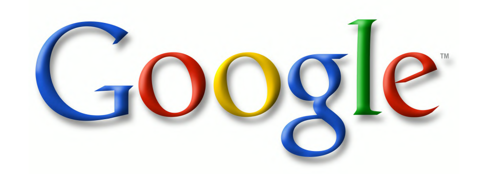
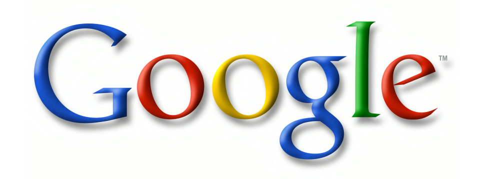
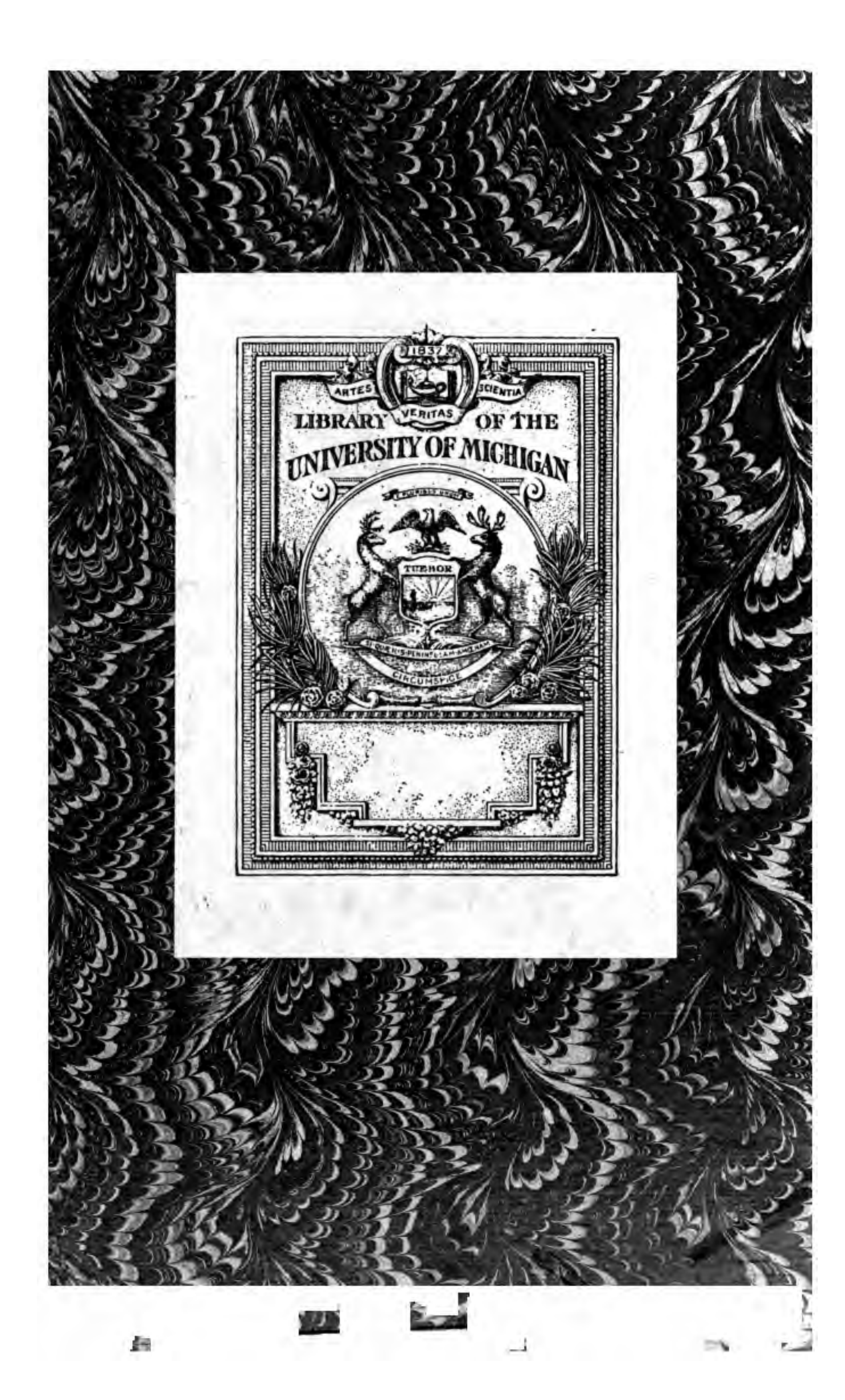





A 491430 DUPL



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes*.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712 enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 53e ANNÉE. — 1891.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13.

1891

PRIX

décernés par

L'ACADÉMIE

des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

POUR L'ANNÉE 1890

et

PROGRAMME

DES QUESTIONS MISES AU CONCOURS

pour l'année 1891 et années suivantes.

Séance publique du 19 mars 1891.

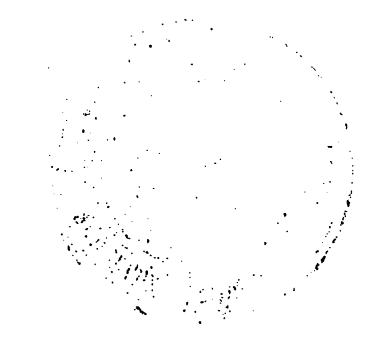


BORDEAUX

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

11, rue Guiraude, 11.

1891



SÉANCE PUBLIQUE

du 19 mars 1891.

1re PARTIE

RÉSULTATS DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1890.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants, soit pour les Concours ouverts en 1890, soit pour l'obtention des récompenses accordées en vertu de l'article 48 de son Règlement, soit enfin à titre d'hommage (1).

1° Histoire et Archéologie.

*1° *Recherches historiques sur la ville de Saint-Macaire*, par M. Virac.

*2° *Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc*, par M. Tamizey de Larroque.

*3° *Les Vieux Souvenirs de la rue Neuve*, par M. Marionneau.

4° *Étude sur l'institution nationale des Sourdes-Muettes de Bordeaux*, par M. Adrien Cornié.

5° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache* par M. Piet.

*6° *L'église Saint-André, cathédrale de Bordeaux*, par M. Leo Drouyn.

7° *Un Bénédictin à l'audience de Louis XIV*, par M. Dupré.

(1) Ces derniers ouvrages sont marqués par un astérisque (*).

8° *Transaction entre les bourgeois de Saint-Macaire et leur seigneur (avant 1102)*, par le même.

* 9° *Ephémérides lyonnaises*, par M. Gaspard Bellin.

* 10° *Le Sceau de l'archevêque Pey Berland*, par M. Berchon.

* 11° *Communication bibliographique sur le général Yusuf*, par M. Gaspard Bellin.

* 12° *Article bibliographique sur des lettres inédites de Louis Bonaparte*, par le même.

* 13° *Le baron Pierre de Caila, archéologue girondin (1744-1832)*, par M. le Dr Berchon.

* 14° *Jean de Montferrand, vicomte de Foncaude*, par M. l'abbé Carsalade du Pont.

* 15° *Le faïencier Moulinié et l'imprimeur Maurus*, par M. Edouard Forestié.

* 16° *Mission ethnographique en Russie*, par M. Cartailhac.

* 17° *De l'Architecture religieuse en Aquitaine*, par M. de Fontenille.

* 18° *Le Mariage du père de Lamartine*, par M. Gaspard Bellin.

* 19° *Biographie de Monseigneur Le Quien de la Neufville, ancien vicaire général de Bordeaux, dernier évêque d'Acqs*, par Mgr Cirot de La Ville.

* 20° *Montesquieu à Bordeaux*, par M. Céleste.

* 21° *Le Marquis de Saint-Marc (1728-1818)*, par M. Aurélien Vivie.

* 22° *Les Institutions juridiques des Romains envisagées dans leurs rapports avec l'état social et les progrès de la jurisprudence*, par M. Édouard Cuq.

2° Économie politique et Commerce maritime.

* 1° *Les Courants de l'Atlantique nord en 1889, d'après les épaves flottantes*, par M. Hautreux.

*2° *La Journée de huit heures*, par M. Th. Labat.

*3° *Nouveaux Procédés lumineux pour empêcher les abordages des navires en mer*, par M. Delaurier.

3° Histoire naturelle, Physiologie et Médecine.

*1° *Discours prononcé dans la séance d'installation des internes des hôpitaux*, par M. le Dr Levieux.

2° *Un peu de statistique médicale*, par M. Gaspard Bellin.

*3° *Entre la raison et la folie*, par M. le Dr Azam.

4° Agriculture.

*1° *Analyse chimique des vins du département de la Gironde*, par MM. Blarez, Dubourg et Gayon.

*2° *Nouvelle Méthode de dosage des éléments fertilisants du sol*, par M. Crouzel.

*3° *Vins sulfurés*, par le même.

4° *Notes analytiques sur les éléments constitutifs des dépôts sablonneux apportés par les eaux dans la dernière crue de la Garonne du 15 mai 1890*, par le même.

*5° *D'une cause du dépérissement de la vigne et des moyens d'y porter remède*, avec appendice, par M. R. Dezeimeris.

5° Sciences.

*1° *Annales de l'Observatoire de Bordeaux*, t. III, par M. Rayet.

*2° *Remarques sur certaines théories chimiques*, par M. Delaurier.

3° *Une Œuvre hydraulique précieuse*, par M. Schön.

6° Littérature et Beaux-Arts.

1° *Mère et Institutrice*, par Mme Soulhié, née Courtaud d'Iverneresse.

*2° *Étude sur Michel-Ange* (extrait), par M. Louis Boué.

*3° *Étude littéraire sur Marie Jenna*, poète, par M. Gaston David.

*4° *Les Merveilles de la vallée du Caroux*, par M. l'abbé Lanet.

*5° *La Sulamite*, ballet en un acte par M. P. Loquin.

*6° *Microcosmos ou Traité complet de philosophie*, par le même.

*7° *Petit Traité d'harmonie moderne*, par le même.

*8° *Les Basques ou la Sorcière d'Espelette*, pièce lyrique en trois actes, par MM. P. Loquin et de Mégret de Belligny.

9° *Méthode nouvelle de transposition à l'usage du pianiste-accompagnateur*, par Mlle Gabrielle Ruwdel.

*10° *Biographie d'Émile Grimaud*, par M. Dominique Caillé.

*11° *Les Oubliés. Le poète romantique Justin Maurice*, par M. Jules Andrieu.

7° Poésies.

*1° *La Vraie Garonne par un Gascon. Réponse à M. Gustave Nadaud, chansonnier et flamand*, par M. l'abbé Ferrand.

2° *Coriolan*, drame en cinq actes de Shakespeare, traduit en vers français, par M. Évariste Carrance.

*3° *Mon clocher*, par M. l'abbé Ferrand.

4° *Page d'histoire*, poésie, par M. Micislas Kwinto.

*5° *Poésies intimes de la vingtième année,* par M. le baron de Verneilh-Puyrazeau.

*6° *Jean le Fou,* poésie, par Hippolyte Minier.

7° *Description de Bordeaux.*

Non recuso laborem.

8° *Bronzes et marbres,* par M. André Chadourne.

9° *La Femme avocate en l'an de grâce 1890.*

Non multa, sed multum.

*10° *Le Magasin d'un bouquiniste,* poésie par M. l'abbé Lanet.

11° *Un Poète conspirateur,* comédie en deux actes en vers.

Aide-toi, le ciel t'aidera.

12° *Vieux Péchés,* par M. le Dr Garat.

13° *Esquisses et Souvenirs.*

La poésie est sœur de l'immortalité.

14° *Quaouques Gascouneries,* par M. Arthur Poydenot.

15° *Alsace.*

Ton souvenir vivra dans mon âme attendrie.

16° *Dix Sonnets.*

Brille à jamais, ô Vérité!

17° *Éloge des vins de la Gironde,* par M. l'abbé Calbiat.

*18° *Les Ruines d'Athènes et Lord Elgin,* par M. Hazard.

*19° *Les Deux Statues,* par le même.

*20° *Une Légende lorraine,* par le même.

*21° *La Bûche de Noël,* par le même.

*22° *Chanson d'un merle fin de siècle,* par M. de Mégret de Belligny.

23° *Le Travail.*

L'inaction tue.

Après avoir entendu les rapports spéciaux qui lui ont été présentés sur les ouvrages envoyés au concours, et après avoir pris l'avis de la Commission générale

des Concours, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

FONDATION FAURÉ

Ce prix n'a pas été décerné en 1890. Le concours est maintenu pour 1891.

FONDATION DE LA GRANGE

1° Langue gasconne.

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

2° Numismatique.

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

3° Archéologie locale.

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

FONDATION BRIVES-CAZES

Le prix de 500 francs de la fondation Brives-Cazes, à M. Houques-Fourcade (Maurice), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, pour son volume intitulé : *Histoire du dixième et du cinquantième; Leur application dans la généralité de Guyenne.*

PRIX D'ÉLOQUENCE

Fondé par la Ville de Bordeaux

(Éloge de Lacour père et fils.)

Ce prix n'a pas été décerné en 1891 et l'*Éloge de Lacour père et fils* est retiré.

PRIX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Adrien Cornié, pour son volume intitulé : *Étude sur l'institution nationale des Sourdes-Muettes de Bordeaux, 1786-1889.*

2° Littérature et Beaux-Arts.

1° Une MÉDAILLE D'OR à M. Gustave Gounouilhou père, imprimeur à Bordeaux, pour ses sacrifices généreux et désintéressés à l'occasion du voyage du capitaine Trivier à travers l'Afrique, pour son amour des lettres et les chefs-d'œuvre typographiques sortis de ses presses.

2° Une MÉDAILLE D'OR à M[lle] Gabrielle Ruwdel, pour son volume intitulé : *Méthode nouvelle de transposition pratique, facile et progressive, à l'usage du pianiste accompagnateur.*

3° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M[me] Soulhié, née Courtaud d'Iverneresse, pour son volume intitulé : *Mère et Institutrice.*

2° Poésies.

1° Une Médaille d'argent à M. Edmond Magnier, demeurant au château de Thénac (Charente-Inférieure), pour son recueil intitulé : *Dix Sonnets.*

2° Une Médaille d'argent à M. E. Lacoute, notaire à Ancenis (Loire-Inférieure), pour une pièce intitulée : *Le Travail.*

3° Une Médaille d'argent à M. André Chadourne, pour un recueil imprimé, intitulé : *Bronzes et marbres.*

4° Une Médaille d'argent à M. le Dr Garat, médecin à Bordeaux, pour son recueil imprimé intitulé : *Vieux Péchés.*

5° Une Médaille d'argent à M. Arthur Poydenot, pour un recueil intitulé : *Quaouques Gascouneries.*

6° Une Mention honorable à M. Albin Troly, demeurant à Bordeaux, pour sa pièce intitulée : *Alsace.*

7° Une Mention honorable à M. Ernest Gondar, demeurant à Nantes (Loire-Inférieure), pour un recueil manuscrit intitulé : *Esquisses et Souvenirs.*

IIe PARTIE

CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1891
ET ANNÉES SUIVANTES

FONDATION FAURÉ

Un des membres les plus regrettés de l'Académie, M. FAURÉ, voulant donner un dernier témoignage de l'intérêt qu'il avait toujours porté à ses travaux, a, par son testament en date du 30 mars 1868, fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de
» Bordeaux, à laquelle je m'honore d'appartenir, un coupon de 50 fr. de
» rente 3 0/0, pour fonder un prix de 300 fr. à décerner tous les six ans au
» meilleur Mémoire sur une question posée par l'Académie, intéressant le
» bien-être de la population peu aisée de notre ville. L'Académie sera seule
» appelée à juger de la valeur de ces Mémoires. »

L'Académie, qui dispose d'une somme de 300 fr., met au concours, pour 1891, la rédaction d'un mémoire sur les meilleurs moyens de procurer à la population peu aisée de Bordeaux des boissons alcooliques saines, et de remédier aux difficultés qu'elle trouve à cet égard dans les circonstances actuelles.

Elle décernera un prix de 300 fr. au meilleur mémoire présenté sur ce sujet.

FONDATION DE LA GRANGE [1]

M. le marquis Lelièvre de La Grange et de Fourille, membre de l'Académie, par testament olographe du

[1] Dans sa séance du 15 mars 1888, l'Académie a pris la délibération suivante :

« Article premier. — Les sujets des concours ouverts pour les prix de l

14 août 1871, visé par décret du 20 octobre 1880, a légué à la Compagnie :

Une rente de *six cents francs* « destinée à fonder un prix annuel, sous le » nom de *Prix de M. le marquis de La Grange,* qui sera décerné alternati- » vement à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue gasconne » dans ses phases diverses, ses poésies, sa prose, et à l'auteur du meilleur » livre ou mémoire sur la numismatique de nos provinces méridionales. »

L'Académie qui dispose, pour 1891 et 1892, d'une somme de 1,200 fr., décernera les prix suivants :

Langue gasconne.

L'Académie recommande spécialement le sujet suivant pour 1891 ou 1892 :

« Étude grammaticale de la langue gasconne, d'après » les documents imprimés soit dans la collection des

fondation La Grange seront choisis chaque année par l'Académie sur la proposition du Conseil, dans la première Assemblée générale du mois de juin.

» Art. 2. — Le Secrétaire général de l'Académie est invité à donner à l'annonce des prix la plus large publicité, en faisant appel au bienveillant concours des directeurs des journaux de la région et des revues scientifiques consacrées à la linguistique, à la numismatique et à l'archéologie.

» Art. 3. — Le délai accordé aux concurrents pour traiter les sujets désignés par l'Académie est de deux années. Les mémoires devront être déposés, à peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 juillet au plus tard.

» Art. 4. — Les ouvrages imprimés dont les auteurs désirent prendre part au concours de la fondation La Grange devront pareillement être déposés, sous peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 1 juillet au plus tard.

» Art. 5. — Si aucun des mémoires ou livres déposés n'est jugé digne du prix et que cependant l'un d'eux ait une valeur suffisante pour mériter une récompense, l'Académie pourra, à titre d'encouragement, lui attribuer une portion du prix total.

» Art. 6. — Les sommes restées sans emploi seront mises en réserve pour accroître l'année suivante la valeur ou le nombre des prix décernés par l'Académie au nom de M. le marquis de La Grange.

» Art. 7. — Les articles 45, 46 et 47 du Règlement général de l'Académie s'appliquent aux prix de la fondation La Grange. »

» *Archives municipales de Bordeaux,* soit dans celle des » *Archives historiques de la Gironde,* etc., etc. »

Un prix de 400 fr. sera décerné au meilleur livre ou mémoire sur ce sujet. Il pourra l'être dès 1890, si des mémoires sont envoyés à l'Académie.

Numismatique.

L'Académie décernera un prix de 400 fr. au meilleur livre ou mémoire sur la numismatique des provinces méridionales.

Archéologie locale.

L'Académie, s'inspirant de la pensée du Fondateur, décernera un prix de 400 fr. au meilleur livre ou mémoire d'archéologie locale.

Elle accueillera de préférence :

1° « Des monographies d'un des anciens monuments de » la Guyenne, — églises, monastères, châteaux, etc. »

2° « Des monographies, au point de vue archéologique, » des villes ou communes de l'ancienne province de » Guyenne. »

FONDATION CARDOZE

M. Cardoze (Salomon-Antoine-Amédée) a, dans son testament du 2 janvier 1880, inséré une disposition ainsi conçue :

« En outre des legs qui viennent d'être énoncés, il sera remis à l'Académie » de Bordeaux un titre de rente au capital de 10,000 fr., pour la fondation » de deux prix comme il est dit ci-après :

» 1° Un prix quinquennal de la valeur des intérêts accumulés de la somme » de 6,000 fr., pour être décerné à l'auteur d'actes jugés les plus méritoires,

» soit d'ordre moral ou matériel, et accomplis dans l'arrondissement de » Bordeaux.

» 2° Avec les intérêts du surplus de la somme léguée, soit 4,000 fr., tous » les trois ans, l'Académie fera un choix de bons livres qu'elle offrira à » l'instituteur primaire le plus méritant du département. — Partie de ces » livres lui sera donnée en toute propriété; l'autre moitié restera à l'école. »

L'Académie a été autorisée, par décret de M. le Président de la République en date du 12 mars 1888, à accepter le legs de M. Cardoze.

Le premier de ces prix ne sera décerné qu'en 1894, et le deuxième qu'en 1892.

FONDATION BRIVES-CAZES

M. Brives-Cazes (Joseph-Émile), conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux et membre de l'Académie, par un testament du 14 janvier 1877 et par un codicille du 31 octobre 1882, a fait la disposition suivante :

« Je lègue à l'Académie le capital d'une rente de 250 fr. sur l'État. Cette » rente est destinée à fonder un prix de 500 fr. qui sera donné tous les deux » ans au meilleur travail présenté à l'Académie, pendant la période bisannuelle » précédente, sur un sujet relatif à l'histoire de la région du Sud-Ouest » (ancienne Aquitaine), et plus particulièrement de Bordeaux. Mes trois » médailles d'or serviront à faire les frais d'un coin spécial gravé pour cette » fondation. »

L'Académie a été autorisée, par décret du 18 mai 1889, à accepter le legs de M. Brives-Cazes.

Ce prix sera décerné en 1894.

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

Prix d'éloquence.

« Le Conseil municipal de Bordeaux a délibéré, le 20 février 1885, qu'une somme de 500 francs était allouée à » l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux » pour le rétablissement du prix d'éloquence, lequel prix sera

» exclusivement affecté à l'éloge des illustrations bordelaises » dont le choix est réservé à ladite Académie. »

En conséquence, l'Académie propose pour sujet, en 1891, l'éloge de M. DE TOURNY, et maintient au concours pour 1892 l'éloge de GRATIOLET. — L'éloge de LACOUR père et fils est retiré.

PRIX DE L'ACADÉMIE

Histoire.

L'Académie remet au Concours les sujets suivants :

1° « Notices biographiques sur les hommes remarqua-
» bles qui ont appartenu à cette province. »

2° « Étude sur les serfs questaux dans la province de
» Guyenne. »

3° « Établir, par des documents authentiques, à quelle
» époque remonte la première idée de l'ensemencement
» des dunes, et quel est celui qui l'a le premier conçue. »

4° « Faire l'histoire de l'administration de l'intendant
» Dupré de Saint-Maur, en Guyenne. »

5° « Étudier la question de savoir si Molière est venu
» à Bordeaux, et indiquer ce qu'on sait de positif au
» sujet du séjour du grand comique dans cette ville. »

6° « Histoire de l'amirauté de Guyenne. »

Agriculture.

L'Académie laisse le Concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier les inondations et leurs causes; rechercher les
» moyens d'y remédier; application spéciale au bassin de
» la Garonne. »

Physiologie.

L'Académie laisse le concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier l'action toxique du cuivre et de ses composés ; « examiner en particulier le *cuprisme chronique* et la » question de l'emploi des préparations de cuivre dans » l'industrie des conserves alimentaires. »

Physique.

L'Académie laisse le concours ouvert sur le sujet suivant :

« Faire l'historique des progrès de l'éclairage électrique ; » état actuel de la question, particulièrement au point de » vue économique. »

Beaux-Arts.

L'Académie laisse le concours ouvert sur les sujets suivants :

1° « Comparer les tendances des écoles Française et » Hollandaise au XVIIe siècle, au point de vue de l'étude » de la nature. »

2° « Étudier les origines et les évolutions du paysage » contemporain en France. »

3° « Examiner si, d'après des fragments importants » conservés au Musée des antiques de Bordeaux, il serait » possible de reconstituer un monument romain (arc de » triomphe probablement) qui aurait existé dans cette » ville. »

L'Académie récompensera, en outre, les meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

Poésie.

L'Académie décernera des récompenses aux auteurs des pièces de poésie qui lui paraîtront dignes d'une distinction.

CONDITIONS DE CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin.

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 31 juillet de chaque année.

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées : 1° les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement

(art. 48 du règlement) et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes; 2° les livres envoyés aux concours ouverts pour la ***Fondation de La Grange***.

Sont admis à concourir: les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

Art. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question (1), et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

Art. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés

(1) Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une commission chargée de l'examen » d'un travail envoyé au concours conclut à une récompense, le Président » consulte l'assemblée générale sur le seul point de savoir *si elle prend ces* » *conclusions en considération*.

» S'il y a vote affirmatif, le Président renvoie l'examen de ces conclusions » à une Commission spéciale, composée des membres du Conseil et de tous » les rapporteurs des concours; en cas d'empêchement de l'un d'eux, il sera » remplacé par un membre de la majorité de la Commission.

» Cette Commission spéciale, après que la clôture des concours a été » prononcée en assemblée générale, procède au classement des travaux » proposés pour une récompense, en tenant compte de leur valeur relative. » Elle dresse en conséquence, après avoir consulté le trésorier, un état des » récompenses à proposer à l'assemblée générale.

» Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la » Commission, la liste des travaux récompensés. »

et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé, néanmoins, que ces travaux leur appartiennent.

Art. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

Art. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie, par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 12 février 1891.

Le Secrétaire général,
Aurélien VIVIE.

Le Président,
Édouard CUQ.

CHANSON

D'UN

MERLE FIN DE SIÈCLE

PAR M. S. DE MÉGRET DE BELLIGNY

Château Talence, 7 novembre 1890.

A MA FILLE MARGUERITE

I

Je suis le Merle, moi, qui partout à son aise
Picore le fruit mûr, déchire le gazon.
Rouge comme un boulet sortant de la fournaise,
Le disque radié poind-il à l'horizon?
Je siffle ma fanfare aux échos des campagnes,
Mieux portant, plus joyeux que le roi des Espagnes.

II

Je suis un fin de siècle, un merle suggestif
Qui se rit du passé, de la chaîne des êtres.
Parlez de l'Inconnu, je deviens attentif,
Et je brûle les dieux qu'adoraient mes ancêtres.
Plus de Grand Manitou, de Grand Chef, de Pédant!
Vive l'ère nouvelle où brillent l'Ironisme,
Le jeune Macabriste, avec le Décadent,
Le Néo-réaliste, avec le Modernisme!
Pour être dans le train, creusons-nous le cerveau.
Qu'importe le mauvais, pourvu qu'il soit nouveau!

Mon aile suit mon siècle! Et je ris de la Grive
Qui n'est plus de son temps, qui croit encore aux vieux,
Tremblante sur la tige où la crainte la rive.
Écoutez son époux qui la couve des yeux :

Il siffle,
Honteux;
Renifle,
Piteux;
Divague,
Glapit,
Son vague
Psit! Psit!

Même le Rossignol que l'homme admire... loue...
Il n'est pas avec nous!... A qui donc se fier?
Il eut quelque talent... autrefois... je l'avoue...
Écoutez-le : chut!... chut!... Il va pontifier,
Egrainer devant nous tout son vieux protocole,
Sans souci des splendeurs de la nouvelle école!

Salut ma belle reine!... O Gul (1)!
C'est l'heure du plaisir qui sonne.
Écoute-moi! Je suis Bulbul (2),
Ton amant ailé qui frissonne
De crainte, d'espoir et d'amour.
Redoute le temps qui profane,
Flétrit, ô vierge diaphane!
Tes pareilles en un seul jour!
A moi, ta charmante corolle
Qui vient à peine de s'ouvrir!
Vois le temps qui fuit et s'envole...
Aimons-nous avant de mourir!
Hélas! Éternelle rieuse,
Toujours insensible pour moi!
Je meurs!... Ma fin est glorieuse,
Reine, puisque je meurs pour toi!

Que vous avais-je dit?... Est-ce fade?... Morose?...
Et pour qui tout cela?... pour une fleur!... la Rose!...

(1) La rose.
(2) Le Rossignol.

(Raillant.)

De crainte, d'espoir et d'amour.
Redoute le temps qui profane,
Flétrit, ô vierge diaphane!
Tes pareilles en un seul jour!

En voilà du poncif!

(Sérieux.)

Oyez, Parisianistes,
Sur ce sujet des vers lyrico-modernistes :

Si le chantre [1] de Gulistan [2]
M'eût conduit aux bords de l'Araxe,
Tu m'eus, bel astre de Bostan [3],
Laissé chercher ta parallaxe!
Mon cœur arde sous mon thorax,
Comme un brûlot, fleuve de flamme;
Et tu règnes plus sur mon âme
Que Sophonisbe sur Syphax!
Et si ton cœur fusible, tendre,
N'est plus aussi dur que l'onyx,
Le mien, qui n'était plus que cendre,
Renaîtra comme le phénix!

Voilà de beaux transports! On comprend que la Rose,
Subjuguée à son tour, se laisse conquérir!
Ainsi parle un amant non atteint de chlorose!
Il aime!... Il est aimé!... Quand toi, tu veux mourir!

III

Faut-il d'un autre genre analyser les charmes?
Du Néo-réalisme apprécier l'emploi?
Écoute le serin... Tu peux rendre les armes
A ce ténor *select*..... et plus brillant que toi :

Ma mère vint de Hollande.
Mon père, un chardonneret
Gascon ayant fui sa lande,
Lui parut pimpant, propret,

(1) Le poète persan Sâdi.
(2) Le jardin des roses.
(3) Ville de la Turquie asiatique couverte de jardins.

Beau diseur, un peu bohême.
Elle lui chanta : Je t'aime!
Mon père dit : Et moi donc!
Subito, leurs fiançailles
Devinrent des épousailles.....
Un jour, elle lui dit : Onc
Ne parviendrai couver seule;
Je suis si lasse! si veule!
Ami, viens m'aider, veux-tu?
Lors il fit : Turlututu!
Je veux bien aimer les belles,
Jouer, flirter avec elles;
Mais, comme un pigeon pattu,
Moi, couver!... turlututu!.....
Je dormais dans ma coquille,
Embryon de blanc vêtu.....
Je suis son fils, un bon drille,
Qui, de jouir, d'aimer, grille;
Me parle-t-on de vertu?...
Je réponds : turlututu!
Voilà des vers, Bulbul!.....

(Avec ironie.)

Entre à l'Académie,
Où les sages oiseaux, les oiseaux vertueux
Qui redoutent l'orage aux vents tumultueux,
Savourent les douceurs d'une longue accalmie.
Immortel, tu pourras attendre le printemps
Dans un repos profond. Cénacle débonnaire,
Il va, fier de t'avoir, et sans perte de temps,
Avec lui t'atteler..... à son Dicti-on-naire!
Tu crois l'homme?... il te flatte! Un homme!... qu'est-ce?... un sc
Qui pour quitter le sol fait un pénible saut.
Pauvre Bulbul qui chante et pleure avec les belles!
Importunant la lune ainsi que le soleil!
Et qui se fait périr avec amour pour elles,
Jouant les Roméo..... cet amant sans pareil!

(Sérieux.)

C'est nous les précurseurs! Et tu peux en prendre acte :
L'avenir est à nous!... Notre bec de corail,

De l'ancienne arche sainte a déchiré le pacte
Qui rivait le présent à ce vieux attirail !

IV

Toujours en habit noir, pour plaire à nos femelles
Et flatter leur orgueil, nous nous vêtons comme elles;
Et, toujours avec nous, dans les fameux manoirs
Des nababs du Médoc, plongeant leur bec avide
Dans les grains de la grappe enivrante..... perfide,
Elles puisent l'amour dans ces diamants noirs,
Oubliant le doux suc de l'Yquem qu'on révère :
Ce rayon de soleil liquéfié dans le verre.....
Dans les beaux jours de fructidor,
A l'heure où le soleil décline,
Lorsque la Garonne aux flots d'or
Jaunit le pied de la colline,
Gavés, plus ivres qu'un pandour,
Oublieux de nos glorioles,
Nous leur contons des gaudrioles
Qui les font se pâmer d'amour !

V

Chacun de nous broyant, triturant sa cervelle,
N'a qu'un rêve : ... Fonder une école nouvelle !
Le Hibou, vieux macabre, est un déliquescent;
Si le grave Bouvreuil prise le Quiétisme,
Le gavroche Moineau donne dans le Zutisme;
La Linotte frivole aime le quintescent;
Tandis que le Geai braille en courant sur sa branche,
Dénigre chaque genre. Insolent et moqueur,
S'impose à son public avec un air vainqueur,
Dressé sur ses ergots, ou campé sur la hanche...
Mais... bah!... qu'il raille! autant en emporte le vent!
Bravo! la jeune école! En avant! En avant!

VI

Je suis le Merle, moi, qui partout à son aise
Picore le fruit mûr, déchire le gazon.
Rouge comme un boulet sortant de la fournaise,
Le disque radié point-il à l'horizon?
Je siffle ma fanfare aux échos des campagnes,
Mieux portant, plus joyeux que le roi des Espagnes!

LE MARQUIS DE SAINT-MARC

(1728-1818)

PAR M. AURÉLIEN VIVIE

Une loi des 27-28 germinal an II (16-17 avril 1794) avait ordonné que les ci-devant nobles quitteraient immédiatement les villes maritimes et frontières, où il leur était désormais interdit de séjourner.

Les représentants du peuple en mission à Bordeaux déléguèrent le Comité révolutionnaire de Surveillance pour l'exécution de cette loi.

Dès les premiers jours de floréal, c'est-à-dire vers la fin du mois d'avril, tous les nobles ou prétendus nobles résidant à Bordeaux se présentèrent au Comité de Surveillance pour prendre des *ordres de passe* afin de se retirer à la campagne.

J'ai eu l'occasion de dresser, d'après un registre des Archives départementales de la Gironde, une liste fort curieuse des personnes qui furent ou se crurent atteintes par la loi de germinal. On y voit notamment figurer Mme Thérésia Cabarrus, âgée de vingt ans, née à Madrid, et qui prit, le 5 floréal an II (4 mai 1794), un ordre de passe à destination d'Orléans. Elle allait rejoindre Tallien à Paris, et son arrestation dans cette ville par les ordres de Robespierre fut la cause déterminante de la journée du 9 thermidor. . . . .

A quoi tiennent les destinées et les plus graves événements de ce monde!

Il se produisit un grand nombre de réclamations contre la loi de germinal. Si les uns courbaient la tête devant cette souveraine injure d'être chassés par la loi de la résidence où ils avaient pour la plupart leurs intérêts et leurs affections, d'autres protestèrent et, se couvrant des bienfaits d'une roture ancienne ou invoquant des raisons de maladie, demandèrent à rester à Bordeaux.

Parmi les premiers, on remarque Mme de Martignac, la femme du célèbre avocat bordelais, la mère de l'illustre ministre de la Restauration; parmi les seconds figure un membre de l'ancienne Académie, le marquis de Saint-Marc.

Le marquis de Saint-Marc est une figure des plus aimables de ce dix-huitième siècle qui en a tant compté.

Un de nos confrères, M. Jouannet, un des plus remarquables travailleurs de notre Compagnie, lui a consacré, en vertu d'une tradition qui s'est malheureusement perdue à l'Académie, une notice très intéressante lue en séance publique le 26 août 1820, et qui figure dans le volume de nos *Actes* de la même année.

Je n'ai pas le projet de rééditer cette notice.

J'en veux seulement rappeler deux ou trois circonstances et y ajouter quelques traits empruntés à la période révolutionnaire.

Saint-Marc était né le 28 novembre 1728, à Saint-Sève, près La Réole, au château des Razins (1); son père était conseiller au Parlement et sa mère était la propre sœur de J.-J. Bel, un des bienfaiteurs de l'Académie.

« A peine âgé de quinze ans, c'est Jouannet qui parle, » le marquis de Saint-Marc était aux champs de Fontenoy,

(1) Je n'ai pu retrouver le texte de son acte de naissance.

» dans cette mémorable journée où la victoire nous
» vendit si cher un sanglant laurier : demeuré presque
» seul debout au front de bataille, après le feu meurtrier
» de la ligne anglaise, notre armée le vit, immobile au
» poste de l'honneur, continuer d'élever flottant dans les
» airs le blanc drapeau confié à ses jeunes mains. On dit
» que de vieux grenadiers, touchés de tant de constance
» chez un enfant, l'enveloppèrent dans son étendard et le
» portèrent ainsi aux pieds de Louis XV, qui le combla de
» caresses. »

C'était crânement entrer dans la vie!

Après la paix, Saint-Marc quitta la carrière militaire, à la suite d'une maladie dont triompha sa robuste constitution, mais qui le laissa valétudinaire pour le reste de ses jours; il se livra à la culture des lettres. Je ne fais pas ici une étude littéraire sur les œuvres du marquis de Saint-Marc; je dois toutefois constater que deux madrigaux de lui, célèbres à des titres divers, et la dédicace que lui fit le peintre Fragonard de *la Femme à l'escarpolette* peuvent être considérés comme le point de départ de la notoriété du marquis : *sic itur ad astra.*

Le premier madrigal fut adressé à Voltaire dans la fameuse soirée de la sixième représentation d'*Irène,* le 30 mars 1778.

Le patriarche de Ferney, octogénaire et malade, avait voulu revoir Paris, l'Académie — qui lui avait fait attendre trop longtemps son admission — et assister aux répétitions, qui avaient lieu au Théâtre-Français, de sa dernière tragédie, *Irène.*

Il reçut à Paris un accueil enthousiaste et triomphal. La foule se pressait autour de sa voiture et sous ses fenêtres; au théâtre, on couronnait son buste sur la scène, au milieu des applaudissements et des cris de joie

des spectateurs, et Voltaire s'écriait : « On veut me faire mourir de plaisir! »

Soirée inoubliable!

Saint-Marc l'a racontée, voulant *justifier ses vers,* dit-il, par la circonstance qui les a fait naître.

Voici ce qu'il a écrit :

« Sans prétendre retracer l'époque la plus glorieuse de la vie de M. de Voltaire, ne dois-je pas au moins justifier ces vers par la circonstance qui les a fait naître? Ce grand homme, quoique âgé de quatre-vingt-quatre ans, ayant voulu donner au théâtre, à l'imitation de Sophocle, un nouvel ouvrage, vient juger de la sixième représentation de sa tragédie d'*Irène,* et refuse constamment, malgré les vœux du public, de recevoir la couronne de laurier qu'on lui porte dans sa loge. Me trouvant incommodé de la chaleur, je descends, à la fin du troisième acte, dans le foyer, d'où je vois emporter le buste de M. de Voltaire, que les comédiens avaient délibéré de couronner de laurier après la tragédie. Je suis alors vivement sollicité de faire quelques vers qui puissent être débités au moment du couronnement. C'est à quoi je me refuse longtemps, rien ne me paraissant plus téméraire que de faire un impromptu pour M. de Voltaire et de l'offrir au public. Cependant, échauffé de l'enthousiasme général, je fais, dans six à sept minutes, ces vers qui sont remis à Mme Vestris, jouant le rôle d'Irène.

» La tragédie finie, la toile se baisse, et, se relevant bientôt, elle laisse voir le buste de M. de Voltaire, entouré de branches de laurier, et, sous divers costumes de ses pièces, les comédiens qui présentent des couronnes à ce buste, ce que toute la salle applaudit avec transport. Mme Vestris, en couronnant le buste, débite mes vers, accueillis également, et les répète d'après la demande générale (1). »

Quant au madrigal impromptu de Saint-Marc, on ne m'en voudra pas de le reproduire ici :

Aux yeux de Paris enchanté
Reçois, en ce jour, un hommage

(1) Poésies de Saint-Marc, édition de 1809.

Que confirmera d'âge en âge
La sévère Postérité.
Non, tu n'as pas besoin d'atteindre au noir rivage
Pour jouir des honneurs de l'immortalité.
Voltaire, reçois la couronne
Que l'on vient de te présenter.
Qu'il est beau de la mériter
Quand c'est la France qui la donne!

Le lendemain, 31 mars, Voltaire écrivait à Saint-Marc :

« Monsieur, j'ai appris que c'est vous qui daignâtes hier vous amuser à me donner l'immortalité dans les plus jolis vers du monde. Ils ont appaisé les souffrances que la suite de ma maladie me fait encore éprouver. — Si je ne suis pas encore en état de vous répondre dans le langage charmant dont vous faites un si bel usage, je vous supplie du moins d'agréer ma vive reconnaissance et le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. »

Quelques jours après, le malin vieillard adressait les vers suivants à Saint-Marc :

Vous daignez couronner aux jeux de Melpomène
D'un vieillard affaibli les efforts impuissants.
Ces lauriers dont vos mains couvraient mes cheveux blancs
Étaient nés dans votre domaine.
On sait que de son bien tout mortel est jaloux ;
Chacun garde pour soi ce que le ciel lui donne.
Le Parnasse n'a vu que vous
Qui sût partager sa couronne (1).

Était-ce le chant du cygne? Était-ce une fine raillerie? Qui pourrait le dire? Voltaire, qui mourait quelques jours après, le 30 mai 1778, avait passé sa vie à se moquer de l'humanité...

N'est-ce pas le cas de rappeler que, sept ou huit ans

(1) Même édition, 1809.

auparavant, le marquis de Saint-Marc, envoyant son *Adèle de Ponthieu* à Voltaire, lui disait dans une épître [1] :

Si mon *Adèle* peut vous plaire,
L'approbation de Voltaire
Vaut un *bon* d'immortalité.

Il est permis de croire que le *bon* était définitivement accordé après la représentation d'*Irène.*

Élu membre de l'Académie de Bordeaux le 22 mars 1772, le marquis de Saint-Marc se retira dans cette ville, pour ne plus la quitter, au commencement de 1789 [2].

Mais revenons de quelques années en arrière et parlons du deuxième madrigal qui a aidé Saint-Marc à monter sur le char de la postérité.

Ce deuxième madrigal fut adressé, le 7 avril 1780, à l'architecte Louis, le jour même où fut enfin inauguré, grâce à l'énergique volonté du maréchal de Richelieu luttant contre la Jurade et le Parlement, le Grand-Théâtre de Bordeaux, dont l'ouverture avait été, par ordre du roi Louis XVI, fixée au 3 avril.

Saint-Marc le fit précéder de la dédicace suivante : *A Monsieur Louis, au moment de l'inauguration de la superbe salle de spectacle que Bordeaux doit à ses talents et qu'on peut dire ne point avoir de rivale en Europe* [3].

Quel spectacle enchanteur ! quel monument pompeux !
Sous ces voûtes retentissantes,
Les arts parés de fleurs, les Muses triomphantes
Invitent les mortels à s'unir à leurs jeux.
Ce jour enfin, Louis, au temple de Mémoire,
Voit inscrire ton nom et tes nobles travaux ;

(1) Épître VI de l'édition de 1809, p. 152, qu'il a dédiée au roi de Suède.

(2) C'est par erreur que la *Statistique de la Gironde : Biographie,* article Saint-Marc, dit 1787.

(3) Poésies de Saint-Marc, édition de 1809.

Nos neveux ainsi que l'histoire
Ne pourront parler de Bordeaux
Sans parler aussi de ta gloire.
Vainement contre toi dirigea ses serpents
La fourbe et criminelle Envie;
La main de la Justice a pris la faux du Temps
Et les a fait tomber sans vie.
Bientôt, vers cent climats divers,
La Naïade de la Garonne,
En se jouant sur le cristal des mers,
Ira s'enorgueillir aux yeux de l'univers,
Des lauriers dont on te couronne.
Jouis de ton triomphe, entends de toutes parts
Honorer en toi le grand homme
Par qui l'heureuse France, asile des beaux-arts,
Ne doit plus envier ni la Grèce, ni Rome.

L'architecte Louis, suivant en cela l'exemple donné par Voltaire, ne voulut pas être en reste avec Saint-Marc et lui aurait répondu, dit-on, en ces termes :

Marquis, j'ai lu vos vers et flatteurs et charmants.
Je sais que, favori des Muses et des Grâces,
Vous avez, en suivant leurs traces,
Surpris tous leurs secrets, acquis tous leurs talents.
Plus d'une fois, Melpomène et Thalie
Ont redit votre nom au parterre enchanté;
Pour vous, elles ont ajouté
Les lauriers de Délos aux roses d'Idalie,
Et du Parnasse, enfant gâté,
Vous n'avez connu ni l'Envie,
Ni les traits de la Calomnie
Et leur poison si redouté!
Si vers le temple de Mémoire
Vous vouliez bien guider mes pas,
Cher marquis, je n'en doute pas,
En dépit de ma pauvre histoire,
J'aurais aussi ma part de gloire...
Vous êtes si connu là-bas (1)!

(1) Detcheverry, *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, 1860, p. 95.

Dans le livre qu'il a consacré à Victor Louis, M. Marionneau, en insérant les vers de l'illustre architecte, fait remarquer que M. Detcheverry, qui les a publiés pour la première fois dans son ***Histoire des Théâtres de Bordeaux,*** les donne sans indication d'origine. Comme mon éminent collègue et ami, en reproduisant la réponse de Louis, je ne me porte pas garant de l'attribution de l'ancien archiviste de la Ville.

Le marquis de Saint-Marc se maria à Bordeaux, en 1792, avec Mlle de Ségur. Il avait alors soixante-quatre ans.

On ne lira pas sans intérêt l'acte religieux de son mariage, célébré dans l'église Sainte-Eulalie :

« Le premier jour du mois d'août de l'an 1792, immédiatement après les fiançailles différées jusqu'à ce jour par permission expresse et la publication d'un ban faite au prône de la messe de paroisse, tant dans cette église que dans celle de Saint-André de Bordeaux, sans avoir découvert aucun empêchement ni reçu aucune opposition, vu la dispense des bans restant à publier en date d'aujourd'hui, je soussigné ai imparti la bénédiction nuptiale à M. Jean-Paul de Saint-Marc, habitant de la paroisse Sainte-Eulalie depuis longtems, fils légitime de feu Jean-François de Saint-Marc et de Marie-Anne-Roze Bel, ayant procédé comme majeur et maître de ses droits, d'une part,

» Et à Mlle Catherine de Ségur-Larroquette, habitante de cette ville, rue Du Fau, parroisse Saint-André, fille légitime de feu M. Charles-Joseph de Ségur-Larroquette et de damoiselle Anne Boirie de Ségur, habitants de cette ville, parroisse Saint-André, ayant procédé comme majeure et du consentement de damoiselle Anne Boirie, sa mère, d'autre part;

» En présence des sieurs Médar Félix, Jean-Jacques Matel, de Charles Duclos, Joseph Bacca et d'Étienne Bacca; Charles Duclos a déclaré ne savoir signer; tous les autres ont signé avec moi ainsi que les époux,

» En foi de quoi...

» Signé : Médar, J.-Jacques Matel, Joseph Bacca, Étienne

Bacca, Saint-Marc, époux; Catherine de Ségur, épouse; Escoubès, premier vicaire de Sainte-Eulalie (1). »

Le marquis de Saint-Marc, le fait vaut la peine d'être constaté, ne fut pas inquiété pendant la Terreur, du moins directement. A quoi dut-il cette bonne fortune? Je ne saurais le dire. Tout au plus peut-on faire des conjectures : malade et quittant peu son hôtel du cours d'Albret, devenu le cours Messidor en 1794 (2), ne se trouvant plus mêlé d'une façon militante, par les actes ou par la plume, aux événements si extraordinaires qui s'accomplissaient autour de lui, renversant un régime où il avait obtenu ses succès les plus flatteurs pour substituer aux gloires d'antan et à la société élégante et polie qu'il avait connue une société égalitaire et démocratique, le marquis de Saint-Marc fut heureusement oublié.

Et qui sait? Sans la loi de germinal, la Révolution aurait peut-être passé, terrible et sanglante, laissant absolument intact, comme une épave de l'ancien régime disparu, ce poète qui vivra dans la postérité pour son mérite personnel sans doute, mais surtout grâce aux deux madrigaux qui ont attaché son nom aux noms impérissables de Voltaire et de l'architecte Louis, grâce à Fragonard qui lui a dédié sa *Femme à l'escarpolette*.

Mais la loi de germinal était impérative, et nul ne pouvait se soustraire sans danger à son exécution.

Voici comment procéda le marquis de Saint-Marc : il rédigea et peut-être écrivit de sa main, en déguisant un

(1) Archives municipales de Bordeaux, série GG. État civil, paroisse Sainte-Eulalie. Baptêmes, mariages et sépultures, Reg. 418, Acte n° 601.

(2) L'hôtel Saint-Marc, bâti par l'architecte Louis, est aujourd'hui occupé par les bureaux de l'Administration des Hospices.

peu son écriture, un certificat de civisme qui vaut la peine d'être rapporté :

« Nous soussignés, sans-culottes de la section Michel Pelletier, nº 17, et voisins du sans-culotte Saint-Marc, cours d'Albret, nº 37, attestons l'avoir toujours vu depuis quatre ans dans un état de maladie, par suite, nous a-t-il toujours dit, de poison pris à Paris, ce qui lui fait éprouver des attaques très fréquentes de convulsions d'estomac et de nerfs au point de l'empêcher de se mouvoir, de sorte que ses maux, augmentés avec son âge de soixante-six ans, l'ont retenu dans son lit ou dans son fauteuil, presque toujours depuis plus de quatre mois, sans lui permettre de sortir une seule fois. »

Cette pièce, non datée, porte les signatures de Chaudruc, Tauzain, Bonni, Dudrod, Faure, Cheverry, Folliol, Courtois et Jacques Coullau, tous habitants du cours Messidor ou des rues environnantes.

Il se fit remettre ensuite, à la date du 7 floréal an II (26 avril 1794), par son médecin, l'officier de santé Saint-Bris, un certificat constatant « que depuis dix ans qu'il était son chirurgien, il l'avait toujours vu valétudinaire et souvent attaqué de crispations nerveuses occasionnées par un remède qu'il prit à Paris, il y a plusieurs années, et qui avait agi sur son estomac comme un vrai poison; que, depuis cette époque, il éprouvait de fréquentes attaques de spasme, et notamment depuis quatre mois qu'il était obligé de garder le lit presque continuellement et d'observer le régime le plus exact ».

Muni de ces deux pièces et plein de confiance dans leur efficacité, Saint-Marc adressa la pétition ci-après, à la fin du mois d'avril 1794, aux citoyens représentants en séance à Bordeaux; elle est écrite en entier de sa main et vaut la peine d'une reproduction :

« Citoyens, le citoyen Jean-Paul-André Saint-Marc, âgé de soixante-six ans, après en avoir passé cinquante et plus à Paris, est venu dans cette ville au commencement de 1789 et y a résidé depuis sans interruption, voulant ainsi consacrer ses derniers moments aux lieux où il avait reçu le jour, lorsque tant de fils ingrats fuyaient leur patrie.

» Il ne niera point qu'il ne se soit cru au rang des nobles. Mais il peut faire serment, et il le fait, qu'il n'a jamais possédé, jamais vu aucun titre de ce droit. Au reste, il a donné toutes les preuves possibles du plus pur civisme.

» En effet, après avoir été nommé capitaine de volontaires lors de la première levée, forcé plus encore par ses infirmités que par son âge, il a passé dans les vétérans, et constamment servi sa patrie de sa bourse. Toutes les demandes générales de ce genre, soit relatives au gouvernement, soit au secours de ses concitoyens et frères, ont été vivement accueillies par lui, promptement remplies, jamais vaines. Il en a agi de même relativement aux demandes particulières. Il n'a cessé, depuis son arrivée en cette ville, de faire travailler des ouvriers, comme maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, etc., jusqu'à la fin de ses moyens, jusqu'à la fin de la première année de la République.

» Par une suite d'empoisonnement bien connu à Paris, il a été retenu, depuis un grand nombre d'années, plusieurs jours par semaine dans son lit, ou dans son fauteuil, par des souffrances cruelles, et, depuis quatre mois et plus, il a été constamment enchaîné par ces souffrances devenues plus vives et continuelles. C'est ce que prouve le certificat de ses voisins produit à la Municipalité, qui a bien voulu envoyer chez lui un de ses membres, le citoyen Viala, pour un certificat de résidence donné également sur le serment de deux témoins, et pour des certificats de vie, le tout dûment contrôlé le 26 germinal. C'est ce que prouvent encore le certificat de plusieurs voisins et celui d'un officier de santé ci-joints.

» Où pourrait-il aller, citoyens, accablé à la fois par les infirmités et par l'âge, et n'ayant aucun asile hors de cette ville? Comment pourrait-il vivre, ainsi que sa femme, sans fortune aucune, dans un lieu où, n'étant pas connu, il n'aurait pas la ressource des secours et des emprunts si indispensables pour

lui depuis six mois que sa fortune, presque entière en viager, est presque entièrement entre les mains des administrateurs de la Nation, par le sequestre des biens de ses débiteurs. Où pourrait-il d'ailleurs se transporter dans l'état cruel de souffrance où il se trouve?

» Qu'osera-t-il donc vous demander, citoyens? Sa maison pour prison, et elle en est déjà une pour lui depuis quatre mois et plus, ou une autre prison quelconque dans cette ville, pour y arriver à son dernier jour qui, d'après son état, ne se fera probablement pas longtemps attendre.

» *Signé :* SAINT-MARC (1). »

Le conventionnel Ysabeau renvoya cette pétition au Comité de Surveillance qu'il avait chargé, comme je l'ai dit au début de ce travail, de l'exécution de la loi de germinal.

Le 14 floréal an II (3 mai 1794), le Comité de Surveillance prenait une délibération ainsi conçue :

« Vu la pétition du citoyen Saint-Marc, ensemble le » certificat du citoyen Saint-Bris, officier de santé, et de » plusieurs sans-culottes de la section Michel-Le Pelletier, » n° 17, qui constatent que le pétitionnaire est accablé » par le poids des années et par l'effet d'une infirmité » qui le met dans l'impossibilité de pouvoir se déplacer, » le Comité, guidé par des sentiments d'humanité, estime » que ce citoyen peut rester en arrestation chez lui; ren- » voie aux représentants du peuple pour statuer (2). »

Ysabeau approuva cette délibération, et Saint-Marc resta en prison dans son hôtel jusqu'en 1795, époque où la loi de germinal cessa d'être exécutée.

Sa réclusion, toutefois, fut atténuée par quelques adoucissements, s'il faut en juger par cette dernière trace

(1) Arch. Gironde. Série L. Comité de Surveillance, portef. 31.
(2) Arch. Gironde. Série L. Registres du Comité de Surveillence.

laissée par le poète-marquis dans les papiers de la période révolutionnaire.

Voici ce qu'on lit, en effet, dans les registres du Comité de Surveillance, à la date du 19 brumaire an III (9 novembre 1794) :

« Vu la pétition du citoyen Saint-Marc, tendant à ce
» qu'il lui soit permis de sortir en voiture, exercice qu'il
» croit nécessaire au soulagement de ses maux, le Comité
» estime qu'il n'y a point d'inconvénient à déférer à la
» demande du pétitionnaire; renvoie néanmoins au repré-
» sentant du peuple pour statuer (1). »

Ce fut encore le conventionnel Ysabeau qui approuva la délibération du Comité de Surveillance, car il avait été envoyé de nouveau en mission dans le département de la Gironde, par le Comité de Salut public, après la journée du 9 thermidor. Nous n'avons pas retrouvé d'ailleurs la pétition de Saint-Marc dans cette dernière circonstance, et son nom n'a plus reparu dans les registres ou les dossiers de l'époque révolutionnaire.

L'abbé Sieyès, à qui l'on demandait ce qu'il avait fait pendant la Terreur, répondit : « J'ai vécu... »

Le marquis de Saint-Marc aurait pu en dire autant, et il faut bien reconnaître qu'un bonheur tout particulier ou des amitiés influentes et solides durent le favoriser pour qu'il ait échappé, avec son nom, son titre et sa notoriété, aux périls du temps et à l'échafaud de la place Nationale, ci-devant Dauphine.

Le marquis de Saint-Marc avait repris son fauteuil à l'Académie, quand cette Compagnie, supprimée par le décret des 8-12 août 1793, se reconstitua quelques années plus tard. Il en fut élu membre honoraire le 13 juin 1808,

(1) Arch. Gironde. Série L. Registres du Comité de Surveillance.

conformément aux articles 34 et 35 du règlement alors en vigueur.

Il avait à ce moment près de quatre-vingts ans. En 1809, Pinard imprimait, sous les yeux de l'auteur, une dernière édition de ses œuvres, en trois volumes in-8°, recherchée par les bibliophiles à cause des ravissantes illustrations de Moreau, Cochin, Eisen, Marillier.

On y trouve un beau portrait du marquis de Saint-Marc.

Quand un exemplaire de ce portrait avant la lettre fut montré à Ferrère, l'illustre avocat, qui avait l'impromptu facile et qui comptait le marquis au nombre de ses amis, improvisa ce quatrain bien connu :

La raison, le bon goût, l'élégant badinage,
Dans ses vers, tour à tour, enchantent le lecteur.
Voulez-vous connaître l'auteur?
Rassemblez tous les traits qui font aimer l'ouvrage [1].

Sous l'Empire, le marquis de Saint-Marc garda le silence.

Comme l'a dit Jouannet, c'était un autre genre de courage...

Que l'on ne s'y trompe pas d'ailleurs, notre héros (j'ai dit le mot et je le maintiens en souvenir de sa quinzième année) était resté toujours jeune; il conserva jusqu'à sa dernière heure ses goûts, son genre d'esprit, les habitudes de sa jeunesse, et, « lorsque déjà le flambeau de la vie s'éteignait pour lui lentement et sans douleur, on reconnaissait chez cet aimable vieillard, dit son panégyriste, un homme du siècle de Louis XV... »

Le marquis de Saint-Marc mourut à Bordeaux, dans son hôtel du cours d'Albret, le 11 octobre 1818.

[1] L. de Gères, *Alphabets de Guienne.*

Voici le texte même de son acte de décès :

« Le 12 octobre 1818, il a été remis un procès-verbal fait par le Commissaire aux décès, duquel il résulte que M. Jean-Paul-André de Saint-Marc, âgé de quatre-vingt-neuf ans dix mois et quatorze jours, époux de Mme Catherine de Ségur, natif de Saint-Sève, département de la Gironde, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant au régiment des gardes-françaises, fils de M. Jean-François de Saint-Marc et de dame Anne-Joseph Bel, décédés, est décédé hier au soir, à neuf heures, cours d'Albret, 104, sur la déclaration des sieurs Jean Corval, domestique, même maison, et Barthélemy Lagrange, portier, même maison, témoins majeurs qui ont signé ledit procès-verbal déposé aux archives de la Mairie, division de l'état-civil.

» *L'Adjoint au Maire,*
» *Signé* : BEAUBENS (1). »

Le marquis de Saint-Marc avait près de quatre-vingt-dix ans! N'est-ce pas là *mourir de sa belle mort,* pour nous servir d'une locution familière?...

Le hasard m'a fourni l'occasion d'honorer un de nos ancêtres : je l'ai saisie avec empressement. L'Académie voudra bien me pardonner d'avoir *documenté* de quelques pièces officielles les pages qu'il m'a été permis de lui consacrer. Mais je ne veux pas terminer mon travail sans rappeler le témoignage que portait M. le comte de Peyronnet, le 20 novembre 1851, en faisant passer devant vos yeux, dans un magnifique langage, le panthéon de nos gloires locales : « Oublierai-je, disait-il, le marquis » de Saint-Marc, l'élégant auteur d'*Adèle de Ponthieu,* le » familier de Voltaire, l'ornement, l'orgueil, les délices de » cette Académie, qui aima et encouragea ma jeunesse, » et mit dans mon sein cet amour des vers si doux et si

(1) Archives de l'état-civil, mairie de Bordeaux.

» vif, d'où sortirent pour moi, dans mes mauvais jours, » de si abondantes sources de consolations? »

Vous penserez avec moi, j'en suis certain, qu'un pareil témoignage, émané d'un tel homme, ne peut qu'augmenter la tendresse de notre vénération pour le marquis de Saint-Marc.

CORDOUAN, CORDOAN, CORDAN

PAR M. HAUTREUX

LIEUTENANT DE VAISSEAU EN RETRAITE

Le rocher sur lequel a été construit le phare de Cordouan a reçu cette dénomination dans les temps modernes, vers la fin du XVIe siècle. Avant cette époque, le nom en usage dans les actes et sur les cartes marines était Cordoan et Cordan.

On trouve, dans les écrits d'Adrien de Valois, vers 1675, mention d'une légende qui attribue aux Sarrasins de Cordoue la construction d'une tour à feu, destinée à faciliter les relations maritimes entre Bordeaux et Cordoue.

Cette tradition prit corps officiellement dans une inscription latine, faite en 1727 par l'Académie des Belles-Lettres de Paris, devant accompagner les bustes de Louis XIV et de Louis XV, qui furent placés dans la chapelle de la tour après sa restauration complète en 1735.

L'inscription commence en effet par ces mots :

LUDOVICUS XIV, REX CHRISTIANISSIMUS,
CORDUBANAM HANC TURRIM,
QUÆ NOCTURNIS IGNIBUS.....

Il n'est pas très extraordinaire que l'imagination des écrivains du XVIIIe siècle ait adopté cette légende mauresque et lui ait donné une tournure romanesque; mais

l'explication commerciale qu'on en a présentée est plus contestable.

Il n'est pas très admissible que pour le commerce des cuirs ouvrés de Cordoue, matière de luxe et peu encombrante, on ait affrété des navires à Cadix ou à Séville à destination de Bordeaux. Ce commerce, par voie de mer, aurait-il pris une importance telle que les Sarrasins aient songé à bâtir, sur l'îlot de Cordouan, une tour à feu pour guider les navigateurs? C'est bien difficile à admettre.

Mais si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur cette obscure période du moyen âge et que l'on cherche à quel moment de cette histoire un mouvement maritime ou militaire important a pu avoir lieu et exiger des mesures de sécurité pour la navigation dans la Gironde, c'est certainement à l'époque de la domination anglaise dans la Guyenne que l'on se reportera. C'est pendant ces trois siècles (1152 à 1453) que les Anglais durent chercher, par tous les moyens possibles, à maintenir leurs communications maritimes assurées avec la Guyenne et avec Bordeaux.

D'ailleurs, quelle était la disposition des lieux et des passes à l'embouchure de la Gironde dans ces temps éloignés?

Dans une question de ce genre, mieux que les textes obscurs les mouvements géologiques du sol continental et sous-marin peuvent faire entrevoir une partie de la vérité.

Depuis deux siècles les études hydrographiques sont faites avec une exactitude qui permet de suivre, pour ainsi dire pas à pas, les modifications successives des rivages, les altérations du relief des côtes et les déplacements qui se sont produits dans les bas-fonds de la mer.

Le résultat précis de ces observations montre que depuis la pointe de Grave jusqu'à l'embouchure de l'Adour, partout le rivage est envahi par la mer qui le corrode, le fait reculer et met à nu l'ossature rocheuse sur laquelle s'étalent les sables.

Ce recul du rivage se produit sous la double impulsion des vents et des lames de l'Ouest, qui poussent les sables de la côte vers l'intérieur des terres.

Ce mouvement d'érosion de la côte, dû à des causes permanentes, a existé de tout temps; on a pu, dans ces dernières années, le modérer, mais non l'arrêter. On peut donc affirmer qu'autrefois le rivage des landes de Gascogne existait beaucoup plus à l'Ouest qu'il n'est actuellement.

Or, depuis deux siècles, la comparaison des cartes montre que, dans les parages de Soulac, le recul de la côte a été d'au moins 600 mètres.

Des faits de même nature ont été constatés près du cap Ferret.

On peut donc, sans crainte d'erreur, adopter pour ce travail d'érosion un chiffre d'environ 250 à 300 mètres par siècle. Il est bien évident que cette destruction du rivage se fait par à-coups et non de façon régulière et progressive. Ainsi, dans les rapports des pilotes de la rivière, on trouve que dans la seule année 1785 la pointe de Grave fut rongée de plus de 200 mètres.

Mais en admettant le chiffre que nous indiquons plus haut, de 250 à 300 mètres par siècle, on voit que depuis le commencement de l'ère chrétienne la côte des landes a pu être corrodée et reculer de 5,000 à 6,000 mètres. Et si l'on traçait sur une carte actuelle cette ligne des côtes, telle que l'indique ce calcul, on la verrait passer à l'Ouest de tous les dangers qui entourent

Cordouan; notre rocher lui-même aurait fait partie du continent.

Ces rochers, qui étaient alors recouverts par les sables, ne pouvaient encore porter un nom; mais lorsque la mer et les vents les eurent dépouillés de leur manteau mouvant et définitivement séparés du rivage, on dut leur donner une désignation précise.

Parmi les termes qui furent employés et que nous indiquent les plus anciennes cartes, sont ceux de Movages, Escameau, Roufiat, qui décèlent leur origine de basse latinité :

Movages, de *Malvaggius*, funeste, terrible, mauvais, qui est devenu la Mauvaise moderne.

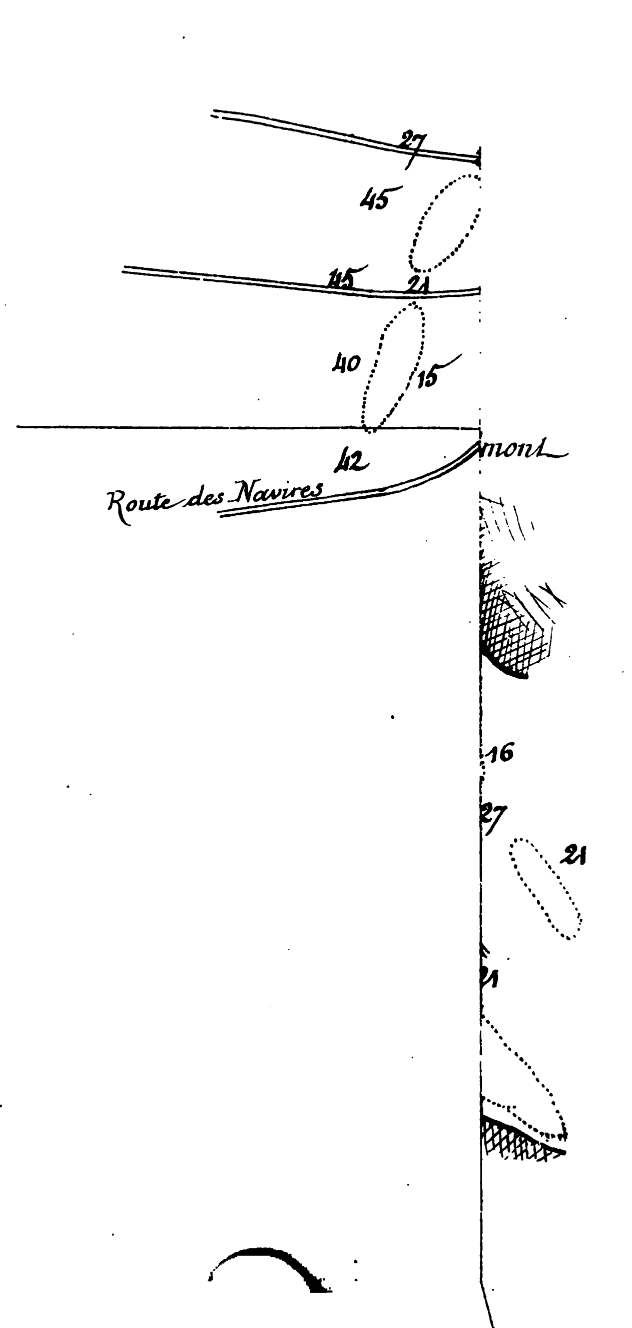
Escameau, de *Scammellum*, petit banc.

Roufiat, de *Rufius*, loup-cervier. *Rufia*, la louve.

Cordouan lui-même a probablement une origine analogue : *Cor, Cordis, Corda.*

Il est absolument certain que les érosions et mouvements des sables qui se sont produits sur le rivage de Soulac se sont aussi produits sur les bancs qui se trouvent dans l'Ouest de Cordouan. Ces sables étaient autrefois liés à la pointe de la Coubre et formaient un prolongement sous-marin de la presqu'île d'Arvert. Ils portaient un nom spécial, celui de banc des Anes. Ce nom est indiqué sur toutes les cartes marines et dans les instructions nautiques antérieures à l'année 1812. (Carte de Raoul.)

Pour donner une idée nette de ces mouvements du sol sous-marin et des modifications de rivages qui en ont été la conséquence, nous présentons les croquis des cartes suivantes :



27
45
45
21
40
15
42
mont
Route des Navires
16
27
21
21

EMBOUCHURE DE LA GIRONDE

MODIFICATIONS DANS LE RELIEF SOUS-MARIN D'APRÈS LES ANCIENNES CARTES NAUTIQUES

Ces cartes, faites pour les navigateurs, ne donnent pas toujours les distances exactes, mais fournissent des renseignements précis sur les dispositions des bancs et dangers, sur l'orientation des routes et sur les profondeurs qu'on y trouve.

1590. Distances inexactes, dispositions des bancs des Anes et profondeurs des passes très importantes. Dessin de Cordan.

1677. Très exacte. Sur cette carte on a tracé le rivage actuel pour montrer les érosions et atterrissements produits depuis cette époque.

1680. Distances inexactes, importante pour la disposition des bancs; intéressante pour le trajet des navires jusqu'au Bec-d'Ambès. Dessin de Cordan.

1751. Signale le déplacement de la Mauvaise vers le nord et le commencement d'obstruction de la passe du Mattelier.

1798. Montre l'ouverture de la passe du Nord, le déplacement de la Mauvaise, la destruction des Anes du Sud.

1812. Très exacte. Montre l'obstruction de la passe du Mattelier et l'approfondissement de la passe du Nord.

1874. Montre le mouvement continu de la Mauvaise et la diminution des profondeurs dans la passe du Nord.

Une carte spéciale indique les déplacements successifs de la Mauvaise en ce siècle.

L'ensemble de ces cartes indique la succession des faits qui se sont produits dans le relief sous-marin de l'embouchure, depuis trois cents ans; on en peut déduire les probabilités des temps antérieurs et celles de l'avenir.

Tableau des profondeurs, en pieds, des passes de navigation.

ANNÉES	PASSE DU MATTELIER CORDOUAN RELEVÉ A							PASSE du NORD	PASSE de GRAVES
	Est	ESE	SE	SSE	Sud	SSO	SO		
1590......	65	70	100	90	100	110	110	9	15
1677......	75	55	80	90	75	63	70	10	11
1680......	50	50	50	50	100	100	50	20	20
1751......	24	30	54	60	60	40	55	10	15
1798......	40	33	33	90	48	57	63	30	15
1812......	40	18	25	60	100	80	75	35	21
1874......	45	21	30	60	90	75	60	27	15

Les bancs qui entouraient Cordouan étaient désignés par les noms suivants : les Anes, la Cuivre, la Mauvaise, l'Escameau, Montreveil, la Grenotière, le Rouffiat, le Chevrier, les Olives, etc.

Ces dénominations données par les navigateurs aux dangers sous-marins sont intéressantes à examiner, soit qu'elles se rattachent à des particularités de la côte voisine, soit qu'elles indiquent la nature ou la gravité des dangers, soit encore que, par une sorte d'onomatopée, elles rappellent le bruit retentissant des brisants. C'est ainsi que l'on trouve parmi ces noms de bancs, en tout lieu et en toute langue, des appellations d'animaux bruyants, beuglants, mugissants, tels que : le taureau, la vache, la jument, le chameau, le porc, la chèvre, l'âne.

Le terme adopté de banc des Anes indiquait que la mer devait y briser avec un bruit retentissant. Les marins qui pratiquent l'entrée de la Gironde savent bien que cette dénomination n'était pas usurpée.

Les bancs des Anes étaient les plus importants de tous les dangers situés dans l'Ouest de Cordouan; ils sont désignés sous ce nom sur toutes les cartes de navigation antérieures à l'année 1800. Et afin que les capitaines de navires ne pussent se méprendre sur la signification du mot qu'ils entendaient prononcer par les pilotes, le mot âne était traduit dans les langues étrangères *(Noorder Esels. Zuyder Esels)*.

Les bancs des Anes avaient, autour de Cordouan, un développement considérable, qui n'était pas moindre de 25 à 30 kilomètres; les cartes de 1590, de 1680 et suivantes montrent que des coupures, des passages existaient au milieu de ces bancs; les instructions nautiques désignent ces sections de bancs par les termes : Anes du Nord, Anes du Sud, Tête de l'Ane.

Mais ces cartes anciennes donnent, par rapport à Cordouan, d'autres renseignements très précieux. Sur toutes, aussi bien que dans les instructions nautiques qui les accompagnent, la tour à feu qui nous occupe est appelée *Cordan* et non Cordouan. Les autres noms de lieux portés sur les mêmes cartes : Soulac, Royan, Mesché, n'ont subi aucune déformation ; on peut donc admettre que le mot *Cordan* était le terme en usage parmi les marins jusque vers l'année 1700, et que le mot *Cordouan* est de formation récente.

Ainsi dans les instructions nautiques du *Flambeau de la mer*, de 1680, pour entrer en Gironde, on lit :

« Longez la côte, venant du Nord, par 12 à 13 brasses,
» jusqu'à ce que *Cordan* reste au S.-E. 1/4 E.

» On peut aussi, venant du Nord, doubler l'Asne du
» Nord à la sonde, jusqu'à ce que la tour de *Cordan* vous
» vienne au S.-S.-E. et S.-E. 1/4 E., et allez ainsi jusqu'à
» ce que vous ayez la côte de la terre et côtoyez jusqu'à
» Mesché. »

Une autre carte, d'origine anglaise, datée de 1592, se trouve dans l'*Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux* par Francisque Michel (t. I, 1867). L'original est au Musée britannique, bibliothèque cottonienne. Nous ne l'avons pas reproduite, parce qu'elle présente de très nombreuses inexactitudes topographiques, ayant été levée dans un but militaire pour accompagner le récit des opérations du siège de la ville de Blaye. Ce siège avait été entrepris par le maréchal de Matignon, au nom de Henri IV, avec l'appui de la flotte anglaise, afin de réduire le parti de la Ligue. Jean-Paul d'Esparbès de Lussan était gouverneur de Blaye pour les ligueurs ; il fut secouru par la flotte d'Espagne, laquelle livra bataille à la flotte anglaise près du Bec-d'Ambès et détruisit presque complètement cette

dernière, ce qui força le maréchal de Matignon à lever le siège. La ville se rendit après l'abjuration de Henri IV. Cette carte, malgré ses inexactitudes, contient une foule de renseignements curieux, les noms du pays ayant été orthographiés pour la prononciation anglaise. Ainsi on lit : Rian pour Royan, Maching pour Méché, Sollock pour Soulac, Pollock pour Pauillac, Ratt iland pour Patiras, etc. Quant à l'île de Cordouan, le nom inscrit sur la carte est : *tower of Cordē.*

Le signe qui marque l'ē final indique la prononciation *en* et la traduction française de cette carte serait : La tour de Corden ou Cordan.

Quant au dessin topographique, il rappelle d'une façon presque identique celui de la carte de 1680, de l'atlas hollandais du *Flambeau de la mer.*

Nous ne voulons pas abuser de ces citations, mais en retenir seulement ceci : que le nom en usage était *Cordan*, et que la route d'entrée des navires en Gironde était absolument différente de celle qu'ils suivent de nos jours. Ce qui démontre à l'évidence les bouleversements considérables qui se sont produits, depuis deux cents ans, dans les dispositions des bancs de l'embouchure du fleuve.

Mais plus anciennement que les cartes et que les instructions nautiques, les textes nous montrent le mot *Cordan* employé bien avant celui de Cordouan.

Ainsi on trouve *Cordan* en usage avant l'année 1088, un siècle avant l'occupation anglaise. Et ce n'est que sous la domination française, après l'expulsion des Anglais, que le nom subit une première déformation; on l'appelle Cordoan, et enfin, un siècle plus tard, vers 1552, apparaît dans les textes parisiens le nom actuel de Cordouan.

Le plus ancien texte que nous connaissions est une

pièce du recueil des chartes de l'abbaye de Cluny (volume de 1888, page 801), signalée dans le numéro de la *Revue catholique* du 12 janvier 1891. Cette pièce est à la Bibliothèque de la ville et peut être consultée par tout le monde. C'est une lettre adressée à Cluny par deux moines : Stephan, abbé, et Ermenald, prieur de Saint-Rigaud, qui vinrent dans l'île de *Cordam*.

Dans cette lettre, datée de l'an 1088, les deux moines disent en substance que : voulant fuir d'un commun accord les troubles et les orages de ce monde, ils arrivèrent dans l'île de *Corda,* située dans l'Océan, à l'Occident. Par amour de la solitude ils désirèrent s'y fixer, et apprirent que cette île était sous la dépendance de l'église de Cluny.

Ils obtinrent l'assentiment de leur abbé, dom Hugon, qui les autorisa à y habiter et à y élever des constructions sous la protection des apôtres Pierre et Paul et sous sa dépendance.

Un autre moine de Cluny, cousin de Stéphan, nommé Guilhaume, demanda à habiter avec eux; c'était un homme très ingénieux et fort habile pêcheur, qui fabriqua des filets et installa des pêcheries, ce qui les enrichit.

Les gens qui habitaient le pays voisin, désiraient avoir des relations avec eux, et ne pouvaient aborder dans l'île sans risque de naufrage; les moines, craignant que quelqu'un d'entre eux ne pérît en s'exposant à de si grands dangers, cédant aux prières des moines et des principaux habitants, demandèrent l'autorisation de regagner la terre la plus rapprochée, en un lieu appelé *Grave.* Ils y achetèrent des terrains appartenant à des laïques et y construisirent un oratoire et des magasins.

Quelque temps après, ils reçurent la visite de dom Amat, légat du Saint-Siège et archevêque de Bordeaux,

qui, accompagné de dom Pierre, doyen et archidiacre de Bordeaux, célébra la messe, bénit les eaux, consacra le cimetière, prit son repas avec eux, leur donna de l'argent et leur fit d'autres libéralités afin qu'ils pussent rapidement élever leur oratoire; ils désignèrent même l'emplacement des fondations.

D'autres moines de Cluny vinrent les aider dans cette œuvre.

Suit la donation faite par ces deux moines de tous les biens qu'ils ont acquis à l'église de Cluny.

Nous donnons en appendice le texte latin de cette notice.

Ce récit, que nous avons abrégé, a une importance considérable par sa précision; il nous montre clairement plusieurs faits.

D'abord, le Cordouan d'alors était une véritable île qui n'était pas habitée. Il n'y a pas trace qu'une tour à feu y existât pour les besoins de la navigation, car les moines se décidèrent à s'y établir par amour de la solitude.

Leur établissement y fut peu important, car, malgré que leur existence fût assurée par la pêche, rebutés par les dangers de la navigation, ils regagnèrent le continent et s'établirent définitivement non loin de leur île, sur la côte de Grave, où ils purent élever une chapelle et des magasins.

La distance entre la côte de Grave et l'île de *Cordan* était peu considérable.

Tous ces faits cadrent parfaitement avec les dispositions que pouvait avoir le terrain vers l'an 1000. Car, si l'on veut bien admettre la continuité des érosions dont nous avons parlé, le rivage de Grave devait être, il y a huit cents ans, à 3,000 mètres dans l'Ouest de sa limite actuelle, c'est-à-dire qu'il pouvait n'y avoir que la moitié

de la distance actuelle à franchir pour aller de la terre ferme dans l'île.

Quant à la possibilité qu'il y eût des terres recouvrant le rocher, il faut songer qu'à la fin du XVIIe siècle les bancs des Anes se prolongeaient encore à 20 kilomètres au Sud de la pointe de la Coubre, et que les instructions nautiques nous informent que ces bancs, continuellement démolis par la mer, avaient autrefois une bien plus grande importance. On peut se les figurer, vers le XIe siècle, sous la forme d'un promontoire analogue à celui du cap Ferret, d'Arcachon, lequel abrite suffisamment l'intérieur du bassin pour que l'île aux Oiseaux ne soit pas détruite ni par la mer, ni par les courants de marée, et puisse être habitée.

Lorsque Louis de Foix jeta les fondements de la tour, il est certain que l'île de Cordouan était beaucoup plus vaste, car il est dit dans l'ouvrage de Tassin que les fondements du grand phare furent placés à 150 toises au Nord de la petite tour, dite de François Ier. Et lorsque en 1595, les jurats de Bordeaux Pierre de Brach et Gratien d'Olive allèrent se rendre compte de l'état des travaux de construction, ils disent expressément qu'arrivés sur le bord d'un grand banc de sable porté et laissé par la mer depuis quelques années seulement, distant de la tour de Cordouan d'environ 2,000 pas (1,300 mètres), ils débarquèrent et traversèrent le sable et le rocher pour arriver à l'endroit où étaient jetés les fondements de la tour, laquelle était, à cette date, élevée jusqu'au premier étage. C'est l'époque de la carte de P. Waghenaer, où les bancs des Anes ont une si grande étendue et forment une barrière protectrice contre les vents d'Ouest et du Nord-Ouest.

Toujours est-il que notre île s'appelait, en 1088, ou Corda ou Cordam.

Un autre texte, cité dans la notice sur les phares de Cordouan, par M. E. Gaullieur, est relatif à une donation faite par *Hélie,* seigneur de Didonne, à l'église de la Grande-Sauve; il porte que l'acte est fait en présence de *Domino Stephano, abbate et heremita de Cordano insula.* Cet acte est daté de 1092 et montre que le nom de Cordan est bien celui qui était en usage à cette époque.

Un troisième texte, cité dans le recueil de documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan, par M. G. Labat (Bordeaux, 1888) et tiré d'un manuscrit français du XIIIe siècle, porte que l'architecte qui fit l'église de Solac, de Grava et de *Cordan* a été enterré dans l'église de Saint-Nicolas-de-Grava. C'est encore dans cet acte le terme Cordan qui est employé.

Enfin un quatrième texte, cité dans ce même recueil, a pour titre : *Pro heremita turris Capelle de Nostre Dame de Cordam.* Dans cet acte, signé du roi Henri IV d'Angleterre et daté de l'an 1409, on dit que Geoffroy de Lesparre est ermite et habite Notre-Dame-de-Cordan. Ici encore le terme employé est Cordan.

Mais à partir de cette époque, la domination anglaise va cesser; les représentants du roi de France ne portent plus le même intérêt à l'entretien du feu et à la sécurité de la navigation; les ermites de la tour se plaignent de ne plus recevoir les droits de navigation destinés à l'entretien de la tour, de son feu et des gardiens; ils n'ont plus rien touché depuis l'année 1455, et leur réclamation est datée de 1472. Ils rappellent que c'est sous le pontificat de Grégoire IX (1227-1241) que fut édifiée et construite une belle tour dans la mer, près des limites et des rivages de Soulac, au pays de Guyenne, pour servir de guide et de conduite à tous navires allant et venant.

Ce serait ainsi sous la domination anglaise et pour les

besoins militaires, que nous avons déjà indiqués, que la tour à feu aurait été établie et que des moines-gardiens spéciaux y auraient été installés ainsi qu'une taxe particulière imposée sur les navires entrant dans le fleuve ou en sortant.

Mais déjà, cent cinquante ans auparavant, d'autres moines avaient démontré la possibilité d'habiter dans cette île.

Dans cet acte de 1472, qui contient un texte latin et un texte français, les termes employés pour désigner notre île ne sont plus les mêmes ; on y trouve les mots suivants :

pro turre de Cordoacum,
pro lanterna turris de Cordoagni,

et dans le texte français :

l'ermite de la tour de Cordoan.

Cette pièce est rédigée par des fonctionnaires du roi de France ; elle fait mention de la requête des ermites de l'île sans la reproduire textuellement, et nous voyons que la confusion commence à s'établir dans les noms qui désignent la tour à feu.

On emploie trois termes différents et qui ne paraissent avoir aucune analogie d'origine.

En tous cas on n'y peut trouver aucune parenté avec le latin *Corduba*. Les textes anciens paraissent détruire absolument la légende mauresque comme origine du nom donné à notre rocher.

A partir du XVI[e] siècle, l'altération du nom Cordan se continue dans les actes, et l'on voit écrire Cordoan ; puis, vers 1576, on voit apparaître le nom moderne de Cordouan. A dater de 1610, tous les actes portent le nom nouveau de Cordouan ; l'ancien terme est tombé en désuétude, on ne le retrouve plus que sur les cartes

marines et dans les instructions nautiques, qui conservent l'écriture Cordan jusque vers l'année 1700.

Ce nom ancien de Cordan, que nous avons vu employé au XIe siècle, peut-il dériver du latin *Corduba?* N'a-t-il pas plutôt son origine dans l'ensemble des termes employés dans l'estuaire girondin? Nous avons montré que les noms avaient emprunté le langage de basse latinité du temps où ces dangers furent séparés de la grande terre.

Le rocher de Cordouan est le seul point qui émerge au milieu de tous les bancs de sable qui forment les écueils de l'embouchure de la Gironde; il en occupe le centre, il est au cœur des dangers, au cœur de tous ces bancs.

Or, ces bancs, toutes les cartes nautiques, jusqu'en 1812, leur donnent le nom de bancs des Anes. Les cartes plus anciennes désignent même les Anes du Nord, les Anes du Sud, la Tête de l'Ane.

Cordan, le terme ancien, peut avoir signifié le Cœur de l'Ane, et cette dénomination est justifiée par sa situation topographique entre l'Ane du Nord, l'Ane du Sud et en arrière de la Tête de l'Ane.

Cette origine, toute maritime, que nous proposons pour expliquer le nom attribué par les navigateurs au rocher et au fanal qui guidaient leur route, doit se heurter à bien des difficultés de transformations grammaticales; nous en avons constaté d'analogues dans les modifications :

Malvaggius en *Movages* et *Mauvaise;*

Scamellum en *Escameau;*

Rufius en *Rouffiat.*

En faisant ces recherches, nous avons eu pour but d'attirer l'attention des savants compétents sur les dénominations maritimes qui peuvent souvent donner sur les choses du rivage des notions ou des explications inattendues.

CHARTES DE L'ABBAYE DE CLUNY (N° 3033)

Notitia quomodo *Stephanus*, abbas, et *Ermenaldus*, prior Sancti Rigaldi, in *Cordam* insulam venerunt, et deinde cellam condiderunt in loco qui dicitur *Grava*, quam Cluniacensi monasterio subdiderunt.

(Bibl. nat., Or 178 A; B. h. 707 DCCX.)

(Vers 1088 environ.)

Notum sit omnibus presentibus atque futuris fidei cultoribus, quod ego *Stephanus*, abbas Sancti Rigaldi, et frater *Ermenaldus*, prior ejusdem loci, votiva concordia declinare volentes tumultuosas procellas secularium actionum. Christo presule, devenimus in Corda (*variante :* in Cordam) insulam, a parte occidentali in Oceano sitam. Cumque gratia solitudinis ibi manere vellemus, ipsam insulam juris ecclesie Cluniacensis esse audivimus. Factis itaque litteris, assensum domini *Hugonis*, abbatis, super hoc quesivimus et paulo post ipsius litteras melliflua consolatione conditas, cum auctoramento habitandi et edificandi in fidelitate apostolorum Petri et Pauli et sua suscepimus. Venerat autem ad nos cohabitandi gratia quidam Cluniacensis monachus, nomine *Willelmus* (mihi *Stephano* germanus), vir ingeniosus, laboriosus piscandi, acquirendi sollertissimus, in cunctis actionibus accomodatissimus. Ipso itaque retia componente, piscarias construente, qui eo tenus rebus pauperes eramus, Deo multiplicante, exuberare cepimus (*variante :* contuplo divine promissionis cepimus exhuberare).

Audientes itaque homines finitime regionis famam nostre conversationis, optabant perfrui solatio nostre collocutionis. Sed quoniam illuc vix intratur sine metu naufragii, multum timebamus ut aliquis interiret, dum nostri causa tantum periculum subiret. Gratia igitur hec evadendi pericula monachis ac principibus multa prece suadentibus, haud procul ab ipsa insula in locum qui dicitur Grava transmigravimus, ibique illis ad quos pertinebat concedentibus, edificare inchoavimus (*variante :* oratorium et officinas pro posse construximus).

In primis itaque laici, quorum juris erat ipsa possessio, nobis nostris que successoribus inde cartam fecerunt, cui propriis manibus signa confirmationis imposuerunt. Postea vero ad nos pusillos est venire dignatus vir venerandus domnus *Amatus*, Romam Sedis legatus, idemque Burdegalensis archiepiscopus, qui nobis plurima dignanter indulsit, missam sollemniter cantavit, aquam exorzizavit, cimeterium consecravit, nobiscum manducavit, nummos et quedam alia nobis donavit, ut strenue edificaremus, non solum concessit atque laudavit, verum etiam sub obedientia imperavit. His omnibus interfuit domnus *Petrus* Burdegalensis ecclesie, decanus et archidiaconus, quo rogante, laudante et concedente, domnus *Amatus* illa complevit. Antequam vero oratorium inciperimus, ipse domnus *Petrus*, et archipresbiter domnus *Achelmus*, collaudaverunt et loca designaverunt (*variante :* quibus iterum collaudantibus et fundamenta designantibus, hoc oratorium et officinas inchoavimus).

Erant autem hujus operis coadjutores, non solum predictus *Willelmus*, sed etiam alii monachi Cluniacenses. Considerantes itaque nobis multa provenire ipsorum consilio, et a redditibus supradicte insule, que juris est Cluniacensis ecclesiæ, Scientes etiam nam ex longo tempore antequam huc venissemus, quicquid habebemus, quicquid acquisituri vel edificaturi eramus, domno *Hugoni* abbati et ecclesie Cluniacensi nos concessisse, in eadem sententia permanentes unanimiter concordamus, ut nos et omnia nostra quecumque sunt vel que futura sunt ecclesie Cluniacensi subiciamus et in eorum jus in perpetuum transfundamus. Hoc pariter laudamus, concedimus et confirmamus.

Signum † STEPHANI abbatis.

Signum † ERMENALDI.

Au dos : Carta Stephani Senis de se ipse et de loco Grava ad Cluniacum.

Annexe à la page 33

On trouve le nom de *Corda* ou *Cordān* dans les cartes suivantes :
Atlas Petrus Vessconte de l'an 1318.
Mappemonde des frères Pizigani, 1367.
Mappemonde de Sébastien Cabot, 1530.
Mappemonde de Henri II, roi de France, 1550.
Miroir de la mer, de J. Waghenaer, 1590.

ANCIENS ARTISTES AQUITAINS
ET
PEINTRES OFFICIELS
DU VIEUX BORDEAUX

PAR M. CH. MARIONNEAU

Un des traits caractéristiques de notre époque est bien certainement la faveur avec laquelle sont poursuivies les études historiques. Le XIXe siècle a produit de grands historiens, à la suite desquels marchent d'innombrables travailleurs, auteurs de monographies de provinces, de villes, de villages, de biographies et de descriptions monumentales. Dans ces recherches patientes, actives et parfois fécondes, les beaux-arts occupent une importance réelle, et les annales de l'art français forment, à cette heure, un fonds des plus riches.

Il s'en faut cependant que tout ait été dit, car chaque jour amène des rectifications aussi intéressantes qu'inattendues dans l'attribution de certaines œuvres, et des noms oubliés, méconnus, viennent se faire inscrire sur le livre d'or de nos gloires artistiques; sans compter que nous ne lirons peut-être jamais, je ne dirai pas une page, ni seulement quelques lignes, sur les créateurs d'admirables chefs-d'œuvre, mais seulement un monogramme inscrit ou gravé quelque part pour conserver la mémoire, de ces illustres ignorés!

Je ne prétends pas venir augmenter sensiblement la

liste des oubliés, par l'indication de noms d'artistes de haute lignée; je vais tout simplement rappeler le souvenir d'hommes utiles, d'artisans honorables, qui ont maintenu les bonnes traditions et qui, par leurs maîtres et leurs disciples, relient aux grandes célébrités des temps anciens les célébrités contemporaines.

Plusieurs érudits de province ont publié des *Dictionnaires biographiques,* comprenant spécialement des noms de peintres, graveurs, sculpteurs, architectes du XIIe au XVIIIe siècle; d'autres ont même compris des temps antérieurs au moyen âge ou simplement à l'époque présente; puis, à l'aide de ces divers travaux, ont été composées des *Biographies générales.*

Comme toutes les autres parties de la France, la province de Guyenne a fourni son contingent, mais par un appoint relativement fort restreint, et c'est pour amoindrir cette lacune que je viens exposer le résultat des découvertes de mes confrères de la *Société des Archives historiques de la Gironde* et de mes recherches personnelles.

Bien que j'aie l'intention de m'en tenir spécialement à ceux que j'appellerai des *artistes officiels,* des artistes jurés, employés préférablement par les magistrats de la ville et *généralité de Bourdeaulx,* je crois devoir entamer mon sujet en rappelant l'importance de Burdigala, la cité gallo-romaine dont les divers dépôts de nos Antiques contiennent tant de débris de temples, de théâtres, de thermes, de tombeaux, qu'on a peine à concevoir que nous n'ayons pas encore un musée digne de ses richesses monumentales, ce qui fort heureusement cessera bientôt. Ces débris antiques démontrent, par leur style et leurs proportions, que Bordeaux, aux premiers siècles de notre ère, était une des villes où l'influence des arts gréco-

romains avait pris un grand développement. Ce fait a bien été constaté parfois, mais il n'a jamais été l'objet d'une étude sérieuse au point de vue monumental.

Voilà pourtant le vrai point de départ de nos écoles artistiques locales, car c'est par des modèles d'architecture, de sculpture et sûrement aussi de peinture placés sous leurs yeux, que s'inspirèrent les artistes nés dans la capitale de la seconde Aquitaine. Leurs disciples et leurs successeurs travaillèrent pour les ducs de Guyenne, les rois d'Angleterre, les administrations conventuelles, paroissiales, diocésaines et pour les magistrats de la vieille cité bordelaise.

Mais, des artistes gallo-romains qui habitèrent à Bordeaux et qui l'embellirent, que nous reste-t-il? Deux noms inscrits sur des stèles funéraires : celui d'un peintre et celui d'un sculpteur; le premier fort ordinaire, peut-être, ne nous a laissé qu'un nom : CALENVS PICTOR. De plus, remarquons que cette spécialité d'artisans devait être peu commune dans nos contrées, puisque notre érudit confrère, M. Jullian, cite cette remarque : Les épitaphes de peintres « sont très rares » hors de Rome.

Sur un autre cippe se trouve le nom ou plutôt le surnom gracieux d'un sculpteur bordelais, dit M. Lacour, il s'appelait : MARCO SECUNDINIO? AMABILI, SCULPTORI.

Le Musée provisoire des Antiques de Bordeaux possède trois cippes sur lesquels se lit le nom de AMABILI; les bas-reliefs de ces tombeaux paraissent être de la même main, et, sur l'un, le sculpteur s'est représenté, comme l'a décrit M. Jouannet, dans une dissertation sur les inscriptions funéraires découvertes à Bordeaux en 1826 (1) :

(1) Près de l'ancien Lycée, dans le mur de l'antique enceinte de Bordeaux. (*Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, année 1827.)

« C'est un vieillard à longue barbe, assis, sculptant son tombeau, coiffé d'un large bonnet, vêtu d'une tunique et d'un manteau tombant derrière les épaules; il est chaussé de cothurnes ou brodequins. » M. le comte de Clarac, qui a publié une table alphabétique des artistes de l'antiquité, à la suite de son catalogue des Antiques du Louvre, ne cite pas les noms qui viennent d'être reproduits.

Du IIIe siècle, arrivons au VIe, et Grégoire de Tours, comme le rappelle Éméric David, nous signalera des architectes, des sculpteurs, des peintres francs, employés dans la construction ou la décoration des monuments de Bordeaux : « Ce ne sont point des artistes venus de l'Italie, ce sont des Barbares qui ont exécuté ces grands ouvrages (1), » dit le vieil historien. Comme on le pense bien, pour ces époques lointaines, il faut marcher non seulement dans les ténèbres, mais à grands pas.

Dans le premier volume des Rôles gascons (2), transcrits et publiés par M. Francisque-Michel, on lit, à la date du 29 octobre 1243, la mention suivante, page 169 :

« N° 1250. DE QUADAM IMAGINE IMPIGNORANDA. *Mandatum est Johanni Maunsel quod, quia Rex significavit quod non habet in capella Regis vadia usque ad summam CC marcarum, quod imaginem Sancte-Marie preciosiorem impignoret, ita quod in loco honesto deponatur. — Teste Rege, apud Sylvam XXIX die octobris 1243.* » (Il s'agit ici de Henri III d'Angleterre, alors à l'abbaye de La Sauve.)

Au milieu et sur la fin du XIVe siècle, dans les *Comptes de l'Archevêché de Bordeaux,* publiés par notre autre

(1) *Histoire de la peinture au moyen âge,* p. 52.

(2) Les Rôles gascons sont des documents de la Chancellerie royale d'Angleterre, relatifs aux affaires de ce pays avec les provinces anglaises de l'ouest de la France, documents conservés à la Tour de Londres.

confrère, M. Leo Drouyn, il est fait mention de deux peintres bordelais : Garin de Canton ou Cantor (Garinus de Cantor) et Guillaume de Cantor (Guillelmus de Cantor) ; ils habitaient la paroisse Saint-Paul, dans la sauvetat de Saint-André (1). Le premier fut chargé, le 21 avril 1354, de peindre les armes de l'archevêque, dans le grand portail de l'Archevêché, et, en 1384, un autre peintre du nom de Garinus, probablement le fils Guillaume, peignit le catafalque de Bertrand de Roqueis (2) et vingt-huit écussons. (Tout cela me paraît rappeler une litre qui entourait le sanctuaire.) Ces travaux ne se rapporteraient donc qu'à des peintures d'armoiries.

Pour le xve siècle, les recherches ont été plus fructueuses ; aussi ne citerai-je que les principaux artistes de cette époque qui travaillèrent à Bordeaux : Colin Trenchant, ***magister in geometria,*** maître de l'œuvre du Chapitre de Saint-André et de la fabrique Saint-Seurin (1425-1429).

Un autre nom nous a été révélé par la transcription d'un acte capitulaire de l'ancienne fabrique de l'église Saint-Michel, transcription faite par M. le marquis de Puifferrat (3), celui d'un maître-maçon, un architecte, comme nous dirions aujourd'hui, qui, le 13 mars 1448, fit le marché suivant : « Par acte retenu par Me Jean Pauterii, notaire, les syndics et fabriqueurs de Saint-Michel nommèrent Jean Botarel pour avoir l'inspection et la

(1) La rue appelée depuis quelques années *rue des Facultés,* nom qui n'est plus justifié de nos jours, se nommait originairement rue Saint-Paul pour rappeler, en ce lieu, l'existence d'une ancienne paroisse. Pourquoi ne pas rétablir ce nom, si l'on veut conserver les souvenirs du vieux Bordeaux ?

(2) Archevêque de Bordeaux, qui, d'après Lopès, mourut le 15 mars 1384 et fut enseveli « proche du grand autel, du costé du midy ». (*L'Église métropolitaine primatiale Saint-André de Bourdeaux,* Bourdeaux, G. de La Court, 1668, p. 255.)

(3) *Archives historiques de la Gironde,* t. VII, p. 439.

conduite des ouvrages de maçonnerie nécessaires pour l'église Saint-Michel, aux conditions portées par ledit acte et pour 40 francs bordelois de rétribution par chaque année. »

Puisque je viens de parler de la vieille église Saint-Michel, j'ai hâte de rappeler Johan Lobas, ce grand ingénieur architecte, ce véritable maître de l'œuvre du vieux clocher, aux flancs vermiculés par les arquebusades des guerres civiles des XVIe et XVIIe siècles, maintenant totalement transformé, sous prétexte de restauration, par les grands et beaux travaux de M. Paul Abadie, membre de l'Institut, récemment décédé. Le clocher moderne est certainement bien plus monumental que celui de Johan Lobas, mais il est incontestablement moins historique; car ce n'est pas de celui que nous voyons aujourd'hui que le fameux ingénieur Vauban disait, dans son projet fait à Bayonne, le 16 avril 1680, pour transformer la tour en citadelle, destinée à maintenir les Bordelais sous l'autorité de Louis XIV : « On peut dire qu'elle commande du mousquet tout le quartier des mutins et que, toutes les fois qu'il y aura trente hommes dedans, il est impossible qu'on y puisse faire aucun mouvement ni assemblée considérable qui n'en soit découverte. »

Le nom de Lobas, tel que le porte le registre des dépenses de l'œuvre et fabrique Saint-Michel [1], traduit en français par Lebas, se trouve cité par tous ceux qui ont écrit sur le vieux clocher; mais il en est peu qui aient fait ressortir sa prépondérance dans cette importante construction : on l'a souvent confondu et mis au rang des habiles ouvriers qu'il avait sous ses ordres. Dans mon livre sur les *Œuvres d'art qui décorent les édifices religieux*

[1] *Despensa feyta per lobra et fabrica de St-Myqeu de Bourdeu per nos, Grimon Eyquem* (le grand-père de Michel Montaigne) *et Pey deu Grava, prestre, deudeit jorn de septembre 1480.*

de Bordeaux, je lui ai rendu, je crois, toute la justice qu'il mérite, ce qui n'a pourtant pas empêché un biographe moderne de qualifier Lebas *maître en charpenterie* et de lui donner le prénom de *Nicolas*. Néanmoins, il est inutile pour nous d'insister de nouveau sur le nom et le véritable caractère de ce grand artiste bordelais du xve siècle.

La *Couronne margaritique,* de Jean Lemaire, publiée dans l'édition des *Illustrations de la Gaule et singularités de Troyes,* Lyon, J. de Tournes, 1549, nous fait connaître le peintre Antoine Petit, de Bourdeaux, que je soupçonne être l'auteur du portrait du roi Louis XI, peint, vers 1476, pour le Chapitre de la cathédrale de Bordeaux, portrait qui fut payé trois écus d'or, comme il est constaté dans les Actes capitulaires dont on doit la publication au zèle infatigable de M. Leo Drouyn.

Aux dates de 1491 et 1492, j'ai trouvé dans le registre de la fabrique Saint-Michel, dont il a été déjà parlé, le nom d'un peintre d'origine flamande, maître Hans. Voici le texte du registre, en langue gasconne : « Item plus, paguey lo xxve jorn de mars (1491) à mest. Hans, per pintar las armas deu Rey, et la Trinitat, et Nostra Dona et St Myqueu, et... monte... 1 f. 4 arditz.

» Lo viie jorn d'octobre (1492) audit mestre Hans, per daurar ladita Crotz et lo banet, et per pintrayre, sur la tela, la ymage de St Myqueu (peindre sur la toile l'image de saint Michel) monte tot xvi f. »

En 1494, Raymond Macip, maître-maçon, acheva le clocher de l'église Sainte-Eulalie, ainsi que nous l'apprend M. Gaullieur, dans ses *Bordelais inconnus* (1877, p. 4).

Avec le xvie siècle, le grand siècle de l'art en France, les peintres, sculpteurs et architectes qui travaillèrent à Bordeaux deviennent sensiblement plus nombreux. Ne

voulant pas tomber dans des redites, je ne citerai que les deux moins connus : « le peintre de la cour du Parlement de Guyenne, Luc Machirque, qui, d'après l'ordonnance faite au receveur des exploits, reçut, le 30 avril 1546, dix-sept écus pour un tableau (1); » et le *maistre des œuvres du Roy en Guyenne,* Guirault de Pomier, mort vers 1525, « *l'an que le Roy François fut pris,* » comme on lit sur son épitaphe encastrée dans le mur du bas-côté septentrional de l'église Sainte-Eulalie. Guirault est l'artiste que le regretté Félix de Verneilh pensait être l'architecte de la belle porte, couronnée de mâchicoulis hourdés, qui se voit sur la façade de l'ancien port de Bordeaux et qui arrêtait si souvent les regards de M. Thiers, lors de son séjour douloureusement forcé en 1871 (2).

De la fin du XVIe siècle aux premières années du XVIIe plusieurs architectes, dits *maistres-massons,* prirent part à la construction de plusieurs de nos édifices ou à l'installation de nos antiquités bordelaises à l'Hôtel de Ville, dans des niches « richement élabourées », ce qui indique clairement que Loys Baradier et Pierre Ardouyn devaient être d'une certaine supériorité dans leur art, d'où provenait leur titre de surintendants des œuvres publiques. Je ne suis donc point surpris de retrouver Pierre Ardouyn et Loys Cothereau passant un traité avec le duc d'Espernon, suivant un acte notarié, de 1604, déposé dans nos Archives départementales, pour la construction du beau château de Cadillac, et de trouver le nom de Baradier dans les registres des Feuillants,

(1) Brives-Cazes, *Arrêts du Parlement de Bordeaux,* 1545-1546.

(2) L'intérêt de cette porte explique les sacrifices de la Municipalité pour son isolement et sa restauration fort étudiée par M. Charles Durand, architecte, membre de l'Académie de Bordeaux, correspondant de l'Institut.

pour la construction de leur église et du tombeau de Montaigne.

Enfin, nous arrivons à des faits plus précis relativement à l'enseignement des arts à Bordeaux, par l'existence d'un *peintre officiel de l'Hôtel de Ville,* charge qui se perpétua régulièrement jusqu'en 1793.

Dans le tome II des *Archives de l'Art français* (p. 125), une liste des peintres officiels de la Jurade bordelaise, accompagnée de quelques notes, a été déjà publiée par M. Gustave Brunet, à l'aide de renseignements fournis par M. Detcheverry, ancien archiviste municipal. Ce sont les notes de M. Brunet que je vais compléter, en les faisant précéder de l'indication de deux documents, bien curieux pour l'étude des arts à Bordeaux et par la communication de *Notes inédites sur l'ancienne école de dessin,* par le chevalier de Bazemont, qui eut pour successeur Jean-Jacques Leupold, le dernier des peintres officiels de la ville de Bordeaux.

C'est dans la collection des volumes de la Société des Archives historiques de la Gironde que se trouvent deux contrats d'une curieuse importance pour le sujet qui nous occupe. Il s'agit de la venue à Bordeaux, vers la fin du XVIe siècle, d'un peintre que je soupçonne encore d'origine flamande, et qui reçut fort bon accueil des maire et jurats, puisque, d'après le premier contrat, il fut accordé, dans une maison qui dépendait du Collège de Guyenne, un logement à Jacques Gaultier, peintre.

Le libellé de l'en-tête de ce contrat ne laisse aucun doute sur les traditions qui se conservaient au vieil Hôtel de Ville pour l'enseignement des arts : « Saichent tous comme de tout temps et antienneté, toutes républiques bien instituées et ordonnées ayant entre aultres chozes singullierement deziré retirer à elles et en leurs villes des

meilleurs et plus expérimentés artizans qu'il leur estoigt possible, tant pour l'instruction de la jeunesse que pour servir au publiq et pour bonifier lesdictes villes, à l'exemple desquelles, messieurs les maire et jurats de ceste ville de Bourdeaulx estant advertis que Jacques Gaultier, peintre, estoit en ceste ville et quil estoyt assez bien experimenté en lart de la Peinture, lauroient appelé en la maison de ville et remonstré que sil se voulloit avec sa famille retirer en ceste dicte ville et y faire sa rezidence, ils laccomoderoient de logis pour quelque temps en icelle ville et sy le gratifieroient d'ailleurs d'aultres choses et exemptions; ce que Gaultier leur auroyt accordé soubz les pactes et conditions que cy après seront déclarés (1). »

Ces conditions stipulaient qu'il était accordé à Jacques Gaultier « sa demeurance avec sa famille dans une maison du Collège de Guyenne, pour cinq ans, à dater du 1er septembre 1579, sans qu'il fût tenu de payer louage, et s'il ne veut demeurer dans ce logement, il lui sera loisible de le sous-louer pour se soulager d'une autre location qu'il fera à sa fantaisie. » Gaultier était en outre exempt de la garde des portes, du guet, soit de jour ou de nuit, de faire manœuvre ou factions, de payer aucun impôt, de loger aucuns gens de guerre. Ce contrat était signé de Armand de Gontault-Biron, maire et gouverneur de la ville et maréchal de France, et des jurats en exercice. A l'expiration de ce contrat, il fut renouvelé aux mêmes conditions, pour deux années, par les nouveaux jurats, « tant pour eulx que pour messire ***Michel, seigneur de Montaigne,*** chevalier de l'ordre du Roy, alors maire de ladicte ville (2). »

(1) *Arch. hist. de la Gironde,* t. III, p. 467. — Minutes de Destival, notaire; communication de M. Detcheverry.

(2) Archives départementales, S. E., notaire Delaville. — Communication de M. Ducaunnès-Duval..(*Arch. hist. de la Gironde,* t. III, p. 467; t. XII, p. 369, et t. XIX, p. 345.)

La destruction des anciens registres des délibérations de la Jurade, dans le cours du xvie siècle, ne permet plus de rechercher la date de la nomination de Jacques Gaultier comme peintre de l'Hôtel de Ville; mais les conditions énoncées dans les contrats qui viennent d'être cités indiquent les fonctions officielles qu'occupait cet artiste. Ce fut « *Jas Le Roy* » et non Jos[eph] Roy, cité par M. Gustave Brunet, qui prit la succession de Gaultier; sa nomination daterait du 10 septembre 1610, à raison de soixante livres par an. La délibération de la Jurade portait qu'il commencerait à travailler aux tableaux (portraits) des jurats. (Voir les *Archives de l'Art français*, t. II, p. 126.)

D'après l'acte de mariage de Le Roy, dû à une obligeante communication, cet artiste, comme le précédent, serait originaire des Pays-Bas; il semble même que tous les artistes distingués qui se trouvaient à Bordeaux, vers la fin du xvie siècle et le commencement du xviie, venaient du nord de la France et au delà. L'acte de mariage du peintre est daté du 2 septembre 1594. Il est énoncé comme suit : « Articles de mariage entre Joes Le Roy, maître peintre, natif de la ville de Dame (sans doute Dam, au comté de Flandres, royaume de Belgique, à 5 kil. N.-E. de Bruges), demeurant maintenant à Bordeaux, paroisse Puy-Paulin, et Jehanne Benoist, fille naturelle et légitime de feu Me Jehan Benoist, praticien, et de Bertrande. » — L'artiste signe : Jas Le Roy.

A Le Roy succéda, le 24 janvier 1625, Guillaume Cureau, qui serait mort, d'après M. Detcheverry, vers la fin de l'année 1647. J'ai trouvé sur ce peintre, dans le fonds des Augustins, aux Archives départementales de la Gironde, que « l'an 1629, le 24 novembre, les jurats de la ville de Bourdeaux passèrent contrat audit Guillaume

Cureau pour faire un rétable au maître-autel, au prix de trois mille trois cents livres, lequel contrat ne fut point exécuté. » M. Detcheverry donne des détails sur le nombre des portraits de jurats faits par ce peintre et sur leur prix, qui fut l'objet d'un procès au Parlement (1). Son successeur fut Philippe Dehay, qui prêta serment le 29 février 1648 et mourut en 1665, puisque, le 6 juin de cette même année, Antoine Leblond de Latour lui succéda comme peintre de l'Hôtel de Ville. Ce dernier mériterait une étude spéciale, car il paraît avoir été le promoteur de l'établissement à Bordeaux de la première École académique de peinture, qui s'intitulait, à tort, Académie. Il paraîtrait même, d'après les registres de l'ancienne Académie royale de Peinture de Paris, que Leblond aurait usurpé le titre de peintre du Roy, dont il se qualifiait à Bordeaux. Je reviendrai peut-être un jour sur ce Leblond de La Tour et ses confrères de l'École académique, bien peu connus, malgré l'excellente notice de M. Jules Delpit : fragment de l'*Histoire des Arts à Bordeaux* (2).

Ce fut Marc Leblond de La Tour, fils du précédent, qui succéda à son père, en 1690, et qui eut à son tour pour successeur Nicolas-François de Bazemont, nommé le 14 septembre 1742.

Sur Bazemont, peintre d'origine portugaise, les *Archives de l'Art français* n'ont donné que des notules très brèves. Je crois avoir les éléments d'une notice plus complète que tout ce qui a été dit jusqu'ici. Voici d'abord, d'après l'annaliste Bernadau — qu'il faut toujours consulter avec défiance, mais qui est le plus ancien des

(1) *Archives de l'Art français*, t. II, p. 125.
(2) *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1853.

écrivains bordelais dont les ouvrages fournissent des indications sur Bazemont, — ce qu'on lit dans le *Viogra phe bordelais :* « Bazemont, chevalier du Christ, était un habile peintre portugais, qui fut déterminé par l'intendant de Tourny à se fixer à Bordeaux. L'illustre intendant le nomma professeur de l'École publique de dessin dont il avait doté la ville; Bazemont dirigea cette école pendant un quart de siècle. Ce n'était point un artiste ordinaire; indépendamment de plusieurs morceaux de génie qu'il composa pour cette ville, il est auteur d'un Dictionnaire didactique d'architecture civile et militaire, ouvrage important et bien écrit que la mort l'empêcha de publier et dont on voit le manuscrit à la Bibliothèque de Bordeaux. »

Ce récit n'est point exact : il résulte d'abord des notes publiées par M. Gustave Brunet, dans les *Archives de l'Art français* (t. II, p. 125), que Bazemont fut élu peintre de la Mairie de Bordeaux le 14 septembre 1742. Ce n'est donc point l'intendant de Tourny, arrivé postérieurement, le 30 août 1743, qui fit prendre à l'artiste la résolution de se fixer dans cette ville, puisqu'il y occupait déjà des fonctions officielles. Pour la réouverture de l'École de dessin qui avait existé dans le Collège de Guyenne, son rétablissement se fit sous le double protectorat de l'intendant et des jurats, comme le dit très nettement le mémoire que j'ai consulté.

D'après les comptes de la Ville, Bazemont recevait comme peintre de la Jurade 600 livres et comme maître de l'École de dessin la même somme; son logement, à l'hôtel du Gouvernement, était évalué 300 livres, retenus sur ses appointements, ce qui les réduisait à 900 livres (1).

(1) Soit 225 francs par trimestre. On trouve les reçus des gages de Bazemont et de son successeur Leupold aux Archives municipales de Bordeaux, série GG, carton 305.

Mais il est important de faire remarquer que ce ne fut qu'en 1748, après quatre ans d'expérience et deux ans de sollicitations, que Bazemont obtint 600 livres, ayant à sa charge bien des frais et n'ayant en réalité pas d'appointements fixes, puisque la délibération de 1748, en lui accordant la gratification de 600 livres, avait ajouté ces mots : « sans tirer à conséquence. » Ce qui est certain, c'est que ce peintre, qui enseignait la figure, le paysage et les éléments d'architecture, mourut, l'on peut dire dans l'indigence, vers le mois de mars 1770. Dans une lettre de sa veuve aux jurats, dans laquelle, vu ses infirmités et ses soixante-dix-huit ans, elle demandait l'augmentation de la rente de 25 livres par mois qui lui était faite, la veuve Bazemont rappelait que son mari était mort après vingt-sept ans de travaux et de sacrifices.

D'après Heyneken (t. II, p. 222) : « Le chevalier Bassemont (François) a dessiné quatre vues de Bourdeaux, que P. P. Choffard a gravées, en 1755. » Je ne connais que deux de ces gravures : 1° *Vue de la ville de Bourdeaux et de ses promenades du côté du Château-Trompette;* 2° *Vue de la porte et place Bourgogne sur le port de la ville de Bourdeaux.* Mais je sais qu'il existe dans des collections particulières deux dessins originaux de Bazemont, représentant : l'un *la place du Palais-de-l'Ombrière* et l'autre *le Château-Trompette;* ce sont probablement les sujets des deux autres gravures citées par Heyneken. Les deux seuls portraits peints par Bazemont qui sont à ma connaissance sont d'une médiocrité incontestable, mais ils sont à vrai dire des derniers temps de sa vie.

En résumé, Bazemont n'était point un artiste ordinaire, comme avait raison de dire Bernadau, mais il fut bien loin de composer des « morceaux de génie » ; c'était un professeur zélé, intelligent, enthousiaste de son art, fort

généreux et qui, pendant vingt-cinq ans, fut le *seul* professeur d'une école qui comptait, relativement à la population de l'époque, plus d'élèves que notre école actuelle. Voilà les titres réels qui recommandent son souvenir. Conservons donc le nom de Bazemont dans le rang honorable et modeste des hommes utiles et vraiment dévoués.

Jean-Jacques Leupold fut le successeur de Bazemont et le dernier peintre ordinaire de l'Hôtel de Ville ; il fit partie de l'ancienne Académie de Peinture, Sculpture, Architecture civile et navale de Bordeaux, et prit part aux Salons bordelais du XVIIIe siècle, dont j'ai fait réimprimer les livrets en 1883, avec des *notices biographiques sur les artistes qui prirent part à ces expositions;* j'y renvoie donc, me bornant à rappeler que Leupold, d'origine suisse, était né en 1730 et qu'il mourut à Bordeaux, rue Belleville, 10, le 19 septembre 1795, laissant un fils, devenu professeur distingué d'hydrographie, de mathématiques transcendantes et de physique, président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, et qui fut le promoteur de la première exposition de la Société Philomathique en 1827. C'est la mémoire du fils du dernier peintre officiel des jurats qui est conservée par le nom d'une rue de Bordeaux. Pouvais-je mieux finir cette lecture qu'en rappelant à la Compagnie le nom d'un de ses distingués prédécesseurs?

LE BARON DE CAILA

ARCHÉOLOGUE GIRONDIN

(1744-1831)

PAR M. E. BERCHON

Je me suis occupé déjà de ce savant antiquaire, membre distingué de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, à l'occasion de deux de ses mémoires inédits, écrits en 1806 et 1813, sur les premières haches de bronze trouvées dans le sol de la Gironde, à Pauillac (1), et sur une statuette en argent découverte dans un puits des cloîtres de la cathédrale Saint-André de Bordeaux (2).

La précision de ces mémoires, rencontrés inopinément en poursuivant d'autres recherches, m'avait frappé. J'avais été surpris, d'autre part, de voir que ces travaux ne paraissaient avoir attiré l'attention de personne, même des grands archéologues girondins contemporains de l'auteur : Jouannet et Lacour. Le nom du baron de Caila était le plus souvent mal orthographié dans les rares citations qui en rappelaient la mémoire (3). Il n'en fallait pas davantage pour m'engager à tenter de réparer un

(1) *L'Age du bronze en Gironde* (*Actes de la Société Archéologique de Bordeaux*, t. XIV, p. 17).

(2) *La Statuette d'argent trouvée à Bordeaux et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris comme représentant Sophocle* (*Actes de la Société Archéologique*, t. XIII, p. 83).

(3) Il est, en effet, écrit : Cayla, du Caila, Cheyla, Queyla et Quayla dans plusieurs ouvrages et documents anciens ou modernes, même officiels.

oubli si peu justifiable, et ma présente étude est le résultat d'investigations dont la longueur et les incidents ne doivent plus entrer en ligne de compte, puisque j'ai été assez heureux pour recueillir tous les renseignements désirables sur l'histoire que je voulais écrire, et même assez favorisé pour trouver le portrait authentique de mon héros.

I

Il est bien entendu que j'ai eu des guides dans ces recherches. On n'invente pas le passé. Des indices sont nécessaires pour venir en aide à cette faculté, si prisée des Américains du Nord, le *prospect*, c'est-à-dire ce flair qui, seul, fait entrevoir le but et discerner quelles sont les meilleures voies pour y parvenir, malgré les obstacles de la route.

Et je me plais à dire, dès ce moment, que le premier renseignement important me fut fourni par MM. Dezeimeris et Céleste, bibliothécaires de la Ville de Bordeaux et mes collègues à l'Académie, qui, avec leur obligeance bien connue, me mirent en main un registre contenant plusieurs travaux manuscrits du baron de Caila, sachant que ce registre renfermait une note sur les instruments de l'âge du bronze, qui étaient alors l'objet de mes recherches prolongées.

Je reviendrai, nécessairement, sur ces manuscrits, qui ne me fournissaient, du reste, aucune indication sur leur auteur, et je ne donnerai point à mon lecteur l'ennui de l'historique de mon cheminement à partir de ce point de départ. Ce serait retracer des incidents que connaissent tous ceux qui, férus de l'amour des recherches

scientifiques, ne sont satisfaits qu'après les avoir poursuivies jusqu'au résultat désiré.

Or, à ce moment, je n'avais absolument d'autres données que celles fournies par la *Table méthodique et historique de l'Académie de Bordeaux*, publiée en 1879, d'après le travail de M. de Gères, et dans laquelle on lisait, page 196, sur la liste des anciens académiciens :

« 1796. Le baron Pierre de Caila, ancien magistrat, antiquaire, collectionneur. »

Le remarquable volume de *Biographie* de la *Statistique générale de la Gironde*, dû à M. Ed. Feret, en 1889, n'avait point encore paru. Et, il faut bien le dire, il est plus que probable que, sans ce très utile ouvrage, la personnalité de M. de Caila (comme celle de beaucoup d'autres Girondins) serait restée ignorée, leurs travaux se trouvant véritablement enfouis dans des collections qui ne sont trop souvent que lettres-mortes, même pour la plus grande partie du monde savant [1].

La liste donnée dans cette *Biographie* est toutefois incomplète. Nous le montrerons plus loin. Elle ne nous servit pas, dans nos premières recherches, qui eurent pour objectif les registres manuscrits de l'Académie de Bordeaux, registres dans lesquels je retrouvais, pour ainsi dire, à chaque page, pendant de nombreuses années, les preuves irrécusables de l'activité intellectuelle de M. de Caila.

[1] La publication considérable de MM. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis, sur la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France* (Paris, Imprimerie nationale, 1887), est appelée à rendre, sous ce rapport, d'immenses services aux chercheurs. Je la signale à l'attention de tous ceux qui ont souffert de l'absence d'un guide dans leurs recherches.

Je consultai, en même temps, tous les ouvrages et toutes les publications du commencement du XIXe siècle. Je recueillis des détails précieux, et je parvins enfin à pouvoir constater *de visu* que plusieurs des travaux de mon auteur étaient conservés au château qu'il avait habité durant les dernières années de sa vie, et que son portrait s'y trouvait aussi, entouré des meilleurs soins par ses héritiers, MM. de Galard.

Ces derniers me prêtèrent, en outre, leur concours avec la plus grande courtoisie, et c'est grâce à toutes ces circonstances heureuses, et bien rares, que j'ai pu mener à bon terme la tâche que j'avais entreprise de rappeler tous les titres du baron de Caila à une juste célébrité.

II

BIOGRAPHIE DE M. DE CAILA

Pierre-Martin de Caila était né à Bordeaux le 15 octobre 1744, dans la paroisse de Saint-Michel, ainsi que le constate un extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-André, déposés aux Archives départementales de la Gironde [1].

Il appartenait à une famille ancienne et des plus honorables, sur laquelle je puis donner les renseignements les plus complets, grâce à l'obligeance extrême de M. le marquis de Galard-Magnas, qui a bien voulu rechercher, analyser et résumer pour moi les actes authentiques et les manuscrits, conservés dans les

[1] Une copie de l'acte de naissance, certifié conforme et en date du 27 septembre 1809, existe au château de Caila, près Rions (Gironde).

archives de la maison de son parent, M. le comte Hector de Galard-Saldebru.

La tâche était longue et difficile, au milieu de papiers sans nombre. Il fallait choisir dans un véritable entassement de notes, de documents copiés, de renseignements provenant de toutes sources, et j'ajoute, en toute sincérité, que cette revue et cette sélection ont été faites de manière à mettre en plein relief les aptitudes et les habitudes d'un esprit passionné pour les questions d'histoire, d'art et d'archéologie. J'aurai soin de le faire remarquer, plusieurs fois, dans les pages suivantes consacrées :

1° A la généalogie du baron de Caila;

2° A sa biographie proprement dite;

3° Aux collections qu'il avait formées.

Deux chapitres particuliers seront réservés ensuite :

1° A l'étude des travaux qu'il avait publiés ou entrepris;

2° A certains incidents d'une vie qui fut longue et bien remplie.

A. — *Généalogie.*

Un document, transcrit par M. de Galard-Magnas, fournit sur cette première question des données détaillées qui ne laissent rien à désirer. Il est, du reste, tout entier, de la main de M. de Caila et rédigé avec cette précision qui était l'une des principales qualités de toutes les recherches qui émanaient de lui.

« Mes auteurs (dit-il) ont signé, les uns Cayla, les autres Caila. Christophe et Jean de Caila, mon père et aïeul, ont signé Caila. Feu mes frères, mon frère Alexandre, son fils et moi signons de même : Caila.

» Je croirais que ma famille était originaire du bourg appelé *le Caila*, situé dans le ci-devant Lauraguais, mais je ne sais si ma famille a donné ou reçu son nom de ce bourg.

» Le premier du nom que je trouve dans le peu de papiers que j'ai dans les mains était André Caila, mon bisaïeul, premier consul, en 1640, de Nailloux, en Lauraguais, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de ce nom. Il devait être depuis longtemps domicilié dans ce bourg, lui et ses auteurs, puisqu'il en occupait la première magistrature.

» Son nom de Caila, en qualité de premier consul, était gravé sur la porte du port de Nailloux, vers l'Occident, et il y a subsisté jusqu'à la Révolution, époque où on la détruisit.

» André Caila se maria avec Anne de Porquier, d'une bonne famille du Lauraguais, alliée aux Luppé, Escornebœuf et Gavarret.

» Il fut père de Jean de Caila, qui tenait à Nailloux un certain état; fit en gros, à Toulouse, le commerce de la draperie (qui ne comportait pas la dérogeance), et était seigneur de Nailloux.

» Il se maria, en 1694, avec Gabrielle de Claparède, de la ville de Montpellier, tante de M. de Claparède, ministre calviniste, dont Voltaire parle dans ses lettres, et dont la famille subsiste encore d'une manière honorable à Genève. Le général comte de Claparède appartient à cette famille.

» Jean Caila acquit les fiefs d'Enjouton, Soucale, et la seigneurie de Nailloux. Cette dernière en 1696.

» Le 2 mai 1698, Jean de Caila obtint un brevet (conservé au château de Caila) qui lui octroyait le droit de porter les armoiries suivantes :

» *D'azur au chien (ou lévrier) passant, d'argent, fixant un soleil d'or, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or mises en fasce* (1).

» Ce fait est relaté dans une lettre écrite par Christophe de Caila (fils de Jean) au prince de Beauvau, le 26 septembre 1772 (2).

(1) Brevet délivré à Paris par Ch. d'Hozier, garde de l'armorial général de France.

(2) Archives du château de Caila.

» Jean de Caila mourut en 1724 et fut enseveli aux Cordeliers de Toulouse, où sa sépulture se voyait encore en 1820. Il laissa cinq enfants, dont une fille, Isabeau de Caila, dame de Nailloux, décédée non mariée à Nailloux, le 23 janvier 1782, âgée de soixante-seize ans, et quatre garçons, dont voici l'histoire.

» L'aîné, Alexandre de Caila, avocat au parlement de Toulouse, fut porté pour le Capitoulat. Il se maria avec R. d'Entraigues. Cette branche est tombée en quenouille.

» Le second épousa N. La Case, de Nailloux, et eut trois garçons et une fille, tous morts sans postérité.

» Le troisième, Fulcran de Caila, fut prieur de Bajon, au diocèse de Rieux, et il y mourut le 21 octobre 1782, âgé de quatre-vingt-quatre ans (1).

» Le quatrième, Christophe de Caila, seigneur de Nailloux, né le 8 juillet 1702, se fixa à Bordeaux, où il devint jurat de la ville. Il était conseiller-secrétaire du Roy, maison et couronne de France par lettres de provisions du 27 juin 1760, datées de Versailles, en place de Pierre Desclaux; contrôleur de la chancellerie près la cour des Aydes de Guyenne; consul de la cour de la Bourse de Bordeaux; administrateur de l'hôpital général, de la Manufacture, etc. Il avait épousé dame Louise Lebon (ou Libon), morte en 1806, à quatre-vingt-six ans, fille de Louis Lebon et de Jacquette Duruau, qui tenait de son père la terre de Fadia, près Rions (Gironde) (2).

» Christophe de Caila mourut à Bordeaux à soixante-douze ans et fut enterré dans l'église Saint-Éloi, le 8 janvier 1775 (3).

» Du mariage de Christophe de Caila avec Louise Lebon sont provenus cinq garçons et trois filles :

» Jean Fulcran, l'aîné, mourut en avril 1766, à vingt et un ans, non marié, à Bordeaux, chez ses parents.

» Le second, gendarme de la garde du Roÿ, mourut le 16 juin 1810, à Saint-Pierre (île d'Oléron), où il était pensionnaire, à raison du triste état de sa santé. Il se nommait Christophe Bruno de Caila.

(1) Son portrait, en costume ecclésiastique, est conservé au château de Caila.

(2) Cette terre est devenue majorat sous le nom de Caila.

(3) Deux de ses portraits sont encore au château de Caila; l'un le représente en grand costume de jurat, avec robe et rabat.

» Le troisième, ancien garde du corps du Roy, né en 1750, mourut le 25 août 1794, à quarante-trois ans, dans la ville de Neuwied-sur-le-Rhin, où il avait émigré avec son corps. Valentin de Caila ne laissa qu'un fils, qui entra dans la Compagnie de Jésus.

» Jean-Fulcran-Alexandre de Caila habitait Nailloux et Toulouse. Il n'a eu qu'un fils unique, Raimond-Louis-Alexandre-Marie, cy-devant mousquetaire gris, premier lieutenant dans le 6e de dragons, enfin lieutenant dans la gendarmerie royale, à Rennes, chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé Mlle Serrurier, nièce du maréchal-comte Pérignon, gouverneur de Paris, et n'a eu que des filles, mortes jeunes.

» Enfin, Pierre-Martin, baron de Caila, ancien avocat général à la cour des Aydes de Bordeaux, non marié, né le 15 octobre 1744.

» Les filles de Christophe de Caila et de Louise Lebon furent mesdames :

» 1° Élizabeth-Rosalie de Caila, veuve de Pierre de Ganduque de Lamotte, ancien lieutenant de cavalerie, mère de madame la vicomtesse de Galard-Saldebru, héritière des biens et du majorat du baron de Caila, qui appartiennent encore à son fils, le comte de Galard-Saldebru, habitant le château de Caila (1);

» 2° Élizabeth-Victoire de Ménoire, qui fut mère de mesdames de Raquine, de Fenwick, et de M. de Ménoire;

» 3° Enfin, Élizabeth-Julie de La Fargue, mère de mesdames Lavau, Abiet et Delbos. »

Une lettre de convocation conservée au château de Caila porte, en outre, que Pierre de Caila avait été appelé à siéger dans l'assemblée de la noblesse, le 1er juillet 1789, comme gentilhomme, ainsi que sa sœur, madame de Ménoire, et qu'il portait les mêmes armes qu'avait en 1698 son grand-père, Jean de Caila, seigneur de Nailloux, Enjouton et Soucale.

Je puis joindre à tous ces détails deux indications intéressantes : celle de l'admission de Christophe de Caila

(1) Mme de Ganduque se remaria avec M. Dumas de La Roque.

à la bourgeoisie de Bordeaux, et une curieuse rectification de l'acte de baptême de son fils, Pierre-Martin. Je les dois à l'obligeance de M. Ernest Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux. Je lui en exprime ici tous mes remerciements.

La première est ainsi inscrite au *Livre des bourgeois de Bordeaux* (Archives municipales, série BB, n° 1215, 22 avril 1765) :

« Caila (M.-Christophe), secrétaire du Roy près la cour des Aydes et actuellement jurat de la présente ville, a prêté serment de bourgeois d'icelle, au cas requis et accoutumé, ayant été dispensé de faire enquête de ses bonne vie et mœurs. »

La seconde est extraite du *Registre paroissial de Saint-André de Bordeaux, l'an 1744* (Archives municipales, série GG, registre 86; pièce annexée à l'acte 734); elle porte la date du 24 décembre 1787 :

« Jérôme-Marie Champion de Cicé, par la Providence divine et l'autorité du saint-siège apostolique, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, etc., etc.;

» Vu :

» La requête à Nous présentée par le sieur Pierre Caila, avocat général de la cour des Aydes, tendant à ce qu'il Nous plût faire rectifier sur les registres baptistaires de la paroisse Saint-André de cette ville, où le suppliant a été baptisé, l'erreur qui a été insérée dans son acte de baptême, où son nom est inscrit *Quayla* au lieu de *Caila,* qui est son véritable nom ;

» Notre ordonnance à la suite de la dite requête, en date du 23 de ce mois, par laquelle Nous aurions commis le sieur Pons de Caylus, chanoine de notre église métropolitaine, et notre vicaire général pour constater le vrai nom du suppliant;

» ... Le procès-verbal de notre dit commissaire, en date de cejourd'hui, par lequel il conste, d'après la déposition de deux témoins dignes de foy, que la signature du suppliant a toujours été *Caila* et non *Quayla;* qu'il a toujours signé de même,

soit dans les actes publics, en sa qualité d'avocat général de la cour des Aydes, soit dans des actes particuliers; que dans ses anciens titres, tels que l'armorial de sa famille, le contrat de mariage d'une de ses sœurs, le testament d'une de ses tantes, son nom est toujours écrit *Caila;* qu'enfin, ce ne peut être que par inadvertance que son nom a été écrit *Quayla* au lieu de *Caila,*

» Nous avons ordonné et ordonnons que dans les extraits de baptême du suppliant qui lui seront désormais délivrés par le sieur curé ou vicaire de Saint-André, il sera nommé *Pierre Caila;* qu'il sera fait note de cette erreur à la marge du feuillet où se trouve couché le dit acte de baptême; qu'enfin, les dites requête et enquête seront déposées au secrétariat de notre archevêché, pour y avoir recours au besoin.

» Donné à Bordeaux, dans notre palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre archevêché, le 24 décembre 1787.

» † JÉROME-MARIE,
» Archevêque de Bordeaux.

» Par Monseigneur :
» Signé : CORNEILLE (L. S.). »

B. — *Biographie.*

A cette époque, Pierre-Martin de Caila faisait partie de la cour des Aydes depuis dix-neuf ans, car il avait été installé conseiller-avocat général de cette cour par lettres patentes du 20 avril 1768 (1), et il y servit vingt-deux ans, jusqu'au moment de la suppression violente de toutes les institutions de la vieille France (2).

(1) Par lettres patentes du même jour, il fut dispensé des six années qui lui manquaient des trente exigées par les ordonnances. Il remplaçait le sieur Jean de Lezé.

(2) Les anciens offices et tribunaux avaient été supprimés par décret du 6 septembre 1790. La Chambre des vacations du Parlement de Bordeaux enregistra ce décret le 28 septembre, et le 30 du même mois, les scellés furent apposés sur les portes des salles, greffes, archives, etc.

Il était alors premier avocat général de la Cour, charge qui l'aurait conduit à de plus hautes situations, sans la tourmente révolutionnaire qui l'atteignit et brisa ses justes espérances d'avenir.

Privé de toute fonction administrative à quarante-six ans et demi, il ne pouvait échapper longtemps aux persécutions dont furent l'objet presque tous les personnages marquants de l'ancien régime, et il fut, en effet, arrêté le 2 floréal an II (21 avril 1794), comme *ci-devant noble et frère d'émigré.*

J'ai pu retrouver l'interrogatoire qu'il eut à subir, le même jour, devant le Comité de Surveillance de Bordeaux, sur ses nom et prénoms, origine, famille, qualité de noble, carte de civisme, conduite depuis le commencement de la Révolution, dons faits à la nation, services dans la garde nationale, date de liquidation de sa charge, attitude, surtout pendant la durée de la *Commission populaire,* qui avait essayé, un moment, d'arrêter les excès de cette époque, ainsi que sur ses idées relativement aux prêtres constitutionnels, et même sur ses fréquentations avec les habitants de Rions, pays de sa famille [1].

Il paraît s'être assez heureusement tiré de cet interrogatoire, dont les dangers étaient multiples, car il adressait quatre jours après, le sextidi floréal an II (25 avril 1794), une pétition ainsi conçue aux citoyens composant le redoutable Comité :

« Pierre Caila demande son élargissement, convaincu qu'il n'a rien fait pour perdre l'estime de ses concitoyens. Persuadé

[1] Voir cet interrogatoire aux Pièces justificatives, n° I. J'ai été guidé dans la recherche des pièces concernant la Révolution, par l'historien de la *Terreur à Bordeaux,* mon collègue à l'Académie, M. Aurélien Vivie. Je lui en exprime toute ma gratitude.

de ce principe que *lorsqu'un peuple veut sa liberté, rien ne peut lui être opposé* (1), il se livra, dès l'origine de la Révolution, à en être le soutien. L'exactitude de son service dans la garde nationale dès sa création; sa présence à sa section, dont il a sa carte épurée (2); les sacrifices pécuniaires qu'il a faits, l'empressement à faire liquider son office (3), vous prouvent la validité de ce qu'il avance, certifié par des attestations bien authentiques.

» Citoyens, confiant dans votre justice, il espère que vous ferez droit à sa réclamation et que vous ordonnerez sa relaxance.

» CAILA. »

Chose fort rare à cette époque, qui correspond aux plus mauvais jours de la Terreur à Bordeaux (4), cette démarche fut bien accueillie, car, au bas de la pétition précédente, se trouve une délibération du Comité paraphrasant les termes employés par Caila et déclarant

(1) Ces mots sont soulignés dans la pétition écrite par M. de Caila lui-même.

(2) Cette épuration se faisait dans chaque section, le demandeur placé véritablement sur la sellette, obligé de répondre aux questions de tout individu et de tout genre : inquisition minutieuse et passionnée qui transformait le jugement en parodie de la justice. Les Archives départementales de la Gironde renferment plusieurs certificats d'épuration imprimés, et M. A. Vivie a cité quelques-unes des demandes auxquelles une réponse insuffisante avait pour sanction immédiate l'arrestation, comme suspect et mauvais sans-culotte; par exemple : *Quelle est ton opinion sur Marat?* — As-tu jamais *murmuré de la disette des subsistances?* — *Qu'as-tu fait pour mériter d'être pendu, si la contre-révolution arrivait?* (*Histoire de la Terreur à Bordeaux,* t. II, p. 105.)

Le représentant Garnier, de Saintes, a même donné, dans l'article 2 de son arrêté du 2 thermidor an II, la formule de l'interrogatoire à faire subir aux citoyens, en vue de leur épuration. (Voir aux Pièces justificatives, n° II.)

(3) Tout retard était suspect, comme inspiré par la pensée que la Révolution n'aurait qu'un terme limité.

(4) L'un de ses collègues à la cour des Aydes, Robert Faure de Rancureau, était, en effet, condamné et exécuté trois mois après, le 3 thermidor de la même année (21 juillet 1794), et il y a lieu de remarquer que trente-sept magistrats ou administrateurs eurent le même sort, deux seulement ayant été acquittés. (Vivie, ouvrage cité, t. II, p. 404.)

« *qu'il pouvait encore être utile à la liberté*, et qu'elle lui » serait rendue, sauf renvoi aux représentants du peuple » pour statuer définitivement (1). » Ysabeau était alors le chef suprême de la Gironde. Il approuva la mise en liberté le 14 floréal suivant, soit le 3 mai 1794, et je pourrais ajouter que cette prompte décision était heureuse pour l'intéressé. Le collègue et l'ami du conventionnel Tallien n'avait plus, en effet, que peu de jours de dictature à passer à Bordeaux, qu'il quittait dans la nuit du 2 au 3 juin suivant (2), taxé de *modérantisme* par l'ami de Robespierre, le jeune Marc-Antoine Jullien.

A peine libre, M. de Caila voulut sans doute se prémunir contre de nouvelles recherches. Il prit, dès le lendemain de sa relaxance, le 15 floréal (4 mai), la lettre de passe prescrite par la loi du 27 germinal (3) (16 avril), et j'ai trouvé dans le même dossier des Archives départementales une autre pétition adressée au proconsul Garnier, de Saintes, ou Xantes, comme on disait alors.

Je la reproduis aussi, comme renfermant des détails curieux sur les choses de ces temps troublés :

« *Au citoyen Garnier, de Xantes, représentant du peuple en séance à Bordeaux.*

» CITOYEN,

» Je viens offrir à ma patrie les connaissances que j'ai acquises dans l'étude de l'histoire naturelle et des parties qui

(1) Voir aux Pièces justificatives, n° III.

(2) Aurélien Vivie, *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 251.

(3) Cette loi du 27-28 germinal an II (16-17 avril 1794) sur la police générale de la République ordonnait que les *nobles* et les *étrangers* ne pourraient séjourner dans les villes maritimes ou frontières. Ysabeau chargea le Comité de Surveillance d'assurer l'exécution de cette loi, et, du 26 avril au 7 mai, de nombreux ordres de passe furent accordés aux intéressés habitant Bordeaux pour quitter cette ville. Un volumineux registre de ces ordres existe aux Archives de la Gironde.

l'accompagnent. Je me suis principalement attaché à la recherche des plantes dont les cendres étaient le plus chargées de ce sel alkali devenu si précieux pour l'exploitation du salpêtre. J'ai communiqué aux citoyens Limoges et Baritot, chargés de cette partie, mes vues et mes désirs. Ces citoyens ont applaudi à mon zèle et ont paru satisfaits des connaissances et de l'aptitude que je leur ai annoncées, soit pour la recherche des plantes, soit pour la conduite des opérations prescrites par l'art pour l'extraction du salin. Ces citoyens m'ont même fait entrevoir que je pouvais espérer la direction d'un des six ateliers à salin qui vont être établis dans l'étendue du district de Bordeaux.

» J'ai communiqué, citoyen représentant, aux citoyens Limoges et Baritot mes preuves de civisme depuis l'année 1789, avec ma carte civique et mon épurement au Comité de Surveillance de cette ville. Ces deux citoyens me rendront justice auprès de toi, citoyen représentant, si tu veux bien les consulter.

» Je suis né roturier, mon extrait baptistaire le prouve (1), mais il plut à mon père d'acheter, une vingtaine d'années après ma naissance, une charge de secrétaire. La crainte de me trouver compris dans le décret du 27 germinal m'a fait prendre une lettre de passe (2).

(1) Ce n'était pas tout à fait exact, comme nous l'avons vu par sa généalogie, dressée par lui-même; mais tout mauvais cas était niable en ce temps-là, car la tête était en jeu.

(2) Elle existe aux Archives départementales, sous la date du 15 floréal an II (4 mai 1794), avec le signalement de l'intéressé. L'ordre est ainsi rédigé, n° 527, page 125 :

« Pierre Caila, ci-devant noble, âgé de quarante-neuf ans, demeurant cours Tourny, n° 29, reçoit un ordre de passe pour se retirer à Floirac, district de Bordeaux, département du Bec-d'Ambès, où il déclare vouloir se retirer, conformément à la loi du 27-28 germinal. »

On lit, en marge :

« Lequel a déclaré et signé avoir un frère sur la liste des émigrés. »

Et, plus bas :

« *Signalement.* — Taille : cinq pieds cinq pouces; visage long, cheveux châtains, front ordinaire, sourcils châtains, yeux *idem,* nez long, bouche moyenne, menton rond. »

Le 11 floréal an II (30 avril 1794), sa sœur Élizabeth Caila, femme Dumas de La Roque, âgée de trente-sept ans, demeurant rue du Mirail, 41, avait déjà reçu un ordre de passe pour se retirer à Bègles (n° 351, p. 72).

» Tire-moi de cette cruelle inaction, citoyen représentant; seconde mon zèle et mes désirs. Je te jure que tu n'auras qu'à te féliciter de m'avoir mis à même de consacrer mes connaissances et mes travaux à la prospérité de la République.

» Salut et fraternité.

» CAILA. »

Cette nouvelle pétition est tout entière de la main de Caila et largement écrite. Celle qu'il avait adressée précédemment au Comité de Surveillance était seulement signée de lui.

Au dos de ce document se lit l'annotation suivante :

« N° 190. Caila, né roturier d'un père qui a depuis acheté une charge de grand secrétaire, se trouve compris dans la loi du 27 germinal, et expose qu'ayant des connaissances en histoire naturelle, il pourrait être utile pour la fabrication du salpêtre, attendu qu'il connaît parfaitement les plantes qui *fournisse* les sels propres à cette matière.

» Il demande à être employé dans un des six ateliers qui vont être établis dans le district de Bordeaux.

» Il a fait part de ses intentions aux citoyens Limoges et Baritot. »

Je n'ai pu retrouver la suite de cette demande, qui se se trouve apostillée cependant de ces mots, écrits par Garnier lui-même :

« Renvoyé aux citoyens Limoges et Baritot (1), après avoir consulté le Comité de Surveillance.

» Signé : GARNIER,
de Xantes. »

Son ordre portait, en marge :

« Dont le père et le mari jouissaient des privilèges de la noblesse. »

Son signalement ne portait pas *Jolie,* comme celui de Thérésia Cabarrus, retrouvé par notre ami Aurélien Vivie et communiqué par lui à M. Arsène Houssaye, qui a nommé Mme Tallien : Notre-Dame de Thermidor.

(1) Ce citoyen était encore en 1806 directeur des poudres et salpêtres à Bordeaux et souscripteur à la publication de Lacour et Caila sur les sarcophages de Saint-Médard-d'Eyrans, dont nous parlerons plus loin.

Mais au dos de la pièce est écrite l'annotation suivante :

« Le Comité révolutionnaire de surveillance, établi par arrêté du Comité de Salut public, déclare qu'il n'a en son pouvoir aucune dénonciation contre le citoyen Caila, ex-noble, qui, à la suite de la loy des 27-28 germinal, s'est retiré de Bordeaux muni d'un ordre de passe.

» Est fait en séance, à Bordeaux, le 13 thermidor an II de la République une et indivisible (31 juillet 1794).

» PLÉNAUD, VEYSSIÈRES, COMPAIN,
GUIGNAN, LÉLOM (1). »

Or, ce même jour, dans la nuit, Garnier apprenait la chute de Robespierre (9 thermidor), et de Caila put compter, dès lors, sur des jours meilleurs, soit qu'il n'eût pas sérieusement quitté Bordeaux, soit qu'il eût pris réellement sa résidence à Floirac, localité si rapprochée du port maritime que la loi de germinal, au sujet des ordres de passe, ne me paraît pas avoir eu, à Bordeaux du moins, une sanction très sûre pour l'État ni très pénible pour les intéressés (2).

La mort de Lacombe vint, à bref délai, mettre fin à la Terreur girondine, et de Caila ne tarda pas à attirer l'attention des gouvernements, qui eurent tant de peine à réparer les désastres accumulés pendant les années qui furent si fatales aux choses de l'art, des lettres, de la science, et même aux savants, ***dont on n'avait que faire dans une République,*** selon l'expression de Coffinhal (3)...

(1) Il y a lieu de remarquer que les membres de ce Comité, qui comprenait aussi Cassan, étaient des amis de Jullien. (A. Vivie, ouvrage cité, t. II, p. 231.)

(2) Les ci-devant nobles, résidant à Bègles ou à Floirac, comme les Caila et un très grand nombre d'autres, ayant désigné des localités aussi voisines du port de Bordeaux, ou de ceux du Médoc, ne faisaient, en réalité, que tourner ou éluder la loi.

(3) *Étude sur Lavoisier,* par Ed. Grimaux. Alcan, 1888.

Et il lui advint ce qu'acceptèrent bien d'autres de ses contemporains, même républicains farouches et terroristes, tels que Tallien ([1]), Ysabeau ([2]), Jullien ([3]) et Garnier, de Saintes ([4]), pour ne citer que les représentants du peuple qui avaient été les proconsuls de Bordeaux à l'époque que nous avons rappelée.

De Caila fut nommé baron par l'empereur Napoléon, par lettres patentes du 6 octobre 1810 ([5]), et avait même été désigné, peu après, pour faire partie, en qualité de conseiller, de la nouvelle Cour d'appel qui fut installée à Bordeaux le 8 juin 1811.

Le décret était daté de Saint-Cloud, le 12 mai précédent. Il avait été communiqué à M. de Caila, le 29 du même mois, par M. le baron de l'Empire Rateau, procureur général de la Cour; mais cette distinction ne fut pas acceptée par l'intéressé, qui expliqua les motifs de son

([1]) *Tallien,* touché par les grâces d'une Bordelaise, Thérésia Cabarrus, fit partie des Cinq-Cents, fut de la campagne d'Égypte et nommé, à son retour, consul d'Alicante, poste qu'il n'occupa jamais et qu'il conserva pourtant jusqu'en 1820, mais sans traitement depuis la Restauration.

([2]) *Ysabeau,* ancien oratorien, auxiliaire important de Tallien au 9 thermidor, fit partie du Conseil des Anciens et fut nommé, par le Directoire, dans un poste supérieur de l'administration des Postes. Il le perdit en 1814 et mourut à Paris en 1823, oublié, comme le précédent.

([3]) *Julien* ou *Jullien,* de Paris, devint commissaire des guerres sous le Directoire. Il fit partie de l'expédition d'Égypte, fut un apologiste fervent de Napoléon I[er], puis publiciste et directeur de journaux. Il mourut, oublié, en 1840 ou 1841.

([4]) *Garnier,* né à Saintes en 1754, montagnard ardent, devint membre du Conseil des Cinq-Cents jusqu'en mai 1798. En 1804, il était président du tribunal criminel de Saintes, et le 24 avril de cette année, il s'entremettait pour constater l'authenticité des reliques de Saint-Eutrope, qu'*il avait vues et examinées* en l'année 1789, d'après le procès-verbal signé par lui. Il fut membre de la Chambre des représentants de 1815, et se rangea, sans difficulté, du parti de Napoléon. Atteint par l'ordonnance du 24 juillet 1815 comme régicide, et banni par la loi de 1816, il mourut en Amérique en 1820.

([5]) Elles sont conservées dans les archives du château de Caila avec leur renouvellement, en date du 25 mai 1816.

refus dans une lettre que nous reproduisons, non seulement en raison des causes énoncées de ce refus, mais encore comme preuve des travaux auxquels M. de Caila consacrait alors ses heures :

« MONSEIGNEUR,

» Je suis extrêmement flatté de l'accueil que m'a fait Votre Excellence, à l'audience de ce matin. Comme il m'importe de mériter votre bienveillance et de bien établir les raisons qui me forcent à ne pas répondre à l'honneur que m'a fait Sa Majesté, en me nommant à une place de conseiller en sa cour impériale de Bordeaux, permettez-moi, Monseigneur, de vous les rappeler.

» Je suis dans les soixante-sept ans depuis le 15 octobre dernier. J'ai exercé pendant vingt-deux ans la charge de premier avocat général de la cour des Aydes de Bordeaux. J'ai la santé très délicate, des infirmités cachées, l'ouïe très paresseuse.

» J'ai oublié les lois anciennes. J'ignore complètement les nouvelles. Il y a plus de vingt ans que je n'ai pas jeté les yeux sur un livre de droit. Je me suis retiré à la campagne depuis quelques années.

» Je suis entièrement dévoué à Sa Majesté. Le titre dont elle m'a honoré me place au rang de ses plus fidèles sujets. Si je ne puis, Monseigneur, servir Sa Majesté comme magistrat, je la sers comme homme de lettres, en travaillant à la statistique du département de la Gironde, d'après l'invitation de Son Excellence le ministre de l'intérieur, par la lettre dont elle m'honora le 22 août dernier. J'ai découvert, Monseigneur, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, des chartes qui regardent l'ancienne province de Guienne, et qui sont très précieuses pour l'ouvrage que j'ai entrepris. Je les compulse. C'est un travail de longue haleine.

» Veuillez bien, je vous prie, porter aux pieds du trône mes très respectueuses représentations. J'ose, Monseigneur, espérer qu'avec l'appui de Votre Excellence, Sa Majesté les accueillera favorablement et ne verra en moi qu'un sujet très soumis, que son âge, ses infirmités et son incapacité forcent d'avouer qu'il

est hors d'état de remplir les fonctions honorables qu'Elle daignait lui confier.

» Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

» BARON DE CAILA,
» Député de Bordeaux. »

» Paris, 24 mai 1811.

Il a toujours été rare de rencontrer tant de généreux scrupules, et il est à regretter que le grand travail que de Caila annonçait dans cette lettre n'ait pas été achevé; son âge et le fâcheux état de sa santé ne lui permirent probablement pas d'y mettre la dernière main.

Je dois ajouter cependant que la vie du baron de Caila fournit quelques incidents, après la renonciation dont nous venons de donner les termes et la date.

Membre du Conseil municipal de Bordeaux depuis 1806 jusqu'en 1815 inclusivement, il suivit sans doute l'exemple du maire Lynch, quand survinrent les événements de 1814. Il fut en effet autorisé, le 12 juillet de cette année, à porter la décoration du Lys (1), que S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême accorda, le 21 du même mois, à l'Académie tout entière de Bordeaux, avec autorisation, du 4 août suivant, pour chacun de ses membres d'en porter les insignes (2).

(1) On conserve au château de Caila toutes les pièces relatives à cette décoration :

1° Avis par le comte Lynch, le 12 juillet 1814;

2° Confirmation par Louis XVIII, du 1er septembre, avec lettre de M. Huc, premier valet de chambre du roi;

3° Titre du 27 novembre, avec ampliation signée du baron de Damas.

(2) On lit, en effet, dans le compte rendu manuscrit de la séance du 21 juillet, que S. A. R. le duc d'Angoulême « étant arrivé à Bordeaux, une » députation de l'Académie a été lui présenter les hommages de la Com- » pagnie, et que S. A. a daigné accorder à la Société la décoration du Lys. »

Le 4 août, le maire de Bordeaux écrit à l'Académie pour lui faire passer l'autorisation individuelle par laquelle S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême permet aux membres de l'Académie de porter la décoration du Lys.

Il fit, après les Cent-Jours, acte d'ardent patriotisme en donnant quittance au Trésor royal d'une somme de 3,075 francs, à laquelle il avait été taxé pour sa contribution à l'emprunt de 100 millions décrété en 1816. Il avait alors soixante-douze ans, et vécut, presque toujours depuis, dans son château de Caila, où sa mort eut lieu le 19 septembre 1831 (1), à quatre-vingt-six ans et onze mois passés d'une vie consacrée, jusqu'à la Révolution, aux devoirs de sa charge à la cour des Aydes et aux études les plus variées pendant le premier quart, au moins, du XIXe siècle.

C'est dans ce château que j'ai pu voir le portrait qui rappelle les traits délicats et graves de M. de Caila, et dont je puis présenter la photographie, très réussie, à l'Académie, comme le meilleur souvenir de celui qui fut l'un de ses membres les plus zélés et les plus capables.

Sa reproduction m'a été accordée avec la plus grande obligeance par M. de Galard, et son exécution, vraiment artistique, est due à M. Amtmann, mon collègue à la Société d'Archéologie de Bordeaux.

Il figure, du reste, au milieu d'une série considérable de portraits historiques qui forment, au château de Caila, un véritable musée, aussi remarquable par le nombre des toiles que par la valeur intrinsèque de beaucoup d'entre elles.

Nous allons décrire cette collection, avant d'entre-

(1) Nous avons eu quelque peine à retrouver cette date. Elle n'était pas conservée dans les archives de Caila. La *Biographie* de M. E. Feret disait : mars 1832. Les tables décennales des Archives départementales, compulsées avec soin par M. Ducaunnès-Duval, portaient : le 20 septembre 1831. Mais je dois à M. le comte Cardez, maire de Rions, une indication plus exacte : l'acte du décès du baron Pierre de *Cayla* est bien du 20 septembre, mais la mort avait eu lieu le 19, à dix heures du soir (ville et commune de Rions, registre des décès, n° 16).

prendre l'étude des écrits de celui qui avait présidé à leur choix et à leur réunion.

C. — *Le château de Caila et ses collections.*

Ici je laisserai parler encore, le plus souvent, M. de Caila lui-même, parce qu'il a laissé plusieurs notes, très détaillées, sur la demeure favorite de ses dernières années, ainsi que sur les collections et richesses qui s'y trouvent encore conservées.

« La maison de Fadia, venue de feu mon père (1), dit-il dans une note de 1814, consistait en quatre chambres basses et deux au-dessus, avec vestibule, chambre dite de Louis XIV et mon cabinet de travail, que feu mon père fit établir et réparer. Il y avait des granges, cuviers et chambres à la suite autour de la cour, que ma mère fit abattre et mettre dans l'état où on la voit aujourd'hui. »

C'était un fief possédé par la famille de Chabannes en qualité de seigneur de Curton, vassal du seigneur de Rions et arrière-vassal du duc d'Albret (2), fief sur lequel M. de Caila fit établir, sous son nom particulier, un majorat à la fin de l'année 1810, après la réception des lettres patentes impériales qui le créaient baron (3).

Il lui était venu, comme nous l'avons dit, de l'héritage de sa mère, Louise Lebon, qui le tenait elle-même de

(1) *Archives de Caila.*

(2) Les Chabannes étaient aussi barons de Rions et avaient une partie de la baronnie de Cadillac, outre le marquisat de Curton, sur les paroisses d'Espiet, Tizac, Grezillac et Dagonac. Ces terres provenaient d'une donation faite par Charles III à Jacques de Chabannes.

(3) Ce majorat fut transmis à sa nièce, la vicomtesse de Galard-Saldebru, par lettres patentes du 3 juillet 1824. *(Archives de Caila : titres et brevets.)*

Louis Lebon, son père (1), ou plutôt de Jacquette Duruau, sa mère (2).

C'est dans cette demeure, agrandie, restaurée et embellie, selon toutes les règles du goût moderne, par M. le comte Hector de Galard, que se trouve la collection de portraits de personnages historiques, dont nous devons l'énumération complète à la complaisante collaboration de M. le marquis de Galard-Magnas, d'après un inventaire dressé par M. de Caila le 2 octobre 1803.

Elle occupe un grand nombre de salons et mérite d'être décrite, parce qu'elle forme un musée national et régional sans analogue, tout au moins dans la Gironde et à Bordeaux.

On y voit d'abord rassemblés, avec un soin certainement intentionnel, les portraits des favorites ou des grandes dames des plus brillantes époques de notre histoire.

Agnès Sorel ou Soreau;
Diane de Poitiers;
La duchesse d'Étampes;
Mona Lisa, dite *la Joconde* ;
Lavocate ou la Belle Ferronnière ;
Marie Touchet, maîtresse de Charles IX;
Renée du Rieux, dite *la Belle Châteauneuf,* à la cour de Henri III ;
Gabrielle d'Estrées ;
Henriette de Balzac, marquise de Verneuil;

(1) Les Lebon avaient eu une illustration dans la personne de Louis Lebon, qui était de l'Académie des Sciences de Paris, mécanicien célèbre, ami de Réaumur, et dont il est parlé avec éloge dans l'*Encyclopédie*. Ces Lebon étaient originaires de La Brède. (*Archives de Caila,* 1810.)

(2) Les Duruau ou Dureaud descendaient de François Dureaud, qui vivait de ses rentes, en 1640, à Langoiran. Son fils fut commissaire aux Saisies réelles de cette juridiction, et son petit-fils devint procureur au Parlement. Il est décédé en 1748. Ses petites-filles furent Mmes Bonneau de Lajarte, de Peyssard et de Puyauris. (*Archives de Caila,* 1810.)

Jacqueline du Bueil, comtesse de Moret;
Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin;
La duchesse de Fontanges;
M. de Mornay, marquise de Villarceaux;
La marquise de Montespan;
Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon;
Ninon de Lenclos,

s'y trouvent rapprochées de :

Blanche de Castille, mère de saint Louis;
Marie Stuart, veuve de François II;
Catherine et Marie de Médicis;
Jeanne d'Albret, mère de Henri IV;
Marguerite de Valois, première femme de ce roi;
Anne d'Autriche;
Marie-Henriette de France, fille de Henri IV et femme de Charles I[er] d'Angleterre;
Marie-Anne-Victoire, fille de Philippe V, roi d'Espagne;
Marie de Rabutin, marquise de Sévigné;
Françoise de Sévigné, comtesse de Grignan;
Marguerite de Souvré, marquise de Sablé.

Et près du premier groupe :

François I[er], aux pieds de Françoise de Foix (Châteaubriant),
et Henri IV et Gabrielle, au moment où Bellegarde disparaît, tableaux qui sont tous les deux de Duchesne (1).

Puis viennent les grands personnages de l'histoire :

Charles, comte d'Alençon, frère de Philippe de Valois, tué à la bataille d'Auray le 26 avril 1346;
Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, gendre de Louis XI;
Le connétable Bertrand Duguesclin;

(1) École française, 1627. Premier peintre de la reine-mère, mais bien plus remarquable comme directeur des embellissements de Fontainebleau et du Luxembourg que par ses toiles. Poussin et Philippe de Champagne travaillèrent sous sa direction, mais le premier se lassa de lui.

Raoul de Lorraine, tué à la bataille de Crécy, 13 août 1340;
Louis IX (saint Louis);
Maximilien, empereur d'Allemagne;
Henri III, roi de France;
Philippe IV, roi d'Espagne, père de Marie-Thérèse;
Philippe d'Orléans, régent de France;
Le premier prince de Condé;
Gabriel de Saluces, dernier marquis de ce nom;
Philippe Guillaume, cardinal de Bavière (XVI[e] siècle);
Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne;
Henri de Guise, *le Balafré;*
Charles-Emmanuel de Lorraine, comte de Sommerive;
Le cardinal Charles de Lorraine;
Antoine, comte de Vaudemont, prince lorrain;
Le maréchal de La Palisse, à la bataille de Pavie;
Le connétable de Bourbon, tué à Rome le 6 mai 1527;
Le chancelier du Vair.
Le chancelier de L'Hôpital;
Armand Duplessis, cardinal de Richelieu;
Le cardinal Mazarin;
Pierre de Gondi, cardinal de Retz;
Le connétable Henri de Montmorency, père du maréchal décapité à Toulouse le 30 octobre 1632;
Le cardinal César d'Estrées;
Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes;
P. de Bonne, duc de Lesdiguières.
Albert de Gondy, maréchal de France;
Louis, prince de La Roche-sur-Yon;
Gaspard de Saux-Tavannes, maréchal de France;
Jean du Bellay, gouverneur du Piémont sous François I[er].
Charles de Bourbon, comte de Soissons, gouverneur de Normandie;
Louis de Bourbon, comte de Vendôme,

et d'autres illustrations nationales ou étrangères :

Michel Cervantès;
Philippe Mélanchthon, peint par Holbein;

Edmond Auger, jésuite, confesseur du roi Henri III;
L'abbé de Rancé, peint par Philippe de Champagne;
Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres;
Nicolas Lambert, confesseur d'Henriette de France;
Le célèbre marin anglais François Drake (1);

sans parler d'autres toiles représentant :

Un roi de la première race;
Frédégonde, troisième épouse de Chilpéric;
Cinq portraits de personnages inconnus;
Trois tableaux anciens cotés comme provenant de Saint-Denys en France,
et un beau tableau de Porbus, intitulé : *Une Dame flamande.*

Nous devons noter, enfin, les portraits de plusieurs personnages offrant un intérêt particulier pour notre région girondine :

Bertrand de Goth, devenu le pape Clément V;
Jean de Bueil, comte de Sancerre, tué à la bataille de Castillon (1453) contre Talbot;
Michel Eyquem, seigneur de Montaigne;
Le duc de Roquelaure, gouverneur de Guyenne;
Le maréchal Alphonse d'Ornano, mort en Savoie (1610).

Les tableaux de la famille de Caila complètent cette collection, qui ne compte pas moins de quatre-vingt-douze toiles, et comprennent aussi les portraits de :

Fulcran de Caila, prieur de Bajon;
Mme de Caila, née Lebon;
Baron de Caila,

(1) Ce tableau, signalé par le voyageur Millin, avec ceux du duc de Roquelaure et du chancelier de L'Hôpital, fut visité, il y a quelques années, par un des descendants de l'illustre amiral.

dont notre photographie reproduit très exactement les traits; et deux toiles représentant son père Christophe : l'une en costume de jurat de Bordeaux, l'autre où il est poudré, revêtu d'une simarre, l'épée au côté, avec l'inscription suivante, un peu effacée, placée au-dessous du portrait :

« *Nobilis Christophorus a Caila, civitatis Burdigalæ septumvir electus a Ludovico XV. Anno D. 1764. Magistratum gessit usque ad VIII diem mensis jan. 1775 quo die obiit et postero cives parentesque funera fecerunt cum eximia pompa æreque publico, jacet in sacra sancti Elangii* (saint Éloi) *æde et juxta pluteum septuaginta duo anno et sex menses natus erat.* »

On se laisse facilement attarder, quand on visite Caila, par l'examen attentif des tableaux que je viens d'indiquer. Plusieurs ont une valeur artistique incontestable. La qualité des personnages, la célébrité spéciale qui s'est toujours attachée aux grandes dames qui s'y trouvent en si grand nombre, et le fait particulier de la date de la réunion de toutes ces toiles à une époque où l'on pouvait encore trouver des portraits originaux et où l'art du truquage n'avait pas pris les développements que nous constatons tous les jours, toutes ces considération démontrent certainement l'importance d'une collection qui mériterait une étude plus longue que celle que nous pouvons lui accorder ici.

Mais Fadia, devenu château de Caila, renfermait aussi d'autres richesses, car son mobilier comprenait, d'après un inventaire du 10 février 1775, des objets de grande valeur aussi, parmi lesquels M. de Galard-Magnas m'a signalé :

Une tapisserie de cuir doré.
Six pièces de tapisserie d'Aubusson en paysages.

Dix fauteuils à la Reine en serge verte.
Une tapisserie à personnages de cinq pièces.
Deux pièces de tapisserie en verdure.
Cinq pièces de tapisserie à personnages.
Cinq autres en verdure.
Cinq autres à petits personnages.
Une autre en tapisserie de Bergame.
Douze plats d'argent de formes variées.
Deux terrines très belles avec leur couvercle en argent.
Quatre saladiers.
Une jatte.
Un pot à eau très beau.
Un pot au lait couvert.
Une cafetière.
Deux théières.
Un réchaud à eau doré.
Un bougeoir.
Un sucrier.
Un sucrier en poudroir.
Une écuelle et son assiette.
Un panier avec deux anses.
Deux soucoupes.
Un saucier.
Un moutardier.
Deux paires de flambeaux.
Deux girandoles.
Une paire de mouchettes.
Deux porte-mouchettes.
Un gobelet de vermeil.
Trois cuillères à ragoût.
Trente-cinq couverts.

Le tout en argent.

Les deux portraits de Christophe de Caila, celui du prieur de Bajon, sont portés sur le même inventaire, avec une grande toile représentant Louis XV.

M. de Caila possédait aussi de beaux livres et des

objets d'art, partagés ou dispersés, et un médaillier dont il avait probablement fait don avec les collections d'histoire naturelle qu'il avait rassemblées.

Le goût des choses de l'art marchait en effet de pair, chez lui, avec son amour de l'antiquité ou de l'histoire de son pays, et nous allons prouver, sous ce dernier rapport, combien sa longue existence avait été bien occupée, en énumérant et appréciant tous les travaux qu'il avait entrepris.

Nous pouvons en donner la liste entière, grâce au registre que nous avons trouvé à la Bibliothèque de Bordeaux; grâce à nos recherches personnelles dans les archives de l'Académie et un peu partout; grâce enfin aux manuscrits dont M. de Galard-Magnas a bien voulu nous donner les titres, et qui font encore partie des archives du château de Caila.

III

L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU BARON DE CAILA

A. — *Énumération des travaux.*

Il est à présumer que P. de Caila s'était depuis longtemps associé au mouvement intellectuel, qui fut aussi brillant à Bordeaux qu'à Paris, pendant le XVIII[e] siècle. Il était l'un des souscripteurs à l'ouvrage de Baurein (1), dès 1784, comme avocat général de la cour des Aides, et si son nom ne figure pas sur la liste des membres du Musée de Bordeaux, en 1787, il est au premier rang des associés de la Sociét d'Histoire naturelle et d'Agriculture,

(1) Les *Variétés bordeloises*. Livre composé peu avant la Révolution et qui vise une foule de documents disparus pendant la tourmente.

qui reprit, dès 1796, la tradition de l'ancienne Académie bordelaise, créée en 1712 et supprimée violemment le 10 août 1793 [1].

Il prit une part très active à cette première tentative de restauration des études de tout genre à Bordeaux, et fut pendant plusieurs années membre du Conseil de la Société nouvelle, qui changea son premier titre, dès le 13 brumaire an VI (3 novembre 1797), pour celui de Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, n'osant pas reprendre celui d'Académie, qui ne lui fut rendu que le 13 août 1828.

Quant à ses ouvrages, je n'ai vraiment qu'à citer les notes qu'il a mises, lui-même, sur tous ses manuscrits, avec l'année de leur présentation à plusieurs Sociétés savantes, et les renseignements les plus minutieux sur la date des séances, le nom de leurs présidents et même des commissaires, qui se trouvaient quelquefois associés à ses recherches.

Sous ce rapport, le registre de la Bibliothèque de Bordeaux est précieux à bien des titres, et voici l'énumération des travaux qui s'y trouvent insérés, avec cette indication :

« *Cette liasse contient tous les mémoires et rapports présentés à l'Académie par M. le baron de Caila depuis 1801 jusqu'en...* » [2].

(1) La première séance de cette Société se tint le 23 frimaire an V (13 décembre 1796), dans la salle précédemment occupée par le Directoire du district de Bordeaux, dans la maison départementale, en vertu d'une décision de l'autorité supérieure en date du 16 frimaire précédent (6 déc.). Ses réunions avaient eu lieu d'abord dans la maison du citoyen Rodrigues, l'un des premiers membres, et nous croyons de toute justice de donner aux pièces justificatives le nom des fondateurs ou premiers adhérents de la Société. Leur liste se trouve inscrite sur les premières feuilles d'un grand registre manuscrit conservé à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux. (Voir Pièces justificatives, nº V.)

(2) La date manque, mais il sera facile de la déterminer plus loin.

1. *Observations sur la ville de Castillon-sur-Dordogne et sur le château de Montaigne.*

Assemblée publique du 13 germinal an IX (20 avril 1801).

2. *Rapport sur un mémoire présenté à l'Académie par M. Mazois fils sur le Palais Galien.*

Séance du 15 germinal an XI (5 avril 1803). Présidence de M. Bergeron.

3. *Dissertation sur une figure trouvée à Villefranche en Périgord en 1797.*

Lue dans la séance du 6 messidor an XI (25 juin 1803) et dans l'assemblée publique du 10 brumaire an XII (2 novembre 1803). Président : M. Guilhe.

4. *Dissertation sur deux lagènes trouvées, au mois d'août 1791, dans un tombeau, à vingt-deux pieds de profondeur, dans le cimetière Saint-Seurin.*

Séance du 13 août 1803. Président : M. Guérin.

5. *Rapport sur un monument trouvé dans le quartier de Puy-Paulin, dans la direction du mur de la première enceinte.*

Séance du 24 juillet 1804. Président : M. Latapie.

6. *Traduction de quelques poésies fugitives de Buchanan.*

Assemblée publique du 3 août 1804.

7. *Rapport sur un charnier découvert le 23 mars 1805, en dépavant le revers de la chaussée du fossé de la ville située entre la rue Saint-James et celle du Cahernan, à droite en venant de Saint-Éloi.*

Séance du 25 avril 1805. Président : M. Latapie.

8. *Recherches sur les formalités du mariage chez les peuples anciens et modernes.*

Séance du 15 mai 1805. Président : M. Dufau.

9. *Recherches sur le temple Vernemetis et sur le frontispice de l'église Sainte-Croix.*

Séance du 14 juin 1805. Président : M. Dufau.

10. *Notice sur les temples de Jupiter et de Diane situés dans le quartier du Mont-Judaïque et dans celui de Sainte-Colombe.*

Séance du 15 juillet 1805.

11. *Dissertation sur l'autel AVGVSTO SACRVM.*

Assemblée publique du 22 août 1805. Présidence de M. Dufau.

12. *Dissertation sur une médaille de Matidia, sur une tête de Jupiter Serapis et sur une sardoine orientale,* sur laquelle est gravée, en creux, la continence de Scipion le Jeune.

Séance du 6 mars 1806.

13. *Dissertation sur les piliers de Tutelle.*

Séance du 13 mars 1806 et assemblée publique du 12 juin 1806. Présidence de M. Fauchet, préfet de la Gironde.

14. *Dissertation sur un instrument antique trouvé à Pauliac.*

Séance du 24 juillet 1806. Président : M. Dufau.

14 *bis*. *Rapport sur les tombeaux trouvés à Saint-Médard-d'Eyrans, près Bordeaux.*

Séance du 16 novembre 1804. Président : M. Latapie (1).

15. *Dissertation sur une petite statue trouvée en creusant les fondemens d'une maison de la rue Sainte-Catherine.*

Séance du 28 août 1806. Présidence de M. Guérin.

16. *Dissertation sur l'autel de Lauzun.*

Séance du 26 février 1807. Président : M. Guérin.

17. *Dissertation sur une pièce de monnaie hébraïque.*

Séance du 21 mai 1807.

18. *Observations sur la topographie de la ville de Bordeaux.*

Séance publique du 15 septembre 1807. Présidence de M. Fauchet, académicien et préfet de la Gironde.

19. *Dissertation sur deux pièces de monnaie trouvées en 1803 dans les démolitions du palais de l'Ombrière.*

Séance du 10 août 1808.

20. *Dissertation sur deux passages de notre Chronique.*

Séance du 23 mars 1809.

21. *Dissertation sur Cassinogilum, Cassolium, Casseneuil, Casseuil.*

Séance du 25 juin 1812. Présidence de M. le comte Lynch, académicien et maire de Bordeaux.

22. *Notice sur la porte Dijeaux.*

Séance du 20 août 1812. Présidence de M. le comte Lynch.

23. *Notice sur la petite ville de La Réole.*

(1) A été imprimée chez Bergeret et neveu. Bordeaux, 1806.

Séance du 20 mai 1813. Présidence de M. Capelle.

24. ..... (1).

25. *Recherches sur les anciennes limites du territoire des Bituriges Vivisques.*

Séance du 2 mars 1815. Présidence de M. Guiet de La Prade.

26. *Dissertation sur la formule : Sub Ascia dedicavit ou dedicaverunt.*

Séance du 5 mai 1815. Présidence de M. Guiet de La Prade.

Je dois noter que j'ai pu découvrir çà et là toutes les dates des lectures de ces nombreux travaux. Je les ai mises en regard de chacun d'eux, complétant ainsi la table qui accompagne le registre de la Bibliothèque, mais qui n'est pas de la main de l'auteur, et ne donne que le titre, quelquefois trop abrégé, des dissertations.

Cette simple énumération prouve le zèle de M. de Caila, ainsi que la variété des sujets qu'il avait traités dans les séances ordinaires ou publiques de la Société, qui faisait renaître les souvenirs de l'Académie du *fameux Montesquieu,* comme le qualifiait le Parlement de Bordeaux dans ses remontrances du 30 juin 1786.

C'est une suite presque ininterrompue de recherches de 1801 jusqu'en 1815, et je dois dire que la liste précédemment donnée est loin de les signaler toutes. Les registres des séances en contiennent quelques autres, tout particulièrement : Une *Notice sur les changements subis par le sol de Bordeaux depuis sa fondation,* lue le 19 juillet 1806 (2); une foule de rapports, et le plus important, peut-être, de ses mémoires, dont je devais trouver, plus tard, le manuscrit original au château de Caila. Il s'agit d'une dissertation, lue dans la séance du

(1) On verra, plus loin, que j'ai pu retrouver la dissertation portant ce numéro, et absente du registre, relié, où elle n'a jamais été insérée. Elle avait été lue le 17 juin 1813.

(2) C'était un développement de sa notice n° 18 du Registre.

17 juin 1813 (président : M. Guilhe), *sur une figurine trouvée, au mois d'avril 1813, dans les cloîtres de l'église Saint-André de Bordeaux.*

Or, cette notice portait précisément le n° 24 inscrit dans la table du registre cité, mais sans aucun texte correspondant. Elle avait été certainement destinée à entrer dans cette collection, et s'en était trouvée distraite, soit qu'elle n'eût pas été rendue à temps par Grivaud de La Vincelle, auquel elle avait été communiquée [1], soit que Caila l'eût emportée à Paris.

Il y faisait, en effet, d'assez longs séjours, ainsi qu'à la campagne, depuis 1808, et il avait même présenté une demande de retraite à l'Académie de Bordeaux, le 29 juin 1812, en raison de ses voyages et de ses longues absences. Sa demande fut acceptée dans des termes tellement honorables, que je n'hésite pas à les reproduire :

« Bordeaux, 15 juillet 1812.

» Monsieur le Baron,

» La Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, délibérant sur votre demande du 29 juin, a décidé que vous continueriez de lui appartenir en qualité de membre honoraire et correspondant. Elle se flatte que toutes les fois que vous vous trouverez à Bordeaux, vous viendrez vous réunir à vos collègues. Vos absences même pourront tourner à son profit : un esprit éclairé et observateur trouve partout des trésors sous ses pas. La Société demande à être enrichie de ceux que vous continuerez de recueillir. Elle saisit cette occasion pour réclamer plusieurs mémoires très intéressants que

[1] Une note au crayon indique ce fait sur l'une des dissertations manuscrites.

vous avez lus dans son sein, et dont elle pourrait s'honorer, si elle en avait des copies (1).

. . . .

» La Société espère, Monsieur, que vous la ferez bientôt jouir de tous les objets qu'elle me charge de vous demander, en vous témoignant, en même temps, combien elle eût éprouvé de regrets si elle avait dû perdre un membre aussi distingué et aussi utile que vous.

» Agréez, Monsieur le Baron, l'assurance de mes sentiments particuliers et bien respectueux.

» FITTE,
» Secrétaire général (2). »

Cette lettre était adressée à Toulouse, où M. de Caila résidait alors, près de son frère Alexandre, et où il était estimé comme savant, puisque l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de cette ville l'avait admis comme correspondant, le 27 avril 1809, le même jour que Lacour père, son collègue à l'Académie de Bordeaux (3).

Son ardeur scientifique l'avait fait du reste rechercher par d'autres Compagnies savantes.

La Société d'Encouragement pour l'industrie nationale l'avait admis, le 16 mars 1808, comme membre titulaire, ainsi que l'atteste une lettre officielle de son secrétaire adjoint, Mathieu Montmorency (4).

(1) Le registre de la Bibliothèque, tout entier de la main du baron de Caila, sauf la table, est évidemment la conséquence de cette réclamation flatteuse.

(2) Professeur de belles-lettres au Lycée de Bordeaux, académicien depuis le 27 juillet 1809, en remplacement de M. Fauchet, préfet, qui quittait Bordeaux.

On le porte à tort comme reçu en 1826, page 199 de la *Table méthodique et historique de l'Académie.*

(3) Ils avaient été, tous deux, nommés à l'unanimité des suffrages (diplôme conservé au château de Caila).

(4) Il avait été présenté par M. de Grave. Le diplôme est dans les archives du château de Caila.

Le 29 mars de la même année, avait lieu sa nomination de membre de l'Académie Celtique, qui devait se continuer plus tard par la Grande Société royale des Antiquaires de France, dont il fit également partie; un grand diplôme du 19 août 1816, portant les signatures de MM. P. de Maleville, président; de Mourcin et Depping, vice-présidents; Dulaure, secrétaire; Le Rouge, trésorier, et le chevalier Alexandre Lenoir, archiviste, le confirme, avec substitution d'un second diplôme au premier.

Sa première communication à cette Compagnie fut une lecture sur les instruments en bronze trouvés à Pauillac, notice qui figure, sous le n° 14 du registre de la Bibliothèque de Bordeaux, comme ayant été présentée déjà à l'Académie le 24 juillet 1806 [1].

Et M. de Caila fit précéder cette lecture d'une courte allocution, qui témoigne hautement de son dévouement à la science.

La voici; elle est également inédite :

« MESSIEURS,

» Le sentiment que j'éprouve en parlant pour la première fois dans le lieu de vos séances est celui de la reconnaissance. C'est aussi le premier que j'exprimerai. Oui, Messieurs, je suis très flatté d'être placé parmi vous. Du moment où j'ai appris que vous étiez formés en corps académique, sous la protection du gouvernement, pour vous vouer à la recherche des monuments antiques, j'ambitionnai d'y figurer un jour. Mes vœux sont aujourd'hui satisfaits. J'aime, je dirai même plus, je suis passionné pour tout ce qui a trait à l'antiquité. Je m'en occupe depuis longtemps, et plus particulièrement depuis qu'un nouvel ordre de choses, me détournant de la

[1] Nous avons publié cette notice dans notre *Mémoire sur l'âge du bronze en Gironde*. (*Actes de la Société Archéologique de Bordeaux*, t. XIV, p. 17.)

carrière honorable que j'avais embrassée, m'a permis de me livrer entièrement à mes penchants. J'ai du zèle, et je puis vous assurer que je ferai tous mes efforts pour vous seconder dans vos pénibles recherches et pour mériter votre estime et votre bienveillance. »

Si M. de Caila avait répondu aux désirs de l'Académie de Bordeaux en lui réservant plusieurs de ses derniers travaux, après sa retraite, à savoir les n°s 23, 25 et 26 du registre cité, et la dissertation n° 24, restée au château de Caila, il avait aussi bien tenu ses promesses à l'Académie Celtique, car c'est dans les volumes de cette Académie qu'il publia successivement plusieurs mémoires :

1° En 1808 (t. II, p. 357), une *notice sur une monnaie celtibérienne,* lue le 9 juin [1];

2° En 1809 (t. IV, p. 70), un *mémoire sur les mœurs des habitants des Landes de Bordeaux dans la contrée connue sous le nom de captalat de Buch;*

3° En 1809 aussi (t. IV, p. 265), une *notice sur quelques monuments, usages et traditions antiques du département de la Gironde* [2].

Telle est l'œuvre considérable du baron de Caila, qui avait réuni, de plus, des collections de tout genre, ainsi que nous l'avons dit, et principalement une large série de minéraux qu'il avait recueillie lui-même et acquise, en partie, du cabinet du pharmacien Vilaris, son ancien collègue à l'Académie [3].

[1] Cette notice est imprimée et conservée au château de Caila.

[2] Ce sont les seuls travaux signalés dans les *Comptes rendus de la Commission des Monuments historiques de la Gironde,* n° 15, 1853-54, page 71.

[3] Marc-Hilaire Viralis, dit Vilaris, maître en pharmacie, est porté comme membre de l'ancienne Académie de Bordeaux sous la date de 1752. Il avait été élu le 23 avril, et l'on sait qu'il découvrit l'existence des kaolins du Limousin et le parti qu'on pouvait en tirer. (*Table historique et méthodique* citée, p. 193.)

Il la donna à la Ville de Bordeaux, et la lettre suivante lui fut adressée, à l'occasion de ce don, par le célèbre maire comte Lynch :

« Bordeaux, 17 septembre 1811.

» *Le Maire de la ville de Bordeaux à M. le baron de Caila, membre du Conseil municipal.*

» MONSIEUR LE BARON,

» Je reçois, avec reconnaissance, votre lettre de ce jour, dans laquelle vous me priez d'agréer, au nom de la Ville, votre collection de minéralogie.

» Conformément à vos intentions, j'écris à M. Dargelas, conservateur du cabinet d'histoire naturelle du Musée de la Ville, de recevoir votre collection et de la disposer dans le rang distingué qu'elle doit occuper dans cet établissement scientifique.

» Votre généreux don, Monsieur le Baron, dépose autant de votre zèle éclairé pour les sciences que de votre amour pour la ville où vous avez pris naissance.

» Cette cité, Monsieur le Baron, conservera le souvenir du bienfait que vous doit son Musée, et il est glorieux pour vous d'enrichir ce Temple des Muses après y avoir brillé par les savantes dissertations que vous y avez fait entendre sur la docte antiquité.

» Agréez, Monsieur le Baron, l'assurance de ma considération très distinguée.

» LYNCH. »

Comme on le voit, on savait alors rendre toute justice à la valeur scientifique et littéraire du baron de Caila. Et à tous les travaux que nous avons énumérés doivent se joindre ceux dont le château de Caila conserve encore les manuscrits, et dont M. de Galard-Magnas a recueilli pour nous les titres, après avoir consulté la liste que nous avons donnée plus haut, et que nous lui avions communiquée.

Plusieurs de ces mémoires devaient faire incontestablement partie du travail d'ensemble que M. de Caila avait annoncé au ministre et qu'il préparait sur la Guyenne.

Dans ce nombre se classent :

Neuf cahiers très compacts, pleins de textes empruntés à un nombre considérable d'ouvrages et annotés avec le plus grand soin;

Un manuscrit très curieux, in-f° de 18 pages, intitulé : ***Offices de la ville de Bordeaux, d'après un relevé fait sur des manuscrits de la Bibliothèque impériale en 1810 et 1811, pendant les séjours que j'ai faits*** (de Caila) ***à Paris;***

Et une foule de notes ou de mémoires achevés sur :

Condat, près de Libourne.
Le château d'Ornon.
Le séjour des Wisigoths à Bordeaux.
Recherches sur Clément V.
Courte notice sur Rions.
Notes sur les canaux et conduits trouvés dans les différentes fouilles qui ont été faites dans la ville de Bordeaux et ses environs, et qui pourraient peut-être servir à la découverte de la fontaine Divona.
Notes diverses sur différents sujets curieux, tels que Homère, les Ménades, le Pirée, etc.
Noms des peintres français, romains, florentins, vénitiens, lombards, napolitains, génois, espagnols, allemands, suisses, hollandais et flamands dont les œuvres, exposées au muséum du Louvre avant le mois de juin 1815, ont été gravées, en partie, dans les *Annales du Musée* (édition en 10 volumes).

Et un *Alphabet malabare* de Court de Gébelin, portant, en note, qu'il lui avait été donné par M. de La Montaigne, secrétaire perpétuel de la ci-devant Académie de Bordeaux.

Un pareil nombre de travaux, marqués au coin d'une érudition savante et d'une grande sagacité personnelle, auraient dû, bien certainement, assurer à M. de Caila une notoriété considérable, correspondante, au moins, à la place qu'il avait occupée parmi les savants et antiquaires de son époque.

Et pourtant c'est à peine si on le voit cité dans les ouvrages du temps, même par ceux avec lesquels il avait été le plus en rapport.

Je l'ai fait remarquer ailleurs, à l'occasion des dessins que Lacour fils avait consacrés à la statuette d'argent des cloîtres de Saint-André, et que j'avais retrouvés annexés à la dissertation manuscrite conservée au château de Caila (1).

Mais Lacour père, son collègue plus ancien à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, et qui avait été reçu le même jour que lui à l'Académie de Toulouse, n'a parlé que fort rarement de lui, même dans la publication qu'il fit avec son fils sur les beaux sarcophages de Saint-Médard-d'Eyrans, près Bordeaux (2).

Il n'a point cité son nom dans l'avant-propos de son travail, semblant s'attacher à mettre au second plan la part que M. de Caila avait prise, avec lui, dans l'étude de ces sarcophages.

Et cependant les deux rapports de Lacour et de Caila, conservés dans le registre de la Bibliothèque municipale (par les soins et de la main du second), sont loin de

(1) *Actes de la Société Archéologique de Bordeaux*, t. XIII, p. 81. Il est vrai que Lacour fils ne devint le collègue de Caila que le 7 juillet 1814, après le décès de son père, survenu le 28 janvier de la même année. Or, de Caila ne venait plus que rarement à Bordeaux, dès cette époque.

(2) *Antiquités bordelaises, sarcophages trouvés à Saint-Médard-d'Eyran, près Bordeaux*, gravés et publiés par MM. Lacour père et fils, in-f°. Bordeaux, 1806, chez Bergeret neveu, avec six belles planches.

restreindre la part d'appréciations de ce dernier, qui ne se trouve qu'accidentellement nommé, pour ainsi dire, dans le travail imprimé (1). On dirait même que ses recherches ne sont rappelées, à la fin des notes explicatives, qu'en vertu d'une promesse faite à la Société.

Chose plus extraordinaire, l'ouvrage publié par les Lacour en 1806 est même assez différent des deux rapports primitifs lus, deux ans avant, dans la séance du 25 brumaire an XIII (16 novembre 1804), bien que la Société, qui avait provoqué des recherches sur les tombeaux trouvés en octobre de la même année, eût voté, après discussion, dans sa réunion du 15 frimaire suivant (6 décembre 1804), que M. Lacour était autorisé à *faire servir le rapport primitif aux gravures qu'il se proposait de publier sur ces tombeaux*. Le registre cité porte même cette note : *L'ouvrage imprimé mentionnera cette délibération.*

Aussi Lacour ne put-il s'empêcher de terminer son œuvre par ce dernier paragraphe :

« Nos lecteurs verront sans doute avec plaisir que la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville, occupée de tout ce qui peut ajouter à la gloire de ses concitoyens, avait chargé ce zélé ex-magistrat (Caila) de lui faire un rapport sur la découverte faite à Saint-Médard-d'Eyran, de concert avec M. Lacour (2). C'est la partie de ce rapport qui appartient à M. Caila que nous avons promis d'imprimer à la suite de cet ouvrage. »

Or, ce n'était pas absolument exact, car le rapport original ne contenait aucune des données de ces der-

(1) Pages 12, 25, 32 et 34.

(2) Lacour père, ou plutôt de Lacour, car il avait cru devoir supprimer le *de* en 1793, fut le collègue de Caila de 1799 à 1814. Il ne pouvait ignorer la haute compétence de ce dernier comme antiquaire.

nières recherches, tendant surtout à attribuer les tombeaux à quelques personnes de la famille des Léonce et Paulin, de Bordeaux, et faisait preuve, d'autre part, de beaucoup d'érudition, tandis que celui de Lacour se bornait à la question d'art.

Quoi qu'il en soit, et sans espoir, sans doute, de trouver la raison de ces nuances où l'amour-propre de l'artiste à l'endroit des justes prétentions de l'antiquaire avait probablement sa part, Jouannet n'a pas fait plus d'allusion que Lacour aux travaux de Caila, qui l'avait de beaucoup devancé dans l'étude des antiquités de Bordeaux, mais qu'il avait moins connu, parce qu'il avait résidé surtout à Périgueux jusqu'en 1817.

Il ne pouvait, cependant, ignorer la notoriété de ce savant, et son silence est d'autant plus surprenant que, collègues de la même Compagnie, ils avaient pris ensemble, et souvent, la parole dans plusieurs de ses assemblées publiques, tout spécialement dans celles du 9 avril et du 15 septembre 1807.

Il est vrai que Jouannet [1] se présenta d'abord, dans ses solennités, comme poète, en lisant des stances sur le *tems*, ou un *chant nuptial*, tandis que M. de Caila ne sortait pas de ce qu'on nommerait, maintenant, sa spécialité archéologique, par un mémoire sur l'*autel trouvé à Lauzun* (n° 16 de la liste citée) et sur les *causes*

[1] *Jouannet* (François-René-Bénit *Vatar*), né à Rennes le 31 décembre 1765, vint à Bordeaux en 1805, mais n'y fit qu'un court séjour. Résidant ensuite à Périgueux, où il fut successivement prote de l'imprimerie Dupont, professeur, statisticien, archéologue, numismate, naturaliste, historien, il fut nommé correspondant de l'Académie le 6 mars 1806, et ne revint à Bordeaux qu'en 1817. Il y devint académicien titulaire le 2 juillet 1818, occupa les fonctions de bibliothécaire de la Ville et de conservateur du Musée des Antiques. Membre correspondant de l'Institut pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1833, il mourut à Bordeaux le 18 avril 1845.

d'exhaussement du sol de Bordeaux, à propos d'un travail de M. de Monbalon.

Jouannet a même critiqué son collègue de Caila, particulièrement au sujet de ses conclusions sur le caractère des instruments en bronze trouvés à Pauillac, mais sans le nommer (1), et l'on serait tenté de voir dans son attitude un véritable parti pris, dont les causes m'échappent, car il a poussé si loin les choses qu'il a constamment appelé *Queyla* son contemporain (dans les rares circonstances où il le désigne), alors que le nom du baron de Caila a figuré avec le sien, jusqu'en 1831, dans toutes les publications imprimées de l'Académie et sur la liste annuelle de ses membres.

J'ai rappelé qu'ils avaient pris, tous deux la, parole dans plusieurs séances publiques de cette Compagnie, et s'il fallait une preuve décisive de notre opinion, nous pourrions ajouter que Jouannet, qui a parlé de la part prise par de Caila dans les fouilles de Terre-Nègre, d'après le *manuscrit* publié par M. de Mensignac dans les *Actes de la Société Archéologique de Bordeaux* (2), a passé com-

(1) N° 14 des Mémoires du registre de la Bibliothèque. Voir aussi notre Étude sur ce mémoire (*Actes de la Société Archéologique,* t. XIV, 1889, p. 17).

(2) *Catalogue des Antiquités de Terre-Nègre déposées à la Bibliothèque publique de Bordeaux* (*Actes* cités, t. IX, p. 22).

Le Catalogue manuscrit publié par M. de Mensignac porte :

1° A l'article *Médailles,* page 36 : « Trajan et fondation de Nîmes. M. *Queyla* possède l'une et l'autre. »

2° A l'article *Coupes,* page 38 : « M. *Queyla* possède une autre coupe à peu près pareille. Elle est d'un travail mieux entendu et, surtout, beaucoup mieux conservée. »

3° Et, page 43, à propos des fouilles commencées avec le XIXe siècle à Terre-Neuve : « J'ai continué depuis, et à des époques différentes, les fouilles que nous avions commencées. Enfin, l'année dernière, MM. *Queyla,* Petit, Géraut, Goethal et moi nous nous réunîmes pour achever de sonder l'ancien cimetière des Bituriges Vivisques. De ces différents travaux, il est résulté de nouvelles découvertes et une quantité considérable de vases

plètement ce fait sous silence dans son travail sur ces fouilles imprimé dans les *Actes de l'Académie* pour l'année 1831.

M. Bourges, secrétaire général de cette Compagnie, fut plus juste dans son rapport de la même année, en annonçant ainsi la mort de M. de Caila dans la séance du 5 juillet 1832 :

« Il était aussi recommandable par ses vertus et ses qualités que par le zèle avec lequel il partagea longtemps les travaux de l'Académie. Il s'était particulièrement livré à l'étude des antiquités de sa patrie, et on lui doit d'avoir éveillé chez ses contemporains le goût de ce genre d'études et de recherches [1]. »

Et il annonçait la rédaction d'un Éloge qui n'a jamais était fait (p. 58).

Millin (dont Jouannet a cité bien souvent l'ouvrage) rendit la même justice à M. de Caila, chez lequel il se rendit directement, lors de son voyage à Bordeaux, comme *connaissant à merveille l'histoire et les antiquités*

antiques dont je réunis, en ce moment, tous les dessins, me proposant de les insérer dans mon ouvrage sur les cimetières antiques et, en particulier, sur celui de Terre-Nègre. »

M. de Mensignac a bien renvoyé, pour cette remarque, à l'article intitulé : *Notice sur les antiques sépultures populaires du département de la Gironde,* lue à l'Académie le 20 mai 1831 et publiée dans les *Actes* de la Compagnie pour la même année, page 123, mais le nom de Caila ou de Queyla n'y figure pas.

Même remarque pour la note conservée dans les papiers inédits de Jouannet à la Bibliothèque de Bordeaux, au sujet des personnes qui avaient ce qu'on nommait alors un cabinet, à savoir : MM. Queyla, membre de la Société des Sciences et Arts (il le connaissait donc); Chambon, payeur général à Périgueux; Petit, marchand bijoutier, rue du Loup, à Bordeaux; Géraut, homme de lettres, rue du Chapeau-Rouge; Mazois eune, architecte, à Paris, et Goethal, antiquaire, à Bordeaux (Mensignac, *oc. cit.*, page 44, et Note inédite de Jouannet). Elle porte la date du 15 novembre 1806.

[1] *Actes de l'Académie.*

de Bordeaux (1), et c'est sous sa direction qu'il visita successivement l'église Saint-André, les ruines du Palais Gallien, le cimetière Saint-Seurin, la porte du Palais, l'ancienne salle de l'Académie, devenue Musée des Antiques, l'église des Feuillants, où était le tombeau de Montaigne, et la maison nº 7 de la rue des Minimes, que l'on a longtemps désignée comme celle de l'auteur des *Essais* (2).

Jouy, dans son *Hermite en province,* n'a fait que copier Millin (3), et Grivaud de La Vincelle est, peut-être, parmi les antiquaires du commencement de notre siècle, celui qui a rendu le plus justice à M. de Caila, qu'il avait de bonnes raisons d'apprécier.

Voici ce qu'il en dit dans son *Recueil de monuments antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule* (4) :

« M. le baron de Caila, ancien avocat général au Parlement de Bordeaux (5), s'occupe de l'histoire de la Gascogne. Savant,

(1) *Voyages dans les départements du midi de la France,* par Aubin-Louis Millin, de 1806 à 1811. 4 volumes in-8º, avec un volume de planches. T. IV, 2e partie, pages 616, 622, 625, 630 et 645. Millin orthographie *Cayla.* Ch. XXXIII, page 616 : « J'allai visiter M. Cayla, ancien magistrat, qui charme ses loisirs en s'occupant de l'histoire et des antiquités de son pays. »

(2) C'est une erreur que M. Th. Malvezin, auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur l'histoire de Bordeaux, et spécialement sur Montaigne, a détruite dans un mémoire publié par la *Société Archéologique de Bordeaux,* tome XIII, page 1, sous le titre : *Note sur l'habitation de Michel Montaigne à Bordeaux.*

(3) Tome I, page 57.

(4) Paris, 2 vol. in-4º, 1817, avec 40 belles planches et cartes très soignées. Véritable continuation des recueils de Caylus et de La Sauvagère.

(5) Il faut lire : de la cour des *Aydes,* dont la compétence était de connaître des deniers royaux; des différends pour affaires de finance; des matières criminelles concernant les aides, gabelles et autres impositions; des appellations des élus; de la validité des titres de noblesse, à l'effet de l'exemption des tailles, des privilèges des aides, tailles et gabelles dont

instruit et zélé, il a illustré plusieurs monuments antiques recueillis dans sa patrie, et notamment les deux beaux sarcophages en marbre blanc, ornés de sujets mythologiques, dont la munificence du Roi vient d'enrichir le Musée de France. »

Il reconnaissait lui devoir les dessins de sa planche XXIX, consacrée aux antiquités de Bordeaux, et il dit dans un autre passage, à propos du n° 3 de sa planche XIX (t. II, p. 182), que Lacour avait dessiné la statuette de Mercure décrite par M. de Caila, qui lui avait même cédé cette figurine [1].

Presque partout ailleurs notre antiquaire et archéologue n'est nommé que d'une façon banale, excepté, toutefois, par M. de Lamothe dans son *Étude des travaux relatifs aux monuments de Bordeaux*, où se lit :

« Nous retrouvons un esprit supérieur aux écrivains que nous venons de nommer (Bernadau et surtout Guilhe), quoique incapable, cependant, de bien hautes aspirations, dans un de leurs contemporains, M. *du Caila*.

» Les travaux de cet auteur n'ont pas été imprimés. L'Académie de Bordeaux, devant laquelle il lisait ses dissertations, ne publiait encore que quelques rares mémoires sur des questions d'industrie ou d'agriculture. Ce n'est donc que dans les

jouissaient les officiers du roi et autres; de la vérification des édits, ordonnances et déclarations concernant les matières dont la connaissance lui appartenait.

Les veilles et surveilles des cinq fêtes annuelles, MM. de la cour des Aides de Paris descendaient au préau de la conciergerie du Palais pour y donner audience de grâce aux prisonniers.

Millin avait aussi qualifié M. de Caila d'avocat général au Parlement et de membre de l'Académie (*loc. cit.*, p. 616).

(1) Ce dessin est joint, en effet, au mémoire n° 3 du registre cité; mais Grivaud de La Vincelle a commis deux erreurs dans son article sur le *Mercure,* en disant « que la figurine avait été trouvée à Bordeaux et qu'elle n'avait été l'objet d'aucune dissertation ». C'est de Villefranche, près Mussidan (Dordogne), qu'elle provenait, et de Caila l'avait décrite dans la notice citée plus haut.

Comptes rendus de l'an XI, de l'an XIII et de 1807 que l'on trouve une analyse de ses recherches. »

Et il donnait une énumération des écrits de notre auteur pendant ces trois années en ajoutant :

« Les travaux de M. de Caila ne sont pas dépourvus de mérite. Cet antiquaire joignait à une instruction solide un esprit de réserve d'autant plus précieux qu'il est plus rare. Cependant, il faut bien dire que ses recherches manquent d'élévation, qu'elles contiennent quelques erreurs, principalement en ce qui concerne les antiquités du moyen âge... On se rappelle l'opinion qu'il émit au sujet de l'église Sainte-Croix, dans les sculptures de laquelle il croyait reconnaître les restes du temple *Vernemetis;* mais peut-on faire un reproche à un auteur de n'avoir pas devancé son temps? »

Je dois noter que les dates des mémoires cités par de Lamothe sont assez inexactes et que la liste des travaux est très incomplète. Elle ne comprend aucune des études antérieures à 1804, ni celles publiées dans les volumes de l'Académie Celtique, tandis que ces dernières notices sont, seules, mentionnées dans l'article, très court, de la Biographie de M. de Caila, que le même auteur et Rabanis avaient rédigée pour les *Comptes rendus de la Commission des monuments historiques de la Gironde* (1).

On parle cependant, dans ces *Comptes rendus,* de la part considérable qu'il prit dans la rectification de l'erreur commise lors de la translation des cendres de Montaigne au Musée de Bordeaux (2), et nous y reviendrons plus loin.

J'ai pensé que le baron de Caila méritait mieux que

(1) XVe année, 1853-54, page 71, on y renvoie au travail particulier de de Lamothe, 1849. Ducourneau ne l'a pas cité dans les notices biographiques de son *Histoire de Bordeaux,* 1839, nouvelle édition.

(2) Tome XVI, 1854-55, pages 24 et 25.

ces mentions trop sommaires et j'ai recherché tout ce qui pouvait rappeler sa mémoire.

Les lignes qui précèdent donnent déjà une meilleure appréciation des mérites du vieil académicien, et je dois ajouter que ma thèse vient de recevoir une autorité de plus par l'opinion que mon collègue à l'Académie, M. Camille Jullian, a consignée dans le deuxième volume tout récemment paru, de ses *Inscriptions bordelaises :*

« Monsieur Caila forme, en quelque sorte (dit-il), la transition entre les savants de la fin du XVIIIe siècle et ceux de la Restauration, entre Devienne et Jouannet. Il se constitua, durant la période révolutionnaire, comme le gardien de nos antiquités et des traditions de nos érudits (1).

» Il a eu le mérite d'être *le seul* à sauvegarder pendant ce temps l'intérêt de nos monuments anciens. » (P. 390.)

On ne peut faire un plus bel éloge, et tout ce que nous avons écrit déjà est en plein accord avec ce témoignage.

Mais si nous sommes heureux de voir nos convictions partagées par l'éminent épigraphiste dont M. Gaston Boissier faisait dernièrement l'éloge mérité dans un article spécial du *Journal des Savants* (2), nous pouvons trancher ici une question qu'il a laissée indécise au sujet de la part qui revient au baron de Caila dans la rédaction d'un manuscrit intitulé : ***Explication des statues, autels, cippes, inscriptions recueillies dans la salle des monuments du Muséum de la ville de Bordeaux.***

M. Jullian, après avoir signalé qu'il existait deux exemplaires de cette ***Explication***, l'un de la main du

(1) *Archives municipales de Bordeaux : Inscriptions romaines*, in-4° 1890, tome II, page 387.

(2) Mai 1890, page 273.

peintre Pierre Lacour ([1]), conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, l'autre propriété de M. J. Delpit, et après avoir constamment cité le travail comme appartenant à M. de Caila ([2]), avait énoncé des doutes sur cette attribution, en disant :

« J'avoue franchement que j'hésite encore avant de prendre un parti, car même en admettant que les deux exemplaires soient de la main du peintre, même en considérant qu'il intervient en personne, à propos d'un monument, contre Caila, il demeure toujours étonnant que Lacour ait pu faire un travail de ce genre. C'était, sans doute, un peintre de valeur... mais il n'était rien moins qu'archéologue, et l'auteur du mémoire en question connaît bien les choses en archéologie et en épigraphie, comme les papiers de Séguier à Nîmes (nº 8), le musée de Florimond de Raymond (nº 11), d'Anville (nº 28), Gruter (nºs 4 et 153), et même Appianus (nº 7). Les inscriptions sont accompagnées de commentaires qui rappellent de très près les opinions et les mémoires de Caila *(Autel de Lauzun)*. Au cas même où Lacour serait le dernier rédacteur de cette *Explication*, comme il en a été le copiste, il ne peut pas, je crois, en être le seul, ni même le principal auteur, et il est vraisemblable qu'il faudra toujours y faire une assez large part à Caila, dont Lacour aura, à la rigueur, repris, transcrit et légèrement remanié le travail. » (*Loc. cit.*, p. 388 et 389.)

Je suis en mesure de prouver que cette dernière opinion est la vraie, non seulement par la découverte, au château de Caila, d'un troisième exemplaire de cette ***Explication, tout entier de la main de M. de Caila,*** mais encore par la constatation, dans les mêmes archives, d'une foule de manuscrits se rattachant au même sujet, et qui avaient évidemment servi à la préparation et à la rédaction du travail lui-même.

([1]) Ouvrage cité, tome II, page 388, d'après l'opinion de M. Céleste, bibliothécaire.

([2]) C'était aussi l'opinion de M. Delpit.

Ces manuscrits ont pour suscription :

1° *Notice sur les antiques, statues et bas-reliefs du Muséum de la ville de Bordeaux.*

2° *Matériaux pour l'histoire des antiques de Bordeaux.*

3° *Muséum de la ville de Bordeaux, salle des monuments,* 1812.

4° *Inscriptions funéraires des fouilles de l'Intendance en 1756.*

5° *Explication des statues, autels, cippes, inscriptions rassemblés dans la salle des monuments de la ville de Bordeaux.*

La copie, conservée à la Bibliothèque municipale, renferme même la preuve de ce que j'avance dans un passage qui a échappé, par extraordinaire, à l'analyse de M. Jullian. Lacour dit, en effet, de la manière la plus expresse, à propos de la statue n° 5 du Musée des Antiques de Bordeaux, qu'il ne faisait, dans cette *Explication, que copier presque toujours les notes du savant antiquaire... qu'il ne nommait pas,* mais qui se trouve facilement désigné dans l'article n° 7 : *Autel d'Auguste et du Génie de la cité des Bituriges Vivisques,* et *Autel de Lauzun,* parce que tout cet article, assez long, n'est que la copie textuelle, *mot pour mot,* de passages des deux mémoires de M. de Caila sur ces deux antiquités (nos 11 et 16 du registre).

J'ajoute que le manuscrit conservé à Caila est beaucoup plus explicite que la copie *presque textuelle* de Lacour. Il est d'abord précédé d'une étude générale sur Bordeaux et les Bituriges Vivisques, étude où se trouvent rassemblées avec une érudition parfaite, et *sous la date de 1812,* tout ce qu'on a dit, depuis, du premier texte de Strabon, parlant de l'Emporium bordelais, et de tous les auteurs qui peuvent être cités comme s'étant occupés

de l'importance extraordinaire que prit ce marché dès le temps d'Auguste.

On n'a rien ajouté à la notice de M. de Caila, et sa description des antiques du Musée est partout accompagnée de savantes notes, de la critique des opinions qui ont été émises sur leur caractère, surtout des renseignements les plus précis sur les points de la ville où les antiques avaient été trouvés. Nous le montrerons plus loin.

Loin de méconnaître les mérites de ses devanciers, de Caila cite, avec éloges, la part qui revient à Vinet, Florimond de Rémond, Labrousse, Joseph de La Chassaigne, Dupré de Saint-Maur, de La Montaigne, de Monbadon et au maire Lynch.

Son historique des débuts du Musée est véritablement remarquable, et l'ensemble de ses documents est de nature à montrer quelle était la valeur exceptionnelle d'un archéologue aussi compétent.

Il ne peut donc y avoir désormais aucun doute sur l'auteur véritable de ces notes, si importantes pour l'histoire des antiquités bordelaises. Et Lacour nous paraît avoir fait, en cela, ce qu'il avait plus habilement dissimulé dans l'affaire des sarcophages de Saint-Médard-d'Eyrans. Il a copié le travail de son collègue à la commission des antiques de l'Académie. Il en a critiqué quelques passages, pour paraître y avoir mis la main, et a laissé à la postérité le soin de découvrir, comme nous venons de le faire, le peu de part qui lui revenait dans cette revue des richesses archéologiques du Musée bordelais.

Les choses se passent souvent ainsi, même de nos jours, et la tendance de certains esprits à se faire attribuer les bonnes œuvres d'autrui est même bien ancienne,

ainsi que le prouve l'exemple de Bathylle et le *Sic vos non vobis*. Les fabulistes ont même stigmatisé le plagiat indirect, mais sans pouvoir empêcher cependant que le vulgaire confonde, parfois, les plumes du paon transportées avec art parmi celles des geais.

M. Jullian avait parfaitement établi, du reste, d'autre part, la différence qui existait entre la science de M. de Caila et celle de Lacour, en disant « que le premier » avait fait preuve, dans ses études, de finesse et d'esprit » autant que de connaissances et d'érudition, s'il était » inférieur au second comme dessinateur et artiste ».

Le baron de Caila doit donc être reconnu comme le gardien, le défenseur et l'interprète le plus intelligent des antiquités de Bordeaux pendant le premier quart de notre siècle, et son *Explication* prouve aussi qu'il savait joindre à cette qualité le mérite, si rare, d'avoir dressé un inventaire exact et raisonné des monuments qu'il avait, plus que personne, mis en relief.

On ne saurait trop faire ressortir, en effet, la valeur et l'importance de ces inventaires, qui manquent, pourtant, dans un grand nombre de musées, et dont la rédaction et l'impression vont s'imposer enfin, sans doute, à Bordeaux par la translation et la réunion dans un seul édifice de tout ce qui a été découvert dans le sol de la capitale des Bituriges Vivisques.

Nous appelons ce travail de tous nos vœux.

B. — *Appréciation.*

Si les détails dans lesquels je suis entré pour établir, non sans peine, la longue liste des travaux de M. de Caila montrent combien son œuvre était considérable, l'étude

attentive de ces travaux justifie davantage encore la même opinion.

Cette appréciation raisonnée fait bien reconnaître que quelques-uns des mémoires ont perdu de leur actualité par les longues années du silence qui s'était fait, presque systématiquement, sur leur auteur. L'intérêt de plusieurs d'entre eux a nécessairement diminué par la publication de recherches nouvelles, par les progrès certains de la science archéologique en général et, surtout, par le développement scientifique qu'ont pris, depuis quelques années, les études épigraphiques, dont le bel ouvrage de M. Jullian est l'une des plus remarquables manifestations pour notre région.

Mais nous croyons, cependant, que leur publication intégrale serait intéressante à bien des titres, et je comparerais volontiers cette entreprise à celle de la réédition récente des *Variétés bordelaises* de Baurein, avec cette considération toute particulière qu'il s'agirait de documents restés inédits, alors qu'il existait encore un assez bon nombre des exemplaires du livre du vieil annaliste girondin.

Les mémoires du baron de Caila constitueraient, en tout état de cause, des fragments précieux de l'histoire de l'archéologie à Bordeaux pendant les premières années de notre siècle. Et c'est pour poser un jalon dans cette voie que je vais essayer de faire ressortir, par un résumé sommaire, quels sont les mérites des études dont je n'ai donné, jusqu'à présent, qu'une simple énumération.

Ces études peuvent être distinguées en quatre classes principales :

1° Celles qui ont trait à la numismatique;

2° Les notes sur des sujets littéraires ou de pure ethnologie;

3° Les mémoires relatifs à l'archéologie générale ou à l'histoire de Bordeaux et de la Gironde;

4° Les rapports et les dissertations (en beaucoup plus grand nombre) sur les antiquités trouvées à Bordeaux ou dans ses environs immédiats.

1° Numismatique.

Il est certainement fâcheux que le médaillier considérable rassemblé par M. de Caila, et qu'une note, conservée dans les archives de son château, dit avoir été complété, pour tous les manquants, par des empreintes en soufre, n'ait pas été conservé, sans que sa destination ait pu être retrouvée.

Mais nous pouvons citer, dans ce premier article :

1° Une dissertation sur une médaille de Matidia et sur deux pierres gravées, lue, le 6 février 1806, à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux;

2° Une note sur une monnaie hébraïque (séance du 21 mai 1807);

3° Une étude sur deux pièces de monnaie trouvées, en 1803, dans les démolitions du palais de Lombrière (séance du 10 août 1808), — travaux faisant partie de la collection du registre de la Bibliothèque municipale sous les n°s 12, 17 et 19.

4° Une notice *sur une monnaie celtibérienne,* imprimée en 1808 dans le deuxième volume des mémoires de l'*Académie Celtique,* page 357.

5° Un travail manuscrit comprenant dix-huit feuillets et intitulé : *Histoire du haut et bas empire par les médailles.* Il est conservé au château de Caila.

1. La première note visait une médaille d'argent petit module, d'une valeur intrinsèque de 75 centimes, mais

cotée 120 francs en 1806 (1), portant l'inscription : DIVA AVGVSTA MATIDIA, et, au revers, un aigle, les ailes à demi déployées, tenant dans ses serres les foudres, avec la légende : CONSECRATIO.

Matidia était fille de Marciana, sœur de Trajan, et ces deux femmes, dont on n'a pas connu les maris, étaient veuves lorsque Trajan fut adopté par Nerva; mais elles vécurent dans la plus grande intimité avec Plotine, femme de cet empereur, et furent toujours associées à sa gloire.

On voit, en lisant la description et les explications concernant cette pièce, que M. de Caila avait les connaissances les plus étendues en numismatique, et cette aptitude particulière est encore plus facile à constater peut-être dans l'étude qu'il avait consacrée aux deux autres objets qui font partie de la même communication à l'Académie, à savoir : la pierre memphite, ou *focale tenere duro* des Italiens, sur laquelle était gravée, en relief, une tête de Jupiter Sérapis, et la belle Sardoine orientale, où se trouvait représenté, en creux, le trait souvent célébré de la cession de la captive de Carthagène au prince celtibérien, Allucius, par Scipion l'Africain.

Le baron de Caila se montrait ainsi familier à toutes les questions si difficiles de l'art tout particulier de la gravure sur pierre, et sa critique de quelques défectuosités de l'œuvre décrite montre pleinement sa grande compétence en pareille matière.

2. Le second mémoire, consacré à une pièce hébraïque, est relatif à une pièce d'argent qui portait, en caractère

(1) J'ai soumis cette opinion à M. E. Lalanne que l'on doit toujours consulter, à Bordeaux, pour toutes les questions de numismatique, et il m'a fait connaître que les médailles de Matidia sont encore fort rares et valent bien le prix indiqué par de Caila. Il en possède une très belle, qu'il m'a montrée (conversation du 12 octobre 1890).



chaldéen, l'inscription : *Schekel Israël* (sicle d'Israël), et au revers, et dans le champ : *Melech Schelomah* (le roi Salomon), et pour inscription : *Jeruschalaym hakesdoscha* (Jérusalem la Sainte).

Elle avait été rapportée de Palestine par un rabbin qui l'avait donnée à M. Peixoto, de Bordeaux, et M. de Caila démontrait qu'elle était fausse par une suite d'observations critiques et de raisonnements très remarquables, surtout pour le temps.

3. Les deux pièces de monnaie d'or trouvées dans les fondements d'une vieille maison attenante aux murs du château de Lombrière, en novembre 1803, furent décrites devant l'Académie dans sa séance du 10 août 1808.

Elles étaient assez grossièrement frappées, l'une en France, l'autre en Espagne.

La première, tiers de sou d'or, portait, d'un côté, une tête ornée d'un diadème, avec l'inscription : CHARIBERTVS REX, et, au revers, un calice à deux anses, avec une petite croix au-dessus, et pour inscription : BANNIACIACO FIIT.

Ce Caribert était fils de Clotaire Ier et avait eu en partage le royaume de Paris. Il avait rassemblé, en 567, un concile à Tours, où il fut décidé que l'eucharistie, que l'on avait conservée jusqu'alors dans des colombes d'or ou dans quelque autre vase, que l'on posait, avec d'autres reliques, sur l'autel, serait désormais placée, dans un vase ou calice, au-dessous de la croix, *sub crucis titulo.*

Il ne s'agissait pas, par conséquent, de Caribert, roi d'Aquitaine, fils de Clotaire II, qui fut enseveli à Blaye, dans l'église Saint-Romain, où M. de Caila disait *avoir vu* son mausolée, qui a subsisté jusqu'aux dévastations révolutionnaires.

Quant à l'inscription BANNIACIACO, ce serait Bagneux, à deux lieues de Paris, à l'ouest-sud-ouest, où Caribert avait une maison de plaisance [1].

FIIT remplacerait FITVR, terme de basse latinité, qui veut dire : *a été fabriqué.*

La pièce espagnole présentait une tête très grossièrement frappée, permettant à peine de reconnaître quelque traits du personnage. Elle était surmontée d'une petit croix et avait pour inscription : RECESVINTHUS REX au revers, une croix sur trois degrés, et pour légende TARRACO PIVS.

C'était donc une pièce de Recesvinde, roi des Goth (653-672), pièce frappée à Tarragone, l'appellation PIV s'appliquant au roi.

Et M. de Caila faisait ressortir, à bon droit, combie ces deux pièces, presque contemporaines, l'une assez bie gravée, tandis que l'autre était tout à fait barbare, pou vaient servir de terme de comparaison du degré d civilisation de la France et de l'Espagne au même temps

4. Quant à la pièce celtibérienne, elle a été décrit dans les publications citées de l'Académie Celtique. M. d Caila lut sa notice, assez courte, dans une séance de cett Compagnie (9 juin 1808). Les archives du château d Caila renferment une copie imprimée de cette dissertatior

Il y faisait preuve d'une entente parfaite du sujet, d relations constantes avec les numismates de son temp et de la lecture assidue des ouvrages parus jusqu'alors e qu'il cite.

Il y discutait principalement les caractères des mon

[1] M. Lalanne croit, au contraire, et m'a affirmé que c'était cho démontrée que BANACIACO est *Banassac,* comme l'indique le manu Roret, *Numismatique moderne,* page 14. Il est également certain que pièce était de Charibert, roi d'Aquitaine.

naies ayant eu cours anciennement en Espagne; les difficultés d'en interpréter les légendes, attribuées par les uns aux alphabets phéniciens, grecs ou puniques; par d'autres, à la vieille langue des Celtes, et ses citations comprenaient certainement tous les textes des savants qui s'étaient occupés du même sujet, depuis Antoine Augustin, archevêque de Tarragone au XVIe siècle, jusqu'à Mahudel, qui avait fait paraître, en 1725, une dissertation sur les monnaies antiques d'Espagne; à l'abbé Audibert, dont le petit imprimé avait paru en 1764, et à Musset, garde des médailles du Cabinet impérial, avec lequel une note de ses archives prouve qu'il échangeait de fréquentes communications pour toutes les questions de numismatique.

L'Académie Celtique s'occupait beaucoup alors de cette question, car le volume de ses publications où se trouve inséré le travail de M. de Caila contient aussi plusieurs mémoires, fort étendus, sur la langue primitive de l'Espagne et sur l'explication de ses plus anciens monuments en suscriptions et en médailles, analysés ou exposés par Éloi Johanneau, secrétaire perpétuel de la Compagnie [1].

Quant au manuscrit du château de Caila, intitulé : *Histoire du haut et bas empire par les médailles,* il ne comprend pas moins de trente-six pages, et M. Lalanne, auquel je l'ai soumis, le regarde comme un travail qui n'était pas sans valeur au temps de sa rédaction, ce qui doit faire regretter que la belle collection, dont il est l'unique preuve, ait été dispersée ou passée en d'autres mains.

Avec ce manuscrit se trouve un cahier intitulé : *Explication des sujets rappelés dans les empreintes que j'ai tirées des pierres formant la collection de M. Villeneufve-Dudevant.*

[1] Tome II, page 255; tome IV, page 484 (*Académie Celtique,* 1808).

Cette collection se composait de 331 intailles :

Cornalines	100
Sardoines	78
Jaspes	15
Aigues-marines	2
Péridot	1
Vermeilles	3
Agates	13
Niccolos	39
Jades	20
Lapis-lazuli	4
Chrysoprases	2
Rubis	2
Améthystes	8
Grenats	4
Saphirs	8
Hyacinthes	3
Topaze d'Alençon	1
Cristaux de roche	3
Hématites	8
Calcédoines	8
Émeraudes	9
	331

J'ai aussi consulté M. Lalanne sur la valeur de ce travail et je reproduis textuellement sa réponse :

« M. Édouard Feret, dans sa *Statistique générale du département de la Gironde* (Biographie), mentionne Dudevant-Villeneuve (J.-B.), né à Bordeaux, qui, dans de nombreux voyages, forma une belle collection de pierres gravées ; en 1795, il en publia le catalogue, suivi d'une deuxième édition, sous le titre de : *Pierres gravées égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et modernes, du cabinet de M. Dudevant-Villeneuve de Bordeaux.*

» Cet ouvrage aurait pu fournir d'utiles renseignements, mais il m'a été impossible de me le procurer, même à la Bibliothèque municipale.

» J.-B. Dudevant-Villeneuve était probablement le frère de Louis-Hyacinthe Dudevant, naturaliste et agronome, membre

de l'Académie de Bordeaux; ils devaient être, l'un et l'autre, de la famille dans laquelle entra plus tard Aurore Dupin, le grand écrivain George Sand.

» Ces pierres sont, de la part de M. de Caila, l'objet d'une description et surtout d'appréciations qui prouvent un véritable sentiment artistique, une connaissance étendue de l'antiquité et de la mythologie, une grande érudition.

» D'après lui, peu de ces pierres, douze tout au plus, seraient antiques; une dizaine seraient des copies plus ou moins réussies de l'antique; toutes les autres seraient l'œuvre de graveurs modernes.

» Parmi les antiques, une seule est signée : CNEIVS; deux ou trois portent des initiales : DR et NHM, soit *Nem,* si elle est grecque, comme M. de Caila semble le croire; — dans les modernes, on trouve CERDO (qui pourrait être ancienne) Golone Poici, Le Coldoré, Brown et Guay, graveur du roi Louis XV.

» Toutes les autres sont anonymes; quelques-unes ont peut-être été gravées par Marchand, Pickler, Amastini, Santarelli, Ecrete, Caparoni, Pazalla, de qui on en connaît de fort belles.

» Ces sujets sont, comme toujours, tirés surtout de la mythologie, puis de l'histoire ancienne et de portraits. — Quelques sujets modernes, tels que : cachet de Michel-Ange, tête de Louis XIII, le duc d'Orléans, fils du Régent, buste de Cromwell.

» Les appréciations de M. de Caila sont sévères le plus souvent et toujours motivées; il ne se déclare que bien rarement satisfait et n'a d'admiration que pour un très petit nombre. — Si l'on accepte son opinion, qu'il serait impossible, d'ailleurs, de combattre, la collection de M. Dudevant-Villeneuve était curieuse et intéressante par le nombre et par quelques pièces de choix, mais laissait beaucoup à désirer dans son ensemble. »

2° Sujets littéraires et d'ethnologie.

La seconde catégorie des œuvres de M. de Caila comprend, en dehors d'une foule de notes ayant servi à la préparation de ses nombreux mémoires, des notices qui ont été imprimées; d'autres, qui se trouvent réunies

dans le registre de la Bibliothèque; d'autres, enfin, conservées dans les archives de Caila.

A. — Imprimés.

Ceux-ci portent les titres suivants :

1° ***Recherches sur les mœurs des habitants des landes de Bordeaux, dans la contrée connue sous le nom de captalat de Buch*** (1809, t. IV, p. 70);

2° ***Notice sur quelques monuments, usages et traditions antiques du département de la Gironde*** (t. IV, p. 265).

Et ces travaux offrent un intérêt réel, en ce sens surtout que le sujet était peu connu au commencement du XIXe siècle; les études de ce genre commençaient à peine à être abordées, et l'on n'a pas d'ailleurs ajouté grand'chose, jusqu'à notre temps, à des observations recueillies par une fréquentation prolongée des habitants de nos landes girondines.

Dans son étude sur les usages conservés dans l'étendue de l'ancien captalat de Buch, M. de Caila payait son tribut aux idées très en faveur au commencement du XIXe siècle. On sortait à peine de la Révolution, et l'on s'efforçait de rassembler tous les souvenirs du passé, dont il ne restait que des épaves, après la tourmente.

Les premiers volumes de l'Académie Celtique renferment un grand nombre de mémoires sur les coutumes des anciennes provinces de France : la Bourgogne, la Lorraine, la Sologne, la Normandie et surtout la Bretagne, signés : Dulaure, Girault, Légier, de Saint-Mars, de Musset, Reveillière-Lepaux, Legonidec, et notre antiquaire girondin avait, à l'imitation de ses nouveaux collègues [1], résumé les observations nombreuses qu'il

[1] J'ai rappelé plus haut son admission dans la docte assemblée et la profession de foi de son discours de réception.

avait faites soit dans les landes des environs de La Teste, pays des anciens *Boii*, soit dans la contrée voisine du Médoc.

Il y passait en revue les superstitions persistantes de ces habitants, leur croyance invétérée aux sorciers, aux maléfices, aux loups-garous, au sabbat, aux chasses du roi Artus, aux follets, aux lutins et aux revenants.

Il y racontait les cérémonies des mariages auxquels il avait assisté; celles des deuils, des funérailles; les coutumes perverses du pillage des naufragés, et ses remarques sur l'usage des ouvertures étroites pratiquées dans les piliers ou les murailles de certaines églises, sous le nom de *Veyrines*, à travers lesquelles on faisait passer les personnes atteintes de rhumatismes ou de paralysies, ont encore un cachet de vérité, vérifiés en plusieurs points de la Gironde ([1]).

Il rappelait enfin le curieux usage des échasses, qui ne se retrouve que chez un petit nombre de peuples et qui est encore en honneur dans une grande partie des Landes.

Son deuxième travail avait été entrepris pour répondre à des questions posées par l'Académie Celtique, et il y traitait des monticules, si nombreux dans la même région et nommés *puch*, *pujoulets*, c'est-à-dire petites hauteurs.

Rappelant les opinions très diverses émises sur ces élévations de terrain, que les Latins nommaient *Aggeres*, *Cespites*, *Tumuli*. Il les regardait comme des lieux de sépulture ([2]).

Les vertus de la baguette divinatoire, dont les frémis-

([1]) Voir publications de la Société Archéologique de Bordeaux.

([2]) Jouannet a repris, plus tard, l'examen de cette question, mais sans citer M. de Caila, ainsi que bien d'autres auteurs plus modernes, surpris du nombre quelquefois considérable de ces petits tertres en plusieurs points du Médoc. J'en ai compté plusieurs centaines entre Saint-Laurent et Castelnau.

sements indiquaient l'existence des sources, s'y trouvent citées, ainsi que le don de l'enfant mâle, n'ayant pas connu son père, pour fondre les loupes, en les touchant pendant trois matinées de suite, étant à jeun, et en récitant quelques prières.

Il rappelait aussi le privilège du cinquième des enfants mâles, venus successivement au monde, pour guérir les maux de rate [1].

L'origine des colons appelés à combler les vides que la peste avait faits en 1524 dans une portion de la Gironde, et qui sont restés honnis sous le nom de *Gavaches;* le pèlerinage de Verdelais; la foire des aveugles de Bernos, en Médoc, où les marchés ne se faisaient qu'au flambeau et le verre en main; les merveilles du bâton de saint Roch, dont les Grands Carmes vendirent chèrement la garde tous les ans, jusqu'à la défense de Mgr de Cicé, archevêque de Bordeaux en 1775; l'histoire du Dragon de Bordeaux, de sa légende, et de l'efficacité de la verge de saint Martial contre la sécheresse, s'y trouvent détaillés.

Et bien des auteurs ont fait allusion, depuis, aux mêmes coutumes, aux mêmes croyances, dont la collection et l'exposition sont devenues très à la mode dans ces dernières années.

M. de Caila fournissait ainsi la preuve d'une activité intellectuelle de tous les instants, en abordant tous les sujets d'actualité et en apportant, dès cette époque, dans leur solution, l'esprit d'observation critique que les modernes exigent à bon droit dans l'examen des études d'ethnographie.

Ce n'est que justice de le constater.

[1] En Saintonge, le septième garçon guérit aussi les écrouelles.

B. — Registre de la Bibliothèque de Bordeaux.

Parmi les notes du registre si souvent cité, se trouvent, sous les nos 6 et 8 :

1° La *Traduction de quelques poésies fugitives de Buchanan,* d'après le recueil de ses œuvres (édition de Saumur de 1621);

2° Les *Recherches sur les formalités du mariage chez les peuples anciens et modernes.*

Le premier travail fut lu dans une séance publique de l'Académie le 3 août 1804. Il comprend d'abord une courte biographie du singulier personnage qui, né en Écosse en 1506, et d'abord moine, fut appelé, comme professeur au collège de Guyenne, à Bordeaux, en 1533, par Govea, et qui, après la vie la plus agitée, tantôt en prison, tantôt chargé de l'éducation de Jacques VI, roi d'Écosse, finit par mourir, athée, à Édimbourg, en 1582, à l'âgè de soixante-seize ans.

Parmi ses poésies, M. de Caila avait choisi une *Silve* poétique, adressée par les écoles de Bordeaux à l'empereur Charles-Quint, lors de son entrée publique dans cette ville en 1539; une adresse à la jeunesse bordelaise et quelques épigrammes.

Je ne donnerai ici que deux de ces pièces : la *Silve,* à Charles-Quint, n'offrant aucun autre intérêt que celui de l'occasion de sa composition, ne relevant aucun fait particulier et se bornant aux louanges hyperboliques, très en usage alors... comme aujourd'hui, quand on parle aux chefs de l'État.

L'adresse à la jeunesse bordelaise est plus naturelle; la voici :

« Jeunesse bordelaise, la terre que vous habitez a produit de grands hommes : le riant Bacchus y a pris naissance, la

déesse des fruits lui prodigue ses dons, et Minerve, abandonnant Athènes, en a fait son séjour. Que les rudes travaux de la guerre, la splendeur de votre antique cité vous décorent et vous illustrent! Vous essaierez en vain de transmettre ces avantages à la postérité, si vous ne cultivez pas avec constance les doctes sœurs et les beaux-arts. Ce ne seront point des colonnes imposantes de marbre de Paros, ou l'ivoire animé par Phidias, ou le bronze sorti des mains de Miron qui pourront immortaliser votre nom... une mort rapide anéantira vos longs travaux, fera disparaître vos titres brillants et vos richesses. La dent viciée de la lente vieillesse divisera les rochers, tandis que la superbe ville de Priam, détruite et renversée par l'implacable Junon et par le dieu du Feu, son fils, oubliera ses malheurs en se rappelant qu'ils ont fait le sujet du poème immortel d'Homère. Ne doutons pas que Troie n'aime mieux survivre ainsi à ses ruines que de donner la loi à toute la partie de l'Orient que l'on découvre de la cime glacée du mont Rhodope jusqu'aux extrémités des noires Indes. Les monuments élevés par d'illustres poètes ne reconnaissent pas l'empire du sévère Destin. Eux seuls bravent le Phlégéthon et les lois de l'orgueilleux Pluton. »

Quant à l'épigramme concernant Innocent de La Fontaine, avocat et l'un des jurats de Bordeaux, qui maniait agréablement la poésie latine, elle est sur un tout autre ton :

« Fontaine naquit le jour des Innocents et fut baptisé sous le nom d'Innocent. Député à Paris par ses concitoyens, il fixa sa demeure dans la paroisse des Innocents. Il y mourut le jour de la fête des Innocents, et fut enseveli dans l'église et près de la fontaine des Innocents, après avoir mené une vie innocente et sans tache. Il habite le ciel avec les âmes innocentes [1]. »

C'est la seule fois, je crois, que le baron de Caila se soit livré à ces boutades purement littéraires, tout à fait

[1] Épig., l. II, p. 382, édit. elzévirienne de Leyde, 1628 (CIC IDCXXVIII) :

Innocentio Fontano
Burdig. poeta et causidico.

de circonstance ou de rite dans les séances publiques auxquelles il était appelé sans cesse à prendre part, et son étude sur les formalités du mariage chez les différents peuples est autrement sérieuse.

Il y faisait preuve de lectures nombreuses, d'une analyse sagace et de fines remarques, qui ont conservé à sa dissertation un cachet scientifique spécial. Elle ne déparerait pas certainement les études ethnographiques actuelles et ne comprend pas moins de 18 pages in-f° serrées, ce qui s'oppose absolument à toute reproduction ici.

C. — Archives du château de Caila.

Parmi les travaux de même genre conservés à Caila doivent être rangés :

1° Les notes diverses sur différents sujets curieux, tels que : Homère, les Ménades, le Pirée, etc., etc.;

2° Les neuf cahiers de renseignements sur l'histoire de France, et surtout sur celle de Guyenne.

On est vraiment surpris, en constatant la masse énorme de documents recueillis et annotés à ce sujet, du travail immense, incessant, absolument scientifique, dont cette collection de faits est la preuve la plus irrécusable.

M. de Caila était un savant, dans toute l'acception du mot. Il recherchait tout ce qui pouvait se rattacher aux sujets qu'il voulait traiter. Son érudition était considérable, constamment tenue en éveil, et j'avoue, pour ma part, ne pouvoir citer un seul de ses contemporains, surtout à Bordeaux, ayant plus de mérite comme antiquaire, historien et archéologue.

Nous allons prouver notre affirmation en ce qui concerne cette dernière qualité.

3° Archéologie et histoire générale.

A ce titre, les mémoires abondent; ce sont, dans le registre :

1° Observations sur la topographie de Bordeaux ;

2° Recherches sur les anciennes limites du territoire des Bituriges Vivisques;

3° Dissertation sur deux passages de la *Chronique bordelaise ;*

Et des monographies :

4° Sur la ville de Castillon et sur le château de Michel Montaigne;

5° Dissertation sur Casseneuil;

6° Notes sur la petite ville de La Réole,

Auxquelles il faut ajouter, d'après les archives de Caila :

7° Journal des monuments de Périgueux;

8° Notes sur le château d'Amboise;

9° Séjour des Wisigoths à Bordeaux;

10° Notes sur Condat et Fronsac, près de Libourne;

11° Le château d'Ornon;

12° Recherches sur Clément V.

A. — Documents du registre.

1° L'essai sur la topographie de Bordeaux [1] fut lu dans la séance publique de l'Académie le 15 septembre 1807, et tendait à démontrer, par une étude très complète des textes de Strabon, Ausone, saint Paulin, Vinet, dom Devienne, etc., que les environs de Bordeaux, célèbres autrefois par la douceur de leur climat, *clementia cœli mitis,* n'étaient devenus marécageux et pesti-

[1] N° 18.

lentiels que par l'exhaussement du sol, occasionné par le comblement du port Navigère et par les rétrécissements du Peugue et de la Devèse, exhaussement du sol et du littoral du fleuve, dont le résultat avait été la formation des marais que François de Sourdis avait, le premier, tenté de faire dessécher et assainir.

Cette opinion, étayée de preuves historiques et topographiques, a été reproduite bien des fois depuis par Jouannet, Sansas et plusieurs modernes, mais sans qu'un seul argument nouveau ait été apporté à son appui.

2° Je ferai la même remarque pour la notice sur l'étendue du territoire des Bituriges Vivisques [1], au sujet de laquelle M. de Caila avait rappelé tous les textes anciens relatifs à cette peuplade, et il arrivait à conclure que ce territoire s'étendait, sur la rive gauche de la Garonne-Gironde, de Langon à Soulac, et qu'il s'était accru, sous Auguste, sur la rive droite, de manière à englober les pays de Fronsac, Libourne, Bourg, Blaye, d'Entre-Dordogne, d'Entre-deux-Mers et de Benauge.

Il faisait remarquer que ces limites pouvaient encore être reconnues par les divisions du diocèse de Bordeaux, figurées sur une carte du XVIe siècle qu'*il avait consultée à l'archevêché, mais qui avait été détruite à la Révolution,* et l'on n'a fait que reprendre, plus tard, la même thèse de la substitution, presque identique, de l'organisation religieuse en archiprêtrés aux subdivisions administratives du monde romain.

Or cette succession, que rien n'a altérée depuis le triomphe complet du christianisme, fut très bien exposée par le baron de Caila le 2 mars 1815, d'après des recherches imitées de celles qui avaient été couronnées, en juillet 1812, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Tou-

(1) N° 25.

louse, à l'occasion des limites du territoire des Volces Tectosages, premiers habitants connus de cette ville.

3° M. de Caila était revenu sur une partie du même sujet, le 23 mars 1809, dans une *dissertation* sur deux passages de la *Chronique bordelaise* de La Colonie, en montrant d'abord l'absence de documents sur Bordeaux dans les *Commentaires de César*, le peu de données historiques sur les premiers temps de cette ville et les erreurs qui se trouvent dans la plupart des auteurs, au sujet de son histoire pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Et il ajoutait que dom Carrière, appelé par l'ordre de ses supérieurs à corriger les inexactitudes de dom Devienne, aurait, sans aucun doute, rempli très avantageusement cette mission sans l'autodafé que firent des notes qu'il avait recueillies ceux mêmes auxquels il les avait confiées *dans ces temps où tout faisait ombrage.*

Le premier passage discuté est celui qui est relatif à la domination des Wisigoths à Bordeaux et aux persécutions religieuses qui eurent lieu vers cette époque.

La *Chronique* en fixait la date au règne d'Ataulphe (418), auquel Honorius aurait donné la Guyenne, tandis que ce roi était entré à Bordeaux dès 413, et ne vivait plus en 415; il était mort cette année-là.

La cession de la seconde Aquitaine ne fut faite du reste qu'en 419 à Wallia, successeur d'Ataulphe.

Quant à la persécution des catholiques orthodoxes par les Goths ariens, le témoignage de Sidoine Apollinaire pourrait porter à penser qu'elle fut bien moins sanglante qu'on ne l'a prétendu et n'eut lieu que sous Euric ou Évaric, c'est-à-dire vers 456 ou 474, et ce roi mourut en 484.

Le second passage controversé est relatif aux suites

de la victoire de Vouillé et à une seconde bataille de Clovis au *camp arrian,* près Bordeaux.

Baurein avait émis déjà des doutes sur la réalité de ce second combat, que Mézeray avait cité, ainsi que de Lurbe, mais sans preuves, et M. de Caila avait repris la question, et en s'étayant d'Aimoin, qui a gardé complètement le silence sur ce second fait d'armes, et en faisant observer que M. de La Colonie en rapportait les détails avec un tel luxe de détails, qu'on aurait pu croire qu'il en eût été le témoin. « On croirait lire, dit-il, la description romanesque du siège de Rhodes par l'abbé de Vertot. »

Tel est l'esprit de saine critique dans lequel Caila rédigeait tous ses mémoires, consultant et rappelant tous les textes originaux, prodiguant les renvois exacts aux livres cités, sachant rendre hommage à tous les travaux de ses contemporains, principalement à ceux du laborieux abbé Baurein, qu'il ne se lasse pas de nommer, et l'on retrouve ces qualités du véritable historien dans toutes ses monographies locales.

4° Celle sur la ville et les environs de Castillon est même très remarquable par ce caractère de précision. Elle comprend toute l'histoire de cette petite ville, depuis l'invasion sarrasine d'Abdérame, en 731, d'après saint Isidore de Séville, jusqu'à la bataille de 1453, dont le résultat fut la délivrance définitive du sol français, occupé depuis trois cents ans par les Anglais.

M. de Caila avait fait, sur ce terrain même, une longue étude des textes des historiens qui ont rappelé ces faits d'armes, et l'on retrouve la même érudition dans une étude, lue dans la même séance publique du 20 avril 1807, sur le château qu'avait habité Montaigne et où il était né.

5° C'est un sujet qui a tenté une foule d'archéologues et d'historiens : Jouannet, Marionneau, sans citation le plus souvent des relations précédentes, et l'on ferait certainement une curieuse dissertation sur les phases par lesquelles a passé la demeure de l'auteur des *Essais* et sur les impressions des visiteurs qui ont cru devoir y faire un pèlerinage (1).

Je la signale aux chercheurs en rappelant que M. de Caila est certainement le premier en date, ainsi que le prouve l'époque de sa lecture dans la séance publique de l'Académie.

6° Son mémoire sur Cassinogilum, Cassolium, Chasseneuil ou Casseuil, qui porte n° 21 du registre municipal et la date du 25 juin 1812, offre le même caractère.

Il est remarquable d'érudition, et c'est après un examen attentif et comparatif des textes d'Aimoin, de Mabillon, de Danville, d'André Duchesne, des auteurs de *Gallia christiana* et des géographes et historiens, etc., et par un long examen de la localité, où il s'était entouré des savants de la région : MM. de Marcellus, de Pichard, Dumoulin, Menou, Lamouroux, qu'il arrivait à cette conclusion que l'ancienne demeure de Charlemagne, où était né Louis le Débonnaire, devait être placée non à Casseneuil, sur le Lot, mais à Casseneuil-Casseuil, situé au confluent du Drot et de la Garonne (2).

(1) Le mémoire très artistement illustré de mon collègue à l'Académie, Ch. Marionneau (Bordeaux, Moquet, 1885) est un modèle du genre et doit être absolument consulté sur la question.

(2) Le nombre des dissertations sur ce point est considérable. Boudon de Saint-Amans, membre correspondant de l'Académie, avait déjà fixé Cassinogila de Charlemagne à Casseneuil d'Agen, opinion reprise et défendue plus tard par l'abbé Barrère et M. Pourpory au Congrès de Bordeaux de 1861, tandis que Grellet-Balguerie a écrit mémoires sur mémoires en faveur de Caudrot. (*Congrès,* t. II, p. 371, 1862.)

Jouannet, Éloge de Saint-Amans. (*Actes de l'Acad.,* 1832).

7° La note sur la petite ville de La Réole date de la même époque. Elle fut lue dans la séance du 20 mai 1813, et l'auteur indique nettement, en la terminant, qu'elle faisait partie des documents qu'il avait rassemblés sur les villes de la Gironde, dans le but de réaliser le projet qu'il avait caressé d'écrire l'histoire complète du département.

Elle résume tous les faits de l'existence de l'antique *Squirs*, devenue *Regula* à la suite des difficultés qu'Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, eut à établir la régularité dans le monastère donné par Xans, comte de Bordeaux, duc de Gascogne, et son frère Gombaud, évêque de Bazas, vers 977.

M. de Caila passait en revue tous les historiens jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, rappelant, au sujet d'Abbon, la lutte de saint Bernard contre les chanoines de Saint-André de Bordeaux en 1145, d'après un registre très curieux du chapitre de cette église, registre qui existait encore à la Révolution.

C'est une étude qu'on peut citer comme un modèle de précision et d'exactitude.

B. — Archives de Caila.

Et il en est ainsi de plusieurs des travaux inédits conservés au château de Caila, bien qu'ils soient de moindre importance.

Les notes sur Périgueux, Amboise et Rions sont, en effet, très sommaires.

Celles sur Clément V se bornent à une collection de documents classés pour une mise en œuvre dont nous n'avons pas retrouvé la trace, mais qui aurait eu, sans aucun doute, de grandes proportions.

Le mémoire sur Condat, district de Libourne, et sur Fronsac, est, au contraire, achevé, mais de peu d'étendue. Il n'offre rien de saillant, non plus que celui sur Rions.

Le travail sur le comté d'Ornon et son château est également complet, et retrace des faits, souvent rappelés depuis, sur cette seigneurie, vendue par l'évêque de Bath, devenu archevêque d'York, à la Ville de Bordeaux, qui mit, dès lors, au chef de ses armes la couronne comtale conservée de nos jours.

Un détail moins connu, certainement, c'est que cette vente eut lieu pour la somme de 1,500 marcs sterling, monnaie d'Angleterre, de bon or et de bon poids (est-il dit dans le contrat), plus dix tonneaux de bon vin, rendus à bord du navire qui devait les emporter en Angleterre. L'acte est du 20 septembre 1409.

4° Archéologie bordelaise.

C'est dans ces études spéciales que M. de Caila prouve l'étendue de ses recherches, sa pénétration d'analyste et cette sage réserve que M. de Lamothe et M. Jullian lui ont si justement reconnues.

Pas un fait contemporain n'est oublié dans les notes successives qu'il communiquait à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Académie), et je regrette vivement de ne pouvoir que signaler, pour ainsi dire, ici, les mémoires qu'il avait rédigés et qui sont marqués au coin d'une véritable science et d'un incontestable bon sens, qualités si indispensables et si rares en pareille matière.

Suivant l'ordre déjà adopté, nous nous occuperons d'abord du registre de la Bibliothèque de Bordeaux.

A. — Registre de la Bibliothèque.

Il contient seize dissertations :

I. — La première qui s'y trouve conservée est, dans l'ordre chronologique des lectures à l'Académie, un rapport sur le mémoire présenté par M. Mazois fils et intitulé : ***Essai historique sur l'amphithéâtre de Bordeaux, vulgairement appelé le Palais Gallien*** (5 avril 1803).

M. de Caila y combat l'attribution de ce monument à Posthume et montre que tout s'accorde, au contraire, à faire admettre qu'il fut commencé sous le règne de Gallien et qu'il resta inachevé sous ses successeurs. C'est la conclusion d'un grand nombre de mémoires et principalement celle que M. Ch. Durand a présentée en 1890 devant l'Académie, qui regrette sa mort subite au moment où il travaillait à la restauration du vieux monument romain.

II. — La dissertation sur une figurine trouvée à Villefranche, près de Mussidan, en 1797, fut lue dans une séance académique publique, le 2 septembre 1803.

Cette figurine représentait Mercure, et de Caila a écrit à son sujet une note qui résume à merveille non seulement ce que les anciens ont dit de ce dieu, mais encore tout ce qui se rattache aux statues colossales ou aux statuettes, très nombreuses, qui lui furent consacrées, en Gaule particulièrement.

Cette note est, du reste, accompagnée d'un dessin, gravé très probablement par Lacour et portant de la main du baron la note manuscrite : ***Ex museo Petri baronis de Caila Burdigalensis***. Ce dessin a été donné également par Grivaud de La Vincelle, et j'ai eu l'occasion

déjà de faire remarquer dans un autre travail [1] que cet antiquaire avait commis deux erreurs dans son ouvrage, en déclarant d'abord que la statuette avait été trouvée à Bordeaux, puis en ajoutant qu'elle n'avait été le sujet d'aucun mémoire de M. de Caila.

III. — La troisième note est également accompagnée de deux planches donnant, dans leurs dimensions exactes, la figure de deux vases allongés, en verre, dits ***Lagènes,*** trouvés, au mois d'avril 1791, dans un tombeau, à vingt-deux pieds de profondeur, dans le cimetière de Saint-Seurin de Bordeaux.

Elle est du 13 août 1803 et comprend une discussion remarquable de l'expression ***vase lacrymatoire,*** improprement attribuée à tant de récipients destinés à contenir plutôt les huiles, essences ou parfums usités dans les cérémonies funèbres des anciens.

IV. — L'intérêt du quatrième travail est tout aussi grand. Il a pour sujet un bloc de pierre exhumé du sol de la maison Faget, du quartier Puy-Paulin, et dans la direction du mur de la première enceinte de Bordeaux. Il fut lu le 24 février 1804, et il renferme une description soignée des bas-reliefs conservés depuis au Musée et représentant Léda et le cygne divin, Jupiter et Ganymède, Junon et son paon, sculptures de l'époque des Antonins.

Ce bloc avait été trouvé avec d'autres sculptures moins intéressantes et une pierre tumulaire, cippe de ***Græcina Blanda,*** dédié par un mari douloureusement affecté. M. de Caila saisissait cette occasion de résumer toutes les causes de destruction des temples et édifices romains

[1] La statuette d'argent trouvée à Bordeaux et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris comme représentant Sophocle. (*Société Archéologique,* t. XIII, p. 83.)

depuis le triomphe du christianisme jusqu'aux ravages des Normands, rappelant le verset ajouté aux Litanies : *A furore Normanorum libera nos,* qui vient d'être l'objet d'une note très érudite de M. Léopold Delisle ([1]).

Jouannet a repris la même description en 1829 ([2]) et dans les mêmes termes que de Caila, mais sans le nommer, et il avait déjà parlé des mêmes bas-reliefs dans le *Musée d'Aquitaine,* en octobre 1823, page 169, avec trois gravures de Lacour, mais sans faire la moindre allusion au mémoire de Caila, conservé *in extenso* dans le registre de la Bibliothèque et indiqué dans l'*Explication des antiques du Musée.* Or, il ne pouvait ignorer l'existence de ce document.

Jouannet proposait seulement la fable de Jupiter et de Némésis au lieu de celle du chef de l'Olympe et de Léda, qui n'était que la nourrice d'Hélène au lieu d'en être la mère, selon Pausanias (l. I, c. 33).

V. — C'est quelques mois après, le 16 novembre 1814, que fut lu par notre auteur le rapport dont il avait été

([1]) M. Léopold Delisle déclare n'avoir point remarqué ces mots dans les Litanies de l'époque carlovingienne, qu'il a eu occasion d'examiner, mais qu'un antiphonaire de la fin du XI[e] siècle, peut-être du commencement du X[e], contenait une prière qui en est l'équivalent et qui est ainsi conçue :

« Summa pia grata nostra conservando corpora et custodita, de gente » fera Normanica nos libera, quæ nostra vastat, Deus, Regna, senum » jugulat et juvenum ac Virginum puerorum quoque catervam. Repelle, » precamus, cuncta a nobis mala. »

Cette pièce, accompagnée d'une notation neumatique, a été ajoutée sur le f° 24 du manuscrit latin 17436 de la Bibliothèque nationale et signalée par l'éminent président de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, dans sa publication intitulée : *Littérature latine et histoire du moyen âge* (instructions adressées aux correspondants du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1890, p. 17).

([2]) Page 179, *Actes de l'Académie :* Dissertation sur quelques antiquités découvertes à Bordeaux en 1828, petite rue de l'Intendance (séance du 14 mai 1829). Inscription année 1803.

chargé, au nom de la Commission permanente des recherches et conservation des monuments antiques, sur les tombeaux découverts à Saint-Médard-d'Eyrans, au mois d'octobre de la même année.

Nous avons déjà signalé ce travail et nous n'y reviendrons point, si ce n'est pour répéter que les deux mémoires de Caila et de Lacour, réunis sous le n° 14 du registre, sont très différents du texte imprimé en 1806.

VI. — Le 26 avril 1805, fut lue une note sur un charnier, découvert, le 23 mars précédent, en dépavant le revers du fossé de la chaussée des fossés de la ville situés entre la rue Saint-James et celle du Cabernan, à droite, en venant de Saint-Éloi, à quatre mètres nord du premier arbre qui existait alors en ce point.

Ce charnier avait fait partie anciennement du prieuré de Saint-James, dont l'église, située rue du Mirail, avait été transformée en salle de spectacle sous la Révolution, et de Caila a écrit sur la fondation et l'histoire de ce prieuré jusqu'à sa donation aux Jésuites par Charles IX, une dissertation des plus érudites, appuyée de textes précis qu'il serait fort intéressant de publier *in extenso*, comme se rattachant à l'ancienne topographie de cette partie de Bordeaux.

Le charnier n'offrait, par lui-même, d'autre intérêt archéologique que la réunion, évidemment intentionnelle, d'un très grand nombre de crânes placés les uns à côté des autres, dans le plus grand ordre, sur la corniche de l'édifice, tous tournés vers son centre. Aucune inscription, du reste, n'existait sur les murs; on ne trouva même, en dehors des ossements, que le goulot d'une fiole, qui devait contenir, vraisemblablement, de l'eau bénite.

Cette accumulation de crânes et l'ordre dans lequel ils

étaient disposés, pouvaient rappeler ce que j'ai constaté en plusieurs localités de Bretagne, où sont encore conservées des séries considérables de têtes, dites *chefs*, soit dans les églises, près du chœur, soit dans des charniers isolés, mais souvent avec l'inscription du nom du mort et de la date du décès.

VII. — La dissertation suivante, du 14 juin 1805, est tout aussi remarquable par l'érudition, mais témoigne aussi de l'influence de l'opinion, alors régnante, en archéologie, qui faisait attribuer bon nombre de monuments ou de sculptures grossières d'édifices à des temples païens, sur les fondements desquels auraient été élevées des églises chrétiennes.

Elle est intitulée : ***Recherches sur Vernemetis***, temple signalé par Fortunat et dont la situation près du Bordeaux ancien est et restera probablement un problème insoluble, malgré les recherches d'une foule d'auteurs.

M. de Caila avait cru reconnaître des restes de ce temple dans l'église de Sainte-Croix, principalement dans certains détails de la façade de cette église, l'une des plus anciennes de la région, et beaucoup d'autres écrivains ont avancé, du reste, qu'il existait en ce lieu un temple de Cybèle, mais les raisons invoquées par les tenants de cette hypothèse ne sont point admises. Elles ont été spécialement discutées au Congrès scientifique de Bordeaux en 1861, et Jouannet a démontré qu'elles ne reposaient sur aucune donnée historique ou artistique en écrivant dans ses articles sur Sainte-Croix, du ***Musée d'Aquitaine*** (mai 1824, p. 219) :

« Nous ignorons si le paganisme eut jamais un temple » sur le sol que Sainte-Croix occupe aujourd'hui, mais il » n'en reste aucun vestige reconnaissable. »

Nul autre auteur avant Brower, le commentateur de

Fortunat, n'avait d'ailleurs placé dans le voisinage de Bordeaux ce temple de *Vernemetis*, dont l'existence ne repose que sur le vers de l'évêque célèbre de Poitiers [1] :

Quod quasi fanum ingens Gallica lingua refert.

M. de Caila pouvait donc errer avec bien d'autres, et spécialement Dom Devienne, en pareille matière, puisque la cause est encore pendante, et la première phrase de son travail indique même qu'il se rendait parfaitement compte qu'on ne pouvait se livrer sur ce sujet qu'à des conjectures, puisqu'il disait que c'était encore un *problême*.

VIII. — La même réserve se retrouve dans une note sur les temples de Jupiter et de Diane, que la tradition plaçait à Bordeaux, sur le Mont-Judaïque ou sur les hauteurs de Puy-Paulin et dans le point où se trouvait l'église Sainte-Colombe, qui, écroulée le 20 novembre 1687, n'a pas été rebâtie.

Cette communication (n° 10 du registre) date du 15 juillet 1805 et renferme, comme toutes les autres, des renseignements archéologiques précieux pour la découverte des marbres, statues et fragments d'antiques, dont plusieurs ont pris place, depuis ce temps, dans les salles de notre Musée, spécialement la belle statue de marbre blanc qui est placée sur le premier palier de l'escalier de ce Musée, et qui a été attribuée à tant de personnages ou de déesses qu'on a quelque peine à se reconnaître dans ce texte d'interprétations des antiques trouvé en 1784 rue des Glacières, n° 2.

IX. — M. de Caila lut ensuite, le 24 août 1805, dans une assemblée publique de l'Académie, sa dissertation

[1] Livre I, n° 9.

sur l'autel antique, dont la conservation est, selon son expression, du plus grand intérêt aux Bordelais, puisque c'est le monument qui fixe avec le plus d'authenticité leur origine et leur date d'apparition dans l'histoire.

Cet autel, qui a occupé, depuis des siècles, tous les antiquaires, tous les savants, tous les érudits, a été signalé, la première fois, par Appien, qui fit imprimer son ouvrage en 1534. Il porte la dédicace, bien souvent rappelée :

AVGVSTO SACRVM
ET GENIO CIVITATIS
BIT. VIV.

Consacré à Auguste et au Génie de la cité des Bituriges Vivisques.

Il remonte, par conséquent, au règne du neveu de Jules César, reconnu empereur, de 725 à 765, de Rome.

D'autres ont écrit l'histoire de cette importante relique de l'antiquité bordelaise, principalement M. Jullian, ce qui nous permet de n'insister que sur le fait même de la date du travail de M. de Caila et de la précision avec laquelle il avait fait observer l'importance de ce monument et de tout ce qui peut se rattacher à lui.

X. — M. de Caila n'hésitait pas à reconnaître, après discussion de plusieurs textes, que l'autel d'Auguste et du Génie de la cité des Bituriges Vivisques devait être primitivement placé sur l'aire du temple antique connu sous le nom de *Tutelle*. Et le 12 juin 1806, il lisait encore, dans une assemblée publique, la dissertation qu'il avait communiquée à l'Académie le 13 mars précédent, sur les Piliers ou temple de Tutelle, divinité protectrice des premiers habitants connus de Bordeaux.

Vinet avait cru que ce temple était consacré à la déesse Tutéline; Priésac, à Hercule; D'Arerac, Dalesme,

Labrouste, Dom Devienne et l'auteur des ***Antiquités bordelaises,*** à Auguste et au Génie de la cité, se fondant sur l'autel qui se trouvait dans le temple. Fonteneil pensait que c'était l'ancien Prétoire de Bordeaux; Venuti, un temple dédié aux dieux tutélaires de cette ville; Baurein, un temple à Neptune.

De Caila discutait chacune de ces opinions, décrivait le monument d'après le procès-verbal des ingénieurs chargés de l'exécution de l'ordre de destruction du 1er février 1677, pour former les plans du château Trompette, ***procès-verbal qu'il avait sous les yeux en écrivant sa notice.***

Il rappelait les découvertes consignées par l'architecte Duffard dans son journal de construction des fondements du Grand-Théâtre de Bordeaux, en mars 1773 ***(journal très exact qui lui avait été communiqué),*** et concluait, d'après ces documents officiels et précis, à l'attribution qui lui est généralement reconnue.

XI. — Sa notice sur l'autel de Lauzun se rattache à la précédente et fut lue le 26 février 1807. Il y traitait du monument dont l'existence avait été signalée à Appien, qui avait indiqué sa provenance des Piliers de Tutelle de Bordeaux et son transport à Tonneins.

M. de Caila a décrit les tentatives infructueuses de Venuti pour retrouver cet autel votif, d'un seul bloc de marbre blanc, qui fut découvert en 1790, par M. de Saint-Amans, dans le château de Lauzun, et dessiné et gravé en 1792 par les soins de cet académicien de Bordeaux.

Sa note est précieuse pour l'histoire du monument, pour celle des incidents de son transfert à Lauzun, et surtout pour les conclusions qu'on peut tirer de sa dédicace à Auguste par un citoyen, avec l'autorisation des décurions de Bordeaux, magistrats dont le rôle considérable atteste l'importance de cette ville dès cette époque.

Cette dissertation avait été analysée, du reste, avec soin tome V du *Bulletin polymathique*, et M. Jullian a noté ce dernier travail dans sa remarquable étude critique et bibliographique sur ce même monument ([1]); mais la dissertation du registre est certainement plus complète que l'article du *Bulletin polymathique* cité.

XII. — Dans l'ordre chronologique que j'ai toujours suivi jusqu'à présent et qui montre si bien que notre antiquaire était des plus zélés et des plus recherchés, puisqu'il était appelé à parler, au nom de l'Académie, dans toutes ses séances solennelles et publiques, j'ai omis deux mémoires publiés avant celui de l'autel de Lauzun :

Le premier, du 24 juillet 1806, a pour sujet l'examen d'un instrument antique trouvé dans la paroisse de Pauillac en mars 1803 (n° 14 du registre);

Le second, du 28 août 1806, est consacré à une petite statue trouvée en 1786 en creusant les fondements d'une maison située à l'entrée de la rue Sainte-Catherine, près de l'endroit où était anciennement la porte Médoc (n° 15 du registre).

Mais j'ai déjà publié le premier *in extenso* dans les *Actes de la Société Archéologique de Bordeaux* (t. XIV, p. 889, p. 17), d'après une copie des registres de l'Académie de Bordeaux, collationnée avec le manuscrit conservé au château de Caila, et j'ai fait remarquer alors que M. de Caila avait été le véritable pionnier des recherches sur l'âge du bronze en France et même en Europe, plus de cinquante ans avant que les études préhistoriques eussent attiré l'attention des savants sur les restes de l'outillage humain de nos premières civilisations; je n'ai donc pas à y revenir ici.

([1]) Tome I, p. 166 et suiv.

XIII. — Le second mémoire a pour sujet la figurine d'une femme assise dans une chaise à dos tissue en jonc ou en osier et tenant deux petits enfants encore enveloppés de langes. M. de Caila l'avait recueillie dans son cabinet, et c'était sans doute la principale ou la plus curieuse des petites figurines en terre de pipe ayant six pouces de haut que l'on avait trouvées au même lieu avec des débris de tour de potier.

Il l'avait étudiée avec soin après avoir consulté Montfaucon; Bon, premier président de la cour des Aydes de Montpellier, qui possédait une statuette de même genre provenant d'Arles; Dom Martin, Simon Pelloutier, et il concluait à une représentation de *Venus infera,* que les Gaulois plaçaient dans les tombeaux.

Il terminait d'ailleurs sa notice par cette remarque, qui confirme ce que j'avançais, un peu plus haut, de son zèle pour l'Académie et l'archéologie locale :

« Je me plais ainsi à choisir les sujets de presque
» toutes mes dissertations parmi ceux que le temps a
» conservés autour de nous ou que les découvertes jour-
» nalières dans notre propre sol peuvent nous offrir.
» C'est, si je ne me trompe, un moyen sûr de mériter
» votre attention. »

M. de Caila fut assez souvent absent de Bordeaux après 1805, et le registre dont j'analyse les notices ne contient plus que deux mémoires, après ceux que je viens d'énumérer :

L'un du 20 août 1812, sur la porte Dijeaux, n° 22;

L'autre du 5 mai 1815, sur la formule *sub ascia dedicavit* ou *dedicaverunt,* n° 26, entre lesquels se place un rapport sur une figurine trouvée, au mois d'avril 1813, dans les cloîtres Saint-André de Bordeaux. Celui-ci fut lu dans la séance du 18 juin 1813, mais il n'existe

pas dans le registre cité, où son nº 24 est seul indiqué à sa place.

XIV. — La dissertation sur la porte Dijeaux et surtout sur l'origine de son nom est l'une des plus originales des notices de M. de Caila. On croyait généralement, avant lui, que cette porte rappelait le nom de Jupiter, *porta Jovis*, opinion adoptée par de Lurbe et bien d'autres.

Baurein, que ne manque jamais de louer notre auteur et qu'il nomme ici « *le Lebœuf de l'Académie de Bordeaux,* » laborieux antiquaire, dont on appréciera de plus en plus » les travaux et les recherches, » pensait, au contraire, que ce nom devait être traduit *porte des Juifs*.

Et de Caila rappelle que le savant abbé avait, le *premier*, réveillé la question (agitée en 1594 par de Lurbe) dans un discours prononcé, le 25 août 1773, dans une séance publique de l'Académie, en s'appuyant surtout sur des lettres patentes d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, en date de 1281, en faveur des juifs, qui, d'après Baurein, se fixèrent dans le faubourg Saint-Seurin vers 1275.

Mais notre auteur apportait un titre bien plus ancien à l'appui de la même thèse, à savoir un acte de 1075, portant donation à l'abbaye de La Sauve par Sanx, chanoine de Saint-André, d'une terre située hors la ville, depuis la porte appelée (dit-il) *Judæa* jusqu'à l'église Saint-Amand, aujourd'hui Saint-Seurin.

Il est donc certain que cette porte était ainsi désignée au temps de Grégoire VII et de Guillaume, duc d'Aquitaine, ce qui n'infirme pas absolument l'interprétation *porta Jovis* pour des temps très antérieurs, mais peut permettre de supposer que le temple que les Bituriges Vivisques avaient, sans aucun doute, élevé à Jupiter pouvait occuper une tout autre place à Bordeaux.

Et, à ce propos, de Caila annonçait un travail beaucoup plus étendu sur les temples païens de cette ville, travail dont nous n'avons retrouvé aucune trace.

XV. — Le travail sur la réelle signification de la formule *sub ascia*, n° 26 et dernier du registre, est du 5 mai 1815 et ne comprend pas moins de 17 pages in-folio à texte pressé.

C'est une œuvre considérable, qui nous paraît d'autant plus méritoire qu'elle témoigne de recherches qui effraieraient peut-être bien des archéologues ou antiquaires modernes. Elle expose toutes les opinions émises sur la question, avec les noms et le titre des ouvrages de leurs promoteurs. Et Dieu sait leur nombre! Elle énumère et figure même toutes les formes de l'*ascia*, qui atteignaient le chiffre 42 au temps de M. de Caila, qui, s'appuyant sur les opinions des antiquaires qu'il avait consultés à Paris, particulièrement sur l'avis de l'abbé de Tressan, arrivait à ces conclusions :

1° Que la formule *sub ascia*, écrite en caractères romains et non celtiques, se trouve principalement dans les Gaules, surtout à Lyon;

2° Qu'elle n'a été observée que sur des tombeaux chrétiens et pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne;

3° Qu'elle avait pour but de rappeler, par une imitation du TAU des Hébreux, le caractère de la croix, sans éveiller la haine des païens contre ce respectable symbole;

4° Qu'elle fut remplacée, après le triomphe du christianisme, par la représentation du *Labarum* de Constantin, et, plus tard, par la croix simple.

Il est vrai que quelques-unes de ces affirmations ont été combattues, et M. Jullian a fait tout récemment à leur sujet la réserve suivante :

« Nous ne dirons rien ici, et pour cause, de la formule » *sub ascia dedicare,* ne voulant pas ajouter une inter- » prétation nouvelle à la demi-centaine d'explications qui » en ont déjà été données et étant fort en peine, pour le » moment, de choisir entre un aussi grand nombre; » qu'il nous suffise de repousser complètement celle de » toutes qu'on accepte le plus volontiers et qui en fait » un symbole du christianisme [1]. »

La dissertation très savante de M. de Caila n'a donc rien perdu de son importance, puisque le procès est encore en l'état, et l'impression de ce travail aurait, par conséquent, une utilité réelle pour guider les archéologues qui seraient tentés de s'engager de nouveau dans cet ordre de recherches.

Ce qui est, en outre, très singulier, mais non incompréhensible pour tous ceux qui ont fait des études rétrospectives sur un sujet quelconque, c'est que cette interprétation symbolique de l'*ascia* fut reprise une deuxième fois, mais cinquante ans plus tard, devant l'Académie de Bordeaux et avec la même conclusion, sans que le travail de de Caila ait jamais été rappelé, bien qu'il existât dans les archives de la Compagnie, et que sa lecture eût été signalée dans le registre de ses séances.

L'archéologue Sansas remettait, en effet, à l'Académie, le 27 novembre 1865, un mémoire fort étendu sur les *premières traces du christianisme à Bordeaux d'après les monuments contemporains,* avec le sous-titre : *Symbolisme de l'Ascia,* mémoire qui fut publié *in extenso* dans les *Actes de l'Académie* de l'année 1866 (t. XXVIII, p. 401). M. Jullian l'a cité tome I, page 155.

Or, ce travail avait amené quelques discussions et

[1] *Inscriptions romaines de Bordeaux,* t. I, p. 155, n°s 46-47.

soulevé même quelques orages dans la docte assemblée, car il ne fut imprimé qu'avec l'adjonction spécialement votée :

1° Du rapport de la Commission chargée de l'examiner (page 479);

2° D'une note de M. Des Moulins, complétant ce rapport (page 481);

3° D'une demande à l'Académie, rédigée par le même savant (page 482);

Et 4° de la réponse de l'auteur aux critiques dont il avait été l'objet (24 mai 1866) (page 485).

L'Académie voulait ainsi faire de justes réserves sur les conclusions exclusives de Sansas déclarant l'*ascia* symbole chrétien et démontrant, par ce fait, que la religion nouvelle était pratiquée à Bordeaux dès le milieu du Ier siècle, puisque des monuments de cette époque portaient déjà ce signe.

Tout en rendant un complet hommage à cette dissertation en elle-même, aux documents et aux dessins qui s'y trouvaient rassemblés, MM. Dezeimeris, Cirot de La Ville et Des Moulins, de vrais maîtres en érudition et en science archéologiques, déclaraient qu'on ne pouvait en admettre les conclusions dans leur forme un peu excessive. Et des recherches, beaucoup plus modernes, semblent leur avoir donné pleine raison, puisque M. Le Blant vient encore d'écrire, à ce sujet, la phrase un peu énigmatique suivante :

« Je noterai comme *spécial* aux *épigraphistes païens* la » présence du signe, toujours mystérieux pour nous, de » l'*Ascia* (1). »

Mais il n'en est pas moins incontestable que de Caila

(1) *L'Épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine,* 1890, page 4.

avait toute priorité dans l'adoption de son hypothèse, priorité que revendiquait Sansas et que ses rapporteurs lui refusaient, se basant sur des travaux de l'abbé Greppo, de Lyon ([1]), en 1840, ou sur des considérations de même ordre de M. Lenormant, imprimées peu après ([2]).

Il aurait suffi, pour en être convaincu, d'ouvrir le précieux registre où nous avons rencontré tant de renseignements utiles et qui renferme la longue dissertation qui avait été soumise à l'Académie en 1815, avec la représentation de quarante-deux formes de l'*ascia* et l'indication des ouvrages où elles étaient données et des monuments sur lesquels elles étaient gravées, précaution si sage, si remarquable et si rare dans les recherches archéologiques.

Mais ce registre était inconnu de Sansas et de ses juges, car tous auraient été, sans doute, très heureux de pouvoir prouver qu'en cela, comme pour tant d'autres questions, ils n'avaient qu'à puiser dans les archives de leur Compagnie pour retrouver des études et des solutions péniblement reprises depuis.

On a vu que M. de Caila n'oubliait pas de reporter tout le mérite de son interprétation aux savants qu'il avait consultés à Paris, particulièrement à M. de Tressan. Nous pensons donc que l'Académie doit reconnaître aussi qu'il fut le premier à traiter devant elle la question que Sansas reprit avec talent, mais un demi-siècle plus tard.

Sansas invoquait, dans sa réponse, le *nil novi sub sole* pour excuser sa prétention à la découverte de sa théorie sur l'*ascia;* mais pour M. de Caila la démonstration de ses droits est plus complète. Son travail existe encore.

([1]) Trois Mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, 1840, et notes historiques du même. Lyon, 1841.

([2]) *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique,* p. 142.

Il renferme des données historiques bien plus développées que dans le mémoire de Sansas, et il fait, par conséquent, le plus grand honneur à la vieille Académie bordelaise, qui en avait entendu la lecture le 5 mai 1815.

Il constitue, à ces divers points de vue, un important document à consulter, alors même qu'on admettrait l'opinion que M. Jullian a résumée en disant qu'il ne faut faire commencer l'épigraphie chrétienne de Bordeaux que vers l'an 300, et en ajoutant qu'il irait plus loin que l'Académie en rejetant absolument, même à titre d'hypothèse, l'opinion de Sansas (1).

XVI. — Je dois noter, après cette étude magistrale, et parmi les travaux les plus intéressants du vieil académicien bordelais, la savante dissertation que j'ai publiée déjà sur la statuette trouvée en 1813 dans un puits des cloîtres de l'église Saint-André de Bordeaux.

C'était également un sujet de controverse pour la date et le lieu de la trouvaille. On avait fixé la première à 1811, 1812, 1813, 1815 et même 1816 (2). On citait le voisinage de Saint-André et les ruines du Palais-Gallien comme le siège de la découverte. On n'était pas davantage d'accord sur le sort de la figurine et des dessins qui en avaient été faits. Le registre de la Bibliothèque ne contenait que le n° 24 du mémoire, sans aucun texte. Et j'ai raconté par quelle série d'heureuses circonstances il m'a été donné de pouvoir écrire l'histoire complète, détaillée, indiscutable, de ce curieux objet d'art du Ier siècle de notre ère, conservé depuis 1837 au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris, sous le n° 2870, et que

(1) *Inscriptions*, t. II, p. 7, n° 847, 1890.

(2) M. Jullian a même dit 1810 dans son deuxième volume, page 317, d'après Jouannet *(Statistique)* et *Soc. Arch.* (t. II, p. 7), mais c'est une erreur pour cette dernière référence, on y lit 1812.

M. de Caila pensait être, avec raison, une représentation de Sophocle.

Je ne puis donc que renvoyer aux *Actes de la Société Archéologique et de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux* pour les détails que je viens de résumer sommairement ici, et je termine ainsi l'analyse du registre de la Bibliothèque municipale, qui renferme un si grand nombre de mémoires bien dignes, certainement, de l'attention des archéologues, des historiens et des savants en général.

B. — Archives de Caila.

Les documents précieux encore conservés dans les archives du château de Caila ont une valeur tout aussi grande, plus considérable même, parce qu'ils renferment des données détaillées et nombreuses sur toutes les questions de l'archéologie spéciale de Bordeaux et surtout sur l'origine des Antiques qu'on y trouve rassemblés.

Sous ce rapport, M. de Caila était un savant de premier ordre, ne laissant aucun texte, aucune citation sans en vérifier l'exactitude dans l'ouvrage original, copiant même de sa main le passage *ou le mémoire* dont il lui paraissait utile de conserver les assertions pour les contrôler de nouveau, voulant avoir ainsi constamment sous les yeux toutes les pièces du procès qu'il instruisait, et pouvant se prononcer alors avec une maturité et une sûreté d'opinion que bien des auteurs de nos jours sont loin d'avoir dans leurs productions hâtives.

Il poussait le zèle jusqu'à faire collection de tous les manuscrits, rapports ou mémoires pouvant se rattacher aux sujets de ses études, accumulant à plaisir, et tou-

jours de sa main, tout ce qui lui paraissait offrir quelque intérêt. Et c'est à ces divers titres que je dois signaler :

1° La copie d'un *rapport* de l'architecte Combes *sur les restaurations faites à la cathédrale Saint-André de Bordeaux, lors de sa remise au culte.* 12 pages in-f°. Rapport lu en 1814 à l'Académie;

2° La copie du *Journal des constructions des fondements du Grand-Théâtre de Bordeaux, en mars 1773, par l'architecte Duffard, employé par Louis;*

3° Les *Extraits des manuscrits copiés sur les originaux déposés dans la Tour de Londres par M. de Busigny, lesquelles copies sont conservées au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale.* Ce sont de volumineux cahiers de notes;

4° Un travail sur les *Offices de la ville de Bordeaux,* manuscrit de 15 pages in-f° renfermant les renseignements les plus précis sur les noms de tous ceux qui avaient occupé des emplois dans la cité, principalement sous la domination anglaise, avec la date et l'indication de la durée de leurs fonctions. Énumération effrayante de titres les plus divers et de titulaires, qui a exigé de longs mois de patientes recherches;

5° La copie d'un document déposé au Cabinet des manuscrits royaux, le 12 mars 1711, intitulé : *Abrégé chronologique de l'histoire du prieuré de Sainte-Livrade d'Agenais, congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît;*

6° Un volumineux cahier in-4° de 127 pages et d'une belle écriture (mais non de la main de M. de Caila), et qui contient l'indication sommaire de tous les incidents qui se sont passés à Bordeaux, ou ont eu quelque retentissement dans la cité, depuis le 5 septembre 1638, jour de la naissance de Louis XIV jusqu'au 20 juillet 1736.

Cet écart de quatre-vingt-dix-huit années montre assez qu'il ne s'agit pas d'éphémérides particulières, mais bien de la copie de quelque registre local appartenant soit à la jurade, soit à quelque communauté religieuse. Car les faits relatifs à l'élection des Papes, aux procès de canonisation des saints, s'y trouvent mentionnés avec autant de soin que les entrées des princes et princesses, les prises de possession d'archevêques, de gouverneurs, intendants ou de jurats, ainsi que les jugements remarquables, les incendies, etc.

Nous avons du reste l'intention de poursuivre nos recherches sur l'origine de ce travail, qui ne nous paraît pas avoir été publié, au moins dans son entier.

Enfin, à ces véritables mémoires sont jointes des notes de tout genre, d'une grande variété, et

7° Un travail de 16 pages in-f° à deux colonnes, portant pour titre : *Noms des peintres français, romains, florentins, vénitiens, lombards, napolitains, espagnols, génois, allemands et suisses, hollandais, flamands, dont les œuvres, exposées au muséum du Louvre avant le mois de juin 1815, ont été gravées en partie dans les Annales du Musée. Édition en dix volumes.*

Il faut remarquer surtout la date de ce travail et se reporter par la pensée à cette époque où la France, victorieuse de l'Europe, avait imposé aux nations voisines un tribut de richesses artistiques sans pareilles. M. de Caila avait profité de ses fréquents séjours à Paris pour examiner et étudier les belles toiles qui s'y trouvaient ainsi réunies, et qui furent reprises, en partie, depuis, par les alliés.

Or, M. Ch. Marionneau, artiste et érudit girondin de premier ordre, auquel j'avais, naturellement, soumis le manuscrit, pense qu'il est intéressant sous plus d'un rapport :

parce qu'il cite des tableaux qui n'avaient pas été signalés dans d'autres publications; parce qu'on peut conclure, de sa comparaison avec les ouvrages de Landon (1), des données importantes sur le sort de certains tableaux, soit que ces derniers aient repris, après 1815, le chemin des musées d'où ils avaient été réquisitionnés, soit qu'ils soient restés en province, en France, échappant ainsi à des restitutions qui furent trop rapidement exécutées pour être complètes.

Sous ce dernier rapport, M. Ch. Marionneau rappelle même que Bordeaux doit à la première cause le beau tableau du *Christ en croix,* de Jordaëns, provenant de l'église Saint-Gomer, à Lierre, province d'Anvers, qui fut donné à la cathédrale Saint-André faute d'espace pour le loger au Musée.

Mais c'est surtout dans tout ce qui concerne le Musée des Antiques de Bordeaux que se trouve la preuve la plus remarquable de la persévérance de notre auteur. Aucun détail n'est négligé, aucune recherche n'est omise; tous les faits sont discutés par un observateur bien placé pour bien voir. Ne pouvant entrer ici dans l'exposition, même sommaire, d'une rédaction achevée qui ne compte pas moins de 150 feuilles in-f°, je dois me borner à désirer qu'un travailleur girondin, archéologue et érudit, publie à part ces données précieuses. Je m'y consacrerai certainement si ma santé, revenue, me permet de rendre cette justice au vieil académicien baron de Caila.

(1) Charles-Paul Landon, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, membre de plusieurs Sociétés littéraires, a publié les *Annales du Musée de 1803 à 1807,* en 17 volumes, plus une suite de quatre volumes de 1805 à 1808; des Salons : 1808, 1812, 1804, 1817. Il est plus connu par ses publications que par ses tableaux.

Ces mémoires sont les suivants, dont j'ai déjà donné les titres sommaires :

1° *Muséum de la Ville de Bordeaux; salle des monuments, 1812.*

C'est exactement l'*Explication*, attribuée à Lacour, 25 pages in-f°, avec un discours préliminaire;

2° Le *programme* de l'ouvrage que M. de Caila se proposait d'écrire, en classant en autant de chapitres : les grands monuments de Bordeaux; les autels; les statues; les bases et bas-reliefs des diverses pièces d'architecture trouvées dans les fouilles faites jusqu'à 1812; les pierres sépulcrales; les cippes; les mosaïques; les médailles; les inscriptions;

3° Un extrait spécialement consacré à treize médailles trouvées dans les terres de la plate-forme et des piliers de Tutelle, lors de la destruction de ce monument en 1677. 7 pages in-f°, souvent à deux colonnes, d'après un mémoire qui appartenait à M. de La Montaigne;

4° Inscriptions funéraires *(mensæ)* des fouilles de l'Intendance en 1756,

Et enfin

5° *Matériaux pour l'histoire des Antiques de Bordeaux*, et *État, par ordre chronologique, des découvertes des pierres sépulcrales, inscriptions, autels, statues, cippes et autres monuments, pour servir à l'histoire de la ville de Bordeaux.*

Volumineux travail de 110 pages in-f°, à deux colonnes, comprenant toutes les découvertes faites de 1440 à 1812.

Je ne crains pas d'avancer qu'il y a dans ces feuillets, que le temps a jaunis, une collection immense de faits très intéressants pour l'histoire archéologique bordelaise, et qui aurait été certainement appréciée par M. Jullian,

forcé de s'en tenir aux données, souvent contradictoires, des auteurs contemporains de M. de Caila; et même de Jouannet, qui a repris les recherches de son collègue quand celui-ci les quittait, vu son âge avancé et l'état de sa santé, qui ne lui permettaient que de rares déplacements.

Il y aurait à revoir ces documents et à en contrôler l'exactitude pour en tirer une histoire complète des débuts du Musée des Antiques de Bordeaux, déjà si magistralement abordée par M. Jullian.

Nous croyons en avoir dit assez pour montrer quelle part avait prise M. de Caila dans la conservation et l'étude des monuments antiques girondins.

Il est bien à regretter, du reste, que notre savant archéologue n'ait pas eu le temps de réaliser tous ses projets de publication.

Il est vrai que l'élan n'était pas encore donné pour la vulgarisation de la science. On avait d'autres préoccupations pendant les quinze premières années de notre siècle. Mais le mérite de M. de Caila n'en reste pas moins très considérable, ce que nous croyons avoir démontré de la manière la plus certaine.

Un chapitre additionnel de notre œuvre fournira, du reste, la preuve la plus péremptoire de sa sagacité et de son amour des recherches vraies. Il est consacré à l'histoire des cendres de Montaigne, et réunit, pour la première fois, tous les documents officiels relatifs à cette singulière affaire.

IV

M. DE CAILA ET LES CENDRES DE MONTAIGNE

Nous avons fait allusion déjà au rôle que M. de Caila avait joué dans la rectification de l'erreur commise dans le transfert de ce qu'on croyait être les restes du célèbre auteur des *Essais,* de l'église des Feuillants, où ils avaient été placés, dans la salle même de l'Académie de Bordeaux, en l'hôtel J.-J. Bel.

Nous complétons ici cette histoire en réunissant, à quelques textes déjà publiés, des renseignements trouvés par nous, et en écrivant ainsi l'histoire complète et véritable d'un événement très souvent mal exposé dans des publications même récentes.

L'ordre commençait à renaître en France. Les noms illustres du passé redevenaient bons à quelque chose. La célébration de leurs mérites pouvait même être utile au relèvement du prestige des gouvernements ou des gouvernants nouveaux pour qui les souvenirs de Brutus, de Rousseau et même de l'Être-Suprême étaient par trop démodés, et le préfet de la Gironde, Thibaudeau, s'inspira sans doute de cette double pensée, en décrétant une grande manifestation civique en l'honneur de Michel Montaigne, dont le tombeau se trouvait dans l'ancienne église des Feuillants, à Bordeaux.

Il voulut faire transporter les restes du grand homme dans une des salles du Musée de la Ville, c'est-à-dire de l'hôtel jadis donné à l'Académie par Jean-Jacques Bel. Ce qui rendait à la science (comme on dirait de nos jours) ce qu'on enlevait à l'ancien fanatisme.

Sainte-Geneviève, devenue le Panthéon, offrait un asile

aux grands hommes, au nom de la Patrie reconnaissante, qui y avait logé Voltaire et Marat, et Bordeaux vit bientôt rendre un pareil hommage à un philosophe qui avait été son maire.

J'avais presque désespéré de retrouver l'arrêté du préfet annonçant cette fête au peuple, la Bibliothèque municipale ne contenant, en effet, aucun journal local antérieur à 1801. Mais l'obligeance de M. Roborel de Climens, l'un des employés supérieurs des Archives départementales de la Gironde, est venue à mon aide, et cet érudit m'a d'autant plus facilement secondé dans cette circonstance qu'il avait communiqué déjà à la Société des Archives historiques de Bordeaux plusieurs documents sur la cérémonie dont je recherchais la description.

Cette pièce avait échappé à ses investigations; il l'a retrouvée, sur ma demande, dans le registre 2 K des arrêtés préfectoraux, n° 183, page 86, sous la date du deuxième jour complémentaire de l'an VIII de la République (19 septembre 1800). Nous en donnons le texte, resté inédit, et fort intéressant sous plusieurs rapports :

« Le Préfet du département de la Gironde,

» Considérant que l'église des ci-devant Feuillans, où a été inhumé le corps de Michel Montaigne, a reçu une destination qui ne permet pas d'y laisser plus longtemps les cendres de ce philosophe;

» Qu'il appartient à la République de les recueillir et d'honorer la mémoire de l'immortel auteur des *Essais*,

» Arrête :

» ARTICLE PREMIER.

» Le corps et le tombeau de Michel Montaigne, auteur des *Essais*, et ancien maire de Bordeaux, seront transférés de la

ci-devant église des Feuillans dans la salle des Monuments, à la ci-devant Académie, le 1er vendémiaire.

» ART. 2.

» Un professeur de l'École centrale prononcera dans le temple décadaire de l'arrondissement du centre (1) l'éloge de Michel Montaigne.

» ART. 3.

» Le corps sera transféré sur un char attelé de quatre chevaux. Il y aura sur les côtés du char des inscriptions extraites des *Essais*.

» ART. 4.

» Le cortège sera composé des autorités civiles et militaires, des professeurs de l'École centrale et instituteurs primaires, de leurs élèves et des Sociétés savantes.

» ART. 5.

» Le présent arrêté sera imprimé.

» A Bordeaux, au palais de la Préfecture, le 2e jour complémentaire an VIII.

» THIBAUDEAU. »

Je n'ai point retrouvé trace, jusqu'à présent, du discours qui fut prononcé, trois jours après, dans le temple décadaire. Mais M. Ernest Gaullieur avait aussi transcrit pour la Société des Archives historiques un arrêté réglant plus amplement tous les détails de la fête solennelle de la translation prescrite, et je donne *in extenso* le texte de cet arrêté, qui témoigne hautement de l'importance de la cérémonie.

(1) Ci-devant cathédrale Saint-André.

TRANSPORT DES CENDRES DE MICHEL DE MONTAIGNE

(Archives municipales de Bordeaux: registres d'arrêtés de l'an VIII à l'an X. — *Arch. hist.*, t. XIV, n° CCCCIX, p. 531, communiqué et transcrit par M. Ernest Gaullieur, archiviste de la Ville.)

« Du 5e complémentaire an VIII (22 septembre 1800).

» Vu l'arrêté du Préfet du département de la Gironde du 2e complémentaire (19 septembre), portant que le corps et le tombeau de Michel Montaigne, auteur des *Essais* et ancien maire de Bordeaux, seront transférés dans la salle des Monuments de la ci-devant Académie, le 1er vendémiaire prochain,

» Le commissaire général de police arrête :

» ARTICLE PREMIER. — Immédiatement après la cérémonie, qui aura lieu au temple décadaire, le cortège se remettra en marche pour se rendre à la ci-devant Académie, passant par la rue de la Justice, la place Nationale, le cours et les allées de Tourny, pour accompagner le corps de Michel Montaigne, qui y sera transféré.

ORDRE DE MARCHE DU CORTÈGE :

» 1° Corps de cavalerie précédé de trompettes;
» 2° Peloton de garde nationale;
» 3° Canonniers avec leurs canons;
» 4° Peloton de garde nationale;
» 5° Commission administrative des Hospices et Bureau de bienfaisance;
» 6° Administrations des Domaines, Monnaies, Douane, Poste aux lettres, Poudres et salpêtres et forestières;
» 7° Jury d'Instruction publique, École centrale et instituteurs;
» 8° Juges de paix et assesseurs;
» 9° Tribunaux;
» 10° Peloton de garde nationale;
» 11° Administration et état-major de la marine;
» 12° Tambours et musique militaire;
» 13° Défenseurs de la patrie;
» 14° Maire et adjoints de Bordeaux;
» 15° Le char attelé de quatre chevaux portant le corps de Michel Montaigne;

» 16° Le Commissaire général de police et le Secrétaire général au milieu des officiers de port; en avant, quatre commissaires de police;

» 17° Les Commissaires des relations commerciales des nations alliées et neutres;

» 18° Le Préfet du département et le Secrétaire général, précédés du Conseil de préfecture;

» 19° Peloton de Basques fermant la marche, avec un corps de cavalerie.

» ART. 2. — Les citoyens Jangan, Saval, Monvoisin et Chambert maintiendront l'ordre pendant la marche et le placement du cortège.

» ART. 3. — Après la cérémonie, le cortège se rendra au palais de la Préfecture, passant par les rues Sainte-Catherine et des Trois-Conils.

» ART. 4. — Il sera envoyé quatre copies du présent arrêté au Commissaire de police de permanence, pour être par lui remises à ses collègues.

» Fait au commissariat général de police, à Bordeaux, le 5e jour complémentaire an VIII.

» P. PIERRE.

» Par le Commissaire général :

» *Le Secrétaire général,* BABUT. »

On a droit d'être frappé de la pompe de cette fête philosophique; mais c'est l'histoire officielle que je viens d'écrire, et, à défaut des journaux du temps, je puis compléter mon exposé par une description moins solennelle. Je l'ai découverte dans les ***Tablettes historiques,*** etc., encore manuscrites et inédites, de Bernadau, annaliste bordelais, qui a consigné, à leur date, les renseignements suivants sur la translation qui avait été ce qu'on nommerait aujourd'hui le ***clou*** du neuvième anniversaire de la proclamation de la République française :

« On a solennisé aujourd'hui fort mesquinement la commémoraison républicaine. Les autorités de la Ville se sont rendues processionnellement depuis le palais de la Préfecture

à l'église Saint-André, où avait été porté de grand matin le cercueil contenant les cendres de Michel de Montaigne, *gissantes* (sic) depuis deux siècles aux Feuillans de cette ville. On l'a guindé sur un corbillard de bois peint en marbre noir, traîné par quatre chevaux gris pommelé. Sur un côté du sarcophage était écrit : « *Les grands hommes sont de tous les siècles,* » et, de l'autre : « *Les honneurs rendus aux grands hommes font naître leurs successeurs.* » L'arrêté du préfet concernant cette translation annonçait des devises tirées des ouvrages de notre philosophe, et celles-ci ne sont pas de son genre. On pourrait en trouver de plus analogues, comme : « *Le jour de la mort d'un homme est son maître jour,* » etc.

» On a été porter ces cendres à la salle du Muséum de la Bibliothèque publique, rue Saint-Dominique, hôtel de la ci-devant Académie des Sciences et Arts de Bordeaux. Il est plaisant de voir les os d'un moraliste au milieu d'anticailles *(sic)* délabrées, dans un lieu obscur et non ouvert au public. »

Et Bernadau ajoutait, à la même date :

« On a douté que ce fût le véritable corps de Montaigne, et, à cet égard, les doutes ont quelque fondement. Depuis qu'il a été enterré aux Feuillans, l'église a été reconstruite sur un nouveau plan. Le corps fut inhumé au milieu. Par l'effet de la reconstruction de cet édifice, on fut obligé de transporter dans un coin de la chapelle le mausolée qui était sur son tombeau. Les *fouilleurs* n'y ayant rien trouvé, furent obligés d'avoir recours aux vieux registres mortuaires des Feuillans, et on y lut que Montaigne était dans un caveau, précisément à l'endroit que nous avions indiqué dans nos *Antiquités bordelaises* [1]; mais il s'y trouva deux corps, et l'on choisit l'un d'eux, que l'on donna pour celui de Montaigne. Il paraît que

[1] On y lit, page 364 :
« Dans la chapelle, en entrant, à droite, a été inhumé le célèbre auteur des *Essais;* ses cendres sont désignées par un pavé qui porte : *Hic jacet Montaigne,* et qu'on a mis lorsque le sarcophage, d'abord élevé au-dessus, fut transporté au fond de la chapelle la plus voisine du grand-autel, du côté de l'Évangile. » (*Antiquités bordelaises,* Bernadau. Bordeaux, Moreau, 1797, in-8°.)

si celui que l'on a transféré était le vrai, notre philosophe était de forte et courte corpulence, n'ayant pas cinq pieds. Toutes les parties de la tête étaient bien conservées, entre autres les dents tenaient encore dans la mâchoire; quelques-uns se sont permis d'en arracher, ainsi que des osselets des doigts. Le pédant escamoteur Laboubée jeune en a extrait effrontément et les a gardées, malgré qu'on en ait porté des plaintes au préfet [1]. »

Et Bernadau terminait son éphéméride en disant :

« Nous avons eu l'attention de faire consacrer les particularités de cette translation dans le *Dictionnaire des siècles littéraires de France,* article : « MONTAIGNE » [2], et, en note, évidemment intercalé bien après : « LE 1er VENDÉMIAIRE. »

» On s'est mépris dans le choix des cercueils, et celui de Montaigne est resté aux Feuillans. (Voyez au 21 juin 1803, p. 29.) »

Le fait était réel, et les renseignements suivants peuvent expliquer l'erreur commise : Quatre mois après la

(1) J'ai lu à ce sujet dans un ouvrage publié en 1811, et dont je n'ai retrouvé d'autre indication bibliographique que le chiffre de la page, 193, le singulier renseignement suivant :

« En recherchant, dans le temps de la Terreur (c'est une erreur, comme nous l'avons montré), le corps de Michel de Montaigne pour le porter dans cette enceinte, on trouva dans une chapelle de sa famille celui de Mme de Lestonac. On crut que c'était le corps du philosophe. On lui arracha deux dents, qui furent vendues fort cher, comme appartenant à un homme célèbre. Elles étaient de Mme de Lestonac. Depuis, on a reconnu l'erreur en retrouvant le corps de Montaigne; mais une de ces dents est en Angleterre, où elle passe incontestablement pour la dent de Michel de Montaigne. »

(2) Le titre exact de cette publication est : *Les Siècles littéraires de la France,* dictionnaire historique, critique et bibliographique de tous les écrivains français morts ou vivants jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par Désessarts et plusieurs biographes (t. IV, an IX (1801), p. 409). On y cite, en effet, le récit de Bernadau, avec ce détail de plus : « Avant la cérémonie, on mesura le corps du philosophe. Il paraît qu'il n'avait pas plus de cinq pieds de hauteur; mais les os annonçaient une constitution robuste. »

La moindre vérification médicale des os aurait sûrement fait reconnaître l'erreur d'attribution.

mort de Montaigne, survenue le 13 septembre 1592, à Saint-Michel, en Dordogne, ses restes, sauf le cœur, déposé en la dite église, avaient été ramenés à Bordeaux par les soins de sa veuve, Françoise de La Chassaigne. Or, celle-ci obtint des Feuillants, le 27 janvier 1593, un droit de sépulture dans leur église, moyennant (clause consentie par Pierre de Montaigne, sieur de Labrousse, frère de Michel, au dict nom, faisant pour la veuve dénommée), la constitution sur tous et chacun des biens de la dite dame de cent louis de rente annuelle, amortissable pour 1,200 livres; payable, la dite rente, à chacun 1er de mai, à la charge pour les dits religieux de dire deux messes hautes avec diacre et sous-diacre, savoir : l'une le troisième jour du mois de septembre (1), l'autre en commémoration du jour que le dict feu sieur fut inhumé, et outre ce, deux autres messes basses, l'une au jour de Saint-Pierre-aux-Liens, et l'autre au jour de Saint-Michel.

Je n'entrerai point ici dans l'exposé des divers incidents survenus dans l'exécution de ces clauses, modifiées en 1613, 1614 et 1619. Ils sont étrangers à mon sujet, et, du reste, très bien exposés dans un article du 16e *Recueil des travaux de la Commission des Monuments historiques de la Gironde* pour l'année 1854-1855, pages 19-21, et dans l'ouvrage si complet de M. Th. Malvezin sur *Montaigne, son origine et sa famille.* Bordeaux, 1873.

En résumé, le tombeau du sceptique auteur des *Essais* était, en 1797, dans le caveau de l'une des chapelles de l'église des Feuillants, devenue plus tard la chapelle du Lycée de Bordeaux, et c'est après avoir étudié avec soin, et sur place, ce qui s'était passé lors de la translation

(1) Ce doit être le 13, jour anniversaire de la mort de Montaigne.

solennelle du 1[er] vendémiaire an IX, que M. de Caila établit devant la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, la faute que l'absence de guides certains et trop de précipitation sans doute avaient fait commettre.

Cette communication est signalée dans le procès-verbal de la séance du 26 floréal an XI (16 mai 1803), et c'est en apprenant les conclusions, adoptées, de ce mémoire, que le dernier survivant, de nom, de la famille du philosophe, Joseph de Montaigne, adressa au préfet de la Gironde, Dubois, la demande de faire réparer l'erreur faite à cette occasion.

Voici le texte de sa requête, rapporté partiellement par M. Th. Malvezin dans l'ouvrage que nous avons cité, et que M. Roborel de Climens avait déjà communiqué *in extenso* à la Société des Archives historiques (1) :

« Le 3 prairial an XI (23 mai 1803).

» Joseph Montaigne, seul et unique *rejetton* de la famille de l'auteur des *Essais,* vient d'apprendre que dans une séance particulière de la Société des Sciences de cette ville, du 26 floréal dernier (16 mai 1803), il avait été authentiquement reconnu, d'après des actes et des faits rapportés par un de ses membres, qu'au lieu d'avoir transporté le 1[er] [décembre (2)] vendémaire an IX les cendres de Michel de Montaigne de l'église des Feuillants dans la salle de l'assemblée de cette Société, on avait porté le cercueil de la dame de Lestonnac (3), sur lequel on avait placé le mausolée de ce philosophe dont les cendres reposent encore dans le caveau où Françoise de La Chassaigne, son épouse, les avait déposées le 1[er] mai 1614.

» Seul et unique représentant de la famille Montaigne, et de

(1) T. XIV, p. 553, nº CCCCX, Archives départementales, série T.

(2) C'est une erreur; le 1[er] vendémiaire an IX correspond au 23 septembre 1800.

(3) Marie de Brian, veuve de M. Guy de Lestonna ou Lestonnac, fils de Richard, marié à Jeanne de Montaigne, fille de Pierre Eyquem de Montaigne, père de Michel.

celle de Lestonnac : de la première, de son chef, et de la seconde, du chef de Thérèze Galatheau, son épouse; assuré du consentement de la Société des Sciences, le pétitionnaire vient vous demander avec confiance, citoyen Préfet, que vous l'autorisiez à porter dans l'église du ci-devant monastère des Feuillants, aujourd'hui le Lycée, et dans le caveau de la première chapelle, à droite en entrant, le cercueil de la dame de Lestonnac, et de faire rétablir le mausolée de Michel Montaigne dans la chapelle de la même église, à gauche, le plus près de l'autel, non dans l'angle de la dite chapelle, mais sur le caveau qui est au milieu et où reposent les cendres du philosophe.

» Le pétitionnaire se charge de faire à ses frais tous ces déplacements, du moment que vous lui *aurés* accordé la permission qu'il vous demande.

» Salut et respect.

» MONTAIGNE [1]. »

Le préfet pensa qu'une telle affaire exigeait un sérieux examen, et il en confia la mission à la Société devant laquelle l'erreur avait été démontrée. Sa lettre officielle porte la date du 7 prairial (27 mai). La réponse de la Compagnie fut envoyée le 21 prairial (10 juin), avec copie du rapport de Caila, et le 2 messidor (ou 21 juin) l'autorisation était accordée.

Toute cette correspondance existe encore soit dans les archives de l'Académie, soit aux Archives départementales, sauf le rapport de M. de Caila, que le préfet avait cependant rendu à la Compagnie, et sur sa demande, le 2 thermidor (21 juillet suivant).

Nous sommes donc obligé de ne donner ici que le sommaire du mémoire que nous trouverons peut-être un jour, et voici la lettre par laquelle il était répondu au préfet. Nous suivons la transcription de M. Roborel de

(1) Cette pièce, transcrite par M. Roborel de Climens, porte, par erreur, le nom de M. de *Ségur* Montaigne.

Climens, parce que la copie des archives de l'Académie ne paraît être qu'un brouillon, non signé d'ailleurs :

(*Arch. hist.*, t. XIV, p. 554, nº CCCCXI.)

« Bordeaux, le 21 prairial an XI de la République française (10 juin 1803).

» CITOYEN PRÉFET,

» Un arrêté du citoyen Thibaudeau, en date du mois de fructidor an VIII ([1]), ordonna la translation des cendres de Michel de Montaigne de la chapelle des ci-devant Feuillans dans la salle des séances publiques de la Société; mais, par une méprise singulière, les personnes qui furent chargées des travaux relatifs à cette translation n'ayant pas trouvé de cercueil dans le mausolée, s'informèrent à un ancien serviteur de la maison du lieu où il pouvait être déposé, et sur sa réponse qu'il était dans un caveau situé sous une chapelle en entrant dans l'église (à main droite), ils y descendirent, et y ayant trouvé un cercueil de plomb, ils ne doutèrent pas que ce ne fût celui du philosophe, et le firent, en conséquence, transporter dans le lieu désigné par l'arrêté du citoyen Thibaudeau et où il existe en ce moment.

» Notre collègue, le citoyen Caila, qui s'est occupé de recueillir tout ce qui a rapport à Michel de Montaigne ([2]), ayant fait des recherches sur le lieu de sa sépulture, est parvenu à découvrir que les restes précieux de l'auteur des *Essais* n'*avoit* pas été déplacés et qu'ils existaient toujours dans le lieu où les fit déposer Françoise de La Chassaigne, son épouse, et qu'au lieu de son cercueil, les commissaires chargés de la translation de ses cendres avaient pris dans un caveau qui appartenait à la famille, mais qui n'est pas celui où sont déposés les restes de ce grand homme, celui de la dame de Lestonnac.

» Le citoyen Joseph Montaigne, l'un des descendants du philosophe, ayant eu connaissance du mémoire qui nous a été

([1]) C'est une erreur; il porte la date du 2e jour complémentaire de l'an VIII (19 septembre 1800).

([2]) On se rappelle son mémoire, nº 4 du registre de la Bibliothèque de Bordeaux (voir page 127 du présent travail).

lu par notre confrère Caila, a présenté une pétition au citoyen Dubois, afin d'être autorisé à faire réintégrer dans le caveau d'où on l'a sorti le cercueil de la dame de Lestonnac et à rétablir le mausolée de Michel Montaigne sur son tombeau. En conséquence, ce citoyen écrivit à la Société, le 7 du présent, pour lui demander des renseignements sur les faits avancés par le citoyen Joseph Montaigne.

» La Société, citoyen Préfet, croit ne pouvoir mieux répondre à la confiance dont elle a été honorée par votre prédécesseur qu'en vous adressant le mémoire qui nous a été lu, à ce sujet, par le citoyen Caila. Elle *dézire* que les renseignements qu'il renferme puissent vous être agréables et vous prouver le *dézir* qu'elle a de mériter votre confiance.

» J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

» DUTROUILH,
» Secrétaire général. »

C'est en conséquence de cette communication de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts que le nouveau préfet Delacroix prit l'arrêté suivant (1), également publié par M. Roborel de Climens et dans les comptes rendus de la Commission des monuments historiques de la Gironde pour 1854-1855 :

(*Arch. hist.*, t. XIV, p. 555, nº CCCCXII.)

« Vu la pétition par laquelle le citoyen Joseph Montaigne expose qu'au lieu de transférer, en l'an IX, de l'église des Feuillants dans la salle des séances de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts les cendres de Michel Montaigne, auteur des *Essais*, on n'y transporta, par l'effet d'une méprise aujourd'hui avérée, que le cercueil de la dame de Lestonnac, sur lequel on avait placé le mausolée de ce philosophe.

» Le pétitionnaire demande l'autorisation de faire reporter ce cercueil dans la chapelle d'où il fut tiré le 14 juillet an IX (2)

(1) *Arch. hist.* citées, t. XIV, p. 555, nº CCCCXII.
(2) C'est une erreur; le 14 juillet an IX correspondrait à 1801.

et de faire relever le mausolée de Montaigne sur le véritable tombeau de ce philosophe ;

» Vu les observations formées par la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, et le mémoire du citoyen Caila (1), un de ses membres, pièces d'où il résulte que le cercueil de Michel Montaigne repose encore dans un caveau situé sous une des chapelles de l'église des Feuillants, aujourd'hui du Lycée ;

» Considérant que la double demande formée par l'unique rejeton de cette famille est juste et ne peut souffrir aucune difficulté ;

» Considérant que les précieux restes de l'auteur des *Essais* ne peuvent être placés plus convenablement que dans une maison publique d'éducation et dans le temple destiné aux exercices religieux des élèves du Lycée (2),

» Le Préfet du département arrête :

» Article premier. — Il est permis au citoyen Joseph Montaigne de faire replacer le cercueil de la dame Lestonnac dans le tombeau qu'il occupait avant le 14 juillet an IX (3), et de faire élever sur celui de Michel Montaigne, auteur des *Essais,* le mausolée qu'on y avait primitivement établi.

» Art. 2. — Cette double opération se fera aux frais du pétitionnaire, suivant son offre.

» Art. 3. — Elle se fera sous l'inspection de l'architecte de la Préfecture (4).

» Bordeaux, le 2 messidor an XI.

» *Le Préfet,*
» *Signé :* DELACROIX. »

(1) Le texte porte *Qeyla.*
(2) Le Concordat de 1801 explique ce rappel aux idées religieuses.
(3) Même erreur que précédemment.
(4) C'était alors M. Combes, également académicien; l'ordre lui fut signifié le 21 juin 1803. — *Arch. hist.,* citées, t. XIV, p. 557, nº CCCCXV (Roborel de Climens).

Lettre de M. Delacroix, préfet de la Gironde, à M. Combes, architecte de la Préfecture :

« *Au citoyen Combes, architecte de la Préfecture.*

» Le citoyen Joseph Montaigne vous communiquera un arrêté de ce jour par lequel j'autorise à reporter dans l'église du Lycée le cercueil de la dame de Lestonat et à faire reconstruire le mausolée sur le tombeau de l'auteur des *Essais.*

» Ces ouvrages doivent se faire sous votre inspection.

» Je vous salue.

» Bordeaux, 2 messidor an XI. »

Ce préfet venait à peine de succéder à M. Dubois et avait été ministre des relations extérieures au moment où lord Malmesbury était venu en mission en France pour traiter de la paix avec le Directoire, en 1797. Il aurait pu réparer plus complètement l'erreur commise en faisant payer les frais de restitution du cercueil et du mausolée par l'État; mais je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il ne prescrivit aucune cérémonie en réparation de la bévue de son prédécesseur Thibaudeau. L'Administration ne doit jamais avoir eu tort. Le préfet fut extrêmement poli pour le citoyen Joseph Montaigne (1) et pour la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts (2); mais le mot de la fin se trouve encore dans les *Éphémérides* de Bernadau, où se lit :

« Tout s'est passé sans publicité autre que celle que lui a donnée le *Bulletin polymathique du Muséum,* page 24, de l'an 1808, *cinq ans après l'exécution de l'arrêté préfectoral.* »

Joseph de Montaigne avait, cependant, fait graver une inscription pour consacrer son intervention dans toute

(1) 21 juin 1803, n° CCCCXIII du t. XIV, p. 556 des *Archives hist.* (Roborel de Climens).

« *Au citoyen Joseph Montaigne.*

» Citoyen, j'ai accueilli la double demande que vous m'avez faite. Un arrêté ci-joint vous autorise à placer dans l'église du Lycée le cercueil de la dame Lestonat et à rendre remarquable, par un mausolée, celui de l'immortel philosophe que vous comptez parmi vos ayeux.

» Il m'est doux de pouvoir faire quelque chose d'agréable à un de ses descendants.

» Je vous salue.

» Bordeaux, 2 messidor an XI. » DELACROIX. »

(2) N° CCCCXIV, p. 557.

« *A la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

» Agréez mes remerciements pour le mémoire que vous m'avez fourni relativement au tombeau de Michel Montaigne. J'accorde au *rejetton* encore existant de cette illustre famille la double demande sur laquelle vous avez été consultée.

» Salut et considération.

» 2 Messidor an XI (21 juin 1803). » DELACROIX. »

cette affaire, et Millin n'oublia pas de mentionner ce fait, avec reproduction de cette inscription, ainsi rédigée (1) :

JOS MONTANVS
MICH. MONTANI
ABNEPOS HOC
MONVMENTVM
RESTAVRAVIT
ANN. D
MDCCC III

Mais il ne reste rien rappelant aujourd'hui ce fait, la plaque commémorative en marbre noir n'ayant pas été comprise dans la restauration faite en 1887 dans le vestibule des Facultés des lettres et des sciences, malgré la volonté et les observations de M. l'architecte Ch. Durand.

Les cendres de Montaigne n'avaient pas d'ailleurs terminé leur odyssée après la restitution opérée (comme nous venons de le dire) par Joseph de Montaigne, qui fut le dernier descendant du nom de l'auteur des *Essais* (2).

Elles échappèrent d'abord à l'incendie qui détruisit la chapelle du Lycée le 30 mai 1871, puis furent solennellement déposées, en 1887, dans la salle d'entrée des nouvelles Facultés de Bordeaux, non dans le cénotaphe, qui ne pouvait les contenir, mais dans un caveau placé directement au-dessous, au niveau des sous-sols, par les soins de M. Charles Durand, architecte de la Ville de Bordeaux, qui a bien voulu me donner ce renseignement officiel.

Et les autres cercueils de la famille de Montaigne, spécialement ceux de sa veuve, Françoise de La Chassaigne,

(1) *Voyage dans les départements du midi de la France, de 1806 à 1811,* t. IV, 2e partie, p. 635.

(2) D'après une note fournie par M. Th. Malvezin, ce Joseph descendait de Raymond Eyquem, fils de Grimon Eyquem, frère de Pierre de Montaigne, père de Michel.

avec trois autres, dont faisait partie celui de Mme de Lestonnac, reposent actuellement à la Chartreuse, où la famille de Kercado, descendant aussi des Montaigne [1], a obtenu l'autorisation de les placer dans un caveau pour la construction duquel le Conseil municipal de Bordeaux avait voté un crédit de 4,830 francs dans sa séance du 6 décembre 1887.

L'histoire que je voulais écrire est donc complète, sauf une lacune qui me préoccupait sans cesse pendant que je faisais mes recherches, à savoir comment le mausolée de Montaigne et ses cendres, objets de tant d'honneurs en 1800, avaient pu échapper à la destruction systématique qui fit disparaître tant d'œuvres d'art et de richesses pendant la tourmente révolutionnaire?

J'ai trouvé la raison de cette exception aux Archives départementales, qui m'avaient déjà fourni plusieurs des documents cités plus haut, et je puis même donner, grâce à l'obligeance de M. Ducaunnès-Duval, sous-directeur de ce dépôt, la pièce officielle qui énumère les raisons de cet acte de conservation fort rare, s'il n'est pas absolument isolé, pour la période de la Terreur à Bordeaux [2] :

« Aujourd'hui 21 août 1792, l'an IVe de la Liberté, onze heures du matin, Journu, président; Labrouste, Mandavi, Ferrière, Villebois, Couzard, Durand-Lagrange, Lacaze fils

(1) Joseph de Montaigne avait eu un fils qui mourut dans l'émigration, en 1803, à Aix-la-Chapelle, et une fille, mariée au comte de Lévis-Mirepoix. Celle-ci n'eut qu'une fille, mariée à M. le comte de Kercado, et qui a laissé plusieurs enfants. (Th. Malvezin, cité.)

(2) Nous devons noter, en effet, que les deux bas-reliefs qui ornaient le piédestal de la statue équestre de Louis XV, abattue le 22 août 1792, sont encore dans le Musée des Antiques de la Ville. Un historiographe du temps a même raconté qu'ils furent épargnés sur la remarque qu'ils représentaient deux batailles glorieuses pour la France : celle de Fontenoy, (11 mai 1745) et la prise de Port-Mahon (27 juin 1756).

aîné, Pujoulx-Larroque, Robert Duvigneau, Baron, Chéri, Fiton, Tardieu, Monbalon, Coste, Peychaud et Duplantier, administrateurs, et Rousset, receveur général sindic, s'étant assemblés dans la salle du Conseil pour aller au Champ-de-Mars renouveler, en présence de la garde nationale et de tous les citoyens, les serments de la Liberté et de l'Égalité conformes à l'arrêté du Conseil du 19 du courant.

(Suivent les détails de la cérémonie.)

. . . .

» Un membre ayant proposé d'ouvrir la séance, a demandé que dans le jour consacré à la fête de la Liberté et de l'Égalité, le Conseil ordonnât la destruction des monuments élevés à la tiranie et à l'aristocratie.

» Cette proposition ayant été discutée et mise aux voix avec ses divers mandements,

» Le Conseil général :

» Considérant que des monuments publics érigés à la tiranie par la tiranie elle-même ou par l'adulation, insultent depuis trop longtemps la liberté et l'égalité;

» Que l'époque est enfin venue où ces bronzes adulatoires ou insolents que le temps ne pouvait détruire doivent tomber sous la main de la raison et de la philosophie, plus puissante que celle du temps;

» Que l'époque est venue où ces bronzes eux-mêmes doivent servir à nous venger des *meaux* que voudrait nous faire encore la classe orgueilleuse à laquelle ils étaient consacrés, et que ces instruments de son ancienne tiranie deviennent des instruments de notre nouvelle liberté et rachettent ainsi les outrages aux droits du peuple, dont ils ont été les complices;

» Considérant que l'Assemblée nationale vient de vouer [1] à

[1] La présente délibération a été publiée dans l'*Ami des Monuments*, t. III, p. 110, 1889 (communication de M. Braquehaye), mais avec une variante du texte que nous avons collationnée, avec M. Ducaunnès-Duval, aux Archives départementales. Nous ne l'aurions pas relevée si elle n'avait pas été reproduite en italique.

Le texte porte :

« Considérant que l'Assemblée nationale *vient de vouer* à la destruction, et non vient de se *dévouer* à la destruction. »

la destruction les restes encore trop puissants du despotisme et de la féodalité; que leur chute mémorable rappellera longtemps aux hommes qu'en vain ils veulent usurper sur la postérité le droit de décerner des honneurs à leur mémoire, et qu'ainsi qu'elle érige des monuments mérités aux véritables vertus, elle renverse ceux que l'insolent orgueil du vice a fait s'élever à l'avance comme lui commandant de les respecter.

» Ouï le Procureur général sindic, décide que tous les monuments et inscriptions en bronze ou en cuivre qui se trouvent placés dans les lieux publics seront détruits pour être fondus en canons, obusiers et autres armes; que les citoyens et communes qui possèdent ces bronzes et ces cuivres seront invités à les consacrer au même usage, et que le Directoire demeurera chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté, se réservant de statuer définitivement sur les monuments en marbre et en pierre;

» Et néanmoins, considérant que Montaigne fut un de ces hommes recommandables aux yeux de la postérité; que, le premier, il osa poser les bases de la philosophie et de la morale dans un siècle barbare où les vertus publiques étaient encore inconnues, et qu'il prépara, pour ainsi dire, les matériaux qui servent depuis à la fondation de l'édifice de notre liberté;

» Considérant que s'il appartient à l'Assemblée nationale seule de décerner aux grands hommes les honneurs dus à leur mémoire, il serait cependant indigne d'une Administration d'ordonner la destruction de ceux que l'estime publique leur a déjà élevés et qui ont été sanctionnés par le respect de plusieurs générations,

» Arrête que le monument consacré à Michel de Montaigne, sous le bon plaisir de l'Assemblée nationale, lequel est placé dans la maison nationale ci-devant des Feuillans, et les inscriptions et ornements en bronze qui en dépendent, seront conservés dans leur entier.

» Le Président lève la séance.

» JOURNU, PUJOULX-LARROQUE,
BUHAN, *Secrétaire général.* »

Cette résolution, qui ne paraît avoir été connue d'aucune des Administrations ou Sociétés qui s'étaient

occupées des cendres de Montaigne, même du préfet Thibaudeau, explique, du reste, comment le mausolée et le cercueil de l'auteur des *Essais* avaient échappé aux dévastations qui anéantirent tant de richesses pendant la période révolutionnaire, et comment il a pu être restauré tel qu'on le voit aujourd'hui dans le grand vestibule des Facultés des lettres et des sciences de Bordeaux.

Le nom de Montaigne semble d'ailleurs avoir été un réel talisman pendant toute la période de la Terreur, car Joseph Montaigne, le pétitionnaire que nous avons nommé, lui dut certainement sa mise en liberté et probablement la vie.

Il avait été arrêté, le 14 nivôse an II (3 janvier 1794), comme noble, mari et père d'émigrés, son fils et sa femme s'étant rendus à Paris au début de la Révolution et ayant passé à l'étranger.

Mais, sur ses réclamations, le Comité révolutionnaire de surveillance fit un rapport, en date du 5e jour complémentaire de l'an II (21 septembre 1794), où, relatant les faits de l'émigration reprochés et les explications de Montaigne, avec les certificats produits attestant son civisme, il renvoyait l'affaire à Ysabeau, représentant du peuple, revenu en mission à Bordeaux, qui signait la mise en liberté le 3 vendémiaire an III (24 sept. 1794).

Robespierre avait succombé le 27 juillet, et les considérants du rapport communiqué à la Société des Archives historiques par M. Aurélien Vivie sont assez typiques pour être reproduits ici [1] :

« Nous ne ferons pas un mérite à Montaigne d'être issu du père des philosophes français. La Raison, en décrétant que les crimes étaient personnels, a décrété que les vertus et les talents l'étaient aussi.

(1) *Arch. hist.*, t. XIV, p. 550-551, no CCCCVIII. — Arch. dép., L. 487.

» Nous nous contenterons d'exposer que Montaigne produit des attestations de civisme tant de sa section que de la commune où il a des propriétés; qu'il a rempli les devoirs d'un bon citoyen en concourant aux besoins de la patrie et des indigents. Il résulte encore de la vérification de ses papiers qu'il ne s'y est trouvé rien de suspect; enfin, il est avantageusement connu sous le double rapport de la probité et de son attachement aux lois de son pays. »

Après un tel éloge, Ysabeau pouvait bien libeller sa décision comme suit :

« Le Représentant du peuple, en séance à Bordeaux ;

» Vu le rapport du Comité de surveillance et les pièces qui prouvent le patriotisme du citoyen Montaigne et qu'il lui a été physiquement impossible de s'opposer à l'émigration de sa femme et de son fils,

» Arrête que le dit citoyen Montaigne sera rendu à la liberté sous la surveillance des autorités constituées,

» Sauf l'application de la loi des 27 et 28 germinal an II (16 et 17 avril 1794), interdisant aux nobles et aux étrangers de séjourner dans les villes maritimes et frontières. »

Le lecteur se rappelle peut-être que M. de Caila avait produit dans son interrogatoire l'ordre de passe qui permettait aux individus visés par la loi de désigner leur résidence en dehors de Bordeaux.

Le Montaigne dont il vient d'être question, et qui possédait des domaines dans les environs de Blanquefort, près de Bordeaux, ne tombait pas sans doute sous l'application de cette loi, car son nom ne figure pas dans le registre que j'ai cité.

Il se retira sans doute dans ses terres de Saint-Médard-en-Jalle, de Corbiac ou de Bussaguet, et je n'ai pu savoir la date exacte de sa mort [1].

[1] M. Malvezin dit que les Montaigne avaient formé deux branches : les Montaigne du Taillan et les Montaigne de Saint-Médard.

Telle est l'histoire complète des incidents relatifs aux cendres de Michel Montaigne. Je l'ai écrite d'après des documents en grande partie restés inédits ou qui n'avaient jamais été réunis jusqu'à présent, précaution qui m'avait paru nécessaire, parce que les faits et les dates que j'ai précisés sont exposés de la façon la plus fantaisiste dans une foule d'ouvrages modernes.

Je n'en citerai qu'un exemple, et je l'emprunte au livre qui prétend résumer à merveille la description des monuments de Bordeaux, au *Guide Joanne*. On y lit :

« En *1809,* on eut la singulière idée de transférer au Musée de la rue Saint-Dominique la dépouille mortelle de Montaigne et son monument; mais, *deux ans après,* on s'aperçut qu'on s'était trompé et qu'on avait pris à la place de son cercueil celui d'une de ses parentes. Aussitôt on rapporta le tout dans le caveau que l'on avait dépouillé, et, en *1823,* un arrière-petit-neveu du grand homme obtint la permission de faire rétablir le mausolée dans son état primitif. C'est ce que constate l'inscription latine placée sur le mur, à droite de ce monument. » (*Guide de Paris à Bordeaux,* 1867, 3e édition, p. 346.)

Il est difficile d'accumuler plus d'erreurs avec l'apparence d'une précision de dates bien propre à séduire le lecteur.

Et pourtant, la date de la cérémonie est de 1800 au lieu de 1809, et si l'erreur fut reconnue trois ans, et non deux ans après (23 mai 1803), on ne rapporta jamais que le corps de Mme de Lestonnac dans l'ancien caveau que n'avait jamais quitté le cercueil de Montaigne.

Le mausolée seul fut rétabli dans la place qu'il avait toujours occupée dans l'église du Lycée.

Et ce n'est pas davantage en 1823 que l'erreur fut réparée par les soins de Joseph de Montaigne, mais aussitôt après le 2 messidor an XI (21 juin 1803), date

de l'arrêté préfectoral. Joseph de Montaigne n'existait plus alors, et... c'est ainsi que l'on écrit l'histoire!

V

CONCLUSIONS

D'après tout ce qui précède, les conclusions de notre travail nous paraissent maintenant aussi naturelles que légitimes.

C'est, d'un côté, que l'Académie de Bordeaux, soit dans son glorieux passé du XVIIIe siècle, soit pendant ses années d'épreuves, soit depuis sa Restauration, n'a pas cessé un seul instant de remplir la tâche de sa constitution statutaire avec un zèle et une activité qui n'ont pas eu d'autre défaillance que celle qu'elle fut obligée de subir de 1793 à 1796.

Et que M. de Caila, l'un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués, a joué depuis cette dernière date et jusqu'en 1815, un rôle beaucoup plus considérable qu'on ne l'a dit jusqu'à nous.

Il a été réellement l'archéologue et l'antiquaire le plus remarquable de la Gironde pendant les dernières années du XVIIIe siècle et les quinze premières du nôtre. On le consultait alors sur toutes les questions archéologiques soulevées par les découvertes faites à Bordeaux, dans les départements voisins ou même à l'étranger [1]. Son zèle

[1] C'est ainsi qu'il rendait compte, dans les séances du 15 floréal et du 5 prairial an XII (5 et 25 mai 1804), des célèbres monuments de Stonehenge, près Salisbury, en Angleterre, décrits par M. Saint-Marc, d'Agen, à la suite d'un voyage outre Manche.

Le 25 floréal an XI (15 mai 1803), le jour de sa communication sur le tombeau de Montaigne, il faisait un rapport sur un mémoire de Muraire, bibliothécaire de l'École centrale de la Charente-Inférieure, sur des médailles trouvées à Courcoury, près Saintes, et il avait même accepté de faire ressortir les mérites de poésies fugitives soumises à la Société, dans la séance du 16 pluviôse an XII (6 février 1804), par le citoyen Labouisse, de Toulouse.

était sans bornes, et il fut surtout l'un des premiers promoteurs des mesures de protection des fragments de monuments antiques trouvés dans les fouilles des constructions nouvelles du sol bordelais.

La Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts avait, en effet, constitué, dès le 25 messidor an XII (14 juillet 1804), une Commission permanente des Arts ayant surtout pour mission, par l'article 2 de sa constitution, « de veiller à ce que *les médailles, sculptures et autres » monuments antiques que les fouilles pour construction » d'édifices mettraient au jour, fussent réunis au dépôt de la » Bibliothèque.* »

Caila figurait en première ligne dans cette Commission, avec MM. Monbalon, Combes, Lacour et Latapie.

Il occupa certainement la première place parmi les archéologues bordelais de son temps, avant Jouannet, qui fut son successeur, mais à partir de 1818 seulement. Son dévouement à la Compagnie, qui l'avait en haute estime, est du reste facilement attesté par les registres heureusement conservés à la Bibliothèque et dans les archives de l'Académie, car on y lit qu'il poursuivit avec ardeur toutes les occasions de faire revivre le titre officiel qui avait être concédé à cette Compagnie en 1712. J'ai même trouvé un projet de pétition rédigé par lui pour être adressé à S. M. l'empereur et roi, sous la date du 7 août 1806 (1).

Mais cette question, abordée pour la première fois dans la séance du 15 pluviôse an XIII (4 février 1805), ne devait être résolue qu'en 1828 et par l'influence du Bordelais Laîné, membre du ministère de Martignac.

Malgré tous ces titres à la reconnaissance de Bordeaux et de la postérité, le baron de Caila est resté presque

(1) Voir aux pièces justificatives, n° IV, p. 180.

ignoré, comme nous l'avons montré. Je ne crois pas qu'il ait même reçu l'honneur, devenu presque banal, de son nom donné à une des rues de sa ville natale. Nous demandons donc à l'Académie, qu'il a honorée, d'accepter et de patronner près des autorités municipales, si bien disposées, du reste, pour toutes les célébrités bordelaises, de réparer cet oubli, et de placer aussi ce nom, au rang le plus honorable dans le Musée des Antiques qui va recueillir bientôt et réunir tous ensemble les vénérables restes du passé qui avaient si souvent été l'objet des soins et des dissertations du baron de Caila.

Un buste, dont l'excellente photogravure qui accompagne notre étude rendrait la sculpture facile, devrait enfin être commandé à l'un de nos artistes bordelais pour être placé dans les salles où se trouveront bientôt les antiques dont nous lui devons la conservation, l'histoire et la description.

VI

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Procès-verbal de l'interrogatoire subi par le citoyen Caila.

Aujourd'hui 2 floréal an II de la République une et indivisible, a comparu au Comité de surveillance le citoyen après nommé pour être interrogé comme suit :

D. — Quel est son nom, âge, naissance, profession et domicile?

R. — Pierre Caila, âgé d'environ cinquante ans, ci-devant avocat général de la Cour des Aides, domicilié à Bordeaux.

D. — De quelle section il est, s'il a obtenu sa carte de civisme?

R. — Qu'il est de la section de l'Esprit-des-Lois, n° 11, et présente sa carte de civisme.

D. — S'il est né de la caste ci-devant noble ou s'il a jamais joui de ses prérogatives et s'il en a pris le titre?

R. — Qu'il n'est point né noble, mais qu'il est vrai que son père acheta la charge de grand secrétaire, qu'il la possédait à sa mort et qu'il déclare n'avoir jamais pris d'autres titres que celui d'avocat général.

D. — S'il est marié et s'il a des enfants?

R. — Qu'il est célibataire.

D. — S'il a des frères et où ils sont?

R. — Qu'il en a trois, un malade et en pension à l'île d'Oléron, le deuxième marié à Toulouse, il y a à peu près onze ou douze ans; le troisième qui était garde du ci-devant Roy, absent depuis le mois de septembre 1791, lequel était presque toujours absent depuis vingt ans.

D. — Quelle conduite il a tenue depuis le commencement de

la Révolution et quels dons il peut prouver avoir faits à sa patrie?

R. — Qu'il a fait son service avec exactitude depuis le commencement de l'année 1789; qu'il n'a cessé de fréquenter la section et qu'il a donné autant que ses facultés lui ont permis.

D. — A quelle époque il a fait liquider sa charge d'avocat général?

R. — Qu'il s'empressa, sitôt la loi connue, à la faire liquider et présente une lettre de son chargé d'affaires à Paris, qui prouve avoir été liquidé au commencement de 1792 ou vers la fin de 91.

D. — S'il était à la section lorsqu'elle adhéra aux mesures liberticides de la prétendue Commission populaire?

R. — Qu'il n'y était pas.

D. — S'il a signé la pétition de l'ouverture des églises?

R. — Qu'il ne l'a point signée.

D. — Pourquoi il n'a pas cherché à détromper les citoyens qui composent la section sur les mesures qu'ils avaient prises en faveur de la Commission populaire?

R. — Que le parti était si dominant qu'il n'a jamais osé parler, étant naturellement très timide.

D. — S'il assistait au culte des prêtres constitutionnels?

R. — Qu'il y a assisté quelquefois.

D. — Si depuis la Révolution il a continué d'aller sur son bien de Rion et a continué d'y passer les *vacations* (sic) et s'il peut donner des preuves de son civisme des habitants de la commune?

R. — Que de tout temps il n'a jamais fréquenté ses biens de Rion, comme appartenant à sa famille et qu'il n'avait l'habitude que d'y rester huit à quinze jours.

Plus n'a été interrogé. Lecture à lui faite du présent, a dit contenir vérité et a signé avec nous.

CAILA. DORGUEIL.

II

Décret de Garnier de Saintes pour l'épuration des citoyens.

« Art. 11. — A mesure que chaque individu sera appelé, il montera à la tribune. Le Président du Jury lui fera les interpellations suivantes :

« Depuis quelle époque es-tu patriote?

» Quels ont été tes principes sur la Révolution?

» Comment t'es-tu conduit comme citoyen privé?

» Comment comme fonctionnaire public?

» Quelle a été ton opinion sur l'établissement de la République?

» Sur la mort du tyran?

» Sur la révolution du 30 mai?

» As-tu pris quelque part active dans la faction scélérate du fédéralisme?

» As-tu été membre de la Commission populaire?

» En as-tu publiquement appuyé le système par ton opinion ou tes écrits?

» Ne t'es-tu pas fait remarquer par un langage et une conduite suivie de modérantisme?

» Art. 13. — Les citoyens de l'assemblée auront, tous, le droit de proposer des reproches. L'individu à épurer fournira, seul, ses moyens de justification. »

Et comme conséquences : le certificat, la rejection ou l'ajournement.

III

Liste des fondateurs et premiers adhérents de la Société d'Histoire naturelle et d'Agriculture de Bordeaux,

Reprenant officiellement, le 23 frimaire an V (13 décembre 1796), les traditions de l'ancienne Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1712.

Associés ordinaires :

Charles Aquart, pour la botanique.

Belin de Balu, pour l'ichthyologie.

* Bory (de St-Vincent), pour la botanique et la zoologie.
Jean-Félix Capelle, pour la botanique et la minéralogie.
Cluzeau, pour l'entomologie.
Raymond Dargelas, pour l'entomologie.
* Darles, pour la minéralogie et l'analyse.
Dugay, pour la botanique.
Dupuy, pour la botanique et l'agriculture.
* Dutrouilh, pour l'entomologie et anatomie comparée.
Jonquet, pour l'entomologie.
François Lartigue, pour la minéralogie et l'analyse.
Perrein, pour l'ornithologie et la botanique.
Isaac Rodrigues, pour la conchyliologie.
Urbain Roger, pour l'entomologie.
Villers, pour l'entomologie et l'ichthyologie.

Et comme associés libres :

MM. Betbeder, *Cayla, Chalup, *Dufau, Duplantier, Latapie, Mauguet, Partarrieu-Lafosse, Roger.

Plus, un assez grand nombre de membres correspondants (1).

IV

Adresse à l'occasion de la demande de la restauration du titre d'Académie, par la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Projet du 22 pluviôse an XIII, lu dans la séance du 22 ventôse an XIII.

Monseigneur,

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux subit, en 1793, le sort de toutes les institutions de ce genre. Elle fut supprimée.

Quelques-uns de ses membres formèrent dès lors, dans le

(1) La liste de la table de l'Académie, publiée en 1879, ne donne pas tous ces noms, elle ne mentionne que ceux marqués d'un astérisque dans l'énumération précédente.

silence, le projet de faire revivre cette Compagnie. Ils se réunirent en 1796 sous le nom de *Société d'Histoire naturelle*, et en 1798 sous celui de *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts*. Cette nouvelle Société s'organisa, se fit des règlements, pourvut aux frais de son établissement et a, depuis, subsisté par ses propres moyens, sous la protection des autorités constituées qui lui ont accordé la jouissance d'une des salles de l'ancienne Académie où elle tient ses séances particulières et publiques.

Soutenue par son propre zèle, elle a toujours espéré, Monseigneur, que son existence, jusqu'ici tolérée, en aurait, un jour, une légale et authentique. Cet espoir est devenu pour elle une certitude depuis que tous les efforts du gouvernement actuel tendent à réparer les malheurs que la France a éprouvés et à rappeler des institutions que le temps et leur utilité avaient déjà consolidées.

C'est dans ces circonstances aussi heureuses, Monseigneur, que cette Société a recours à Votre Excellence pour la prier de solliciter de S. M. l'Empereur un titre qui assure enfin son existence légale sous le nom d'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*.

Étayé d'un titre aussi imposant, chacun des membres de cette Société redoublera de zèle et travaillera à l'envi au progrès des Sciences et des Arts.

Veuillez bien, Monseigneur, seconder de toute votre protection notre demande auprès de Sa Majesté Impériale et recevoir, dès ce moment, le tribut de la reconnaissance et du respect avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

Monseigneur,

de Votre Excellence

les très humbles et très obéissants serviteurs.

Les Membres composant la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

VII

PORTRAIT DU BARON DE CAILA

Ce portrait, qui représente M. de Caila en costume d'avocat général de la Cour des Aydes de Bordeaux, robe rouge, porte la date 1787 et la signature *M. M. Pinxit.*

Nous n'avons pu découvrir le nom du peintre très habile qui signait ainsi.

Le tableau est conservé au château de Caila où il a été photographié avec talent par M. Amtmann, membre distingué de la Société Archéologique de Bordeaux.

La photogravure est de M. Dujardin, de Paris.



Académie Nationale des Sciences Belles-Lettres & Arts de Bordeaux



Héliog. Dujardin — Th. Amtmann phot.

LE BARON DE CAILA
Archéologue girondin
1744-1831

LE SERMON

DU

CURÉ D'ARTIGUEVIEILLE

CONTE EN VERS

PAR M. L'ABBÉ A. FERRAND

PRÉFACE

Artiguevieille n'est pas un mythe. C'est une petite paroisse de l'arrondissement de Bazas, autrefois autonome, annexée aujourd'hui à la commune de Sauviac. Des traditions orales répandues dans le Bazadais, et même un peu au delà, et qui ne manquent pas de saveur locale, prêtent à certain vieux curé d'Artiguevieille — en Gascogne, un peu de cet esprit qu'Alphonse Daudet attribue au curé de Cucugnan — en Provence. J'en ai recueilli quelques bribes, regrettant de ne pouvoir être plus complet.

Il est bien entendu, en dépit de quelques détails topiques, que la réputation actuelle des braves gens d'Artiguevieille ne saurait être mise en cause. Je professe, à cet endroit, une opinion d'autant plus dégagée de parti pris que je n'y connais âme qui vive, sauf M. le Curé, un ami — et qui n'est pas de là. Artiguevieille sert de cadre à mon récit. Voilà tout. Quant à ces piètres paroissiens qui furent un moment, paraît-il, si chers à messire

Satanas, je n'en sais que ce que le vieux curé en a voulu dire; du reste, ils ne sont pas plus le lot exclusif d'Artiguevieille que Tartarin n'est le héros réservé de Tarascon. Et ne sommes-nous pas tous — un peu — de Tarascon ou d'Artiguevieille?

Et puis, *té,* tout est bien qui finit bien.

A. F.

LE SERMON DU CURÉ D'ARTIGUEVIEILLE

Se non è vero....

D'abord, je vous préviens : la chose se passait
Du temps... mettons avant le Déluge, car c'est
Un point fort délicat... Enfin, il est notoire
Que les gens qui feront les frais de mon histoire
N'existent plus depuis des siècles. Ajoutons
Qu'à l'église longtemps célèbre en nos cantons,
Jadis jolie et jeune, aujourd'hui laide et vieille,
Il ne reste à peu près qu'un nom : Artiguevieille.
Comme chez Tartarin, ici, chez d'Artagnan,
Artiguevieille, autant vaut dire... Cucugnan.

***

Vieux, très vieux — il avait baptisé tout son monde —
Le Curé s'était pris d'une pitié profonde :
Ses ouailles perdaient la foi. Sur les coteaux,
Dans la plaine, partout, les péchés capitaux,
Front haut, damaient le pion aux vertus cardinales.
Tous les lundis, c'étaient de folles saturnales,
Et, la veille, en dépit des cloches, au saint lieu,
Le bon prêtre était seul à prier le bon Dieu.

Un jour de mardi-gras, par tout Artiguevieille,
Le Chantre et le Tambour proclamèrent :
« Merveille !

» Merveille! braves gens : le Curé fait savoir
» Que Dimanche prochain, en chaire, on pourra voir
» Le Diable et le bon Dieu mouiller une chemise
» A qui mieux prêchera. Haro! Qu'on se le dise! »
Ran-tan-plan! Ran-tan-plan! —
Le Dimanche suivant,
Il arriva ce qui n'arrivait pas souvent :
Salles de bal, bouchons étaient vides; la foule
S'engouffrait dans l'église; une vivante houle
Battait les murs des fonts baptismaux à l'autel;
Le confessionnal — élan accidentel —
Avait été d'assaut pris, repris : hommes, femmes,
Jeunes, vieux — trois cents corps, à peu près autant d'âmes —
Étaient là...
Puisqu'il faut tout vous dire, parmi
Les assistants, le Ciel n'avait pas un ami :
Les deux tiers s'étaient dit : « Bon! nous saurons, dimanche,
« Si le Père Éternel a la barbe si blanche
» Et si le Belzébut a le museau si noir... »
Quant aux autres, plus d'un hautement comptait voir
Les Saints et le bon Dieu chassés à coups de cornes;
Et, d'avance, morbleu! la joie était sans bornes.

L'heure venue, enfin, la portière roula
Sur les flancs vermoulus de la chaire... Et voilà
Que parut, en surplis... Monsieur le Curé :
— « Certe,
Dit-il en souriant, ceci vous déconcerte :
Ce n'est ni le bon Dieu ni le Diable, c'est moi
Qui ferai le sermon... Oh! calmez votre émoi :
Le Diable et Jésus-Christ y joueront un tel rôle
Qu'au goût des plus malins la pièce sera drôle,
Encore qu'elle soit moins longue que vos nez.
D'ailleurs — et c'est la fin du prologue — apprenez
Ce mot, digne en tout point du pape saint Grégoire :
Quand le prône est tiré, bédame, il faut le boire! »

Le croirait-on? Ce trait d'un Saint Père inédit
Surprit et médusa la foule : on attendit,

Et, les plus enragés se faisant violence,
Le Curé poursuivit au milieu du silence :

*
* *

« *In illo tempore,* Chrétiens, en ce temps-là,
Raconte saint Matthieu, Jésus-Christ s'en alla
Au désert, du côté de Giscos ou Goualade.
Avant que de donner la suprême escalade
A la Cité du Mal où régnait Belzébut,
Pour élever sa force à la hauteur du but
Et vaincre le Démon — vieux malin — lui, si jeune,
Il voulut retremper son âme dans le jeûne.
Car, soit dit en passant, mes Frères, ce n'est pas
Quand il lève le coude ou fait un bon repas
Qu'un homme devient homme; et c'est pourquoi, je pense,
Artiguevieille, où tant d'ivrognes ont la panse
Toujours pleine, a si peu d'esprits et tant de corps :
Les soldats les plus ronds ne sont pas les plus forts.
Il suffit. Je poursuis : le divin Capitaine
Jeûna donc strictement toute une quarantaine,
Puis, il eut faim. Ceci ne vous étonne point,
Sans doute. Alors, trouvant l'occasion à point,
Le Diable vint :
— « Vois-tu ces pignes balsamiques?
Souffla-t-il : dis un mot, et ce seront des miques! » —

Sans s'émouvoir, levant son index vers les cieux,
Le Christ plongea son œil limpide au fond des yeux
Du Moricaud, et dit :
— « Le Roi de la Nature
» Ne vit pas seulement d'eau fraîche et de mêture :
» De tout temps il eut faim, il a soif en tout lieu
» Du Verbe qui s'épanche aux lèvres du bon Dieu. »

— « Soit! » marmotta Satan capot... Le bon apôtre,
Battu sur ce terrain, dut en choisir un autre.
Un pin se dressait là, sur le bord du chemin,
Solitaire, géant. Or, en un tour de main,

Le Sauveur se trouva, parmi les hautes branches,
Juché d'aplomb, tandis que le Nègre aux dents blanches
Ricanait, et, montrant le fossé, tout en bas,
Disait, plein de défi :
— « Maître, si tu n'es pas
» L'un de ces fils bâtards que le Père abandonne,
» Plonge, et, si Dieu le veut — ainsi sa Loi l'ordonne —
» Pour rire, tu battras en route un entrechat,
» Et tu tomberas droit sur tes pieds — comme un chat! » —

Tranquille, relevant ses beaux yeux de colombe :
— « La Loi dit : Quel que soit le devoir qui t'incombe,
» Tu ne tenteras point ton Seigneur le bon Dieu, »
Fit Jésus.

Recapot, le Nègre devint bleu.

— « Battu, soit! » grogna-t-il; mais l'éternel Rebelle
Songeait : « Une partie encore : à moi la belle! » —

« Alors, il prit... »

Ici, comme le *Figaro,*
Le Curé dit :
« La suite au prochain numéro :
Revenez dans huit jours, vous entendrez le reste. »

Et, fermant son bonnet, il ébaucha le geste
De l'orateur qui va dire : *Amen...*
Ah! mais, oui :
Vous n'imaginez pas le tapage inouï,
Prodigieux, touchant, sous la voûte sonore
Ébranlée au récit biblique :

« Encore! encore!
» Jusqu'au bout! » criait-on; « nous ne bougerons point! »
Le savetier, un franc buveur, serrant le poing,
Osa hurler le mot du pseudo saint Grégoire :
« Le sermon est tiré : je demande à le boire! »

Le Curé souriait de plaisir. Il reprit :
« Mes Frères, je disais que le malin Esprit
Réservait ses atouts pour la dernière manche.
Vous n'en dormiriez pas jusqu'à l'autre dimanche :
Ecoutez.
Fou d'orgueil, ne se contenant plus,
Satan saisit le Christ, et, sur ses reins poilus,
Battant des ailes qu'il étendait toutes grandes,
A cent pieds au-dessus des clochers et des landes
Il l'enleva là-haut, tout là-haut ; puis, plongeant,
Il l'assit au sommet... de l'église Saint-Jean :

— « Tu vois là, lui dit-il, un coin de mon Royaume :
» Aubiac et Lignan, Marimbaut et Saint-Côme,
» Et cette Ville, enfin... »
— « C'est fort beau, Satanas, »
Dit le Christ, souriant.
— « Je crois bien : c'est Bazas ! »
Souligna le Malin prenant des airs d'artiste :
« Bazas qu'aima toujours ton cousin Jean-Baptiste,
» Et dont les murs croulants, d'après des parchemins
» Véridiques, sont vieux autant que les chemins.
» Sous les regards émus de leurs nobles familles,
» Ausone et saint Paulin y jouèrent aux billes ;
» Clovis et Charlemagne y parurent ; plus tard,
» Urbain Deux y prêcha, puis le grand saint Bernard,
» Et Clément Cinq, au prix de Bazas et d'Uzeste,
» Estimait qu'Avignon ne valait pas un zeste.
» Aussi, regarde-moi ces trois portails en fleurs,
» Ces rosaces de verre aux changeantes couleurs,
» Et, là-dedans, sur leurs colonnes fuselées,
» Trois coques de vaisseau l'une à l'autre accolées...
» Ceci, c'est Fontdespan ; ça, la porte Gisquet ;
» Ici, la Brèche ; là, c'est le Beuve coquet
» Roulant au pied des rocs ses folles rêveries ;
» Là, le Forail, la Gare, et là, les Tanneries...
» Regarde : à mes sujets j'ouvre en toute saison
» Hospice, Tribunal, et Collège, et Prison ;

» Regarde, et, si tu peux, dénombre tous ces charmes :
» Un sous-préfet doré sur tranche; des gendarmes
» Exquis, des avocats discrets, des magistrats
» Intègres; des journaux tirant à tour de bras;
» Un curé, deux abbés — un trio trop modeste;
» Le railway, l'eau, le gaz, les impôts, et le reste...
» Eh bien! par les Enfers, si, comme tu le dois,
» Jeune homme, tu consens à poser sur mes doigts
» Le baiser du vassal, mon Bazas, mes Vasates
» Sont à toi, tiens! »

Jésus répondit :
« — Bas les pattes! »

***

Ici, parmi la foule, on murmura :
« Vraiment,
» Le bon Dieu se montrait difficile! »

— « Un moment,
Reprit le vieux Curé; je dévide ma laine :

Du clocher de Bazas, à plein vol, d'une haleine,
Par-dessus les coteaux de Sauterne, au delà
Des palus de Saint-George et de Bègles, cingla
Le noir Corsaire ailé que la haine exaspère :
Le temps de réciter un simple *Notre Père,*
Jésus-Christ se trouvait accroché, pantelant,
Au faîte flambant neuf de la tour Pey-Berland :

Quelle Ville!... A côté, trente Bazas ensemble
Seraient un grain de mil à peine :
— « Que t'en semble? » —
Dit Belzébut, cambré, les deux poings sur le dos.

Jésus, calme :
— « Fameux! »
— « Je crois bien : c'est Bordeaux!

» Il a — vil burg au temps du Druidisme immonde —
» Deux cent cinquante mille habitants : tout un monde
» Mange, boit, chante, rit, danse, vit et meurt là,
» Dans ces murs qui jadis furent *Burdigala*,
» Et qui demain ceindront la Cité sans pareille
» Ayant l'air de Paris et l'accent de Marseille!...
» Ah! pauvre!... Histoire en main, si j'allais de ce pas
» Entrer dans les détails, je n'en finirais pas.
» Héros ou monuments, gloires toujours accrues,
» Dont le nom sur l'airain flamboie au coin des rues,
» Interroge Leo Drouyn : lui seul en sait
» Et le nombre et le lustre; et, ce qui dit tout, c'est
» Un privilège unique, au beau siècle où nous sommes,
» Que Bordeaux seul possède un *Marché* de *Grands-Hommes!*
» Après ceci, tirons l'échelle. Quant à moi,
» C'est à grand'peine si, de tout ce que je voi,
» J'esquisse à vol d'oiseau la carte générale :

» Tiens, admire à tes pieds l'insigne Cathédrale;
» Tout près, l'Hôtel de Ville, et, plus loin, le Palais
» De Justice menant à l'Hôpital, vois-les;
» Regarde : Sainte-Croix, la romane merveille;
» Là, l'église et la flèche incomparable où veille
» Mon ennemi d'antan saint Michel; là, vois-tu?
» C'est le Théâtre, où l'Art fait rire la Vertu :
» Prix Montyon naïfs, rosières ingénues
» Farandolent, la main dans la main, vers les nues,
» Et je rythme leur vol à coups d'archet : ha! dis
» Que je ne pousse pas les gens au Paradis!

» Tiens, regarde : à toucher ces trois femelles grasses
» Qui, la cruche à la main, forment un tas de *Grâces,*
» La Bourse, basse-cour où, sous l'œil de Plutus,
» Négociants huppés et coulissiers pattus
» Volent à tire d'aile et plument les poulardes;
» Cette Esplanade et ces deux colonnes gaillardes,
» Près du fleuve, ce sont les Quinconces; là-bas,
» Les Chartrons, Bacalan; par ici, les Tabacs,

» Et la Chartreuse, enfin, labyrinthe d'allées
» Où viennent gémir tant de veuves... consolées.

» Tiens, regarde par là, regarde par ici;
» Cela, je l'oubliais; bon, j'oubliais ceci;
» Quoi! dans l'écrin qui fait cette Cité splendide,
» Dieu me damne! j'allais oublier La Bastide,
» La Gare, l'Alcazar... Té, j'allais oublier
» Ces purs joyaux sertis le long de son collier :
» Et Lormont, et Cenon, et Bègles, et Talence,
» Mérignac, Caudéran, le Bouscat... Mais, silence!
» Je gardais pour la fin ce qui dépasse tout :
» Devant ceci, le cœur bat, le verbe est à bout,
» Et ce nom, à lui seul, vaudrait une couronne
» Royale : chapeau bas, Maître : c'est la Garonne,
» Où nage entre deux eaux la Vérité, depuis
» Qu'un Gascon amoureux la tira de son puits :
» La Garonne et ses ponts, et ses mouvantes flottes,
» Où, gourmandant chauffeurs, capitaines, pilotes,
» L'amiral Dumeau fait, au-dessus des flots clairs,
» Ses *Mouches* bourdonner et filer ses *Éclairs*.

» Et quelle vie en ces artères colossales!
» Archevêché; vingt-trois cures ou succursales;
» Chef de Corps, et Premier Président, et Préfet;
» Un Maire, et son Conseil — trente-cinq fois parfait;
» Un Recteur gouvernant une Basoche entière;
» Là, deux cent vingt docteurs — et rien qu'un cimetière;
» Là, trois cents avocats — et rien qu'un Hôtel-Dieu;
» Là quarante Lettrés immortels — mais si peu!
» Des soldats, des pompiers, des bataillons scolaires,
» Des agents de police aux poignes tutélaires;
» Trois cent trente coiffeurs; treize cents épiciers;
» Vendant vins et liqueurs — jamais falsifiés —
» Trois mille cent soixante individus; voitures,
» Camions et cochers courant aux aventures,
» Un nombre indéfini; magasins et bazars,
» A tous les pas; journaux de la Mode et des Arts,

» Plein les kiosques; flâneurs curieux, plein les rues!
» Et, le soleil éteint, dans les ténèbres drues,
» Le gaz et les rayons électriques, partout,
» Sur un signal donné, de l'un à l'autre bout
» Éclatent; et, de loin, l'horizon qui rougeoie
» Dit où Bordeaux s'amuse et s'endort plein de joie!

» C'est grand, cela; c'est beau, c'est féerique, et je sai
» Que cet échange va te paraître insensé :
» Tout cela m'est échu — Dieu sait ce qu'il m'en coûte;
» Mais je tiens à passer pour un bon diable : écoute :
» Si tu veux m'adorer, Bordeaux, mes Bordelais
» Et ma Garonne avec t'appartiennent : prends-les! » —

« Or, le Christ, doucement narquois, dit :
« Pas si bête! »

***

Pour le coup, à ces mots, une sourde tempête
Roula dans l'auditoire; on murmurait :
« Peut-on
» Cracher sur une telle aubaine, et sur ce ton!
» Mais le bon Dieu, sans doute, avait perdu la boule!... »

Le savetier, debout au milieu de la foule :
« Plus de trois mille cent soixante cabarets,
» Corbleu! ce n'est pas moi qui les refuserais! »
Hurla-t-il.

Le Curé reprit d'une voix brève :

« Mes Frères, permettez seulement que j'achève.
Messire Satanas, qui ne s'attendait point
A la réponse, ouvrit aussi gros que le poing
Ses yeux louches, et dit en bégayant :
« Mon Maître,
» Tu me tiens la dragée un peu haute; et peut-être
» Dieu même accepterait la chose à plus bas prix;
» Mais, soit, Bordeaux n'est point assez : veux-tu Paris?

» Mon Paris bien-aimé te plairait-il? »

— « A d'autres! »

Fit Jésus.

— « Voudrais-tu la Ville des Apôtres
» Pierre et Paul? Rome, enfin, ma Rome, la veux-tu? »

Je crois bien que le Christ lui dit :

— « Turlututu! »

— « Bazas, Bordeaux, Paris, Rome : rien! Ha! ma vieille,
» Oserais-tu vouloir?... »

— « Je veux Artiguevieille! »

* * *

Mes amis, dans l'église, un brouhaha nouveau,
Mais joyeux, plein d'orgueil, courut les rangs :

« Bravo!
» Bravo pour le bon Dieu! » criaient hommes et femmes;
« Plus que les beaux messieurs, plus que les belles dames
» Il aime Artiguevieille, et nos malins curés
» Ne nous traiteront plus de moutons égarés!... »

D'un geste surhumain dominant le tapage,
Le Curé, froidement, dit :

« Je tourne la page,
Et je termine... »

Ici, tout oreilles, tout yeux,
Front haut, Artiguevieille écouta, curieux :

« Jésus dit au Démon : « Je veux Artiguevieille! »
A ce coup droit, sentant la haine qui s'éveille
Et l'étrangle, de bleu le Nègre devint blanc.
Bientôt ses rouges yeux flambèrent, et, sifflant

De sa langue fourchue, ainsi qu'une vipère,
Le vieux Serpent râla :
« Fusses-tu Dieu le Père,
» Petit, tu n'aurais pas Artiguevieille : non!
» Non! non! ou j'y perdrais mon latin et mon nom!

» Céder Artiguevieille! autant vaudrait, je gage,
» Résigner son mandat et plier son bagage;
» Me prendre Artiguevieille!... Il serait plus humain,
» Vraiment, de m'arracher la fourche de la main!
» Sortir d'Artiguevieille! Eh! c'est prendre la route
» De tant de braves gens qui me font banqueroute!

» Artiguevieille!.. Mais songe donc à cela :
» Sauf le Curé, qui fait son purgatoire là;
» Sauf deux, trois berceaux pleins, toutes les dix années,
» De ces âmes que l'on baptise à peine nées
» Et qui bientôt feront enrager le bon Dieu :
» Oui, tout Artiguevieille est à moi, tout, morbleu!

» Là, les enfants de chœur, déjà pleins de promesses,
» Volent le pain bénit, boivent le vin des messes,
» Et le bon sacristain s'éclaire sans remords
» Des cierges qu'on réserve à l'office des morts;
» Les fillettes — qu'ailleurs on dit *persévérantes* —
» Là, dans Artiguevieille, aux valses, aux courantes,
» Dès l'âge de treize ans tournoient, et leurs mamans
» Les surveillent, le nez plongé dans les romans;
» Les garçons, à quinze ans, mûris par la débauche,
» Aident parfois « les vieux » à « passer l'arme à gauche »;
» Femmes, maris — labeur doucement scélérat —
» S'amusent à cribler les feuilles du contrat,
» Et, sur l'*État civil,* où le Maire « soussigne »,
» Mêli-mêlo, les noms mentent à pleine ligne;
» Les vieux d'Artiguevieille, ah! parlons-en : chers vieux!
» N'ayant plus bonnes dents, ils n'en boivent que mieux.
» Moi, quand j'aurai vieilli, j'entends me faire ermite :
» Eux, en polissonnant, roulent dans ma marmite.

» Le cordonnier du coin, pour moi plein d'amitié,
» Bat très peu la savate, et beaucoup sa moitié;
» Le forgeron est saoul; j'ai pris sous mes auspices
» Le brave homme chargé de vendre les épices :
» Nul autre mieux que lui ne sait jouer du doigt
» Pour que le kilo pèse un peu moins qu'il ne doit;
» Le roulier, fouet en main, sacre, jure, blasphème
» A révolter Panurge et Richepin lui-même;
» Bouvier et vigneron luttent à qui fera
» Plus de mal que ma grêle et mon phylloxera;
» Le boucher vole en grand, le tailleur le jalouse;
» Leur voisin le meunier n'a de blanc que la blouse
» Et dit au boulanger, qui saisit la leçon,
» Que plus d'un client est bête à manger du son;
» Le cafetier, chimiste expert en la matière,
» A son laboratoire au coin du cimetière :
» Vingt poisons « assortis » mijotent dans son pot :
» Il donne des bals, ouvre aux joueurs un tripot,
» Et, triplant à plaisir le bonheur des familles,
» Fait sauter les bouchons, les écus et les filles;
» Le régent — mon bras droit — un érudit charmant
» Qui chiffre, et même lit Larousse couramment,
» Organise des clubs d'esprits forts, et complote
» Pour « jeter bas », dit-il, « le trône et la calotte »;
» Le Maire, vieux bonhomme, hésitant jusqu'ici,
» Pour l'amener à point m'a donné du souci :
» Froid aujourd'hui, demain il sera fanatique,
» Féru d'amour qu'il est pour dame Politique :
» Conseiller général serait peu : le barbon
» Se damnera pour un siège au Palais-Bourbon,
» Et, foi de Belzébut, c'est chose à moitié faite.
» Enfin, bientôt, je veux me procurer la fête
» De voir là — le climat n'est déjà que trop sain —
» Travailler... comment dire? un amour d'assassin,
» Jeune, ayant son brevet légal d'homéopathe;
» Et, si peu qu'en secret je lui graisse la patte,
» Laissant Dieu se morfondre au pays des Élus,
» Je ferai feu qui flambe, ou ne m'y connais plus!

» Artiguevieille! ha! tu veux Artiguevieille!
» Eh bien! moi, je te crie en face, dans l'oreille :
» Artiguevieille — corps, âmes, biens — tout m'est dû,
» Et le morceau n'est point à vendre : il est vendu! » —

» Ainsi parla Satan. Sa langue rouge et rèche,
D'avance affriandée au goût de la chair fraîche,
Pourléchait en claquant sa mâchoire de fer,
Et sa gueule fumait, soupirail de l'Enfer :
Brrou! mes frères!... »

Ici, jusqu'au fond de son être,
Frissonnant de terreur, mains jointes, le vieux prêtre
Abaissa son regard sur la foule :

O stupeur!
Artiguevieille, enfin, comprenait; et la peur,
Éveillant le remords, domptait les plus tenaces.
Tout d'abord, nez en l'air, les yeux pleins de menaces,
Ils défiaient le Ciel et narguaient le Curé;
Mais à mesure que, de son verbe acéré,
La Vérité, tombant des lèvres sataniques,
Lardait ces mécréants, leurs regards d'ironiques
Devenaient sérieux, puis effrayés... Les fronts,
Rouges de honte, aux plis larges des bourgerons,
Dans les moelleux foulards relevés d'une épingle,
S'effondraient sous le vent d'orage qui les cingle.
Point de jaloux : fripon, coquette, freluquet,
Chacun, le nez baissé, recevait son paquet;
Et, lui-même, esprit fort qui faisait le bravache,
Le savetier du coin pleurait comme une vache.

*
* *

Le bon Curé, voyant l'auditoire contrit,
Rendit grâces à Dieu, plein d'espoir, et reprit :

« Mes Frères, mes très chers Frères, si ma parole
Vous a troublés, la fin de cette parabole

Vous dira si je puis, et de quelle façon,
Sauver Artiguevieille. Écoutez la leçon :

» Donc, debout au sommet de Pey-Berland, le Diable,
Crevant d'orgueil, ouvrait une gueule effroyable.
Le Christ, triste, muet, réfléchit un moment...
Soudain, Satan blémit, car, démesurément,
Le Dieu, développant sa taille gigantesque,
Grandissait, grandissait encore... Et, nain grotesque,
L'Esprit du Mal voyait ses membres rabougris
Prendre l'aspect hideux d'une chauve-souris.

» Alors, le bon Géant, calme, courbant la tête,
Par l'oreille, à deux doigts, saisit la sale bête;
Et, repoussant du pied le faîte de la Tour,
Suivi d'Anges joufflus qui soufflaient alentour
Et soutenaient les plis de sa robe vermeille,
Prit son vol, et toucha le sol d'Artiguevieille.

» Là, tenant suspendu Satan penaud :
« Vaurien !
» Écoute, lui dit-il, parlons peu, parlons bien :
» Je veux Artiguevieille, et je l'aurai. Mon Père
» M'a donné l'Univers en partage, et j'espère
» Prouver à mes vassaux bien-aimés, les Humains,
» Que le sceptre convient à mes royales mains.
» Plus d'un chrétien, ici, résiste encore; et, certe,
» Le dimanche, souvent, leur église est déserte;
» Plus d'un fait grise mine à mes commandements;
» Mais lorsque tu les dis noirs comme toi, tu mens!
» Et, cent fois plus gascon qu'on ne l'est en Gascogne,
» A Dieu même tu veux en vendre sans vergogne!..
» Eh! bien, non : ces gens-là ne sont point des damnés :
» Quand vient l'heure, plus d'un te passe sous le nez.
» Que vers le repentir dès ce soir elle penche,
» Et toute la paroisse, entends-tu, sera blanche!
» D'ailleurs, je dois mourir pour eux, et tu verras
» Ces prodigues tomber en pleurant dans mes bras.

» L'avenir appartient toujours à qui plus aime,
» Et mourir de l'amour est le gage suprême.
» Enfin, après les ans d'épreuve, j'ai là-haut,
» Pour la Vertu, de quoi payer ce qu'elle vaut;
» Car vers le Ciel depuis que la Terre est en route,
» Jamais aux créanciers Dieu ne fit banqueroute!
» Quant à toi, qu'as-tu fait pour ces âmes-là, dis?
» Il est pur, ton amour! propre, ton Paradis!
» Il fait bon te prêter son âme sur la Terre
» Pour en tirer des coups de fourche, ô vil notaire!
» Crois-moi, tiens : c'est fini, bien fini : Belzébut
» Des baptisés n'aura jamais que le rebut;
» Et maintenant, puisqu'il « entend se faire ermite »,
» Qu'il s'en aille attiser le feu sous sa « marmite »! —

» Or, d'une chiquenaude, aussi vite que ça,
Jésus fit tournoyer la Bête, et la poussa
Vers l'abîme que Dieu pour toujours lui destine.

» Et Lui s'en retourna, joyeux, en Palestine.

» Mes Frères, j'ai fini, non sans peine. En tout cas,
J'ai laissé librement plaider les avocats.
Tour à tour, chacun d'eux, sans que l'autre s'en froisse,
Par ma bouche a prêché pour avoir ma paroisse.
Je sais pour qui je tiens, et vous saurez tenir
Pour celui qui plus beau vous promet l'avenir.
Secouez donc, enfin, votre foi qui sommeille,
Car c'est Dieu qui l'emporte, ô mon Artiguevieille!

» A tout bon entendeur, salut. — Je cours m'asseoir
Dans le saint Tribunal, en face : dès ce soir,
Les vieux, jusqu'à ce que la propreté s'ensuive,
M'apporteront leurs draps pour la grande lessive.
Ce qui s'est dit plus haut tiendra lieu d'examen :
Confiteor. — Le reste ira tout seul.
Amen! »

*
* *

La besogne fut longue, et des dates certaines
Prouvent qu'elle dura pour le moins trois semaines,
De l'aurore à la nuit tombante... Dieu merci,
L'avenir attesta qu'elle fut bonne aussi.
Bien longtemps, douces fleurs au grand soleil écloses,
Poussèrent là, par tas, et les lis et les roses —
Tout le printemps moral. L'odeur de ces vertus
Grisa les Montyon de tous les Instituts,
Et tel Doyen, tout frais installé de la veille,
Songe encor : Si j'étais curé d'Artiguevieille!

LA CHARMEUSE

OPÉRA EN CINQ ACTES

PAR S. DE MÉGRET DE BELLIGNY

PERSONNAGES

DON MIGUEL, poète.
DON RUY SILVA, gouverneur de l'île.
LE CORRÉGIDOR.
BERNARDO, chef suprême des Mambis.
BIBIANO, chef suprême des Indiens.
RAMIREZ, valet de Miguel.

DOÑA HERMOSA, reine des Vaudoux.
DOÑA CARMEN, fille du corrégidor.
DIGNITAIRES DE LA REINE.

Officiers, Soldats espagnols, Chefs mambis, Mambis, Indiens, Indiennes, Hommes, Femmes du peuple, Nègres, Négresses, Mulâtresses, Masques, Danseurs, Danseuses, Espagnols, Créoles, Veilleurs de nuit.

La scène se passe en 17.. à l'île de Cuba.

Premier acte : *L'Hacienda de la Reine.*
Deuxième acte : *Les Vaudoux.*
Troisième acte : *Les Masques.*
Quatrième acte : *En Chapelle.*
Cinquième acte : *Le Poison des Vaudoux.*

Le premier acte se passe à l'hacienda de la reine.
Le deuxième dans les cavernes du Liban.
Le troisième et le quatrième dans la ville de Santiago.
Le cinquième dans la montagne.

Au deuxième acte : *Ballet des Zombis* [1], Pas de la Couleuvre.
Au troisième acte : *Le Cocoyer,* danses nationales.

[1] Êtres fantastiques dont parlent souvent les créoles.

LA CHARMEUSE

ACTE PREMIER

L'HACIENDA DE LA REINE

Le théâtre représente une véranda de l'hacienda. A gauche, un divan où Hermosa est à demi étendue; des esclaves noirs, près d'elle, agitent de grands éventails de plumes d'aras et de paons. — A droite, des Indiens, des Indiennes, Noirs. — Au fond, dans le lointain, on aperçoit le ciel, des montagnes, des palmiers, etc... — Quelques meubles, tentures très riches dans la véranda où brûlent des parfums dans des cassolettes, des braseros.

SCÈNE PREMIÈRE

HERMOSA, INDIENS, INDIENNES, NOIRS, puis BERNARDO et RAMIREZ.

CHŒUR.

Vous la quittez, señora, la montagne
Où, sous vos lois, notre sort fut heureux.
L'Indienne, en vous, avait une compagne,
Une amie au cœur généreux.
Vous retournez dans la cité coubane.
Plus de chansons à l'ombre des palmiers!
On n'entendra dans la verte savane
Que le chant plaintif des ramiers!

HERMOSA, se levant.

Ne craignez pas que, malgré ma défense,
D'un sort cruel, vous subissiez les coups.
Je me souviens des jeux de notre enfance,
De loin je veillerai sur vous.

(Bernardo, Ramirez, entrent par le fond.)

Toi, Ramirez!

RAMIREZ.

Mon maître,
Don Miguel, va paraître.

HERMOSA, avec joie.

Miguel! notre poète enfin revient vers nous!
Il est le bienvenu,
(A Bernardo.)
Bernardo, comme vous.

BERNARDO.

Notre montagne est profanée!
Le gouverneur, altéré d'or,
Vers l'hacienda dirige sa tournée,
Suivi de son âme damnée,
Notre opulent corrégidor.
(Aux Indiens.)
A la moindre escapade,
Pour vous, c'est l'estrapade;
Pour d'autres, le cachot, ou l'amende... à choisir.
Le riche, il le rançonne,
Le pauvre, il l'emprisonne
Suivant son bon plaisir.
Contre les Espagnols, mortels à notre race,
(A Hermosa.)
Pour vous des oppresseurs, et pour nous des bourreaux,
Qu'un chef vaillant se lève, et, nous montrant l'espace,
Dise : « Voici la liberté qui passe! »
Et les Indiens deviendront des héros!

HERMOSA, aux Indiens.

A secouer le joug de l'esclavage,
Êtes-vous prêts?

CHOEUR.

Nous sommes prêts!

BERNARDO.

Courage!

Sous notre fer l'Espagnol tombera!
Gloire au premier de nous qui frappera!

Ensemble.

HERMOSA.

Son avarice au crime le convie!
Si, pour le vaincre, il faut risquer sa vie,
Saurez-vous tous mourir avec fierté,
Pour la patrie et pour la liberté?

CHOEUR des INDIENS.

Son avarice au crime le convie.
Si, pour le vaincre, il faut risquer sa vie,
Nous saurons tous mourir avec fierté,
Pour la patrie et pour la liberté!

BERNARDO et RAMIREZ.

Son avarice au crime le convie.
Si, pour le vaincre, il faut risquer sa vie,
Nous saurons tous mourir avec fierté,
Pour la patrie et pour la liberté!

(Les Indiens et Ramirez se retirent.)

SCÈNE II

HERMOSA, BERNARDO, puis MIGUEL.

HERMOSA.

De Ruy Silva, quelle est la suite?

BERNARDO.

Des dames, des seigneurs, lui forment une cour.
Il croit que son aspect suffit pour mettre en fuite,
Mambis, Indiens, créoles, sans retour.
Contre sa haine venimeuse
Qui saurait trouver un appui?
Vous-même, vous, qu'on nomme la charmeuse,
Votre pouvoir tomberait devant lui!
Mais proclamez la guerre sainte,
O reine des Vaudoux! vous nous verrez sans crainte,
Unis dans un suprême effort,

Braver l'Espagnol et la mort!
Vous avez des Vaudoux le philtre héréditaire;
La reine seule en est dépositaire.
On ne comprendrait pas qu'avec lui...

HERMOSA, vivement.

Non!... jamais!
(Avec hauteur, à Bernardo, qui fait un geste d'étonnement.)
Je veux qu'on m'obéisse, et non qu'on me comprenne!

BERNARDO, à part.

Telle est notre loi... Nous verrons bien!
(A Ultima.)
Que la reine
Nous donne un chef.

HERMOSA.

Vous l'aurez désormais.
Que le son du lambi(1) vibre dans la montagne!
Et que l'Indien de la campagne,
Dans les cavernes du Liban,
Rejoigne des Vaudoux le ban, l'arrière-ban.

BERNARDO.

Par saint Jacques, bataille!
Mais ce chef que j'attends,
Qui doit savoir frapper et d'estoc et de taille,
Guider nos combattants...
(Miguel paraît au fond.)

HERMOSA, le désignant.

Le voici.

BERNARDO, avec joie.

Miguel! sur mon âme,
Bravo! c'est la meilleure lame
Du pays. Bravo!

(1) Cor des Indiens.

HERMOSA.

Laissez-nous.
Des ordres de la reine... allez, souvenez-vous.

(Bernardo sort par la droite.)

SCÈNE III

HERMOSA, MIGUEL.

MIGUEL.

Ma sœur!

HERMOSA.

Cette heure est solennelle.
Je vais vous parler sans détour,
Et vous ferez de même à votre tour.

ROMANCE.

Premier Couplet.

Le ciel d'étoiles étincelle.
On n'entend que le léger bruit
De l'air qui murmure ou de l'aile
Des sinistres oiseaux de nuit.
Mais qui peut venir, à cette heure,
Chancelant et priant tout bas?
C'est une étrangère; elle pleure,
Et tient un enfant dans ses bras.
Son courage se renouvelle,
Car elle aperçoit devant elle
La véranda
D'une hacienda.

MIGUEL.

Ma mère! hélas! c'était ma mère!

HERMOSA.

Deuxième Couplet.

Le faible enfant de l'étrangère,
Morte en priant pour l'orphelin
Qu'elle laissait seul sur la terre,
Fut recueilli le lendemain.
De ma mère, le doux visage,
Sur lui reposa son regard;
A tous les jeux de son jeune âge,
Moi-même, enfant, je pris ma part.
Bientôt, poète à l'âme austère,
Tu fis vibrer d'un chant de guerre
La véranda
De l'hacienda!

MIGUEL.

Puisse ce chant de gloire
Présager la victoire!

HERMOSA.

Bientôt les Vaudoux, assemblés
Dans leur chapelle souterraine,
Demanderont, à moi, leur reine,
Pour secouer le joug dont ils sont accablés,
Un chef dont la voix les entraîne,
Les lance, sans retard, au milieu des combats.

MIGUEL, souriant.

Je ne me trompe pas.
Suivant l'antique usage
La reine des Vaudoux,
Qui, par ce choix s'engage,
A ce chef pour époux.

HERMOSA.

Ce chef c'est vous.

MIGUEL, à part.

O Ciel!

(A Ultima.)

Ma sœur!

HERMOSA.

Non! votre femme
Qui pour vous donnerait son âme!

DUO.

O mon Miguel! il a fallu ce jour
Où mon pouvoir, implacable à moi-même,
M'oblige au choix d'un époux, chef suprême,
Pour que je t'ose avouer mon amour!
De ma puissance, après tout, je suis fière;
Entre elle et toi, ne me fais pas choisir.
Allons tous deux guider dans la carrière,
Indiens, Mambis, prêts à vaincre ou mourir!

Ensemble.

MIGUEL, à part.	HERMOSA, à part.
Vers moi son cœur s'élance.	Il garde le silence;
Je suis sourd à sa voix.	Il est sourd à ma voix.
Je ne peux, je le vois,	Et, vers lui, je le vois,
Expliquer mon silence.	En vain mon cœur s'élance.

MIGUEL.

A votre appel, je réponds sans détour,
Je vous le dois, je le dois à moi-même,
Comme une sœur, Hermosa, je vous aime,
Oui, comme sœur, vous avez mon amour.
Et si, de vous, votre patrie est fière,
Elle verra, prompt à la secourir,
Un de ses fils guider dans la carrière,
Indiens, Mambis, prêts à vaincre ou mourir!

Ensemble.

MIGUEL, à part.

Vers moi, son cœur s'élance.
Je suis sourd à sa voix.
Je ne peux, je le vois,
Expliquer mon silence!

(A Hermosa.)

A votre appel je réponds sans détour,
Je vous le dois, je le dois à moi-même,
Comme une sœur, Hermosa, je vous aime,
Oui, comme sœur vous avez mon amour.
Et si, de vous, votre patrie est fière,
Elle verra, prompt à la secourir,
Un de ses fils guider dans la carrière,
Indiens, Mambis, prêts à vaincre ou mourir!

HERMOSA, à part.

Il garde le silence.
Il est sourd à ma voix.
Et, vers lui, je le vois,
En vain, mon cœur s'élance!

(A Miguel.)

O mon Miguel! il a fallu ce jour,
Où mon pouvoir, implacable à moi-même,
M'oblige au choix d'un époux, chef suprême,
Pour que je t'ose avouer mon amour!
De ma puissance, après tout, je suis fière;
Entre elle et toi, ne me fais pas choisir.
Allons tous deux guider dans la carrière,
Indiens, Mambis, prêts à vaincre ou mourir!

HERMOSA.

Au Conseil des Vaudoux, la reine va paraître.
Bientôt, à mon appel, votre voix répondra.
Par Ramirez vous me ferez connaître,
Si c'est le frère ou l'époux qui viendra.

(Elle sort par la droite.)

SCÈNE IV

MIGUEL, seul.

J'ai gardé le silence.
Fallait-il sans retour,
A la reconnaissance,
Sacrifier l'amour!
Carmen! je me souviens de cette heure d'ivresse,
Où, de ta douce voix,
Tu me disais : « Je t'aime!... » ô mon enchanteresse!
Pour la première fois.
Par les miens, ta race est maudite;
Par les tiens, la mienne est proscrite.

Des luttes, des combats, les jours vont arriver.
Qu'importe la tempête à qui l'ose braver!

(Par le fond entre Carmen enveloppée d'une mantille et accompagnée de Ramirez qui lui désigne Miguel et se retire.)

SCÈNE V

MIGUEL, CARMEN.

CARMEN, déposant sa mantille sur un meuble.

Miguel!

MIGUEL, allant à elle.

Carmen! quelle imprudence!

CARMEN.

De Ruy Silva, le gouverneur,
Si j'ai trompé la vigilance,
C'est...

MIGUEL

Parlez!

CARMEN.

Parce que j'ai peur!

MIGUEL.

Peur! pourquoi?

CARMEN.

J'en frémis encore!
Ruy Silva prétend qu'il m'adore,
Que le don de ma main comblerait tous ses vœux.

MIGUEL.

Quoi! lui! ce tyran que j'abhorre,
Sur vous ose lever les yeux!
Qu'il craigne ma colère!

CARMEN, avec abattement.

Tout cède à son pouvoir!

MIGUEL.

Hors moi!

CARMEN.

Même mon père!

MIGUEL.

C'est ce que je vais voir.

CARMEN, l'arrêtant.

Non! tu cours au supplice!

MIGUEL.

Alors, fuyons!

CARMEN.

Moi!... fuir!...

MIGUEL, cherchant à se dégager.

Que mon sort s'accomplisse!

Adieu!

CARMEN, le retenant.

Miguel, écoute-moi!
Que le ciel me pardonne!
A toi, je m'abandonne,
Miguel, je suis à toi.

(Elle tombe dans ses bras.

Ensemble.

Fuyons! que l'amour nous guide!
Qu'il protège notre sort
Contre un ennemi perfide!
Fuyons! qu'il soit notre guide
Vers le bonheur ou la mort!

CARMEN.

Viens! on peut nous surprendre.

MIGUEL.

Tu veux donc, ô Carmen! à mes désirs te rendre!
Sais-tu que du proscrit, le destin est affreux!

CARMEN.

Je le sais.

MIGUEL.

Que la mort, s'il fuit dans la montagne,
Toujours à ses côtés...

CARMEN.

Je serai ta compagne.
Que m'importe la mort si nous mourons tous deux!

Ensemble.

CARMEN.

Que le ciel me pardonne!
En ton amour j'ai foi.
A toi je m'abandonne!
Miguel, je suis à toi.
Fuyons! que l'amour nous guide!
Qu'il protège notre sort
Contre un ennemi perfide.
Fuyons! qu'il soit notre guide
Vers le bonheur ou la mort!

MIGUEL.

Aux pieds de la madone,
Tu me donnas ta foi.
Ton serment te l'ordonne
O ma Carmen! suis-moi!
Fuyons! que l'amour nous guide!
Qu'il protège notre sort
Contre un ennemi perfide.
Fuyons! qu'il soit notre guide
Vers le bonheur ou la mort!

MIGUEL.

Dans une retraite ignorée,
Seuls, et loin du monde, adorée,
Viens!

(Apercevant Hermósa, qui entre par le fond.)

Dieu!

SCÈNE VI

LES MÊMES, HERMOSA.

HERMOSA.

J'osais douter encor!

(Reconnaissant Carmen — avec horreur.)

Une Espagnole! une Espagnole!
La fille du corrégidor!
Il l'aime!... l'aimer!... lui... créole!

TRIO.

HERMOSA.

Patrie et liberté,
Rien n'agit sur son âme!
Il a, pour cette femme,
Renié sa fierté,
L'honneur qui le réclame,
Le flanc qui l'a porté!

CARMEN.

Quel air sombre, irrité!
On dirait, sur mon âme,
Qu'elle veut, cette femme,
Rabaisser ma fierté!
Car son regard de flamme
Sur moi s'est arrêté!

MIGUEL.

Patrie et liberté!
Que l'honneur me réclame!
On verra si mon âme
A perdu sa fierté!
Si l'amour qui m'enflamme
Éteint ma fermeté!

(A Hermosa.)

Tu fus mon ange tutélaire,
Ma sœur, l'ange des mauvais jours;
Ah! sois propice à ma prière,
Toi dont j'implore le secours!

HERMOSA.

Pour délivrer le sol qui t'a vu naître
Va retentir le signal des combats.
Mais aujourd'hui, parjure, traître,
Tu fuyais, lui volant ton bras!

CARMEN.

Je ne sais quel trouble m'oppresse!
Déjà, Miguel, l'ombre du soir,
Comme un immense voile noir,
Sur la cime des monts s'abaisse.

Ensemble.

CARMEN.

Quel air sombre, irrité!
On dirait, sur mon âme,
Qu'elle veut, cette femme,
Rabaisser ma fierté!
Car son regard de flamme
Sur moi s'est arrêté!

HERMOSA.

Patrie et liberté,
Rien n'agit sur son âme!
Il a, pour cette femme,
Renié sa fierté,
L'honneur qui le réclame,
Le flanc qui l'a porté!

MIGUEL.

Patrie et liberté!
Que l'honneur me réclame!
On verra si mon âme
A perdu sa fierté.
Si l'amour qui m'enflamme
Éteint ma fermeté!

HERMOSA, à Miguel.

Tu vas voir ce que peut ma haine triomphante!

MIGUEL.

Ma sœur!

HERMOSA.

Je ne suis rien pour toi!
Va! tombe aux pieds de ton infante!
Va! si tu l'oses devant moi!

CARMEN, avec fierté.

Señora!...

MIGUEL, à Hermosa.

Des monts, de la plaine,
Ses aïeux furent les seigneurs.

HERMOSA, avec violence.

Et des nôtres, les oppresseurs!

(Bas à Miguel.)

Apprends donc comment je me venge,
Toi, qui restas sourd à mes vœux!

CARMEN, à part.

Quels transports! désespoir étrange!

HERMOSA, à Carmen, qui s'apprête à sortir.

Demeurez! je le veux!

CARMEN, avec fierté.

Un ordre à moi!

HERMOSA.

L'enfer en ces lieux t'a conduite!
Tu vas être livrée aux Mambis, aux Indiens!
Fille de nos tyrans, d'une race maudite,
Espagnole!... tu m'appartiens!

CARMEN, à part.

Ciel!

MIGUEL.

Infamie!

(A Hermosa)

Et tu peux croire
Que sous mes yeux, à ton signal,
S'accomplira ce forfait infernal!
Ah! garde pour toi seule une noble victoire!

(Tirant son poignard et s'en menaçant le sein.)

Va! donne ce signal, toi qui fus mon soutien,
Et tu pourras mêler mon sang avec le sien!

HERMOSA, à part.

La force m'abandonne!

CARMEN, à part.

Lui, mourir!

HERMOSA, à part.

Lui, mourir! non! il est tout pour moi!

CARMEN, suppliante à Hermosa.

Pitié... pour lui!

MIGUEL.

J'attends.

HERMOSA, à Carmen avec violence.

Ah! par le ciel, tais-toi!

Avec effort à Miguel.)

Ma haine lui pardonne.

(A part.)

O douleur! O tourment!

MIGUEL.

Tu le jures?

HERMOSA, même jeu.

J'en fais serment!

Ensemble.

MIGUEL.	HERMOSA.	CARMEN.
Grâce au ciel, je respire!	Plaise au ciel que j'expire	Grâce au ciel, je respire!
Sois bénie, ô ma sœur!	De regret, de douleur!	Mais hélas! la terreur
Reprends sur moi l'empire	Hélas! à mon empire	Que Ruy Silva m'inspire
Que te donna mon cœur.	A résisté son cœur!	Fait ombre à mon bonheur!

SCÈNE VII

LES MÊMES, BERNARDO entrant rapidement, CHŒUR en dehors.

BERNARDO.

Alerte! le temps presse,
Voici le gouverneur!

CARMEN, *éperdue.*

Où fuir, dans ma détresse...

(Hermosa parle bas à Bernardo, qui sort par la droite. Dès que Miguel, Hermosa, Carmen, entendent le chœur des Espagnols, ils se groupent au premier plan et écoutent en suspens.)

CHŒUR, *en dehors.*

Chacun pour soi!
C'est un adage
Utile et sage.
Quand on voyage...
Chacun pour soi!
Beau pays, riche campagne
Pour qui sait en profiter.
C'est la ferme de l'Espagne;
Amis, sachons l'exploiter!

CARMEN, *à Miguel.*

Vous entendez! Je suis perdue!
Qu'ici l'on ne me trouve pas!

MIGUEL, *à Hermosa.*

Tu la vois tremblante, éperdue!
(Ecoutant.)
Entends-tu le bruit de leurs pas?...

HERMOSA.

La sauver!... moi!

MIGUEL.

Je t'en supplie!

CARMEN, *avec terreur.*

Ils viennent!

HERMOSA, *à part.*

Mon serment me lie!
(A Carmen.)
Suivez-moi. (Elles sortent par la droite.)

SCÈNE VIII

MIGUEL, seul.

Seul contre vous tous,
Troupe de l'enfer échappée,
Espagnols! entre elles et vous,
Vous trouverez ma bonne épée!

SCÈNE IX

MIGUEL, RUY SILVA, LE CORRÉGIDOR, CHŒUR DES ESPAGNOLS
composé de dames et de seigneurs, puis BERNARDO.

(Les Espagnols entrent par le fond et se massent à gauche. — Ruy Silva et le Corrégidor sont au milieu de la scène, au fond. — Miguel est au premier plan, à droite.)

CHŒUR.

Chacun pour soi!
C'est un adage
Utile et sage.
Quand on voyage...
Chacun pour soi!
Beau pays, riche campagne
Pour qui sait en profiter.
Amis, sachons l'exploiter,
C'est la ferme de l'Espagne.
(A Miguel.)
A vous l'honneur
D'avoir le gouverneur!

RUY SILVA, au Corrégidor, désignant Miguel.

Le voilà donc celui qui l'aime?

LE CORRÉGIDOR.

Excellence, ma fille...

RUY SILVA, avec hauteur.

Assez!
Je le saurai bientôt moi-même.
Quand je veux... vous me connaissez!
(Apercevant la mantille de Carmen et la prenant.)
Voyez... cette mantille?

LE CORRÉGIDOR, froidement.

Appartient à ma fille.
(Ruy Silva descend vers Miguel.)

CHŒUR, à Miguel.

A vous l'honneur
D'avoir le gouverneur!

RUY SILVA, à Miguel.

Une personne de ma suite,
Sans doute égarée
(Bas d'un air menaçant.)
ou séduite,
Vient de se rendre ici.

MIGUEL, froidement.

Je ne sais.

RUY SILVA.

La preuve est certaine.
(Lui jetant la mantille au visage.)
Reconnais-tu ceci?

MIGUEL, portant vivement la main à son épée, mais la retirant aussitôt avec une fureur contenue.

Vous l'oubliez! dans ce domaine,
Je suis le maître, le seigneur,
Don Ruy Silva, le gouverneur!

CHŒUR.

Quelle audace! quelle insolence!
Il faut, pour le punir...

RUY SILVA.

Silence!

(A Miguel.)

Pour nous débarrasser de toi,
Penses-y bien, mon camarade,
Il nous suffit d'une estocade.

(Au Chœur.)

Mes amis, accompagnez-moi
Pour fouiller ce logis.

(Il se dirige vers la droite au moment où Bernardo en sor et se glisse derrière Miguel.)

MIGUEL, tirant son épée et lui barrant le passage.

Arrière!
Contre tous, seul...

BERNARDO, se mettant à son côté, et tirant son épée.

Nous sommes deux.

(Il lui parle bas.)

CHŒUR, les seigneurs tirant leur épée.

Place!

RUY SILVA,

Ou sinon l'heure dernière
Va sonner...

MIGUEL.

Pour vous et pour eux!

CHŒUR, les seigneurs avançant l'épée haute.

Place! qu'on se retire!

BERNARDO.

Vous le voulez, mes bons amis,
Mes chers amis! nous allons rire.

(Levant son épée.)

A moi, Mambis!

(Une troupe de Mambis s'élance de la droite et se range en face des Espagnols, près de Miguel et de Bernardo. — Le chœur recule.)

SCÈNE X

LES PRÉCÉDENTS, LES MAMBIS.

Ensemble.

CHŒUR DES MAMBIS.	CHŒUR DES ESPAGNOLS.
Mort et carnage !	Loin du carnage
S'ils font un pas,	Portons nos pas.
A notre rage	Car à leur rage
Ils n'échapperont pas !	Nous n'échapperions pas !

RUY SILVA.

O fureur impuissante !

MIGUEL, bas à Bernardo.

Doña Carmen ?

BERNARDO, bas.

A fui.

MIGUEL, à Ruy Silva.

A ta voix menaçante,
Sans pouvoir aujourd'hui,
Impose le silence,
Ruy Silva... par prudence.

RUY SILVA, à part.

Malheur ! malheur à lui !

Ensemble.

CHŒUR DES MAMBIS.	CHŒUR DES ESPAGNOLS.
Mort et carnage !	Loin du carnage
S'ils font un pas,	Portons nos pas,
A notre rage	Car à leur rage
Ils n'échapperont pas.	Nous n'échapperions pas.

RUY SILVA, LE CORRÉGIDOR.

Horde sauvage!
C'est le trépas
Pour qui { m' / l' } outrage
{ Je / Il } ne { l'oublierai / l'oubliera } pas!

MIGUEL, BERNARDO.

Mort et carnage!
S'ils font un pas,
Non! à leur rage
Ils n'échapperont pas.

(Les Espagnols sortent en désordre par le fond.)
(Rideau.)

FIN DU PREMIER ACTE

ACTE DEUXIÈME

LES VAUDOUX.

La scène représente une vaste caverne avec stalactites brillantes et bizarres. Galeries au premier plan, à droite et à gauche, qu'éclairent des torches fichées dans les parois; au fond, autel rustique assez élevé, ayant au milieu un cippe autour duquel s'enroule une énorme couleuvre projetant sa tête vers les spectateurs. Vastes galeries de chaque côté de l'autel, éclairées comme les premières. A gauche au premier plan, une estrade élevée, formée par des blocs de rochers. Sur l'estrade est assise Hermosa, la reine; robe blanche, mais recouverte d'une tunique rouge, serrée à la taille, brodée d'or, et tombant jusqu'à la hauteur des genoux, un diadème d'or et des fleurs blanches dans les cheveux; sur l'épaule, une grande écharpe écarlate, frangée d'or. A sa droite et à sa gauche, mais plus bas, sur d'autres blocs de rochers, sont assises les dignitaires, vêtues de blanc, mais ayant toutes des fleurs rouges dans les cheveux, des ceintures et des écharpes de même couleur, ces dernières frangées d'argent. Devant elles, à quelques pas, sont assemblés les principaux chefs mambis et indiens, ayant tous une longue épée au côté, des pistolets et un couteau à la ceinture. Devant chaque galerie, des Mambis en sentinelle avec de courtes carabines.

SCÈNE I

HERMOSA, LES DIGNITAIRES, BERNARDO, BIBIANO, CHEFS MAMBIS, INDIENS, INDIENNES, MAMBIS.

HERMOSA, se levant.

Enfants de la grande Couleuvre!
Pour qu'il soit propice à notre œuvre,
Invoquez tous
Le dieu Vaudoux!

CHŒUR.

Dieu puissant! Dieu de nos ancêtres!
Prépare des jours triomphants.
Jette un regard sur tes enfants.
Pour briser le joug de nos maîtres,
Invoquons tous
Le dieu Vaudoux!

(Tous s'inclinent profondément.)

Sous leurs pas, ouvre un précipice,
Et que leurs palais foudroyés
S'écroulent fracassés, broyés!
Vaudoux! Vaudoux! sois-nous propice!
Adorons tous
Le dieu Vaudoux!

(Ils s'inclinent de nouveau.)

HERMOSA, se levant.

Fils de la Couleuvre! La reine,
D'un chef intrépide a fait choix.
Quelque projet qu'il entreprenne,
Obéirez-vous à sa voix?

CHŒUR.

Nous le jurons! que Vaudoux le conduise,
Et des combats, qu'il lève l'étendard!

HERMOSA, à Bernardo.

Allez, qu'on l'introduise,
Qu'il vienne sans retard.

(Elle se rassied. Bernardo sort avec quelques chefs par la galerie de droite, au premier plan. — Les chefs mambis qui sont restés se rangent de chaque côté de l'autel, tirent leurs épées sur lesquelles ils s'appuient.

CHŒUR.

Dieu puissant! Dieu de nos ancêtres!
Prépare des jours triomphants.
Jette un regard sur tes enfants.
Pour briser le joug de nos maîtres,
Invoquons tous
Le dieu Vaudoux!

(Pendant que les chœurs chantent, Miguel est introduit par les chefs qui, sauf lui, ont la rapière à la main. Il est suivi d'un détachement armé de carabines.)

SCÈNE II

LES MÊMES, MIGUEL, GUERRIERS MAMBIS, puis LES ZOMBIS.

CHŒUR, désignant Miguel.

Que veut ce fils de la Couleuvre?

BERNARDO.

Être le premier des Vaudoux.

CHŒUR.

Des Espagnols, fuyant toute manœuvre,
Est-il prêt à mourir pour nous?

LES CHEFS, levant leurs épées.

La mort pour le parjure!

BERNARDO, à Miguel.

Répondez!

MIGUEL, étendant la main.

Je le jure!

CHŒUR.

Est-il prêt à frapper pour en avoir raison,
Par tous les artifices,
Sans crainte des supplices,
Par le fer, le feu, le poison?

LES CHEFS, même jeu.

La mort pour le parjure!

BERNARDO, à Miguel.

Répondez!

MIGUEL, même jeu.

Je le jure.

CHOEUR.

Invoquons tous
Le dieu Vaudoux.
Sous leurs pas, ouvre un précipice.
Et que leurs palais foudroyés
S'écroulent fracassés, broyés!
Vaudoux! Vaudoux! sois-nous propice!

(A Miguel.)

Et c'est par lui que nous jurons
De t'obéir, ô chef suprême!
Et qu'à ton signal nous mourrons
Comme pour la reine elle-même.

HERMOSA, une écharpe semblable à la sienne à la main, descend vers Miguel.

Des Vaudoux vous êtes le roi!
Recevez de la reine
L'écharpe souveraine.
Votre place est auprès de moi.

(Elle lui remet l'écharpe. Miguel se place à côté d'elle.)

(Aux conjurés.)

Aujourd'hui, l'heure est aux épées
Étincelantes, bien trempées;
Plus tard la reine des Vaudoux
Fera choix d'un époux.

BERNARDO, à la reine.

Depuis que Ruy Silva, dans votre résidence,
Osa braver, dit-il, de nombreux assassins,
Il ne croit plus qu'à notre... excessive prudence!

HERMOSA.

Ainsi l'espéraient mes desseins.

BERNARDO.

Nous avons son mépris.

HERMOSA.

Mais la ville est sans troupes.

MIGUEL.

Sur la place Mayor assemblez-vous par groupes
Demain avant le soir.
Des Espagnols c'est la plus grande fête.
L'Indien comme le noir
Ont, ce jour, liberté complète.
A l'heure du combat
J'y serai.

BERNARDO, avec joie.

D'espérance
Et d'allégresse mon cœur bat!

CHŒUR.

Vainqueurs, plus de souffrance!
La liberté pour tous! c'est là notre seul vœu.

BERNARDO, à Miguel.

Et le signal?

MIGUEL, se dirigeant avec la reine vers l'estrade.

Un coup de feu.

CHŒUR.

Alors, que notre hymne de guerre,
Poète-roi,
Chanté par toi,
Éclate comme le tonnerre!

(Miguel revient au milieu de la scène.)

BERNARDO, levant son épée.

Résonnez! résonnez lambis!

(Des Mambis portent leurs trompes à leurs lèvres. — Fanfare.)

MIGUEL.

Dans la savane, avant l'aurore,
Une ombre passe... une autre encore
Se lève, rampe ou s'évapore...
Tremble, Espagnol! Gare aux Mambis!
Leur embuscade est prête... et, compagne fidèle,
La mort veille et les suit!
Malheur à l'Espagnol que sa fauve prunelle
Aperçoit dans la nuit!
Alerte!... l'avant-garde entre dans la ravine
Vouant son âme à Dieu.
Une amorce nouvelle à chaque carabine
Avant de faire feu.

BERNARDO, même jeu.

Résonnez! résonnez lambis!

(Même jeu. — Fanfare.)

CHŒUR.

Dans la savane, avant l'aurore,
Une ombre passe... une autre encore
Se lève, rampe ou s'évapore...
Tremble, Espagnol! Gare aux Mambis!

MIGUEL, mezza voce.

Le trouble dans ses yeux succède à l'insolence,
Il fait nuit! son cœur bat!...
Voici l'heure, Mambis!... attendez en silence
Le signal du combat!
(Forte.)
Feu partout! en avant! s'il résiste! s'il bouge!
L'Espagnol au sang bleu!
Fer en main, prouvons-lui que notre sang est rouge,
Rouge comme le feu!

BERNARDO, même jeu.

Résonnez! résonnez lambis!

(Même jeu. — Fanfare.)

CHŒUR.

Dans la savane, avant l'aurore,
Une ombre passe... une autre encore
Se lève, rampe ou s'évapore...
Tremble, Espagnol! Gare aux Mambis!

(A peine le chant terminé, les Zombis, vêtus de cagoules noires parsemées de larmes rouges, débouchent en courant du couloir de droite. — Leurs capuchons abaissés sont percés de trous pour les yeux. — Miguel a regagné l'estrade et s'est assis à côté de la reine. — Toute l'assistance recule, laisse un grand espace vide au milieu de la scène, et garnit le pourtour de la caverne. — Les Zombis s'avancent vers l'estrade, saluent profondément, puis, se retournant, jettent leurs cagoules. — On ne voit plus que des danseurs et des danseuses; celles-ci ont autour du cou une couleuvre qu'elles dénouent et dardent vers les spectateurs.)

BALLET DES ZOMBIS (1)

Danses diverses, Créoles, Musique avec castagnettes, Pas de la Couleuvre.

(Une rumeur se fait entendre et vient en grossissant. — Quelques coups de feu lointains. — Les Zombis s'enfuient par la galerie de droite. — Miguel, Hermosa, les dignitaires se lèvent. — Toute l'assistance semble écouter.)

SCÈNE III

LES MÊMES; RAMIREZ, arrivant rapidement par une galerie de droite.

RAMIREZ, à Miguel.

Des Espagnols, troupe nombreuse,
Escortant de jeunes beautés,
De la montagne, encor pour eux mystérieuse,
Ont voulu, pleins d'une ardeur curieuse,
Parcourir les flancs redoutés;
Et le corrégidor, en tête, à l'avant-garde,
Toujours prudent guidait leurs pas,
Suivi d'une nombreuse garde
De sbires, de soldats.

MIGUEL, descendant de l'estrade.

Notre escouade indienne
Aurait fui devant eux?

(1) Êtres fantastiques dont les créoles parlent souvent.

RAMIREZ.

Je doute qu'elle tienne :
Les sbires sont nombreux
Et leur troupe aguerrie.

MIGUEL, à Bibiano, lui désignant la première galerie à gauche.

Chef, avec vos Indiens, par cette galerie
Sortez... et l'ennemi se trouve entre deux feux!
(Bibiano sort avec ses Indiens.)
(A Bernardo, lui montrant le groupe de femmes, de jeunes filles et des dignitaires.)
Avec quelques guerriers, assurez leur retraite!
(Bernardo disparaît avec elles par une des galeries de gauche. Hermosa se dissimule à l'un des côtés de l'autel.)
(Aux Mambis.)
Vous Mambis, suivez-moi!
(A leur tête, il sort par une des galeries de droite.)

SCÈNE IV

HERMOSA, seule et se mettant en scène.

Le calme enfin succède à la tempête.
(Elle regarde de tous côtés et descend au premier plan.)
O mon Miguel! mon roi!
Seul espoir de ma vie!
Par l'amour asservie,
Je me gardais pour toi!
Hélas! une étrangère,
De cette race altière
Fatale à nos aïeux,
Par sa grâce légère,
Troublante, mensongère,
A su charmer tes yeux!
Et moi, la reine, au pouvoir implacable
Qui, seule, fais verser le philtre inexorable
Dont l'effet redoutable
Par l'art ne peut être arrêté,

Je reste seule, inconsolable!...
Et pourtant le coupable
Est certain de l'impunité!

(Une pause.)

Mais, moi, je puis mourir comme la fleur flétrie
Que ne réchauffent plus les baisers du soleil!
Viens! oh! viens, éternel sommeil!
Mais, non! je t'oubliais, Patrie!

(Écoutant.)

J'entends des pas...

(Allant vers la galerie de droite.)

Ramirez!... Bernardo!...
Tous les deux chargés d'un fardeau!

(Elle reprend sa place à côté de l'autel.)

SCÈNE V

HERMOSA, cachée; RAMIREZ, BERNARDO, portant Carmen évanouie et la déposant sur un bloc de rocher.

RAMIREZ.

Il était temps!

BERNARDO.

Et ce n'est pas sans peine.

(Regardant autour de lui.)

Nous ne pouvons la laisser seule ainsi.

RAMIREZ.

J'espérais que la reine...

HERMOSA.

La reine... la voici.

(Désignant Carmen.)

Morte?...

BERNARDO.

Non pas... frayeur soudaine.

HERMOSA, s'approchant et la reconnaissant.

Carmen!

BERNARDO.

Pendant qu'en fin limier,
Notre roi, don Miguel, traquait le gros gibier,
Dans la forêt ont fui les tourterelles.
Je vous amène l'une d'elles,
Que Ramirez voulut sauver.

RAMIREZ.

Mon maître...

HERMOSA, l'interrompant.

Je sais...
(A tous deux.)
Qu'on surveille
Les alentours... et moi,
(Montrant Carmen)
Je veille.

BERNARDO, sortant par la droite.

Surtout que les Indiens ne la puissent trouver.
(Ramirez sort par la gauche.)

SCÈNE VI

HERMOSA, s'approchant de CARMEN, et la contemplant d'un air sombre.

Dieu! qu'elle est belle!
(Se rapprochant encore)
Qu'elle est belle!
Dans ses traits, quelle pureté!
Sa pâleur est une grâce nouvelle.
(Reculant.)
Ah! pourquoi la fatalité
Sans défense la livre-t-elle
A moi, dont la haine mortelle

Peut la frapper avec sécurité!
(Tirant un flacon d'or de son corsage.)
Oh! ce philtre!... horrible pensée,
Infernale, insensée,
Et qui m'obsède malgré moi!
(Approchant le flacon des lèvres de Carmen.)
Entre ses lèvres demi-closes...
(Reculant avec horreur et jetant le flacon.)
Lâche empoisonneuse!... tu n'oses!
Et tu trembles d'effroi!
(S'attendrissant.)
Pauvre désespérée!
Miguel eût sans retour,
A sa morte adorée
Conservé son amour!
(Se rapprochant de Carmen.)
Va! dors en paix, ô toi que la terreur assiège!
(Étendant la main sur elle.)
La reine des Vaudoux, belle enfant, te protège!
(Elle prend sur une des estrades un grand manteau de cachemire blanc qu'elle agrafe sur ses épaules; son costume se trouve ainsi caché.)

CARMEN, s'agitant, puis s'asseyant.

Où suis-je?...
(Avec joie, reconnaissant Hermosa.)
Vous!

HERMOSA.

Moi, señora!

CARMEN, lui prenant la main.

Vous me délivrerez... et mon père lui-même,
Mon père poursuivi...

HERMOSA.

Miguel le sauvera.

CARMEN, avec trouble.

Miguel!

HERMOSA.

Oui! Miguel qui vous aime.

CARMEN.

Hélas!

HERMOSA.

En doutez-vous?

CARMEN, se levant.

A vous, sa sœur, je puis tout dire.

HERMOSA.

Achevez!

CARMEN.

Il va me maudire!
De votre hacienda, devant tous,
Silva chassé, couvert de honte,
D'une vengeance prompte
Menaçait le rival qui brava sa fureur.
Pour Miguel, c'était le supplice!

HERMOSA.

Oui, la mort!... c'est votre justice
Pour qui déplaît au gouverneur!

CARMEN.

Pour le sauver...

HERMOSA.

Eh bien?

CARMEN.

L'infâme!...
Ma main est le prix qu'il réclame!...

HERMOSA, avec anxiété.

Vous avez refusé!

CARMEN.

Je sais trop ce que peut sa haine!
Non! je n'ai pas osé!
Sa perte était certaine.

HERMOSA, avec transport, les yeux au ciel.

Dieu juste! Dieu bon!

CARMEN, l'examinant, à part.

Ces transports,
De trouble me remplissent!

HERMOSA, avec exaltation.

Va! malgré nos efforts,
Enfant, nos destins s'accomplissent!

Ensemble.

CARMEN.	HERMOSA.
Ah! si le désespoir	Qui pouvait le prévoir?
Peut arracher la vie,	Je reviens à la vie!
Qu'à mon âme ravie	Dans mon âme ravie
Il montre son pouvoir!	Renaît un doux espoir!
Dieu puissant que j'adore,	Dieu puissant qu'elle adore,
Qu'à ma dernière aurore	Dieu puissant que j'implore,
Succède un dernier soir.	Calme son désespoir!

SCÈNE VII

Les Mêmes, RAMIREZ, puis BERNARDO.

RAMIREZ, entrant rapidement par la galerie de gauche et montrant celle opposée à Carmen.

Par cette galerie,
Señora, fuyez sans retard.

HERMOSA.

Pourquoi?

RAMIREZ.

Les Indiens, en furie,
Me suivent!

CARMEN.

Ciel!

HERMOSA, à Carmen.

Fuyez!

BERNARDO, débouchant de la galerie de droite.

Trop tard!

CARMEN, avec terreur.

Grand Dieu! moi, leur captive!
Plutôt la mort!

(On entend le son du lambi.)

HERMOSA, à Bernardo.

Vous entendez!

BERNARDO.

Tous les passages sont gardés!
Leur chef, de sang avide,
A tout prévu.
(Avec découragement.)
Trop tard!

HERMOSA.

Eh bien! non! attendez!

BERNARDO.

Chaque seconde vaut une heure!

(Hermosa, courant à l'autel, y pose la main; aussitôt un des panneaux s'ouvre et montre un passage.)

HERMOSA.

Ce passage secret conduit à ma demeure.

(On entend une rumeur qui vient en grossissant. Tous, sauf la reine, disparaissent par l'ouverture béante qui se referme. Hermosa s'enveloppe de son manteau dont elle abaisse le capuchon jusqu'aux yeux, et se tient au premier plan, à droite.)

SCÈNE VIII

HERMOSA; BIBIANO, l'épée à la main, entre par la gauche, suivi de ses Indiens, armés de leur couteau.

CHŒUR.

Plusieurs de nous
Gisent dans la poussière.
Que sous nos coups
Tombe la prisonnière!
Pas de pitié!
Car leur sang fume encore.
Pas de pitié!
Pour l'Indien on l'ignore!

HERMOSA, montrant l'autel.

Respect! respect aux Dieux!
Guerriers audacieux,
Que voulez-vous?

CHŒUR.

La prisonnière!

HERMOSA.

Disparue!

CHŒUR.

Impossible! Non!
Qui l'a fait fuir?

HERMOSA.

Moi !

CHŒUR.

Trahison !
Toi, d'abord !... elle après ! c'est ton heure dernière !
Et nos maîtres, désabusés,
Sauront enfin ce que peut notre haine !

(Le chœur, le couteau levé et Bibiano en tête, s'élance en avant.)

HERMOSA, jetant son manteau, la tête haute, et faisant un pas en avant.

Frappez ! si vous l'osez !

BIBIANO, laissant tomber son épée et le chœur reculant.

La reine !... la reine !... la reine !...

(Rideau.)

FIN DU DEUXIÈME ACTE

ACTE TROISIÈME

LES MASQUES

Le théâtre représente la place du Gouvernement, à Santiago. A droite, la cathédrale isolée; grande voie au premier plan. A gauche, vis-à-vis la cathédrale, le palais du gouverneur; sentinelles aux portes, grande voie au premier plan. Au fond, promenade ombragée, fontaine au milieu. Deux grandes voies de chaque côté au fond et perpendiculaires aux spectateurs. Réverbères autour de la place, devant le palais et la cathédrale. — Montagnes dans le lointain. Sur les côtés de la promenade se tiennent des marchandes disposant leurs étalages; des tables de jeu, etc. — Au lever du rideau, Ruy Silva et le Corrégidor sont au premier plan, enveloppés dans leur manteau.

SCÈNE I

RUY SILVA, LE CORRÉGIDOR, MARCHANDES au fond, CRÉOLES, ESPAGNOLS.

Une bohémienne masquée et richement vêtue, observe, de l'avenue de droite, au premier plan, Ruy Silva et le Corrégidor; elle se montre de temps en temps, cherchant à les écouter; ils sont censés ne pas la voir.

Une troupe de créoles, au lever du rideau, débouche de la gauche en costumes divers, quelques-uns masqués, portant des banderoles de diverses couleurs, des tambours de basque qu'ils agitent ainsi que des grelots, en même temps qu'une autre troupe de masques espagnols, avec des drapeaux aux couleurs nationales, des tambours de basque, etc., arrive par la droite. Les deux troupes se rencontrent au milieu de la scène.

LES CRÉOLES.

Vive Couba!

LES ESPAGNOLS.

Vive l'Espagne!

(Les deux troupes s'observent, puis comme par un accord tacite:)

CRÉOLES et ESPAGNOLS.

Pour ne pas que l'ennui nous gagne,
Que les Indiens de la campagne
Et les enfants de la cité,
Le blanc que le noir accompagne,
Et le chasseur de la montagne,

Et l'amoureux et sa compagne,
Ne pensent tous qu'à la gaieté!

(Ils agitent leurs tambours de basque, banderoles, etc., et se dirigent vers les marchandes.)

LES MARCHANDES.

Amants fidèles,
Auprès de nous
Seront à vous
Les cœurs rebelles.
Venez, venez, señoras, chevaliers!
Venez, venez, manolas [1], cavaliers!

(Arrivés près des marchandes, les masques mangent, boivent, jouent. Le silence se rétablit.)

RUY SILVA.

Enfin nous avons du silence!

LE CORRÉGIDOR.

Vous disiez, Excellence?

RUY SILVA.

Que de tous ces excès, les nôtres indignés
Murmurent... Voici l'heure! et la partie est belle.
Nos soldats sont encor dans notre citadelle.
Les créoles les croient vers le nord éloignés.

LE CORRÉGIDOR.

Il vaudrait mieux peut-être attendre.

RUY SILVA, le regardant d'un air soupçonneux.

Je m'étonne
Que vous, vous, qui mieux que personne
Connaissez les Mambis...

LE CORRÉGIDOR.

La prudence...

(1) Petite bourgeoise, costume très pittoresque et gracieux.

RUY SILVA.

Comment!
Dans mon gouvernement,
Même dans la forêt voisine,
Sans crainte on pille! on assassine!
Mais j'aviserai sans retard!
(Bas.)
A mon serment, doña Carmen m'a vu fidèle.
Et si vous le voulez, nous allons parler d'elle.

LE CORRÉGIDOR, froidement.

Excellence... plus tard.

RUY SILVA, fronçant les sourcils.

Ah! je croyais...
(Avec ironie)
La chose sera grave,
Oui... même pour un brave!
On les dit généreux... quelquefois... par hasard.

LE CORRÉGIDOR.

Hier leur chef nous sauva.

RUY SILVA, avec mépris.

Héros de comédie!
Un créole! un poète!

LE CORRÉGIDOR.

Ame fière, hardie.

RUY SILVA.

Soit!... Quand nous le tiendrons on aura quelque égard,
Et, sans le torturer, on peut le faire pendre.

LE CORRÉGIDOR.

Cependant...

RUY SILVA.

Aujourd'hui, vous avez l'âme tendre;
L'émotion d'hier...

LE CORRÉGIDOR, piqué.

Je suis un justicier.

RUY SILVA, avec ironie.

Je sais... qui n'aime pas le reflet de l'acier.

LE CORRÉGIDOR, se redressant.

Je ne suis pas du reste...

RUY SILVA, raillant.

Un Cid campeador?
Pour cela je l'atteste,
Seigneur Corrégidor.

LES MARCHANDES ET LES MASQUES.

Amants fidèles,
Auprès de nous
Seront à vous
Les cœurs rebelles.
Venez, venez, señoras, chevaliers!
Venez, venez, manolas, cavaliers!

RUY SILVA.

Cette tourbe est à jeun... vous la verrez repue.
Fuyons! j'ai la tête rompue.

LES MARCHANDES ET LES MASQUES.

Venez, venez, señoras, chevaliers!
Venez, venez, manolas, cavaliers!

(Ruy Sylva et le Corrégidor se dirigent vers le palais; les sentinelles leur présentent les armes; la Bohémienne entre en scène.)

SCÈNE II

HERMOSA en bohémienne, MARCHANDES, CRÉOLES, ESPAGNOLS, puis LE CORRÉGIDOR.

HERMOSA, regardant autour d'elle.

Personne!
(Se démasquant.)

AIR

Premier Couplet.

Que viens-je d'entendre!
Je doute et je crains de comprendre!
Faut-il parler, faut-il attendre!
Ou prévenir les conjurés?
L'espoir de vaincre nous rassemble.
O Miguel! pour toi seul je tremble!
Qu'importe! nous mourrons ensemble.
Mes jours aux tiens sont mesurés!

(Le Corrégidor, enveloppé dans son manteau, sort du palais et se dirige vers elle.)

Deuxième Couplet.

Mon beau poète! âme brûlante!
Ta muse aujourd'hui nonchalante
N'a plus sa verve étincelante
Pour chanter celle qu'autrefois
Tu proclamais ta douce reine,
Une beauté calme, sereine,
Une charmeuse, une sirène
Rangeant tous les cœurs sous ses lois.

(Le Corrégidor est près d'elle.)

LE CORRÉGIDOR, à part.

C'est elle!
(A Hermosa.)
Señora...

(Voyant Hermosa se masquer rapidement.)

Ce masque est inutile.
Je vous connais.

HERMOSA.

Seigneur...

LE CORRÉGIDOR, bas.

Écoutez-moi : ce jour
Pour don Miguel en périls est fertile.
Il m'a sauvé la vie, et je veux en retour
L'avertir...

(Regardant avec précaution autour de lui.)

Dites-lui que la ville est gardée
Par de nombreux soldats,
Et que ce soir dans la foule attardée
Il ne se trouve pas!

(Entendant de la musique au fond, il ramène son manteau jusqu'aux yeux et sort par la droite. Hermosa paraît comme anéantie.)

HERMOSA, se redressant.

Que ton courage, ô reine, se réveille!
Miguel, les chefs, où puis-je les trouver?
Je sens autour de moi la trahison qui veille.
S'il en est temps, je saurai les sauver.

(Elle veut remonter la scène, mais apercevant à l'avenue du fond perpendiculaire au spectateur à droite une foule compacte qui vient, elle sort par la gauche. En tête de cette foule se trouvent des musiciens costumés et masqués portant des guitares, des mandolines, des cymbales, des tambourins, des castagnettes. Des danseurs, danseuses et masques suivent. Pendant le défilé jusque sur le devant de la scène, la musique joue le *Cocoyer*. Les musiciens se forment en arrière. Le peuple afflue de toutes parts. Les danseurs et les danseuses prennent position.)

SCÈNE III

MUSICIENS, DANSEURS, DANSEUSES, MASQUES, GENS DU PEUPLE, MARCHANDES au fond.

GENS DU PEUPLE.

Place! place!
Des danseurs

C'est la troupe qui passe.
Messeigneurs,
Place! place!
Aux danseurs
Qu'on donne de l'espace.

Danse nationale. — Le Cocoyer. — Ballet.

(Les danses terminées, les musiciens, en tête, reprennent le défilé. Les danseurs, danseuses, masques suivent, les uns dansant, les autres agitant leurs drapeaux, bannières, tambourins et sortent par l'avenue de gauche, au deuxième plan. Pendant les danses, des manolas ont fait la quête avec leurs tambours de basque. Un groupe de masques perdu dans la foule, composé de Bernardo, Bibiano, Ramirez et de quelques chefs mambis, reste vers la droite, au premier plan.)

GENS DU PEUPLE, s'en allant avec les danseurs.

Place! place!
Des danseurs
C'est la troupe qui passe.
Messeigneurs,
Place! place!
Aux danseurs
Qu'on donne de l'espace.

(Pendant que les masques s'en vont, des veilleurs de nuit allument les réverbères autour de la place, devant le palais et devant la cathédrale; les étoiles brillent.)

SCÈNE IV

BERNARDO, BIBIANO, RAMIREZ, CHEFS MAMBIS.
(Ils quittent leurs masques.)

BERNARDO, montrant les veilleurs de nuit.

Par saint Jacques! l'on nous éclaire!
Le ciel est pur, le temps est beau.
Belle nuit d'amour ou de guerre!
Espagnols, je sens ma rapière
Qui tressaille dans son fourreau!

BIBIANO.

Tous mes Indiens sont à leur poste.

LES CHEFS MAMBIS.

Prêts à l'attaque, à la riposte,
Dans la foule, masqués, les Mambis vont venir.

RAMIREZ.

Et dès que don Miguel se fera reconnaître,
Qu'ils soient autour de lui... c'est l'ordre de mon maître.

(On entend une rumeur au fond; ils se masquent. Des masques débouchent des avenues du fond.)

BERNARDO, aux chefs.

Jusqu'à son signal, chefs, sachons nous contenir.

(Ils retournent à droite au premier plan. Des masques arrivent ayant à leur tête Miguel, masqué; d'autres masques arrivent de tous côtés.)

LES MARCHANDES.

Venez, venez, señoras, chevaliers!
Venez, venez, manolas, cavaliers!
Amants fidèles,
Auprès de nous
Seront à vous
Les cœurs rebelles.

SCÈNE V

LES MÊMES, MIGUEL, CRÉOLES, ESPAGNOLS, GENS DU PEUPLE.

(Les Espagnols à gauche; les Créoles à droite. Miguel, costume de Rubens dans le tableau de Mes : *Une matinée chez Rubens;* il tient une guitare.)

CRÉOLES, riant.

Ha! ha! ha! ha!
Ha! ha! ha! ha!
Quelle leçon,
Cette chanson!

(A Miguel.)

Beau masque, tout de suite,
L'autre couplet!
Nous demandons la suite,
L'autre couplet!

MIGUEL, regardant autour de lui

Vous le voulez!... je m'exécute.
Au bout du fossé la culbute!
Et sans plus de façon,
Je reprends ma chanson.

(S'accompagnant.)

Une corneille castillane
Disait au rossignol coubane :
En vérité
Dans ta pauvre île,
Un volatile
Est sans asile
Contre l'été.
L'ennui l'y ronge
Tout est mensonge!
Non! répondit le rossignol,
Car le mensonge est espagnol.

Ensemble.

LES CRÉOLES, riant.	LES ESPAGNOLS, menaçant.
Ha! ha! ha! ha!	A bas! à bas!
Ha! ha! ha! ha!	A bas! à bas!
Quelle leçon,	Cet histrion
Cette chanson!	Et sa chanson!

MIGUEL, aux Espagnols.

Patience
S'il vous plaît!
Du silence
Pour le dernier couplet.
Une corneille castillane
Disait au rossignol coubane :
Jamais corbeau,

Pour qu'il festoie,
N'eut une proie
Qui mît en joie
Le pauvre oiseau !
L'ennui le ronge;
Tout est mensonge!

Ensemble.

MIGUEL ET LES CRÉOLES.

Non! répondit le rossignol,
Car le mensonge est espagnol.

CHŒUR.

LES CRÉOLES.

Ha! ha! ha! ha!
Ha! ha! ha! ha!
Quelle leçon
Cette chanson!
Ils n'osent pas se venger de l'outrage,
Ils font en vain appel à leur courage!

LES ESPAGNOLS.

A bas! A bas!
A bas! A bas!
Cet histrion
Et sa chanson!
Vous entendez, amis, l'on nous outrage;
Pour nous venger montrons notre courage.

LES ESPAGNOLS, à Miguel.

L'Espagnol de bonne maison
Brave à découvert la bourrasque;
Mais le créole, sous son masque,
Se dissimule avec raison.

MIGUEL, remettant sa guitare à un Créole, se démasque.

Qu'un de vous montre donc sa valeur castillane!

LES ESPAGNOLS.

Le poète coubane!
Lui seul pouvait oser braver notre courroux!

MIGUEL, portant la main à son épée, raillant.

Par saint Jacques de Compostelle!
Mes braves, j'attends l'un de vous!

LES ESPAGNOLS.

Son épée est mortelle;
Mais nous sommes nombreux.

(Les uns tirent leurs épées, les autres leurs couteaux. Bernardo, Bibiano, Ramirez et d'autres Mambis font de même et se tiennent près de Miguel. Les Espagnols s'arrêtent.)

MIGUEL, avec mépris, se croisant les bras.

Les voilà donc ces guerriers valeureux!

LES CRÉOLES.

Vive Miguel! Vive le barde!

LES ESPAGNOLS.

A mort! A mort!

LES CRÉOLES.

Que Dieu le garde!

UN GROUPE ESPAGNOL.

A quoi sert ce débat
Qui nous irrite, nous divise?
Que le barde improvise!
Non! non! pas de combat!

LES ESPAGNOLS, à Miguel.

Alors, poète, fais-nous rire.
Oui, laissons le fer pour la lyre.
Vive la joie et la gaîté!

MIGUEL.

En cela comme à la bataille
Je suis de taille
A vous répondre avec fierté.

(Les Espagnols, les Créoles, les Mambis remettent l'épée au fourreau. Ruy Silva, le Corrégidor, quelques officiers sortent du palais, se placent au premier plan à gauche et forment un groupe; tous sont soigneusement embossés dans leurs manteaux. Miguel est au milieu de la scène.)

SCÈNE VI

LES MÊMES, RUY SILVA, LE CORRÉGIDOR, quelques OFFICIERS puis HERMOSA, puis des SOLDATS.

MIGUEL.

Couba, perle des mers! Couba, ma noble reine!
C'est pour toi que je chante! accueille, ô souveraine!
Les accents que ton fils ose élever vers toi!
Patrie! écoute-moi!
(Se découvrant.)
Salut, mère adorée!
Courant à la curée,
Le rapace étranger
Sur ta terre sacrée
Imposant sa livrée,
Ose encore t'outrager!
C'est au nom de tes fils que ma parole vibre!
(Se couvrant.)
Espagnols, vous allez entendre un homme libre!
Conquérants ténébreux
Aux airs de matamore,
Vous, les bâtards des preux
D'Abdérame, le Maure!
Vos vainqueurs chassés sans retour,
De votre Espagne restaurée
Et par les arts régénérée,
Qu'avez-vous fait à votre tour?
Le Cid banni par vous, mais malgré vous fidèle,
Se venge en vous donnant Valence la rebelle!
Vous exilez Gonzalve et vantez Ripperda!
Vous portez une torche avec Torquémada!
Cortez, pour récompense a sa gloire ternie!
Saavedra meurt de faim maudissant son génie!
Vous exaltez vos grands, vos moines, vos valets!
Pour vos toréadors, vous faites des couplets,

Dieu juste!... et vous plongez dans un cachot immonde
Don Cristobal Colomb qui vous donnait un monde!

LES ESPAGNOLS, menaçant.

C'en est trop! de ce factieux
Châtions l'insolence!
C'est à nous, Espagnols...

LES CRÉOLES, menaçant.

Silence!
Ou malheur aux audacieux!

(Quelques Espagnols ont tiré leurs épées et leurs couteaux, mais n'osent avancer. Quelques Mambis, ayant rejeté leurs manteaux en arrière, ont dégaîné. — Bernardo, Ramirez et quelques autres, l'épée à la main près de Miguel, veillent sur lui; les deux partis s'observent.)

MIGUEL, arrachant à un masque le drapeau espagnol qu'il porte, et l'élevant.

Voyez l'étendard de vos maîtres!
Couleurs dignes de leurs ancêtres!

(Leur montrant les lisérés rouge, or et rouge à mesure qu'il les désigne.)

De la pourpre, de l'or,
Et de la pourpre encor!
Deux rivières sanglantes,
Aux ondes ruisselantes,
Autour d'un filon d'or!
O sinistre bannière
Pour nous, peuple martyr!
Pour n'en jamais sortir
Roule dans la poussière!

(Il brise la hampe du drapeau sur ses genoux et le jette à ses pieds. Ruy Silva, les officiers jettent leurs manteaux et paraissent tous en uniforme. Les officiers mettent l'épée à la main. On entend une fanfare du côté du palais. Les Espagnols dégainent, les Mambis de même.)

LES ESPAGNOLS.

A mort! à mort! qu'on s'attache à ses pas!

(Miguel tire un pistolet de son pourpoint. Au moment où il va faire feu, Hermosa sort de la foule, haletante.)

HERMOSA.

Ah! j'arrive trop tard!
(Lui arrêtant le bras.)
Pas de sang inutile!
Partout des sbires, des soldats!
Frère, au revoir!
(Elle rentre dans la foule, des soldats arrivent par toutes les avenues.)

MIGUEL, aux chefs mambis.

Fuyez!
(Les voyant hésiter)
Je le veux!
(Ils se perdent dans la foule.)

RUY SILVA, s'avançant. Avec ironie :

Dans notre île
Nous voulons donc nous insurger?
Nous paierons cher cette algarade!
Et cette fois, mon camarade,
Vous aurez peu de temps pour y songer!
(Aux soldats.)
Qu'on l'emmène!
(Les soldats s'emparent de Miguel.)

MIGUEL.

A chacun son heure,
Silva! Qu'importe que je meure!
Après moi, d'autres plus heureux,
Sauront dompter ton âme altière.
Et ton sang rougira cette même carrière,
Où coula tant de fois celui de nos aïeux!
(Sur un signe de Silva, les soldats l'emmènent. Les chefs mambis, Hermosa, Bernardo reparaissent au premier plan à droite.)

RUY SILVA, au peuple.

Et maintenant, jouissez de la fête.
Justice sera faite.
(Il rentre avec le Corrégidor et les officiers au palais.)

Ensemble.

LES ESPAGNOLS.	CRÉOLES, INDIENS, RAMIREZ.
Vive l'Espagne et Ruy Silva!	Qu'il soit maudit, ce Ruy Silva!
Sous lui les traîtres réfléchissent;	. . . .
Les vrais Castillans s'enrichissent.	. . . .
Vive Silva! vive Silva!	Qu'il soit maudit, ce Ruy Silva!
Pour le créole, point de grâce!	. . . .
Qu'il disparaisse avec sa race!	. . . .
Vive l'Espagne et Ruy Silva!	Qu'il soit maudit, ce Ruy Silva!

BIBIANO, HERMOSA, BERNARDO, CHEFS MAMBIS.

. . . .
. . . .
Oui, tyrans, nos efforts fléchissent,
Mais contre eux, contre Ruy Silva,
Miguel, tournera ta disgrâce.
Jamais nos tyrans n'ont fait grâce.
Nous t'arracherons à Silva!

(Rideau.)

FIN DU TROISIÈME ACTE

ACTE QUATRIÈME

EN CHAPELLE

Le théâtre représente la chapelle de la prison où, suivant l'usage espagnol, les condamnés à mort passent la nuit qui précède leur exécution. A droite, autel à la Vierge, séparé du chœur par une grille basse, cierges allumés, etc. A gauche, porte au second plan; au fond, fenêtre grillée s'ouvrant dans un mur épais. — Miguel est assis sur les marches de l'autel, la tête entre ses mains; il a le même costume qu'au troisième acte, moins l'épée.

SCÈNE I

MIGUEL, se levant, vient d'un air rêveur au milieu de la scène.

Je vais mourir! demain une suprême aurore
Va luire à mes yeux éblouis!
Mon Dieu! j'ai bien souffert! mon Dieu! je souffre encore!
Je meurs en vain pour mon pays!
(Se tournant vers l'autel.)
Douce Vierge de Galilée,
Songe au jour où morne, sans voix,
Vierge toujours immaculée
Tu priais au pied d'une croix!
Ce fils que tu pleurais affranchissait le monde!
Ce fils, maître du ciel, on l'adore au saint lieu!
Mais la femme oubliait que la vierge féconde
Était la mère de son Dieu!
Vers celle qui pleura, j'élève ici mon âme,
Je suis certain de l'attendrir;
Vierge reine, j'implore et la mère et la femme,
Je vais mourir.
Demain, ô mère bien-aimée!
Ton enfant sera près de toi!
La prière a donné la foi
A mon âme alarmée.

VOIX D'UN VEILLEUR DE NUIT, dans la rue

Dix heures! temps couvert... veilleur de nuit!

VOIX plus lointaine.

Dix heures! temps couvert... veilleur de nuit!

VOIX très lointaine.

Dix heures! temps couvert... veilleur de nuit!

MIGUEL.

A chaque heure qui passe,
Tombe, meurt dans l'espace,
Ma vie avec elle s'enfuit!

(Un bruit de clefs et de verrous se fait entendre; deux moines entrent. Le geôlier referme la porte; les deux moines s'avancent vers Miguel.)

SCÈNE II

MIGUEL, HERMOSA, BERNARDO.

MIGUEL, aux moines.

Précurseurs du supplice,
O moines! dans la lice,
Entrez à votre tour.

Les moines relevant leur capuchon, il reconnaît Hermosa et Bernardo.)
(Avec joie.)

Dieu de justice!

HERMOSA, courant à lui.

Non... Dieu d'amour!

Ensemble.

MIGUEL, à Hermosa.

O douce ivresse!
O doux transport!
Dans mes bras je te presse
Quand j'attendais la mort!

HERMOSA, à Miguel.

O douce ivresse!
O doux transport!
Dans mes bras je te presse,
Non, pour toi plus de mort!

BERNARDO, à Miguel.

Assez d'ivresse
Et de transport...
Le temps vole, nous presse,
Sur nous plane la mort!

MIGUEL.

Par quel prestige, par quel leurre,
Avez-vous séduit mes geôliers?

HERMOSA.

Les moines de la dernière heure,
Par nous surpris sont prisonniers.
(Indiquant la fenêtre.)
A cette grille
Place un flambeau,
Et pour toi brille
Un jour nouveau.

BERNARDO.

Autour de nous, le Mambi veille.
Malheur à qui trouble sa veille!
Il tombera sous son couteau!
Et, pour ta délivrance,
Prêt à mourir,
Il attend, en silence,
Notre signal pour accourir.

Ensemble.

MIGUEL.

O douce ivresse!
O doux transport!
Dans mes bras je te presse
Quand j'attendais la mort!

HERMOSA.

O douce ivresse!
O doux transport!
Dans mes bras je te presse,
Non, pour toi plus de mort!

BERNARDO.

Assez d'ivresse
Et de transport...
Le temps vole, nous presse,
Sur nous plane la mort!
(On entend des cloches qui sonnent joyeusement.)

MIGUEL, seul.

Entendez-vous de notre basilique
Vibrer les voix d'airain?
Comme si dans la nuit une fête publique
Se préparait soudain.

Ensemble.

BERNARDO.	HERMOSA.
Oui! de ta fête nuptiale,	. . . .
O Ruy Silva!	. . . .
Presse la pompe triomphale;	De cette pompe triomphale...
Le temps s'en va!	. . . .
Car lorsque l'heure matinale	Pourquoi parler! erreur fatale!
Suivra son cours,	. . . .
Sa lumière sinistre et pâle,	De cette fête nuptiale,
Brillera dans ta capitale,	Pourquoi parler! erreur fatale!
Sur du sang et sur tes amours!	. . . .

MIGUEL, seul.

O ciel!

Ensemble.

BERNARDO.	HERMOSA.
Carmen, sa fiancée,	O parole insensée!
Sera son épouse demain.	J'ai tout voulu cacher en vain!

MIGUEL.

O fureur insensée!
Elle! elle! lui donner sa main!

HERMOSA, à Bernardo.

Chef, donnez le signal.

MIGUEL, à Bernardo qui se dirige vers l'autel.

Arrête!
A m'obéir que l'on s'apprête!
Non, chef, je ne saurais souffrir
Que pour moi tous se sacrifient.
On le sait : de moi seul nos vainqueurs se défient,
Je veux...

HERMOSA, avec violence.

Miguel! tu veux mourir!

Ensemble.

HERMOSA.

Oui! ton trouble assez le proclame,
Et la trahison d'une femme
A ce point a pu t'amoindrir!
Viens chercher l'oubli dans la gloire!
Ton amante, c'est la victoire!
Viens avec nous la conquérir!

BERNARDO.

Oui! son trouble assez le proclame,
Et la trahison d'une femme
A ce point a pu l'amoindrir
Qu'il cherche l'oubli dans la gloire!
Son amante, c'est la victoire!
On la peut toujours conquérir.

MIGUEL.

Mon Dieu! rends la force à mon âme!
Vers le devoir qui me réclame,
Vers mes amis, il faut courir.
Que mon amante soit la gloire,
Et que dans un jour de victoire,
Je meure pour la conquérir!

(Seul.)

O trépas! seul bien que j'envie!

Entendant un bruit de clef à la porte, à Hermosa.)

Ce bruit... craignez pour votre vie!

(Bernardo et Hermosa abaissent leur capuchon, ouvrent la grille et passent derrière l'autel.)

SCÈNE III

LES MÊMES; CARMEN, couverte d'une mante qui cache sa toilette de fiancée qu'on va conduire à l'autel.

CARMEN, jetant sa mante et courant à Miguel.

Mon Miguel!

MIGUEL, à part.

Dieu!

(Froidement.)

Que voulez-vous?

CARMEN, à part.

Ciel! d'effroi son accueil me glace!

(A Miguel.)

Je viens pour te sauver! pour t'apporter ta grâce!

MIGUEL.

De la part de celui qui sera votre époux!
Il ne me manquait plus, ô ciel! que cet outrage!

CARMEN.

Si tu savais... relève mon courage,
Au lieu de m'accueillir par ce cruel mépris.
Pour te sauver, au milieu de la fète,
Troublant le cours de l'hymen qui s'apprête...

MIGUEL.

Ah! fallait-il me sauver à ce prix!

CARMEN.

A mon père, à Silva lui-même,
J'ai juré qu'au moment suprême
Au pied des saints autels je saurais les braver,
Si l'on ne me laissait moi-même
Te remettre ta grâce.
(Elle lui présente un parchemin.)

MIGUEL, repoussant sa main.

Allez les retrouver.

CARMEN, froidement.

Tu la refuses!

MIGUEL.

Oui... Carmen, soyez bénie!
A la vôtre, mon âme un jour se crut unie...
Bonheur suprême un instant entrevu!

CARMEN, même jeu.

Tu refuses?

MIGUEL.

Toujours!

CARMEN, déchirant le parchemin.

Va! je l'avais prévu!
(Avec passion.)
Ta tendresse égale la mienne!
J'en ai douté!

MIGUEL.

Comme moi de la tienne!

CARMEN, lui présentant un poignard.

Que notre amour soit mortel pour tous deux!
Et, ne pouvant nous unir sur la terre,
Allons nous unir dans les cieux!
Frappe! je n'ai pas peur!
(Bernardo, Hermosa, le capuchon relevé, paraissent à la grille du chœur.

MIGUEL, avec transport.

A toi ma vie entière!

QUATUOR

Ensemble.

MIGUEL.

Pour t'aimer et te chérir,
O doux espoir qui m'enivre!
O ma Carmen! il faut vivre!
Non, je ne veux plus mourir!

CARMEN.

Pour m'aimer, pour me chérir,
Quel est l'espoir qui l'enivre!
Et comment pouvons-nous vivre!
Ne nous faut-il pas mourir!

BERNARDO, avec joie.

Pour l'aimer, pour la chérir,
Il promet, jure de vivre
De son amour qu'il s'enivre,
Puisqu'il ne veut plus mourir!

HERMOSA.

Hélas! c'est pour la chérir
Qu'il promet, jure de vivre.
Au désespoir je me livre,
Quand il ne veut plus mourir!

MIGUEL.

Tu m'aimes!

CARMEN.

Non, je t'adore!
Pour l'amour qui me dévore,

N'ai-je pas tout oublié?
Va! sois libre ou bien succombe,
Sur la terre, dans la tombe,
Mon sort au tien est lié!

MIGUEL.

Si tu veux, dès l'aurore,
Des jours heureux encore
Pour nous vont commencer.
Veux-tu dans la montagne,
Ma fidèle compagne,
Avec moi te lancer?

CARMEN, avec joie.

Se peut-il!

Ensemble.

CARMEN.

Oui je t'adore!
Pour l'amour qui me dévore
N'ai-je pas tout oublié?
Va! sois libre ou bien succombe,
Sur la terre, dans la tombe,
Mon sort au tien est lié!

MIGUEL.

Oui je t'adore!
Pour l'amour qui me dévore
N'ai-je pas tout oublié?
O Carmen! si je succombe,
Partout, même dans la tombe,
Mon sort au tien est lié!

HERMOSA, BERNARDO, toujours à la grille du chœur.

Comme il l'adore!
Pour l'amour qui le dévore,
N'a-t-il pas tout oublié?
Qu'il soit libre ou qu'il succombe,
Sur la terre, dans la tombe,
Son sort au sien est lié!

MIGUEL.

Veux-tu loin du monde exilée
De ton amant suivre les pas,
Chaque jour braver le trépas,
Sur les monts, dans la vallée?

CARMEN.

Tout! tout! mon Miguel, avec toi!

HERMOSA, à part.

L'aimerait-elle autant que moi!

HERMOSA, BERNARDO, s'avançant.

Le temps vole, nous presse,
Sur nous plane la mort!
Pour la nef en détresse,
Le salut n'est qu'au port!

CARMEN, avec crainte.

Ces moines!

MIGUEL.

Des amis! des amis pour vous-même.
(A Bernardo.)
Le signal!
(Bernardo prend un flambeau et le place à la fenêtre.)

CARMEN, les reconnaissant.

Mes sauveurs! Venez, ô vous que j'aime!

Ensemble.

MIGUEL.

Oui, tout est prêt!
L'heure est propice!
De Ruy Silva, bravons l'arrêt.
Plus de supplice!
Pour t'aimer et te chérir,
O doux espoir qui m'enivre!
O ma Carmen! il faut vivre!
Non je ne veux plus mourir!

HERMOSA.

Oui, tout est prêt!
L'heure est propice!
De Ruy Silva bravons l'arrêt.
Plus de supplice!
Hélas! c'est pour la chérir
Qu'il promet, jure de vivre.
Au désespoir je me livre,
Quand il ne veut plus mourir!

CARMEN.

Quoi! tout est prêt!
L'heure est propice!
De Ruy Silva braver l'arrêt!
Plus de supplice!

BERNARDO.

Oui, tout est prêt!
L'heure est propice!
De Ruy Silva, bravons l'arrêt!
Plus de supplice!

Pour m'aimer, pour me chérir,	Pour l'aimer, pour la chérir,
Quel est l'espoir qui l'enivre?	Il promet, jure de vivre!
Et comment pouvons-nous vivre!	De son amour qu'il s'enivre,
Ne nous faut-il pas mourir!	Puisqu'il ne veut plus mourir!

(On entend retentir le clairon, le lambi; des coups de feu se font entendre.)

BERNARDO.

Entendez-vous? le bal commence!
Et, sans moi, vous entrez en danse,
O mes braves Mambis!

(La fenètre grillée s'illumine comme s'il y avait un incendie au dehors.)

UN CHEF MAMBI, au dehors.

Résonnez! résonnez! lambis.

(Fanfare.)

Ensemble.

MAMBIS au dehors, MIGUEL, BERNARDO, HERMOSA, en dedans.

Feu partout! en avant! s'il résiste, s'il bouge,
L'Espagnol au sang bleu,
Fer en main, prouvons-lui que notre sang est rouge,
Rouge comme le feu!

CARMEN.

O ciel! malheur à lui s'il résiste, s'il bouge,
L'Espagnol au sang bleu,
A travers cette grille, au dehors, tout est rouge,
Rouge comme le feu!

(Le bruit redouble. La porte de la prison est brisée. Bibiano, les chefs mambis, Ramirez, des Mambis, des Indiens y pénètrent en brandissant leurs armes.)

SCÈNE IV

LES MÊMES, BIBIANO, RAMIREZ, CHEFS MAMBIS, MAMBIS, INDIENS.

CHŒUR DES CONJURÉS, à Miguel.

A vous la liberté! Victoire!
Que les Espagnols terrassés,

De cette nuit conservent la mémoire!
A vous la liberté! Victoire!
De nos tyrans les beaux jours sont passés!
De leurs palais les débris entassés
Encombrent la terre! Victoire!

(Rideau.)

FIN DU QUATRIÈME ACTE

ACTE CINQUIÈME

LE POISON DES VAUDOUX

Le théâtre représente un site désolé, sauvage. A droite et à gauche de la scène, blocs de rochers qui vont en se rapprochant vers le fond, où ils ne laissent entre eux qu'un étroit défilé, au bout duquel on aperçoit un clocher; plus loin pics et mornes élevés. A gauche, au premier plan, une croix est adossée à un rocher.

SCÈNE I

BIBIANO, INDIENS, puis HERMOSA en costume de manola.

C'est le matin, le soleil se lève. — Les Indiens sont assis sur des blocs de rochers contre lesquels sont appuyés des fusils, des carabines et des tromblons.

CHŒUR.

Miguel de nouveau prisonnier,
Peut compter sur notre vaillance.
Compagnons! pas de défaillance!
Pour lui, mourons jusqu'au dernier!
Il poursuivit jusqu'à la plaine,
Nos fiers tyrans dans deux combats...
(Apercevant Hermosa, qui entre par les rochers de droite, ils se lèvent.)
Mais silence! voici la reine
Qui vers nous dirige ses pas.

HERMOSA.

Indiens! des feux du jour l'horizon se colore.
Votre sang va couler encore.
Pour sauver le roi des Vaudoux,
Indiens! peu d'instants sont à vous!

BIBIANO, s'avançant.

C'est impossible... seuls!

HERMOSA.

Hier, après leur défaite,
Les Mambis vers le sud...

BIBIANO, réfléchissant.

Notre ancienne retraite,
Le vieux volcan éteint est bien de ce côté.
(A Hermosa.)
Vous avez de Silva surpris la confiance...
Reine, gagnez du temps!
(Il fait un signe aux Indiens qui prennent leurs armes, et sort avec eux par la droite.)

SCÈNE II

HERMOSA, seule.

Ah! de sa clairvoyance
Comment vaincre l'habileté!
Esprit subtil, âme perfide,
Ruy Silva! Bernardo, ton guide,
Par mon ordre t'amène ici.
Alors autour de toi, lève les yeux, regarde
Ce désert si propice aux embûches!... prends garde
Que bientôt les Vaudoux...
(On entend un roulement de tambour.)
O Silva! te voici!
Ah! pour nous écraser ton esprit s'ingénie!
A ton tour fais appel, ô reine! à ton génie.
(Marche guerrière. Les guerilleros arrivent par le défilé, précédant Silva, qui les suit, entouré de quelques officiers, et se massent au fond. Hermosa se mêle à eux et s'approche de Bernardo en costume de guerillero. Silva et les officiers se placent au premier plan, à gauche.)

CHŒUR.

LES GUERILLEROS.

Vive le gouverneur!
Ce grand homme de guerre!

Il est toujours vainqueur.
Si l'ennemi, naguère,
Nous a battus, défaits,
De Silva la constance
Arrêta ses hauts faits,
Brisa sa résistance.
Avec le gouverneur
On est toujours vainqueur.

RUY SILVA, *aux officiers.*

C'est l'heure du supplice!

HERMOSA, *s'avançant.*

J'implore ta justice!

RUY SILVA, *avec impatience.*

Parle! que me veux-tu?

HERMOSA.

Je t'ai fait, des Vaudoux, connaître le repaire,
Et dans leur sanctuaire,
Par toi leur Dieu fut abattu.

RUY SILVA.

Je m'en souviens.

HERMOSA.

Plus tard, caché dans l'ombre,
Par mes soins averti,
Si parmi nous dans la nuit sombre,
Un coup de feu n'eût retenti,
Tu surprenais leurs chefs.

RUY SILVA.

C'est vrai.

HERMOSA.

Pour récompense,
Tu juras de m'aider au jour de ma vengeance
Contre la reine des Vaudoux
Dont le poison fatal fit périr mon époux.
L'infâme croit que je l'ignore.
Je te rappelle ton serment;
Voici l'heure... aide-moi!

RUY SILVA.

Comment?

HERMOSA.

Son frère est dans les fers! Son frère qu'elle adore
Est à son dernier jour!
Retarde son supplice,
Tu verras sa complice
A mon retour.
Avant que son Miguel expire,
Elle voudra le voir.
Elle aime le danger, et le péril l'attire,
Rien ne sait l'émouvoir.
Cette reine invisible
Que tu ne connais pas,
Dont le poison terrible
Fit périr tes meilleurs soldats,
Je te la livre!

RUY SILVA.

Mais tu cours à la mort!

HERMOSA.

Je suis lasse de vivre!
La reine des Vaudoux périra devant toi.
(Étendant la main vers la croix.)
Devant Dieu je le jure!

RUY SILVA, hésitant un instant.

En ton serment j'ai foi.
J'attendrai... va.
(Hermosa sort par la droite.)
(A un de ses officiers.)
Retournez au village,
Et que le prisonnier soit prêt
A subir son arrêt.
Ici pour le conduire, attendez un message.
(L'officier sort par le défilé; Silva, avec les autres officiers, par la gauche. Les guerilleros rompent leurs rangs.)

SCÈNE III

BERNARDO, LES GUERILLEROS.

CHŒUR.

LES GUERILLEROS.

Amis! chassons
Par des chansons
Les souvenirs funèbres.
Et si, dans les ténèbres,
Notre cœur bat,
Dans le combat,
Quand renaît la lumière,
A notre ardeur première,
Tout cède, fuit
Jusqu'à la nuit,
Car le Vaudoux opère
Dans l'ombre et le mystère.

BERNARDO, s'avançant.

De son poison,
Avec raison...

LES GUERILLEROS, avec impatience.

Assez! tes chants sans cesse,
Provoquent la tristesse
Ou la terreur
Dans notre cœur!
Chante les amours folles
Ou bien des barcarolles.
Guerillero,
Un boléro!

BERNARDO.

Je fais appel à ma mémoire...
(Une pause.)
Je consulte mon répertoire,
Et cette fois
Je puis, je crois,
Vous satisfaire.
Voici le boléro
Qui vous plaira, j'espère,
D'un vieux guerillero.
Amis, c'était mon père.

BOLÉRO.

Premier Couplet.

(Lugubre.)
Soldats! entendez-vous
La nuit dans la rafale
La plainte sépulcrale
Des lugubres hiboux?
Est-ce la mort qui passe?
Tremblez! un froid qui glace
Étreint plusieurs de nous!
C'est le philtre
Des Vaudoux
Qui s'infiltre...
Garde à vous!

LES GUERILLEROS, avec terreur.

C'est le philtre
Des Vaudoux
Qui s'infiltre...
Garde à nous!

(A Bernardo.)

Quelle gaîté! sainte Madone!
Mais ton vieux père, au temps jadis,
Chantait un vrai *de profundis*.
Sa verve n'était pas bouffonne!

BERNARDO.

Deuxième Couplet.

Honneur au combattant
Qui fièrement succombe!
Comme un héros il tombe,
Et meurt toujours luttant!
Si des Vaudoux, le philtre
Dans ses veines s'infiltre,
Sur la terre il s'étend.
Pâle et blême,
On l'attend
Le jour même
Chez Satan!

LES GUERILLEROS, frissonnant.

Pâle et blême,
On l'attend
Le jour même
Chez Satan!

(A Bernardo avec colère.)

Que l'éternel damné, ton maître,
T'emporte avec ton chant de mort!
Brrr... le frisson qui nous pénètre,
Fait de nous trembler le plus fort!

(Miguel, garrotté et escorté par un peloton de soldats, paraît au fond du défilé. Marche funèbre. Silva et ses officiers entrent par la gauche. — Guerilleros de chaque côté du défilé.)

SCÈNE IV

LES MÊMES, MIGUEL garrotté, OFFICIERS, SOLDATS, puis HERMOSA, puis BIBIANO, LES CHEFS MAMBIS, RAMIREZ, MAMBIS, INDIENS, CARMEN.

Ensemble.

MIGUEL, dans le défilé.

A toi, la dernière pensée,
O ma Carmen! de ton époux!
O triomphes! gloire passée,
Aujourd'hui, pour moi, qu'êtes-vous?
Qu'importe que l'on soit célèbre!
J'entends les tambours retentir,
Vibrer sous leur voile funèbre!
Un patriote est un martyr.

LES GUERILLEROS, bas.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Entendez-vous ce chant funèbre
Dans le défilé retentir?
Aujourd'hui, le bandit célèbre
Paraît enfin se repentir.

BERNARDO, la main sur son couteau, bas.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Écoute bien ce chant funèbre;
Entends les tambours retentir!
Ce jour, Silva, sera célèbre!
Si Miguel meurt, tu vas mourir!

(A leur arrivée, les soldats et Miguel s'arrêtent au fond. Silva et les officiers sont à gauche, au premier plan. Hermosa, enveloppée de son manteau, entre rapidement par les rochers de la droite et marche vers Silva.)

RUY SILVA, la voyant seule.

Seule!... je le pensais!

(A l'officier qui commande les soldats.)

Que justice soit faite!

(Tous les rochers sont subitement couronnés d'Indiens qui tiennent en joue les soldats et les guerilleros.)

HERMOSA.

Silva, de ces rochers, vois, regarde le faîte!

BERNARDO, s'élançant au milieu de la scène.

A moi, Mambis!

(Des Mambis sortent de tous les rochers, envahissent la scène, désarment les soldats et les guerilleros, délivrent Miguel qui reçoit Carmen dans ses bras. Un chef mambi, avec quelques-uns des siens, désarme Ruy Silva et ses officiers.)

RUY SILVA, avec rage, à Hermosa.

Parjure à ton serment,
Sois maudite!

HERMOSA.

Entre nous, Silva, que Dieu prononce!
Chacun de nous aura de lui son châtiment!
Trop tôt parfois sa justice s'annonce!
Regarde-moi!

(Jetant son manteau elle paraît vêtue comme au deuxième acte.)

Des Vaudoux je suis la reine!
J'ai juré que, devant toi,
Elle mourrait...

(Prenant un flacon à son corsage elle en boit le contenu.)

Je meurs!

(Miguel, Carmen, Bernardo, Bibiano, se précipitent vers elle.)

BERNARDO, avec rage, à Silva.

Ta mort suivra la sienne!

MIGUEL, à un chef mambi, montrant Silva atterré.

Son supplice est celui qu'il m'avait réservé!

(On entraîne Silva dans les rochers.)

(A Hermosa.)

Ange qui de la mort m'as deux fois préservé,
Hermosa, qu'as-tu fait? Heure sombre! fatale!
Puissé-je en arrêter le cours!

HERMOSA, l'entraînant sur le devant de la scène.

Ah! je t'aimais toujours!
Plutôt que de te voir aux bras d'une rivale,

J'ai préféré mourir en te sauvant!

(Elle chancelle, Miguel et Carmen la soutiennent, mais se redressant, elle regarde un instant dans l'espace et paraît comme transfigurée.)

Le ciel s'ouvre! à mes yeux apparaît la victoire!
Indiens! Mambis! en avant! en avant!
Les morts sont des voyants, et vous pouvez les croire!
Approchez tous!
La reine des Vaudoux
Veut mourir dans toute sa gloire!

(Elle s'affaiblit de plus en plus.)

Oui, la mort n'est qu'un long sommeil!
Mais je suis reine encore. Amis! sur cette terre
Que je m'endorme au chant de notre hymne de guerre!
Qui sait quand sera le réveil!

(Se redressant.)

Ensemble.

(Ceux de la scène comme ceux qui sont sur les rochers.)

Feu partout! en avant! s'il résiste, s'il bouge,
L'Espagnol au sang bleu,
Fer en main, prouvons-lui que notre sang est rouge,
Rouge comme le feu!

(Dès que le chant est terminé, Hermosa, radieuse, s'affaisse dans les bras de Miguel, de Carmen, et meurt.)

(Rideau.)

FIN DU CINQUIÈME ACTE

C'était en mai, le mois des roses,
Quant toutes les fleurs sont écloses
Et que, dans les sentiers ombreux,
Vont deux à deux les amoureux
Devisant de chansons nouvelles,
Pendant qu'au faîte des tourelles,
Les messagères des beaux jours
Font leurs nids, doux gages d'amours.
Tout, alors, pénètre nos âmes
De secrètes, d'ardentes flammes,
D'un vif et séduisant désir,
Et nos cœurs, émus de plaisir,
Subissent la loi que Dieu même
A, dans sa volonté suprême,
Donnée au monde qu'il créait,
Lorsque, par un dernier bienfait,
Adam, au sortir d'un long rêve,
Vit à côté de lui cette Ève
Qui bientôt, reine de l'Eden,
Fut l'âme du premier hymen.

C'était en mai, le mois des roses,
Quand toutes les fleurs sont écloses,
Et c'est alors que je te vis
Et que, soudain, mes sens ravis
N'eurent qu'une seule pensée,
Depuis toujours réalisée,
De t'aimer et de te chérir;
Et de ce jour le souvenir
Conserve une grâce infinie :
C'est la date à jamais bénie
Que le cœur, par un soin jaloux,
Inscrit au livre des époux;
C'est la belle et riante aurore
Qui naît de la nuit et colore

De tons de rose et de vermeil
La nature, dès son réveil,
Et si je me plais à redire
Ce que ce souvenir m'inspire,
C'est que le temps nous a prouvé
Que le bonheur alors rêvé
Devait durer longues années
Sans que, jamais, dans ces journées
Dont nos cœurs gardent les secrets
Soit né le moindre des regrets.
Le temps n'altère pas l'ivresse
Des jours marqués par la tendresse,
Il leur prête un charme plus doux,
Et fait ainsi revivre en nous
Les heures d'un passé qu'on aime,
De ce passé, charmant poème,
Aux longs chapitres sans ennui,
Dont j'ai voulu lire aujourd'hui,
La plus enivrante des pages,
Celle où se trouvent les passages
Qui m'ont rappelé le retour
Du mois où je fus pris d'amour...

—❧—

C'était en mai, le mois des roses,
Quand toutes les fleurs sont écloses.

16 mai.

MAZOIS PÈRE

DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

(1751-1828)

PAR M. AURÉLIEN VIVIE

Dans mes recherches à travers la Révolution, cette période si intéressante et si mouvementée de notre histoire nationale, un nom a plusieurs fois sollicité mon attention, celui de Mazois.

Qu'était-ce que Mazois?

Un patriote.

A quel titre pouvait-il m'intéresser?

Comme académicien, car il fut membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Mazois (Marc-Antoine-François) naquit à Paris le 25 juillet 1751. Son père était un habile manufacturier; son grand-père, Louis Mazois, qui avait épousé Magdelaine Foulon, sœur d'un intendant des finances, était négociant à Paris; l'un de ses oncles, François Mazois, était président des trésoriers de France; un autre, Antoine Mazois de Polibourg, avait embrassé la carrière des armes et obtint la croix de chevalier de Saint-Louis, pour avoir, en sa qualité de capitaine de dragons dans le régiment de *La Tour d'Auvergne*, par sa belle conduite à la tête des deux compagnies qu'il commandait, décidé la victoire à la bataille de Saint-Cast, le 11 septembre 1758, lors de la guerre de Sept ans.

Mazois fit ses études à Paris au collège de La Marche, où, jeune encore, l'abbé Delille, qui occupait une chaire d'humanités, fut son maître et devint plus tard son ami.

A la fin de ses études, il entra dans le commerce, où ses goûts le portaient, d'accord en cela avec les projets de sa famille; mais les occupations paisibles et tranquilles du comptoir ne furent pas un aliment suffisant pour sa nature ardente, pour son esprit aventureux, et bientôt il s'embarqua sur l'un des navires de la maison Beaujard, de Saint-Malo. Il navigua deux ans, visita l'Afrique, y séjourna quelque temps et parcourut l'archipel des Antilles. Le capitaine du navire avait ordre de lui épargner les rigueurs du noviciat; Mazois se les imposa toutes et les supporta avec une inaltérable gaieté.

Ces rudes exercices trempèrent plus vigoureusement encore la robuste constitution dont il était doué, et l'expérience des périls et des dangers de la vie maritime développa chez lui un courage dont il donna souvent des preuves. D'un autre côté, il compléta son instruction par ses voyages et acquit des connaissances pratiques qui, plus tard, concoururent souvent au succès de ses opérations commerciales.

Au retour de ses voyages, il s'adonna aux travaux du comptoir et trouva dans la maison de son parent, M. Beaujard, qui s'occupait des pêches de Terre-Neuve, de la traite, des armements pour les deux Indes, comme on disait alors, et des opérations de banque, une vaste sphère pour son activité, en même temps que, dans l'intimité d'une famille qui le chérissait, il reçut les sages conseils d'une expérience consommée.

« Initié, a dit M. Jouannet dans son *Éloge historique* prononcé en 1828, initié aux différentes opérations de la maison, souvent en voyage, recommandé, en France et

à l'étranger, aux hommes que l'opinion publique plaçait à la tête du haut commerce et de la banque, Mazois reçut de très bonne heure les leçons les plus propres à développer en lui d'heureuses dispositions. C'est ainsi qu'il devint un négociant très versé dans l'histoire ancienne et moderne du commerce, un armateur entreprenant et sage, auquel étaient parfaitement connus les rapports de peuple à peuple, les produits et les besoins de tous les pays, les spéculations déjà tentées et celles qui pouvaient l'être, les moyens de succès et les causes de revers. »

En 1778, Mazois s'établit pour son compte personnel, et ses affaires, grâce à son expérience et à son habileté, réussirent au delà de toute espérance; il en traita une quantité prodigieuse, avec autant d'audace que de bonheur, durant la guerre de l'indépendance des États-Unis.

C'est alors qu'il fonda trois maisons : l'une au Cap français, l'autre au Port-au-Prince et la troisième en commandite à Philadelphie.

Le rétablissement de la Compagnie des Indes par le ministre Calonne eut un déplorable résultat pour la ville de Lorient; son importance déclina rapidement, et Mazois n'y trouva plus les ressources dont ne pouvait se passer son commerce. Il avait à choisir entre Nantes et Bordeaux.

Bordeaux l'emporta, et c'est en 1788 qu'il vint s'établir dans cette ville.

La fortune sourit encore quelques jours à Mazois; mais les événements politiques ne tardèrent pas à arrêter toutes les affaires commerciales et la Révolution commença son œuvre de régénération sociale en passant le niveau de la ruine et de la misère sur notre pays : elle fit table rase du passé pour laisser la place libre à l'avenir qui s'avançait.

Ce n'est pas une critique que j'ai l'intention de formuler ici. Il ne faut pas se le dissimuler; les mémorialistes et les historiens nous en ont porté le témoignage : ce n'est pas la crainte, ce fut l'enthousiasme le plus général qui accueillit le grand mouvement de 1789!

A part quelques exceptions, tous les Français embrassèrent la cause de la Révolution avec un rare entraînement; toutes les illusions fleurirent dans les âmes généreuses des citoyens, et l'on vit ce spectacle unique d'une nation mêlée tout entière à l'évolution sociale qui s'accomplissait par elle et pour elle.

Mazois, nous l'avons dit en commençant, était un patriote; il adopta les idées nouvelles, prit une part personnelle aux événements, et comme il s'était fait remarquer à Bordeaux, depuis son arrivée dans cette ville, par son intelligence, son patriotisme et son dévouement à la cause populaire, il fut, selon l'expression de son biographe, « promu aux places quand la voix publique les imposait à la probité ». Il fut élu colonel de la garde nationale en 1790, puis adjudant général en 1791; il contribua de tout son pouvoir à la formation de la garde nationale et à l'organisation des neuf premiers bataillons que Bordeaux fournit aux armées.

J'ai dit que Mazois adopta les idées nouvelles; il fut notamment au nombre des partisans de la Constitution civile du clergé; une lettre signée de lui est de nature à justifier cette allégation. Elle est datée de Lormont le 14 juin 1791 et adressée au rédacteur du *Journal de Bordeaux;* elle est ainsi conçue :

« Lormont, le 14 juin 1791.

» Encore un ci-devant noble promené sur un âne : cette aventure, Monsieur, va être racontée de tant de manières, et être sans doute présentée sous un point de vue si atroce par la

farouche aristocratie, qu'il est du devoir des spectateurs paisibles de rendre un compte fidèle de ce qui s'est passé au bourg de Lormont, la troisième fête de la Pentecôte.

» Nous avons passé les fêtes à la campagne de M. Montbrun, colonel du régiment de Sainte-Eulalie, et le mardi matin, nous étant rendus à la messe de cette paroisse, nous aperçûmes, après la cérémonie finie, une centaine de paysans, précédés par un tambour, conduisant au milieu d'eux un âne sur lequel ils avaient monté à rebours le ci-devant *chevalier Pichon*.

» Nous étant informés de ce qui lui avait mérité un pareil traitement, plus de cent personnes nous assurèrent qu'il avait de tout temps été l'homme le plus dur et le plus fier envers ses voisins et concitoyens, et que journellement il prêchait publiquement les gens de la campagne pour les engager à ne point reconnaître des prêtres excommuniés par le pape.

» Nous trouvâmes le traitement qu'il éprouvait contraire aux lois, et les cris du peuple qui l'accompagnait nous donnèrent d'abord quelque inquiétude pour les jours et la santé du coupable, mais quand nous le vîmes passer, nous remarquâmes sur toutes les figures un ton de plaisanterie si calme, que nous fûmes beaucoup plus rassurés. Effectivement, nous aperçûmes que le patient était soutenu sur sa monture avec des précautions qui le mettaient à l'abri de tout danger. Nous ne le voyions encore que par derrière, et nous nous attendions que sa figure allait nous inspirer cette compassion dont on ne peut se défendre en faveur des malheureux ; mais nous ne fûmes point atteints de ce sentiment pénible, parce qu'au lieu de voir un homme accablé et repentant de ses fautes, nous vîmes au contraire un visage enflammé, un homme bouillant de colère et vomissant toutes sortes d'invectives. Cependant M. Montbrun, spectateur comme nous de cette scène extraordinaire, craignant que la plaisanterie ne fût portée trop loin, profita de l'ascendant qu'il a sur ce bon peuple, pour l'engager à rendre la liberté au patient ; son intercession eut effectivement un bon effet : on le fit remonter sur le cheval que son domestique conduisait derrière lui, et quand le ci-devant chevalier fut remis en selle, le colonel patriote auquel il devait sa plus prompte délivrance, lui fit une petite harangue « pour l'engager » à être moins imprudent à l'avenir et à ne point abuser de sa

» supériorité en connaissances pour égarer les esprits faibles, » que si le peuple s'était, en cette occasion, écarté des lois à » son égard, c'était à lui-même qu'il devait s'en prendre, puis- » qu'il était le premier à prêcher la rebellion aux lois nou- » velles. » Celui-ci, loin de contenir sa fureur, se mit au contraire à crier de plus belle que sa croyance était que les prêtres excommuniés par le pape ne pouvaient plus s'occuper des fonctions sacrées. Cette obstination, suivie de gestes menaçants, offrait, dans un pareil moment, un contraste qui faisait vraiment honneur à la douceur du peuple contre lequel le sieur Pichon vomissait encore mille horreurs, ainsi que contre la Constitution civile du clergé; enfin, craignant que la patience populaire ne fût poussée à bout, nous engageâmes le peuple à faire place, et le sieur Pichon, piquant son cheval, disparut à nos yeux. A peine étions-nous rendus à la maison de M. Montbrun, qu'une députation du peuple vint le remercier des bons conseils qu'il lui avait donnés pour abréger son exécution; qu'il sentait bien avoir eu tort, mais que, poussé à bout, il avait cru à propos de faire cet exemple, pour éviter de plus grands maux.

» Ainsi finit cette aventure, que nous vous prions d'insérer dans votre journal, comme une nouvelle preuve de la bonté et de la modération de ce même peuple que des méchants ne cessent de calomnier et d'outrager.

» Nous sommes, etc.

» Signés : MAZOIS, volontaire du régiment de Saint-Pierre; Henri BLANCHARD, aide de camp; LACHAUVETIÈRE, capitaine au régiment de Beautiran, près Castres (1). »

Il n'y a pas de commentaires à faire : cette lettre résume l'esprit de la bourgeoisie à ce moment sur la question si délicate et si controversée de la Constitution civile du clergé. Cette Constitution créa un schisme en France et fut le point de départ d'une persécution, qui ne dura pas moins de dix ans, contre le clergé catho-

(1) *Journal de Bordeaux* du 15 juin 1791, nº 95, p. 790.

lique, apostolique et romain, resté fidèle à l'antique discipline de l'Église.

En 1791, Mazois passa de ses fonctions militaires à celles de Directeur de la poste aux lettres.

C'est dans cette place que nous le trouvons à la fin de 1793. « Il fut, dit Jouannet, violemment dépouillé de son emploi, séparé de sa famille, traîné dans les prisons et désigné au glaive. Il avait ouvert ses magasins et sa caisse à l'indigence, on livra ses biens au pillage; et, tandis qu'au loin la guerre jointe aux désastres de nos colonies détruisait sa fortune, ici les taxes arbitraires et des concussions de tout genre consommaient sa ruine. Il eût expié de sa tête le crime d'avoir éperdûment aimé son pays, si des jours plus calmes n'eussent enfin succédé aux proscriptions. »

C'est ici que je vais faire intervenir les documents officiels que j'ai eu la bonne fortune de retrouver dans le riche dépôt de nos Archives départementales.

On l'a vu un peu plus haut, Mazois avait été élu ou nommé directeur de la poste aux lettres en 1791.

Il apporta dans cette situation les qualités d'ordre, de méthode et d'honnêteté qui le distinguaient. Le service fut organisé ou réorganisé par lui dans les meilleures conditions, et tout en se félicitant de son accession aux fonctions publiques, la population espérait le voir longtemps occuper un poste qui — au milieu de l'effondrement commercial qui s'accentuait chaque jour — donnait un aliment à son activité aussi bien qu'à son patriotisme.

Pendant dix-huit mois environ, tout s'accomplit régulièrement à la Direction de la poste.

Mais les événements marchaient, et si le progrès apportait du bien en général, il n'avançait pas sans semer

autour de lui des incidents souvent fâcheux et des misères individuelles.

C'est ce qu'éprouva Mazois.

L'arrivée des Conventionnels envoyés en mission à Bordeaux augmenta sa responsabilité et lui créa des périls auxquels il ne put échapper.

Un certain nombre de citoyens reçurent, dans la période troublée qui suivit la Commission populaire de Salut public de la Gironde, des lettres décachetées.

Le Représentant du peuple Baudot, à qui des lettres en cet état avaient été remises, s'en plaignit avec beaucoup de vivacité, et le 30 août 1793 il écrivait à Mazois pour lui faire des reproches et lui dire carrément que ses soupçons tombaient sur lui. Baudot était alors à La Réole, où Ysabeau et lui s'étaient réfugiés après avoir été chassés de Bordeaux.

« Pénétré de son innocence et de la pureté de ses principes à tous égards, » selon ses propres expressions, Mazois alla « de lui-même à La Réole trouver les représentants et s'expliquer franchement avec eux sur les délits dont ils avaient à se plaindre ».

A son retour, Mazois exerça une surveillance personnelle sur les lettres arrivant à son bureau et il ne tarda pas à s'apercevoir que le fait incriminé existait réellement; mais que ce n'était pas dans son bureau qu'il avait lieu et *que beaucoup de lettres y arrivaient décachetées*...

Cette découverte causa de vives inquiétudes au Directeur de la poste et à ses collaborateurs; on avait tout à craindre à ce moment et chacun jouait sa tête.

Mazois n'hésita pas.

Le 26 septembre 1793, il se rendit à la municipalité provisoire et révolutionnaire qui s'était installée de sa propre autorité le 18 septembre à la maison commune,

offrit sa démission et demanda deux commissaires municipaux pour vérifier l'état des faits.

Voici le texte de la délibération qui intervint dans cette circonstance :

« Du jeudi 26 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

» Le citoyen Mazois, directeur de la poste aux lettres, est introduit. Il fait lecture d'une pétition qu'il remet sur le bureau et par laquelle il demande au Conseil de vouloir nommer deux commissaires pour gérer à sa place l'administration des postes, jusqu'à ce qu'il se soit justifié des inculpations qui lui ont été faites auprès des représentants du peuple.

» Sur quoi,

» Ouï le procureur de la Commune,

» Le Conseil général,

» Considérant qu'il ne lui a été porté aucune plainte, ni fait aucune dénonciation contre le citoyen Mazois,

» Arrête qu'il n'y a lieu à délibérer sur la pétition de ce citoyen. »

Mazois aurait peut-être dû se contenter du témoignage rendu en sa faveur par la délibération que l'on vient de lire, mais ses inquiétudes ne furent pas calmées; elles allèrent en croissant, comme il l'a écrit, et dès le 26 septembre il revint à la charge auprès de la municipalité. Conformément à la loi sur le service des postes, il exigea la nomination d'un membre de la Commune, qui, revêtu de son écharpe, fût tenu de rester du matin au soir au bureau des postes pour en surveiller les opérations.

Ce n'était plus une prière qu'il adressait; il parlait au nom de la loi. Elle fut exécutée.

Mal lui en prit, hélas!

Le citoyen Gilbain, officier municipal, fut nommé, et en cette qualité, il assista à toutes les opérations du bureau des postes depuis le 30 septembre 1794 jusqu'au 5 octobre suivant.

Dans cet intervalle de temps, quatre ou cinq procès-verbaux furent dressés par l'officier municipal Gilbain, par Mazois et par les contrôleurs et inspecteurs des postes pour constater qu'il arrivait de Paris et d'ailleurs, au bureau de Bordeaux, des lettres décachetées, même pour les représentants du peuple : celles de leurs lettres qui se trouvèrent dans ce cas, leur furent envoyées accompagnées de procès-verbaux réguliers établissant leur état à l'arrivée à la poste de Bordeaux. La démonstration était aussi claire qu'éloquente.

Que se passa-t-il cependant et quel mauvais génie exerça son influence contre Mazois?

On l'ignore. Mazois lui-même a soupçonné qu'un facteur, qui s'était glissé dans la confiance de l'officier municipal Gilbain, dénonça son directeur et envenima ainsi une situation déjà fort tendue.

Toujours est-il que, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1793, à une heure du matin, Mazois fut arrêté par l'officier municipal Vitrac à son domicile, rue de la Devise-Saint-Pierre, 8, et écroué au Fort du Hâ, « sans qu'on lui communiquât de mandat d'arrêt, sans qu'on voulût lui dire par ordre de qui il était arrêté et sans qu'on voulût dresser procès-verbal de son enlèvement. »

Alea jacta erat!

Mazois ne cessa de protester contre l'accusation de décachètement des lettres qui lui était faite, et dans un mémoire en défense qu'il présentait quelques jours après son arrestation, il disait : « Rien de plus certain que le décachètement des lettres a eu lieu, car depuis le 5 octobre que je suis en arrestation, les trois directeurs qui m'ont successivement remplacé, ont trouvé plusieurs paquets dont les lettres arrivaient décachetées, même pour les représentants du peuple. Or, ce qui est arrivé

depuis, a pu arriver avant. Donc, je n'ai été coupable d'aucun des délits qui ont précédé ou suivi ma détention. »

L'évidence ne faisait rien à l'affaire : Mazois était arrêté, il resta en prison.

Le 6 octobre 1793, le procès-verbal suivant était dressé par les commissaires de la municipalité :

« Aujourd'hui, 6 octobre 1793, l'an second de la République française une et indivisible, en vertu d'une délibération prise par le Conseil général de la Commune provisoire en date de ce jour, nous nous sommes transportés au bureau de la poste aux lettres pour nous conformer à l'arrêté et avons demandé le citoyen Duviella, pour lui annoncer qu'il était chargé par la Municipalité provisoire et révolutionnaire de remplir provisoirement les fonctions de directeur de la poste aux lettres, au lieu et place du citoyen Mazois. On nous a répondu que le citoyen Duviella était à la campagne jusqu'à demain lundi, 7 du courant, après avoir envoyé chez lui pour l'inviter à se rendre auprès de nous plus tôt s'il était possible; sur quoi avons invité le citoyen Delage, inspecteur des postes des départements de la Gironde et des Landes, de vouloir bien remplir provisoirement la mission dont le citoyen Duviella était chargé, ce qu'il a accepté avec zèle. Et au (même) moment (il était neuf heures du matin), a comparu en notre présence le citoyen Mazois, conduit du château du Hâ, où il est en arrestation, suivi du citoyen Morel, officier municipal provisoire, et de la garde requise pour la sûreté de la personne du citoyen Mazois, et avons interpellé le citoyen Mazois d'avoir à nous rendre compte des sommes qui étaient en ses mains, provenantes des fonds de la poste, nous rendre compte de tout ce qui en dépend et d'en faire la remise au citoyen Delage; à l'effet de quoi nous nous sommes transportés avec le citoyen Mazois dans sa maison, rue de la Devise-Saint-Pierre, où il nous a dit avoir sa caisse, qu'il a tout de suite ouverte en notre présence et remis au citoyen Delage ce qui suit : premièrement, 10,550 livres 6 sols en divers assignats monnaie de cours, plus cinq quittances du receveur du district, montant à 155,618 livres, plus vingt quit-

tances d'appointement, montant à 6,254 livres 8 deniers. Clos audit domicile du citoyen Mazois le dit jour, mois et an que dessus, et ont signé avec nous les dits citoyen Mazois et Delage *ne varietur*.

» Signé : GILBAIN, officier municipal provisoire; POUSSARD, officier municipal provisoire; MOREL, officier municipal provisoire; DELAGE et MAZOIS, directeur des postes. »

Fac-similé :

J'aurais voulu pouvoir placer sous les yeux du lecteur la délibération du Conseil général de la Commune en vertu de laquelle agissaient dans cette circonstance Gilbain, Poussard et Morel, malheureusement je n'ai pas retrouvé cette délibération aux archives de l'Hôtel de Ville, le registre qui doit la contenir n'ayant pu être reconstitué, à la suite de l'incendie de 1863, dans la partie comprise entre les mois de mai et novembre 1793.

Quoi qu'il en soit, continuons à suivre les opérations des commissaires de la municipalité :

« Et avenant aujourd'hui 6 octobre 1793 l'an II de la République française une et indivisible, nous nous sommes transportés à trois heures et demie de relevée au bureau de la poste, où avons trouvé le citoyen Duviella, qui nous a témoigné son empressement à se rendre auprès de nous pour accepter la commission provisoire à lui confiée par le Conseil général de la Commune, et nous a déclaré qu'il n'acceptait ladite commission que momentanément, attendu son grand âge et ses infirmités. En conséquence, le citoyen Delage a remis, en notre présence, au citoyen Duviella tout ce qu'il avait déjà reçu du citoyen Mazois, mentionné ci-contre, et

après la compulsion des registres des recettes et dépenses faites devant nous par le citoyen Reytier, caissier des postes, il résulte un débet par le citoyen Mazois, sauf erreur ou omission, de la somme de 8,814 livres 6 sols et 7 deniers. Fait et arrêté au bureau des postes à six heures du soir le dit jour, mois et an que dessus, en présence des citoyens Duviella et Reytier, qui ont signé avec nous ce présent verbal *ne varietur*.

» Signé : GILBAIN, officier municipal provisoire; POUSSARD, officier municipal provisoire; MOREL, officier municipal provisoire; DUVIELLA père, acceptant ladite Commission et REYTIER. »

Un mois s'était écoulé et rien n'était venu modifier l'état des choses. Mazois, que le désespoir avait saisi sans l'abattre pourtant, était tombé malade dans sa prison.

Sa femme et son fils veillaient sur lui, cherchaient à adoucir sa situation et multipliaient les démarches dans son intérêt.

C'est ainsi que le 9 novembre 1793, Mme Mazois adressait aux représentants du peuple Ysabeau et Tallien une pétition ainsi conçue :

« A Bordeaux, le neuvième jour de la deuxième décade brumaire du deuxième mois de la deuxième année de la République française une et indivisible.

» Citoyens Représentants, c'est avec douleur que je viens vous importuner et vous ravir un de ces moments destinés au bonheur public, mais la position affreuse du citoyen Mazois, directeur des postes, malade dans sa prison, donne à sa malheureuse épouse la hardiesse d'élever sa voix vers vous, et de remettre sous vos yeux une copie de procès-verbaux qui attestent que les faits concernant la poste et pour lesquels il a été soupçonné, ont eu lieu depuis sa détention qui date du 6 octobre, ce qui prouve qu'on a voulu perdre un bon citoyen, ou qu'il y a eu réellement sur la route ou dans quelque autre bureau une violation du cachet. Non, jamais le citoyen Mazois

ne s'est permis un pareil abus de confiance; ah! s'il était connu de vous, je serais bien tranquille à cet égard.

» Si quelques autres inculpations pouvaient avoir été dirigées contre lui, daignez observer que, depuis l'époque de la Révolution, il fut environné de la malveillance et de la haine de l'aristocratie; il fut républicain avant la naissance de la République; il fut alors regardé comme un factieux par les amis de la royauté. Daignez faire prendre des informations à cet égard.

» J'ose implorer votre humanité, Citoyens Représentants, pour obtenir que, d'après le rapport qui a été fait par le chirurgien des prisons au Comité des Douze, il puisse être transféré chez lui avec une garde et toutes les précautions de sûreté que l'on jugera convenable, afin qu'il reçoive les secours nécessaires à son état, et dont il est privé dans le lieu qu'il habite.

» Salut et fraternité.

» Signé : la citoyenne Mazois. »

Cette pétition fut renvoyée par les représentants du peuple au Comité de Surveillance avec une recommandation spéciale, et, dès le 15 novembre, le Comité prenait une délibération aux termes de laquelle Mazois devait être transféré chez lui *pour y faire les remèdes qui lui sont nécessaires,* et qu'il y serait gardé par quatre sans-culottes.

Cette décision fut immédiatement exécutée, et Mazois retrouva un peu d'accalmie et de soulagement, grâce aux soins que sa famille lui prodigua.

Mais, hélas! faut-il le dire, la charge infligée à Mazois, ruiné ou à peu près ruiné par les événements, ne pouvait être longtemps supportée : quatre gardes à 6 livres chacun, c'était une dépense de 24 livres par jour, sans compter la nourriture, et — j'ai constaté le même fait pour d'anciennes familles de la noblesse, réduites à la même misère, — la famille du prisonnier dut, dès qu'il fut un peu rétabli, solliciter sa réintégration dans les

prisons; une atténuation, toutefois, fut demandée et obtenue par sa femme, et, le 6 décembre 1793, le Comité de Surveillance ordonnait que Mazois, *détenu chez lui pour cause de maladie, serait transféré à l'hôpital, et autorisait la garde qui le surveillait à se retirer.*

Je ne veux pas insister, mais est-il une douleur plus grande que celle d'être amené à désirer le séjour d'une prison pour un être aimé, afin de lui éviter les tristesses et les rancœurs d'une misère d'autant plus pénible qu'elle avait succédé aux charmes et aux quiétudes de la fortune!

Mazois fut conduit à l'hôpital et consigné comme prisonnier.

Sa femme et son fils le visitaient fréquemment, soutenaient son moral et ne cessaient ni leurs démarches ni leurs sollicitations, que Mazois appuyait de son côté de pétitions incessantes.

En ce temps-là, ce n'étaient pas des larmes qu'il fallait à la femme, c'était du courage, de la résolution, de l'énergie!

Mme Mazois n'en manqua pas, et son fils fut en tout de moitié avec elle.

Nous en trouvons une preuve à la date du 6 janvier 1794; elle consiste dans l'arrêté suivant, où il est d'ailleurs question d'un autre prisonnier qui avait appartenu à l'ancien haut commerce de Bordeaux et qui était un ami de Mazois :

LIBERTÉ AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS ÉGALITÉ

« Bordeaux, le 7e jour de la 2e décade du 4e mois de l'an II de la République française une et indivisible (17 nivôse an II).

» Les Représentants du peuple, en séance à Bordeaux,

» Chargent le Comité de Surveillance d'examiner l'affaire du citoyen Mazois, détenu depuis trois ou quatre mois dans les maisons d'arrêt, et d'en faire son rapport dans le plus bref délai, afin qu'on puisse accélérer son jugement. Chargent également d'examiner celle du citoyen Loriague et de donner son avis sur ces deux citoyens.

» Signé : C. Alex. YSABEAU, TALLIEN. »

Malgré l'invitation que l'on vient de lire, le Comité de Surveillance ne bougea pas.

Ce n'est que le 19 février, comme on le verra tout à l'heure, qu'il s'occupa de Mazois, et encore ce fut ***pour le renvoyer aux Calendes,*** selon l'expression proverbiale.

Le 14 février, le détenu, impatienté du silence du Comité, lui écrivit, en ces termes, de l'hôpital Saint-André :

« Citoyens, il y a environ six semaines que, sur une pétition que je fis parvenir aux citoyens représentants du peuple, ils rendirent un arrêté qui enjoignait au Comité qui vous a précédés de s'occuper de mon affaire. J'en ai attendu et j'en attends encore l'effet sans murmurer, mais non sans souffrir.

» Voilà bientôt cinq mois que je suis détenu et malade, sans connaître la cause des maux qu'on me fait endurer, et voilà tout à l'heure cinq mois que je suis inutile à ma patrie, que j'ai toujours servie avec le plus grand zèle.

» Veuillez, citoyens, vous occuper à mettre fin à l'état de peines et d'incertitudes où je suis.

» Je réclame l'exécution de l'arrêté des représentants, mon titre de plus ancien prisonnier et votre justice.

» J'ai lieu de croire qu'il en résultera enfin pour moi cette précieuse liberté dont j'ai été un des premiers apôtres en cette ville, et la fin de tous mes maux.

» Salut, fraternité, et vive la République.

» Signé : MAZOIS.

» De l'hôpital Saint-André de Bordeaux, le 26 pluviôse, l'an II de la République française une et indivisible. »

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le 19 février 1794, le Comité :

« Vu la pétition du citoyen Mazois, et n'étant pas bien fixé, ajourna la discussion sur son compte au lendemain et chargea le Bureau des Dénonciations de voir les pièces qu'il pourrait y avoir à sa charge ou décharge. »

A cela se borna l'effort du Comité.

C'est alors que Mazois fils écrivit aux représentants Ysabeau et Tallien et leur remit une lettre ainsi conçue :

« Citoyens Représentants, vous avez eu la bonté de m'accueillir, il y a six semaines, lorsque je vous présentai une pétition pour rendre la liberté à mon malheureux père.

» Vous y répondîtes par un arrêté marqué au coin de la justice et de la bienveillance.

» Par un enchaînement de circonstances, dont il est douloureux de se souvenir, cet arrêté est demeuré sans effet.

» Le Comité de Surveillance qui aujourd'hui n'est guidé que par des principes d'équité n'attend, sans doute, que votre ordre pour finir la captivité de mon père. En vain a-t-on cherché les causes de son arrestation, il n'en existe aucune trace, et le dit Comité l'aurait déjà rendu à ses foyers s'il pouvait se persuader qu'il ait été arrêté sans motifs déterminés.

» Je vous observerai, citoyens Représentants, que mon pauvre père est le plus ancien des prisonniers et que cinq mois de détention sont une épreuve assez rigoureuse pour un honnête homme dont tous les sentiments sont dévoués à la République.

» Le moindre délai mettrait le comble à ses peines et aux nôtres.

» Je vous supplie donc, en son nom et en celui de ma trop infortunée mère, d'ordonner qu'il soit remis en liberté, si, comme le Comité de Surveillance pourra vous l'affirmer, il n'y a aucune charge contre lui.

» Nous bénirons tous votre clémence et votre justice.

» Je n'oublierai jamais que vous m'avez rendu mon père et que vous êtes celui de tous les infortunés.

» Salut, fraternité, et vive la République!

» Signé : François MAZOIS fils.

» Bordeaux, le 5 ventôse de l'an II de la République française une et indivisible. »

Fac-similé :

Mazois fils, celui qui écrivit plus tard *le Palais de Scaurus* et *les Ruines de Pompéi,* mûri par l'adversité et comprenant le danger couru par son père, compléta de vive voix ses explications et ses demandes écrites; il insista vivement auprès d'Ysabeau pour obtenir sa décision séance tenante. Le conventionnel, touché par le charme et l'intelligence de l'enfant, fut aussi bienveillant que possible, mais il lui fit remarquer qu'il ne pouvait rien faire sans avoir l'avis du Comité de Surveillance.

— Je vais apostiller ta pétition, dit-il, et tu la porteras toi-même au Comité.

— J'accepte, citoyen Représentant, et je te remercie.

Ysabeau écrivit en tête et à la marge de la pétition :

« Renvoié au Comité de Surveillance de Bordeaux, pour faire un prompt rapport sur l'affaire du citoyen Mazois, attendu qu'il est détenu depuis cinq mois, et que l'ancien Comité n'a tenu aucun compte des divers renvois qui lui ont été faits.

» A Bordeaux, le 5 ventôse l'an II.

» *Le Représentant du peuple,*

» Signé : C. Alex. YSABEAU. »

Mazois courut au Comité et fit passer au président le renvoi du conventionnel.

Le Comité délibéra sur-le-champ et renvoya à son tour « la pétition à la Commission des Trois pour interroger le citoyen Mazois ».

L'*affaire*, pour nous servir du mot d'Ysabeau, prenait une meilleure tournure; elle semblait vouloir marcher.

Trois jours après, le 26 février 1794, la Commission des Trois se transportait à l'hôpital et procédait à l'interrogatoire du détenu.

Voici ce document :

« Aujourd'hui, 8 ventôse, l'an II de la République française une et indivisible,

» Pardevant nous Dutasta, agent national de la Commune de Bordeaux; Antony, juge de paix de La Réole, et Coste jeune, membre du Comité de Surveillance de Libourne, composant la Commission des Trois, nommée par arrêté des citoyens Ysabeau et Tallien, représentants du peuple, en séance à Bordeaux, du 23 pluviôse dernier.

» Avons fait comparaître Marc-Antoine-François Mazois.

» Interpellé de son âge, sa profession et sa demeure habituelle?

» Répond être âgé de quarante-deux ans, directeur des postes, nommé par le peuple, rue de la Devise-Saint-Pierre, 8, où il habite à Bordeaux.

» Interrogé en vertu de quel mandat d'arrêt il est détenu et quels en sont les motifs?

» R. qu'il fut arrêté par Vitrac, municipal, à une heure de la nuit, le 5 octobre dernier, et conduit au fort du Hâ, et qu'il ignore absolument les motifs de son arrestation.

» I. s'il a été destitué de ses fonctions de directeur des postes?

» R. qu'il était en fonctions à l'époque de son arrestation, et que le jour même, à neuf heures du matin, il a rendu ses comptes en présence de trois Commissaires de la Municipalité et de l'inspecteur général des postes en fonction dans le département.

» I. quels ont été ses principes jusqu'au 31 mai?

» R. une entière confiance à la Révolution, un des plus zélés amis ayant employé tous ses moyens, sa santé et sa fortune pour le maintien de la Liberté et de l'Égalité.

» I. si depuis le 31 mai il a régulièrement assisté aux assemblées de sa section?

» R. qu'oui, et qu'il y a toujours joui de la confiance de ses concitoyens.

» I. s'il a adhéré aux mesures liberticides de la prétendue Commission populaire et du Département?

» R. que non; qu'au contraire, lors de son établissement, il a donné sa démission de chef de légion pour se soustraire de sa part à toute espèce de réquisition.

» I. que puisque, dans les premières années de la Révolution, il a rempli avec autant de zèle ses devoirs envers la patrie, pourquoi dans un temps orageux il a abandonné son poste, plutôt que de déjouer l'intrigue en n'obéissant qu'aux lois?

» R. que Treilhard et Mathieu, représentants du peuple, étant venus à Bordeaux, il s'employa de tout son pouvoir à les protéger pour leur sûreté; qu'ils employèrent eux-mêmes tous leurs moyens, mais que l'esprit public était tellement corrompu à Bordeaux que, malgré toutes ses bonnes intentions, il n'aurait pu ramener le bon ordre; que ce n'est pas par faiblesse ni par malveillance qu'il a donné sa démission; que, par son exemple, il a encouragé ses concitoyens à demeurer liés à la Convention nationale, et qu'il a concouru pour beaucoup pour que la force départementale n'ait pu être exécutée.

» I. s'il n'était pas lié avec les conspirateurs de la Gironde, et si, avec les scélérats qui ont voulu perdre la République, il n'a pas concouru à égarer le peuple sur le compte de la Convention?

» R. qu'il n'a jamais été lié avec eux, qu'il était très divisé d'opinion; que l'infâme Sers l'ayant empêché d'aller à la Vendée et ayant placé Dumas, il ne devait pas lui vouloir du bien de ce manquement, puisque c'était son tour à marcher.

» I. s'il n'a pas employé tous ses moyens pour soustraire la correspondance des bons citoyens afin de favoriser la prétendue Commission populaire?

» R. que non, et que ce serait chose impossible; que qua-

torze commis ne pourraient pas concourir à ce délit, dont il n'a jamais eu la pensée.

» I. s'il était à Bordeaux lorsque Baudot et Ysabeau y sont venus?

» R. que non, qu'il était à sa campagne, à trois lieues de Bordeaux.

» I. si, lorsqu'il était chef de légion, il n'a pas soutenu la Municipalité de Bordeaux et employé tous ses moyens pour exciter les manœuvres pratiquées par les grenadiers de la cavalerie?

» R. qu'alors il n'était que volontaire et hors de Bordeaux.

» I. s'il a accepté la Constitution?

» R. qu'il l'a acceptée à sa section nommée de la Sagesse.

» Observe qu'il est détenu depuis cinq mois, sans motifs et même sans dénonciation; qu'il a donné des preuves du plus pur patriotisme (et) a fait remise de son mémoire; qu'il demande d'être remis à sa femme désolée, un enfant de dix ans et à la culture de ses fonds incultes. Requiert sa mise en liberté.

» Lecture faite de la présente audition a dit ses réponses contenir vérité et a signé.

» Signé : Mazois et Coste jeune. »

Cet interrogatoire fut immédiatement remis au Comité de Surveillance, et, dans ses registres, à la date du même jour, 26 février, on lit :

« On ouvre la discussion sur l'affaire du citoyen Mazois, qui réclame sa liberté; le Comité nomme Dorgueil et Coste jeune, membre de la Commission des Trois, pour prendre des renseignements sur son compte, pour délibérer sur le rapport qu'ils sont chargés de faire. »

Coste vit quelques membres de la Municipalité et les pria verbalement de lui fournir les renseignements que l'Administration communale pouvait posséder sur Mazois, car c'était elle, en réalité, qui avait prescrit son arrestation et qui seule était en mesure d'en faire connaître les motifs.

Clémenceau, membre du Conseil général de la Commune, transmit à ses collègues le désir exprimé par Coste jeune.

Mais, ici, la *fòôórme*, que Bridoison nous a appris à respecter, reprit tous ses droits, et la Commission des Trois reçut, le 4 mars, la leçon administrative suivante, signée Clémenceau, et rédigée en termes fort polis.

Après tout, il ne s'agissait que d'un homme emprisonné depuis cinq mois; on n'avait pas besoin de se presser :

« Le Comité des Cinq du Conseil général de la Commune se donnera avec plaisir les soins nécessaires pour procurer à la Commission des Trois les renseignements qu'elle lui demande sur le compte du citoyen Mazois. Mais, pour que le Comité puisse le faire utilement, soit que les renseignements soient à charge ou à décharge, il faut nécessairement que la Commission des Trois mette au bas de l'interrogatoire du citoyen Mazois un renvoi au Comité et qu'elle signe. — Bordeaux, le 14 ventôse an IIe. — Signé : CLÉMENCEAU, membre du Comité. »

Il n'y avait rien à dire, et la Commission des Trois s'exécuta cinq jours après, le 9 mars, en écrivant au pied de l'interrogatoire la mention ci-après :

« La Municipalité de Bordeaux est invitée de donner les renseignements qu'elle peut avoir en son pouvoir sur l'arrestation de Mazois. — Bordeaux, le 19 ventôse l'an IIe de la République française une et indivisible.

» Signé : COSTE jeune. »

La *forme* était sauvée; mais des retards s'ajoutaient aux angoisses du malheureux détenu, et, pour sa part, il aurait fait bon marché, si cela avait dépendu de lui, d'un formalisme qui prolongeait sa détention...

Heureusement, sa femme et son fils ne cessaient pas de s'occuper de lui et pressaient la Municipalité aussi bien que le Comité de Surveillance.

Laissons-les faire leurs démarches et revenons de quelques pas en arrière.

On se souvient que Mazois, dans son interrogatoire devant Coste, dit, *à la fin,* qu'il *a fait remise de son mémoire,* et requiert sa mise en liberté.

Nous possédons ce mémoire; il est écrit en entier de la main de Mazois et contient des indications qui, bien qu'il s'agisse d'un plaidoyer *pro domo,* ne sont pas sans intérêt au point de vue historique. A ce titre, nous croyons devoir le reproduire; il est ainsi intitulé :

Fait à la décharge du citoyen Mazois, détenu et malade à la prison de l'hôpital Saint-André de Bordeaux.

« Le citoyen Mazois fut arrêté le 6 octobre sans qu'on lui communiquât de mandat d'arrêt, sans qu'on voulût lui dire par ordre de qui et sans qu'on voulût lui dresser procès-verbal de son enlèvement.

» La citoyenne sa femme fait depuis cinq mois des recherches infructueuses pour avoir des éclaircissements sur cette arrestation et ses motifs, tant auprès du Comité de Surveillance qu'à la Municipalité; rien ne se trouve; il paraît même qu'il n'existe aucune dénonciation contre le citoyen Mazois.

» Tout Bordeaux sait qu'il fut dans cette circonstance le premier apôtre de la liberté, de la Révolution, et qu'il y brava même le pouvoir encore existant du Parlement.

» C'est lui qui le premier engagea ses concitoyens à prendre les armes.

» Toujours dans le sentier de la Révolution, il a sacrifié à la liberté, à l'égalité, à ses concitoyens, fortune, affaires et santé.

» On doit se rappeler que, dans la cruelle incendie qui consomma la maison Baignoux et les adjacentes, il fut toujours aperçu dans les endroits les plus périlleux, donnant des ordres, des conseils et payant partout de sa personne, avec un tel zèle qu'il en est resté six mois sur le lit.

» Tous les voisins du citoyen Mazois se rappelleront sans doute que, dans l'affreux hiver de 89 à 90, il a journellement nourri pendant plus de deux mois soixante-dix à quatre-vingts

pères de famille, ouvriers indigents et sans travail. Il est encore assez généralement connu qu'en toute autre occasion, les malheureux ont trouvé en lui un ami aussi généreux que sa fortune pouvait le lui permettre.

» Tout Bordeaux sait encore que c'est aux soins et en partie aux vives incitations de ce citoyen qu'est due la mémorable campagne de Montauban. Le département du Lot était entièrement fanatisé, tout a été calmé, tout a rentré dans l'ordre par la bonne contenance de l'armée bordelaise, dont Mazois a commandé le 1er bataillon à la satisfaction de ses frères d'armes... et cette campagne n'a pas coûté à la France une goutte de sang.

» A son retour, comme l'armée rentrait dans ses murs, Mazois a eu le bonheur de sauver la vie à un citoyen de Bordeaux, et cela bien aux risques de la sienne propre, car il resta sans connaissance sur la place.

» Sans jamais briguer aucuns postes, Mazois les a acceptés tous avec résignation, pour les remplir avec zèle et désintéressement. Pendant quatre ans, il a eu l'honneur de commander ses égaux avec aménité, fraternité, et sans jamais exciter contre lui la moindre plainte.

» Quand des malveillants ont voulu exciter à Bordeaux des troubles dont ils espéraient tirer parti, Mazois, bien qu'à la tête d'une force armée, n'a jamais employé que des paroles de paix pour calmer les émotions les plus orageuses.

» Ce citoyen offre encore de prouver que, depuis la Révolution, il n'a en toute occasion cessé de faire des sacrifices pécuniers, toujours au delà même de ses facultés.

» En sa qualité de chef de la 1re légion, il avait le droit d'espérer conduire à la Vendée les bataillons de Bordeaux; il se proposa à cet effet. S'il fut exclu de cet honorable emploi, ce fut le résultat d'une intrigue.

» Le premier citoyen qui se fit inscrire pour cette campagne est un parent du citoyen Mazois, aux frais duquel il a été armé, habillé et entretenu.

» L'Administration du département associa Mazois aux infatigables citoyens qui ont successivement formé et équipé quatorze bataillons pour les frontières, où ils se sont si glorieusement distingués. Le citoyen Mazois a partagé tous ces travaux;

il peut se flatter d'avoir, pour sa part, contribué à leur bon esprit par ses soins et ses exhortations patriotiques.

» Enfin arrive la fatale époque de la prétendue Commission populaire. Ses principes se développent. Hé bien! que va devenir ce même Mazois qu'on a vu prendre part à tous les grands événements de la Révolution, avec une chaleur inséparable de son caractère et un patriotisme que rien n'avait ralenti jusqu'alors?... Il s'arrête; il donne et obtient bon gré mal gré sa démission de chef de légion; il n'adhère et ne contribue en rien à la force départementale; il évite jusqu'aux moindres députations ou autres missions de sa section, et c'est enfin la seule époque de la Révolution à laquelle il ne veut contribuer ni directement, ni même indirectement par des secours pécuniers... Voilà les faits. Que quelqu'un se présente pour les contester.

» Pourrait-on accuser le citoyen Mazois d'avoir un seul instant manqué aux égards et au respect dus à la représentation nationale?... Jugeons-le encore par des faits bien connus... Qu'on se rappelle avec quel fraternel empressement il a rendu les honneurs militaires et autres de son ressort, indistinctement à tous les députés qui ont visité cette commune. On peut entre autres citer plusieurs exemples où des représentants, modestement confondus dans la foule des spectateurs de nos évolutions, en ont été retirés par les sollicitations de Mazois, pour être par lui présentés à la garde nationale sous les armes, laquelle n'a jamais manqué de témoigner sa satisfaction de manœuvrer en leur présence et de les voir marcher à sa tête : entre autres, Mazade, au Champ-de-Mars; même honneur rendu en bataillon carré, à la place du Département, pour un jeune député de haute stature qui allait à Bayonne; même honneur rendu encore, je crois, à Paganel et Garrau.

» Lorsque les représentants Treilhard et Mathieu vinrent à Bordeaux, avec quel zèle et quelle assiduité le citoyen Mazois n'a-t-il pas rempli auprès d'eux les devoirs de sa place, malgré l'espèce de défaveur des circonstances? D'autres que lui en personne ont-ils été porter ou chercher les lettres de ces représentants? N'est-ce pas d'après leurs ordres, et sans aucune difficulté, qu'il a arrêté le départ du courrier de Paris, déchargé et ouvert les paquets, uniquement pour ravoir une lettre que ces représentants redemandaient?

» D'après ce que Mazois a fait pour les citoyens Treilhard et Mathieu, qu'on juge de ce qu'il eût fait pour les représentants Baudot et Ysabeau, si une maladie ne l'eût retenu à la campagne!... Les circonstances furent cependant à peu près les mêmes. Cent personnes sont témoins de l'indignation avec laquelle il apprit, à son retour, ce qui s'était passé à leur égard.

» Nous ne parlerons point ici du soupçon d'abus de confiance dans la place de Directeur des Postes. Le public qui voit tout par la construction des bureaux, et quatorze employés sont témoins de l'irréprochabilité avec laquelle le citoyen Mazois a rempli cette délicate mission ; au reste, des procès-verbaux bien authentiques, dressés avant et journellement depuis la détention de Mazois ont plus que suffisamment prouvé qu'il ne s'est jamais rendu coupable du décachettement des lettres.

» A tous les certificats de civisme ou de bienfaisance dont le citoyen Mazois est porteur, il en peut ajouter un non moins honorable que les autres : c'est un procès-verbal de remerciements votés en sa faveur par la commune de Pauillac, à laquelle, dans un besoin urgent, ce citoyen avait secrètement offert la disposition de sa caisse particulière pour se procurer des subsistances, offre qui (serait) certainement restée ensevelie dans l'oubli, si cette majorité n'avait employé la voie de la section dont le citoyen Mazois est membre pour lui en témoigner publiquement sa reconnaissance.

» Voilà un exposé fidèle de la vie publique du citoyen Mazois. Si quelqu'un pouvait révoquer en doute un seul de ces faits, qu'il se présente, on lui en fournira des preuves incontestables.

» Cependant, cinq mois de détention ont détruit sa santé et ses moyens d'existence; depuis cinq mois il est inutile à sa patrie. Cette idée n'est pas la moins accablante pour lui.

» Tous les détenus avant et depuis lui ont été entendus. Pourquoi est-il donc si longtemps le seul qui n'ait pu obtenir ce soulagement aux maux qui l'accablent? »

Pourquoi?

Qui aurait pu répondre à Mazois?

Personne ne savait pourquoi il avait été mis en état d'arrestation.

Son mémoire impressionna d'ailleurs le Comité de Surveillance, qui, le 11 mars, entendit un rapport sur l'affaire. « Après discussion, dit le procès-verbal, l'ajournement est prononcé à deux jours, pour que chaque membre puisse prendre des informations sur le compte de Mazois.»

Le 13 mars, — les dates se rapprochent, on peut le remarquer, — le 13 mars, le Comité de Surveillance écrit à la municipalité pour lui demander l'interrogatoire de Mazois, avec toutes les pièces ou renseignements le concernant, afin que le Comité puisse se former une opinion.

Le 14 mars, l'affaire revient encore en discussion; après des débats un peu confus, le Comité prononce l'ajournement de l'affaire jusqu'à la réponse de la municipalité.

Le 15 mars, les officiers municipaux Lataste et Abraham écrivent : « Voici les pièces de Mazois que vous nous demandez; tous les renseignements que nous pouvons vous donner sont consignés dans un écrit signé Chaussade, et dans un autre signé par Dutasta... Salut et fraternité. »

Les écrits de Chaussade et de Dutasta ne sont pas joints au dossier.

Le Comité de Surveillance, pressé par la femme et le fils du détenu, qui sont porteurs du dossier de la municipalité, reprend ce même jour la discussion de l'affaire Mazois. Voici le texte du procès-verbal de la séance et l'avis formulé par le Comité :

« Les membres chargés de prendre des informations sur son compte déposent sur le bureau celles qu'ils ont, et *comme il n'y a aucune dénonciation contre lui*, qu'il fut seulement arrêté à raison de quelques paquets adressés au citoyen Baudot, alors en séance à La Réole, qui se trouvèrent décachetés, et

qu'il s'éleva du soupçon que c'était lui qui les avait ouverts, au moyen d'un verbal qu'il fit dresser dans son bureau lors de l'arrivée du courrier qui les avait apportés de Paris dans cet état, le Comité arrête ce qui suit :

» Vu la pétition de Mazois, détenu depuis le 5 octobre ; ensemble l'interrogatoire que lui a fait subir la Commission des Trois le 8 courant ;

» Ouï le rapport de la dite Commission et délibération avec elle ;

» Considérant que Mazois a été mis en arrestation comme suspecté d'abus dans ses fonctions de Directeur des Postes ;

» Considérant qu'il s'est disculpé de cette accusation ; mais comme il résulte des renseignements pris sur sa conduite que ce citoyen était intimement lié avec les Marandon, Duvigneau, etc.; que, dans un temps où Bordeaux était livré à la faction liberticide et la Patrie en danger, il a donné sa démission de chef de légion de l'armée bordelaise ; que cette lâcheté de sa part le rend grandement coupable ; mais considérant que depuis le commencement de la Révolution jusqu'à cette fatale époque, il a manifesté du civisme et concouru à l'organisation de la garde nationale bordelaise, le Comité estime que Mazois est suffisamment puni par sa détention de cinq mois et demi et qu'il peut être mis en liberté. Renvoie au Représentant du peuple pour statuer. »

M[me] Mazois et son fils avaient enfin réussi et leurs démarches étaient couronnées de succès.

Le 16 mars 1794, le détenu était enfin rendu à sa famille : il avait été privé de sa liberté pendant près de six mois sans motif et sans raison, et le Comité de Surveillance, pour justifier sa longue détention, ne trouvait finalement à lui reprocher que son intimité avec Marandon, Duvigneau et autres, tous républicains, mais appartenant au parti de la Gironde. A ce moment c'était un crime, et peut-être Mazois dut-il s'estimer heureux de bénéficier de l'indulgence du Comité. Marandon et Duvigneau y laissèrent leurs têtes !

Quoi qu'il en soit, le séjour de la ville ne présentait aucun avantage pour Mazois, ruiné et malade; il se retira à la campagne pour fuir des dangers possibles et pour rétablir sa santé fort altérée par les soucis de sa longue détention.

Il s'y consacra à l'éducation de son fils, qui justifia à ce point ses soins et ses espérances, que sa réputation a complètement absorbé celle de son père, dont le nom est oublié dans toutes les biographies, tandis que celui de son fils y occupe une place que justifient, d'ailleurs, ses travaux et ses publications bien connues.

Sur ces entrefaites, deux orphelines échappées aux massacres de Saint-Domingue, les filles de son frère, furent recueillies par lui, et il partagea son affection entre elles et son fils.

Quand la tempête révolutionnaire fut un peu calmée, les Académies, supprimées en 1793 sur la proposition de l'abbé Grégoire, tentèrent une résurrection détournée. C'est ainsi que l'Académie de Bordeaux essaya de se reformer en fructidor an IV (août 1796), d'abord sous le titre modeste de ***Société d'Histoire naturelle et d'Agriculture,*** et plus tard, en mars 1798, sous celui de ***Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.***

Mazois, qui était rentré à Bordeaux, où il avait trouvé ses relations d'autrefois, fut sollicité par ses amis de prendre part à leurs travaux; il accepta et fut élu le 27 germinal an VI (16 avril 1798).

Désireux de justifier le choix dont il était l'objet, Mazois écrivit et publia, sous le pseudonyme de M. Garonne aîné, un travail qui parut en l'an X (1801), chez Bailleul, à Paris, sous le titre de ***Mémoire historique et politique sur le commerce de l'Inde.*** L'auteur s'y déclare partisan de la liberté du commerce.

Le 15 frimaire an X (6 décembre 1801), Mazois lisait à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, des Réflexions sur les questions proposées par le ministre de l'intérieur et relatives au commerce maritime. Ce travail, dédié au premier consul Bonaparte, fut imprimé à Bordeaux en 1802, chez Bergeret, en vertu d'une délibération de la Société.

Ici, j'éprouve quelque embarras : Laboubée, que j'ai consulté à la Bibliothèque de la Ville, grâce à l'inépuisable complaisance de mon confrère et ami M. Céleste, Laboubée parle d'un autre mémoire de Mazois sur cette question : « Le port de Bordeaux offre-t-il des avantages particuliers pour faire le commerce de l'Inde en concurrence avec les autres ports? » Il ajoute : « Le préfet Dubois » avait proposé cette question et fait les fonds du prix » consistant en une médaille d'or de 300 fr. Mazois eut » le prix et fut couronné par la Société *dont il était mem-* » *bre,* ce qui est contraire aux usages, » fait remarquer l'érudit mémorialiste.

D'un autre côté, Jouannet, qui était le beau-frère de Mazois, — celui-ci ayant épousé une de ses sœurs, — dit dans son éloge, auquel je fais de fréquents emprunts, que c'est le *Mémoire sur le commerce de l'Inde* qui valut à l'auteur « une de ces couronnes que vous aimez, dit-il à » ses collègues de l'année 1828, à décerner aux talents » utiles. »

En fait, Laboubée attribue trois mémoires à Mazois, et Jouannet deux seulement, pour la période de 1798 à 1802. Lequel des deux est dans le vrai? Laboubée était contemporain de Mazois, Jouannet était son parent, et tous les deux sont dignes de créance.

Quelques recherches supplémentaires me permettront peut-être de les mettre d'accord.

Mais ce que je dois constater, c'est que Mazois n'avait pu reprendre son ancienne place dans le commerce de Bordeaux; les affaires étaient devenues difficiles, les capitaux lui manquaient, et, il faut bien le dire, la détresse frappait à la porte de cet honnête homme, ruiné par les événements, et qui n'avait pas hésité à prendre courageusement à sa charge les enfants de son frère.

Ses amis s'occupèrent de lui, on chercha une situation et on la trouva: modeste, il est vrai, mais digne encore d'un homme qui pouvait y trouver l'occasion de rendre des services à ses concitoyens.

En 1804, il fut nommé Commissaire de police à Bordeaux. Jouannet, passant rapidement sur cette période de la vie de Mazois, dit : « Vous connaissez ses longs services » dans cette magistrature populaire, où l'accompagna » toujours la considération publique. »

De 1804 à 1814, Mazois occupa ses fonctions, mais au retour du roi Louis XVIII, *ramené dans les fourgons de l'étranger*, comme on disait alors, un vieux regain de jacobinisme germa dans le cœur de Mazois, et il donna sa démission le 13 mars 1814, pour ne pas servir sous le nouveau régime.

Mal lui en prit, car ses amis lui reprochèrent son attitude, en lui faisant remarquer que sa décision était en quelque sorte coupable; que l'Empire avait rempli la coupe jusques aux bords; qu'il ne devait pas se solidariser avec lui, n'étant pas un homme politique, et que sa famille était exposée à subir une seconde fois les angoisses de la détresse et la dédaigneuse pitié qui en est souvent la conséquence.

Mazois reconnut la justesse de ces observations et regretta la mesure qu'il avait prise dans un premier mouvement irréfléchi.

Mais le mal était fait et il avait soixante-quatre ans, âge auquel on ne recommence pas une carrière.

Arrivèrent les Cent jours : l'étoile de Napoléon brilla quelques instants pour s'éclipser dans le désastre de Waterloo.

Mazois, durant l'interrègne, fut sollicité de reprendre son emploi.

Il écouta les conseils qui lui furent donnés et opposa un refus énergique aux sollicitations dont il était l'objet.

Ses amis préparaient pour lui l'avenir; le sentiment public était que, malgré ses prodiges, Napoléon était fini, que l'empire avait vécu et que le roi remonterait sur le trône.

La France fut vaincue, Napoléon alla expier sa gloire sur le rocher de Sainte-Hélène, et Louis XVIII rentra dans sa bonne ville de Paris.

L'épuration — elle est un peu le fait de tous les régimes — commença et tous les fonctionnaires, du plus mince au plus élevé, durent passer au crible des passions politiques du moment.

Les commissaires de police de Bordeaux ne furent pas oubliés et des vacances s'étant produites parmi eux, les amis de Mazois posèrent sa candidature et demandèrent sa réintégration dans un emploi qu'il avait honoré.

La chose n'alla pas toute seule, il faut bien le dire. On argumentait contre Mazois de la démission inexplicable qu'il avait donnée à la première rentrée du roi. Ses amis, chauds et dévoués d'ailleurs, ripostaient par son refus *énergique*, et ils soulignaient le mot, de reprendre du service sous l'usurpateur, et ils insistaient pour sa réintégration.

D'un autre côté, les protecteurs de Mazois fils, dont la notoriété se dessinait alors, avaient, sur sa demande,

recommandé son père au ministre de la police générale, et de ricochets en ricochets administratifs, la recommandation était arrivée au maire de Bordeaux, de qui devaient émaner les présentations pour compléter le corps des commissaires de police.

Le 29 novembre 1815, la réintégration de Mazois était demandée, et le vicomte de Gourgues, maire de Bordeaux, écrivait au préfet en lui envoyant ses présentations : « *Votre suffrage assure le mien à M. Mazois, assez puni d'une erreur que son cœur n'a point partagée.* »

M. le comte de Tournon, préfet de la Gironde, écrivait à son tour au ministre de la police générale :

« Le sieur Mazois, sur le compte de qui Votre Excellence m'a demandé mon opinion, figure en tête de cette liste. M. le Maire le verrait avec plaisir occuper un emploi dont il s'est bien acquitté autrefois (avec *activité, zèle* et *intégrité*, avait dit le vicomte de Gourgues), et qu'il n'avait abandonné que par une erreur qu'il a expiée et réparée en refusant avec la plus grande énergie de les reprendre sous l'usurpateur. Je me joins d'autant plus volontiers à M. le Maire que Votre Excellence paraît porter quelque intérêt au sieur Mazois, et que les renseignements qui me sont fournis me donnent lieu de penser qu'il le mérite. »

Tout s'aplanissait, on le voit ; le ministre de la police générale était un Girondin, le comte De Cazes, favori de Louis XVIII, et, le 15 janvier 1816, le roi signait l'ordonnance suivante :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

» Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de la Police générale,

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Sont nommés pour remplir les fonctions de commissaires de police dans les villes ci-après désignées, savoir :

. . . .

» *Bordeaux*. Le sieur Mazois (Marc-Antoine-François), en remplacement du sieur Lamoissonnière, mis à la retraite [1].

. . . .

» Donné en notre château des Tuileries, le 15 janvier de l'an de grâce 1816 et de notre règne le 21e.

» Signé : LOUIS. »

» Par le Roi :

» *Le Ministre secrétaire d'État au département de la Police générale,*

» Signé : DECAZES. »

Le 17 février 1816, Mazois était installé par le maire dans ses fonctions ; il établissait ses bureaux rue Esprit-des-Lois, près de la Préfecture.

Tout est bien qui finit bien, a dit Shakespeare, et Mazois se trouvait, ainsi que sa famille, à l'abri du besoin.

C'est une triste chose pour les fonctionnaires de vivre dans des temps troublés par de graves événements et par des passions politiques : la conscience perd sa boussole, et, pour rappeler en la modifiant la phrase célèbre du dernier Père de l'Église, si l'homme s'agite, ce n'est plus Dieu qui le mène, ce sont des instincts, des intérêts et les passions mêmes dont je viens de parler et qui lui imposent souvent le contre-coup de leurs vivacités aveugles. N'est-ce pas La Bruyère qui a dit que toutes les passions étaient menteuses?

Mazois avait fait l'épreuve des difficultés que le fonctionnaire a à traverser ; mais il était rentré au port, et l'accalmie semblait devoir caractériser la fin de sa carrière.

Nous avons dit que Mazois avait recueilli les deux filles de son frère ; nous avons dit qu'il demeurait rue Esprit-des-Lois, non loin de la Préfecture.

[1] M. Bourdais de La Moissonnière, âgé de soixante et onze ans, était originaire de l'arrondissement de Libourne.

Cette proximité entra-t-elle pour quelque chose dans l'acte que nous allons rappeler? Nous l'ignorons; toujours est-il que, le 12 juillet 1817, M. Croneau, qui avait alors vingt-huit ans et qui était secrétaire particulier du préfet, le comte de Tournon, épousa Mlle Marie-Perrine-Charlotte-Blanche Mazois, l'une des nièces de Mazois, âgée de vingt-deux ans, née à Wilmington (États-Unis) le 29 novembre 1794, fille de son frère Charles, *décédé en mer*, et de Marguerite-Antoinette Ménard de Boiscolin, décédée à Jérémie. Ce mariage, honorable à tous les points de vue, fut une des joies de Mazois; dix ans plus tard, M. Croneau était devenu secrétaire général de la préfecture de la Gironde et sous-préfet de Bordeaux, et c'est chez lui que s'éteignait notre vénérable collègue, à soixante-dix-sept ans.

Parmi les témoins de l'acte de mariage de Blanche Mazois, on voit figurer, à côté de M. le comte de Tournon, de MM. Maillères, Loriague, Duny, Monneron-Changeur, le nom de Leysson veuve Gensonné. C'était la veuve de l'illustre Girondin.

Aucun fait saillant ne marqua l'existence de Mazois jusqu'en 1820; il allait avoir soixante-dix ans et désirait le repos; il quitta volontairement ses fonctions et fut remplacé par une ordonnance royale du 23 juin 1820.

Son fils, revenu d'Italie, qui s'était marié et qui occupait à Paris une grande situation, l'appela près de lui au cours de cette même année.

Mazois répondit à l'appel de son fils, qui était sa joie et son orgueil, et, raconte Jouannet, « transplanté tout à » coup à Paris, au sein d'une famille jeune et spirituelle, » près de laquelle se réunissait habituellement l'élite des » artistes et des littérateurs de la capitale; il y prit gaie» ment sa place et l'occupa comme s'il eût été du même

» siècle et des mêmes goûts. C'était seulement à sesri des » et à ses cheveux blancs qu'on s'apercevait chez lui des » ravages du temps; mais, à sa douce urbanité, à l'en- » jouement de sa conversation animée, à la vivacité de » ses reparties, on devinait aussitôt, dans cet aimable » vieillard, le père du gracieux architecte du *Palais de* » *Scaurus.* »

Mazois semblait avoir quitté Bordeaux à titre définitif, et notre Compagnie, je veux dire la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, car l'Académie ne fut autorisée à reprendre son ancien titre qu'en 1828, prit, à la date du 14 décembre 1820, une délibération décidant que Mazois passait dans la classe des associés correspondants.

Notre collègue ne resta pas oisif; toujours occupé de l'économie politique, science qui avait marqué le début de sa carrière et à laquelle ses affections le ramenaient toujours, il publia en 1824, à Paris, quelques réflexions sur Saint-Domingue, et il a laissé un ouvrage inachevé intitulé : *Considérations sur le commerce maritime et sur les colonies françaises.*

Le bagage de Mazois est modeste; mais personne moins que lui n'eut de prétentions à la gloire littéraire; il n'avait qu'une ambition, être utile : il y a réussi.

Tout lui souriait à cette époque : le honheur était en visite chez lui.

Mais qui peut espérer garder longtemps un pareil visiteur? Le bonheur *s'use*, a dit Raynal.

Il *s'usa* trop tôt pour Mazois.

Une espérance soutenait ses forces et sa gaîté naturelle : il croyait s'éteindre doucement auprès de son fils, la gloire de sa vieillesse; auprès de sa belle-fille, « un modèle accompli de grâce, d'esprit et de bonté, » selon les expressions de Jouannet.

Hélas ! ce doux songe fut suivi du plus affreux réveil ! Le 31 décembre 1826, Mazois fils était soudainement enlevé à l'affection de son père, de sa femme, de sa famille, de ses amis.

Ce fut une grande perte pour les arts.

La perte fut douloureuse à un double titre pour le malheureux père.

Sa vie était terminée; « il n'eut point l'ostentation de sa douleur, il ne se refusa point aux consolations. On crut que l'éloignement diminuerait l'amertume de sa peine; il vint à Bordeaux, accompagné d'une de ses nièces qu'il appelait son *Antigone*, et qui a mérité ce nom, car elle en a eu le noble et vertueux dévouement. » Son autre nièce, Mme Croneau, rivalisa de reconnaissance et de tendresse avec sa sœur; toute la famille, tous les amis de Mazois l'entourèrent d'affection : il fut attendri, mais le trait resta dans la plaie saignante et endolorie.

J'ai dit que les amis de Mazois l'entourèrent; l'expression est peut-être un peu faible; que l'on en juge. Jouannet, raconte, en effet, que deux riches négociants de Bordeaux (il ne les nomme pas, malheureusement), qui devaient en partie à Mazois leur éducation commerciale, ayant appris qu'après la mort de son fils, il se trouvait complètement ruiné, vinrent successivement l'un et l'autre, sans s'être communiqué leur dessein, lui ouvrir leur portefeuille, l'invitant à y puiser pour le présent et à y fixer lui-même le montant d'une large pension pour l'avenir. Ils parlaient en leur nom et au nom de leur famille : ce n'était point un secours offert au malheur, c'était une dette de reconnaissance qu'ils venaient acquitter, trop heureux, disaient-ils, de pouvoir reconnaître des services bien autrement importants que ceux qu'ils le suppliaient de ne point refuser. La délicatesse ajoutait au

prix du bienfait, que Mazois n'accepta pas d'ailleurs. La maison de M. Croneau, son neveu, secrétaire général de la Préfecture, devint la sienne, et ses derniers jours s'écoulèrent au milieu de ses enfants d'adoption.

Si le trait que nous venons de rapporter d'après Jouannet honore leurs auteurs, il n'honore pas moins l'homme estimable qui en fut l'objet et lui donne la véritable place qu'il occupait dans l'estime du commerce bordelais.

Nous avons dit tout à l'heure que sa vie était terminée; il survécut une année environ à son fils.

Le 21 janvier 1828, il s'éteignait à soixante-dix-sept ans, après des souffrances cruelles supportées avec un rare courage. Mgr le cardinal de Cheverus vint le visiter sur son lit de douleur et lui prodigua les consolations de la religion, acceptées avec une pieuse résignation.

Voici l'acte de décès que nous avons copié sur les registres déposés à la mairie de Bordeaux :

« Le 22 janvier 1828, il a été déposé au Bureau de l'état civil un procès-verbal fait par le commissaire aux décès, duquel il résulte que le sieur Marc-Antoine-François Mazois, soixante-seize ans et six mois, natif de Paris (Seine), ancien négociant, veuf de dame Yves Vatard, fils de défunts sieur Étienne-François Mazois et dame Fontainon, décédé hier soir à six heures, allées de Tourny, 54 (1), d'après la déclaration des sieurs Jean-Gabriel Touzet, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Bordeaux, rue Berry, 48, et Antoine Croneau, secrétaire général de la préfecture de la Gironde et sous-préfet de Bordeaux, même maison que le défunt, témoins majeurs. Lecture faite du présent, les témoins ont signé le dit procès-verbal.

» *L'adjoint de Maire,*
» Signé : DE COURSSON. »

J'ai voulu savoir ce que les contemporains avaient pensé de Mazois, en dehors de l'éloge prononcé par son

(1) Actuellement no 1.

beau-frère Vatar de Jouannet; mes recherches ont été couronnées de succès, et j'ai trouvé dans le journal *le Mémorial bordelais*, du 25 janvier 1828, un article nécrologique qui vaut la peine d'être reproduit, parce qu'il donne la note juste de l'opinion publique sur l'homme et son œuvre :

« M. Mazois, écrit le journaliste, membre honoraire de l'Académie royale de Bordeaux, et autrefois négociant dans cette ville, vient de succomber le 21 janvier à une longue maladie qu'aggravaient son âge et surtout le souvenir, toujours présent, de la mort de son fils. Il n'a survécu qu'un an à ce fils chéri, la gloire et l'appui de sa vieillesse, délai bien court en apparence, mais trop long au gré de la douleur d'un malheureux père. Quand ce respectable vieillard n'aurait aux regrets publics d'autre titre que d'avoir donné le jour à l'auteur du *Palais de Scaurus*, des *Ruines de Pompéi* et de celles de *Pæstum*, il mériterait encore d'occuper une place parmi les hommes chers aux habitants de Bordeaux. Mais l'utile emploi de sa longue carrière lui donnait d'autres droits à la considération publique. Dans ses relations, comme dans les diverses fonctions qu'il a remplies, M. Mazois se fit toujours remarquer par son dévouement à son pays, par son désintéressement, sa justice et sa généreuse bonté. Il éprouva l'une et l'autre fortune; dans l'une et l'autre, il eut des amis; tous lui sont demeurés fidèles, et il est resté fidèle à tous. Doué d'une âme ardente et profondément sensible, d'une imagination vive et féconde, d'une gaieté franche, que les chagrins n'avaient pu entièrement éteindre, sa conversation spirituelle, originale et piquante, était celle d'un homme qui, à des connaissances très variées, joignait du tact, du goût, et souvent beaucoup de profondeur et de philosophie. Ses écrits sur le com-

merce lui valurent des distinctions académiques, et ces ouvrages sont encore lus avec fruit et plaisir. Mais une chose surtout l'honore à nos yeux, parce qu'elle honore aussi l'humanité : c'est l'imperturbable constance, la résignation tout à la fois philosophique et chrétienne avec laquelle il a supporté les cruelles souffrances de sa dernière maladie. Au milieu des plus atroces douleurs, on l'a vu constamment moins sensible à ses maux qu'aux soins affectueux de sa famille et de ses vieux amis; il ne se plaignait pas, il remerciait. On peut dire de lui qu'il a été de ce petit nombre d'hommes pour qui le lit de mort est un théâtre de courage. Dans le cortège nombreux qui a suivi son convoi, nous avons remarqué plusieurs de nos principaux négociants, des consuls étrangers, des magistrats et des hommes constitués en dignité, hommage toujours honorable, mais qui le devient encore plus quand il n'est accordé qu'au mérite de celui qui n'est plus. »

Cet éloge n'est pas sans valeur malgré sa concision ; il est écrit dans une langue sobre et serrée, qui ne ressemble pas à la langue de nos jours, toute pleine d'afféterie et de recherche prétentieuse; mais ce qui lui donne du prix à mes yeux, c'est, je le répète, que le journaliste est ici l'interprète exact et fidèle du sentiment public, et que ce sentiment était favorable à Mazois, malgré les fonctions difficiles et délicates qu'il avait remplies pendant une vingtaine d'années et dans une période où l'histoire a revêtu bien souvent les allures les plus étranges et les plus dramatiques.

J'ai rempli ces pages, et sans hésitation, je l'avoue, de documents officiels largement résumés ou intégralement reproduits.

Que l'on ne m'en veuille pas; j'ai éprouvé, dans mes recherches historiques, tant de difficulté à reconstituer

la physionomie ou même la réalité des événements, parce que les documents avaient disparu ou étaient détruits, que je me fais un devoir — au risque d'allonger mon travail, de suspendre la marche du récit ou de fatiguer l'attention — de reproduire ce que je rencontre et d'avoir la foi naïve de croire le sauver ainsi, pour les historiens futurs, de la destruction fatale qui pèse sur l'humanité.

En résumé, Mazois fut un homme utile, probe et sincère; je l'ai rencontré en pleine Révolution, et, touché de ses vertus civiques, de son honnêteté, de sa modestie peut-être, j'ai voulu essayer de le faire revivre un instant sous vos yeux, et tâcher d'honorer ainsi devant l'Académie un ancêtre dont le souvenir doit nous être doublement cher, car son fils et lui ont appartenu à notre Compagnie.

UN MOT SUR LES FÊTES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTAUBAN

(23-24 juin 1891.)

PAR M. A. FERRAND

Messieurs,

Si mes honorables collègues inscrits à l'ordre du jour de la présente séance veulent bien me le permettre, je rendrai compte — en deux mots — de la mission flatteuse que l'Académie avait daigné me confier. J'ai donc assisté, les 23 et 24 juin, aux fêtes de Montauban, organisées par la *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne* pour célébrer le 25e anniversaire de sa fondation. Il y avait là, outre les autorités locales au grand complet, des délégués d'un grand nombre de Sociétés savantes ou littéraires du Midi.

M. le Ministre de l'instruction publique s'y était fait représenter par M. le comte Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, et aussi, je crois, professeur à l'École des Chartes.

L'infatigable organisateur, je devrais dire l'âme incontestée de ces fêtes, M. le chanoine Pottier, admirablement favorisé d'ailleurs par M. le Maire de Montauban, avait pris l'initiative d'une exposition de tableaux et d'anti-

quités dans les salons de l'Hôtel de Ville; et, pendant une dizaine de jours, les délégués et la Société montalbanaise étaient conviés à visiter tout un monde de curiosités artistiques et à écouter, chaque soir, de très intéressantes conférences données par d'éminents spécialistes.

Le mardi 23, les fêtes s'ouvraient, à la cathédrale, par une messe dite pour les membres défunts de la *Société d'Archéologie*. Avant de monter à l'autel, Monseigneur l'évêque adressa à la docte assistance des félicitations et de précieux encouragements.

A midi, sous les ombrages hospitaliers du Parc de Montauriol, avait lieu le banquet offert à ses invités par la *Société Archéologique*. Au dessert, de nombreux toasts furent portés à l'aimable chanoine-président, à la *Société*, à la France. Naturellement, Messieurs, votre délégué devait parler en votre nom : il le fit de son mieux, vous en jugerez tout à l'heure. En attendant, j'ai à cœur de vous dire que M. le Préfet de Tarn-et-Garonne — un paléographe en rupture de ban, et, qui mieux est, un Girondin — daigna faire le plus chaleureux accueil à son compatriote bordelais.

Le soir, à huit heures, séance publique à l'Hôtel de Ville, devant une salle comble. Elle était présidée par M. le comte de Lasteyrie, chargé officiellement d'apporter les palmes académiques à M. l'abbé Pottier. Ici encore, votre délégué dut relire le toast du matin, et même, sur les trop aimables instances du Bureau, la *Chanson de la Garonne*, que vous connaissez depuis longtemps, et qui a fait quelque bruit dans... Landerneau.

Le lendemain 24, presque tous les invités de la veille partaient pour Moissac où l'on devait visiter l'église et le cloître si justement célèbres de cette ville. Je n'entrerai point à ce sujet dans les détails, et pour cause : profane



que j'étais, je ne pouvais que rassasier mes yeux de cet incomparable poème de pierre ciselée, que seuls les initiés savent déchiffrer à livre ouvert et réciter aux autres.

De Moissac, nous partîmes dans la direction d'Auvillar, pour le château de Saint-Roch, où nous devions déjeuner à une heure. Le châtelain de Saint-Roch, — un confrère en archéologie, s'il vous plaît, et qui a trouvé le secret, trop rare dans l'espèce, de rappeler tout à la fois Crésus, Varron, Mécène, Lucullus, et même un peu *lou nouste Henric*, — M. de Monbrison, nous attendait sur l'escalier d'honneur. L'heure venue, près de quatre-vingts convives s'asseyaient autour d'une table princièrement servie. Conversations, discours, champagne moussaient à l'envi. J'ai dû, pour ma part, *bisser* une troisième fois mon toast; et je vous dénonce ici sans scrupule un joli mot, très applaudi, soufflé par notre collègue M. Hautreux, qui était là, à l'un des orateurs, comme lui officier de marine, et qui en cette qualité a bu « aux sirènes », pour la plus grande joie de Mme et Mlle de Monbrison. Je viens de nommer M. Hautreux : il vous dirait mieux que moi ce qu'est le château de Saint-Roch, et je vous engage à le lui demander. Quant à moi, je ne sais vraiment que vous en dire : c'est un éblouissement. Dans ce manoir, moderne, mais construit selon toutes les règles de l'architecture de la Renaissance, ce ne sont que Gobelins, Beauvais, bahuts antiques, bronzes, marbres, merveilles de céramique et de peinture. On y voit notamment une collection de portraits du XVIe siècle capable de rendre jaloux l'illustre châtelain de Chantilly, et beaucoup d'autres sans doute.

En terminant, Messieurs, permettez-moi de constater que, durant ces deux jours de fêtes artistiques et littéraires, l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* de

Bordeaux a été l'objet, dans la personne de son humble délégué, du plus gracieux accueil et de la distinction la plus flatteuse. Vous me croirez sans peine, je l'espère, si j'ajoute que j'en étais heureux et fier, un peu pour moi — on n'est pas parfait — et beaucoup pour la vieille Compagnie que j'avais l'honneur de représenter.

Voici, Messieurs, le toast adressé en votre nom à la *jeune Société* de Montauban :

A MADEMOISELLE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE

A L'OCCASION DE SES VINGT-CINQ ANS.

Compliments d'une vieille douairière,

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX

Le titre est long, Mademoiselle,
D'aucuns diront prétentieux;
Mais, à mon sens, il est fidèle,
Et je ne saurais trouver mieux.

Car, après tout, jeune, vous l'êtes,
Ma charmante amie : à vingt ans
Les jours glissent sur des roulettes,
Les hivers valent des printemps.

Or, on voit, à vos lèvres roses,
Où le frais sourire fleurit,
Que votre esprit est plein de roses,
Que votre cœur est plein d'esprit.

Vingt ans!... Comme je vous jalouse,
Quand je constate avec effroi
Que, née en l'an *mil sept cent douze,*
Je date de feu le *Grand Roy!*

On a beau dire au Temps : Arrête! —
Le Temps passe... — Où sont-ils, bon Dieu!
Les jours où me contait fleurette
Le Président de Montesquieu!

Sainte Vierge! est-elle lointaine
L'heure où, tombant à mes genoux,
Les Troubadours de l'Aquitaine
Osaient me faire les yeux doux!

En vain je regarde en arrière :
Les galants ne me suivent pas...
Et lorsque, vieille douairière,
J'arrive en poste de là-bas,

En voyant vos Muses jeunettes,
Je songe — excusez mon émoi : —
Plus de cheveux, et des lunettes!
Ne va-t-on pas rire de moi? —

Non! mon vieux visage de cire
Du reflet pâli des beaux jours
A gardé le divin sourire,
Et cela, c'est jeune toujours!

L'an dernier, ma joyeuse amie,
Vous vîntes dans *Burdigala*
Me voir, moi, vieille Académie,
Et ce fut aimable, cela.

Aujourd'hui, bonne et douce fée,
Dans Montauban, ce Paradis
Rose, où vous naquîtes coiffée,
Je suis venue, et je vous dis :

« Soyez jeune toujours!... Oh! certes,
Le teint jaunit avec le temps,
Mais les âmes demeurent vertes,
Où l'amour fixa le printemps.

Quand une rosière modèle
Tient à l'hermine de son nom,

Elle tremble qu'on parle d'elle :
Soit. — Devez-vous l'imiter? — Non!

Une Académie est en faute
Qui ne fait jaser les jaloux,
Et je vous le crie à voix haute :
Ayez nombre d'amoureux fous!

Doctes curés, moines, apôtres,
Qu'ils aient votre cœur tout entier :
Ils vous aiment autant que d'autres,
N'est-ce pas, dom Fernand Pottier?

Allez à ceux que l'art enivre,
Musiciens, peintres, sculpteurs :
Avec eux il est doux de vivre
Sur ces idéales hauteurs.

Cajolez les épigraphistes,
S'il vous en tombe sous la main.
Croyez-m'en : tous les archivistes
N'ont pas des cœurs de parchemin.

Agacez — honte à qui s'étonne!
Et colonels et généraux. —
Car, dans vos « manœuvres d'automne »,
Comme ailleurs, ce sont des héros.

Vos plus chères faveurs sont dues
Aux beaux parleurs : en plus d'un cas,
Grâce à leurs langues bien pendues,
Ils sont charmants, les avocats.

Fussiez-vous sacrée immortelle,
Choyez les médecins : ma foi,
Mieux vaut grossir leur clientèle
Que de les avoir contre soi.

Quant aux poètes, on assure
Qu'ils chantent des bêtises; mais
S'ils ont la rime et la mesure,
Ne les désespérez jamais.

Aimant à droite, aimant à gauche,
Que vos jours, au gré des hasards,
Soient comme une sainte débauche
Et de Science et de Beaux-Arts.

Pour moi, loin de vous, mais fidèle,
J'irai criant par les chemins :
Tudieu ! qu'elle fait parler d'elle ! —
Et j'applaudirai des deux mains.

Et, dans vingt ans, en Aquitaine,
Quand Bordeaux solennisera
Ma fête — la double centenaire, —
Vous y serez, et l'on verra

Sur mon vieux visage de cire,
Au souvenir de ces beaux jours,
Rayonner le divin sourire :
Car nous serons jeunes — toujours ! »

SÉANCE PUBLIQUE

du 2 juin 1892

Présidence de M. ÉD. CUQ, président.

L'Académie a tenu le 2 juin, à huit heures et demie du soir, dans l'amphithéâtre de l'Athénée, une séance publique solennelle pour la réception de M. le Dr Pitres, doyen de la Faculté de médecine, comme membre résidant, et pour la distribution des prix décernés aux lauréats des concours de 1891.

La salle est remplie par une nombreuse et brillante assistance où l'on remarque beaucoup de dames, des professeurs des diverses Facultés, des étudiants en médecine, et des personnes notables parmi lesquelles nous citerons M. le premier président Delcurrou, M. le procureur général Alphandéry, M. le recteur Couat, M. le Directeur de l'École de santé navale, etc. M. le général Ferron et M. le grand rabbin Lévy se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance.

M. Daney, maire de Bordeaux, membre honoraire de l'Académie, est assis à droite de M. le Président. L'estrade, élégamment décorée de verdure, est tendue de draperies de velours rouge sur lesquelles se détache le buste en marbre de Montesquieu.

M. le docteur Pitres prononce l'éloge de son prédécesseur, M. le docteur Denucé, et retrace l'historique de la fondation de l'Université de Bordeaux.

M. Édouard Cuq répond au récipiendaire. Il lui souhaite la bienvenue et énumère ses titres aux suffrages de la Compagnie, notamment ses importantes études sur les fonctions du cerveau, sur l'hypnotisme et sur l'hystérie.

M. Louis Boué lit une série d'impressions de voyage en Europe qu'il appelle des *Instantanés en vers : la Garonne, le Danube bleu, Venise, la tour de Pise, Carcassonne, les Françaises,* etc.

M. Gaston David, secrétaire général, présente le rapport sur les travaux de l'Académie en 1891 et proclame les noms des lauréats du concours, qui viennent recevoir des mains de M. le Président les médailles qui leur sont accordées.

La séance est levée à onze heures.

ÉLOGE DE M. LE DOCTEUR DENUCÉ

PRONONCÉ PAR M. LE DOCTEUR PITRES

MESSIEURS,

En me faisant l'insigne honneur de m'accorder ses suffrages, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux a voulu, si je ne me trompe, donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle porte aux grandes institutions universitaires de notre ville. J'avais peu de titres à sa bienveillance, ou pour mieux dire, je n'en avais qu'un : j'étais doyen de la Faculté de médecine. L'Académie, pensant honorer en ma personne le corps enseignant auquel j'appartiens, m'a ouvert ses portes. Je lui en exprime toute ma gratitude, en même temps que je remercie une fois de plus mes collègues de la Faculté de médecine dont le libre choix m'a indirectement signalé à son attention.

Si je me permets de vous rappeler que je dois en grande partie à des circonstances étrangères à mon propre mérite le précieux avantage de siéger à vos côtés, c'est que l'extrême courtoisie de votre accueil me fait craindre que vous ne l'ayez volontairement oublié. Or, il importe que vous vous en souveniez, au moins aujourd'hui, car j'ai besoin de toute votre indulgence pour surmonter l'émotion que j'éprouve en prenant la parole dans cette enceinte, devant les hommes éminents qui m'entourent et devant l'auditoire d'élite qui forme le public habituel des solennités académiques, pour vous entretenir, conformément à d'anciennes et respectables traditions, de la vie et de l'œuvre

de mon très regretté prédécesseur, le docteur Paul Denucé.

Il était, lui aussi, quand vous l'avez accueilli dans votre Compagnie, professeur et doyen de la Faculté de médecine. Mais il avait bien d'autres titres qui le désignaient à votre choix. Il était déjà l'une des personnalités les plus connues et les plus marquantes de la société bordelaise. Il jouissait depuis longtemps d'une grande et très légitime notoriété. Savant de grand mérite, il avait publié de nombreux Mémoires démontrant la finesse de son esprit d'observation et la sûreté de son jugement. Il avait, enfin, rendu à l'Université de Bordeaux d'inappréciables services sur lesquels j'insisterai tout à l'heure, après avoir rappelé les principales étapes de sa laborieuse existence.

Jean-Louis-Paul Denucé naquit à Ambarès (Gironde) le 21 janvier 1824. Il appartenait à une famille très ancienne. Un de ses aïeux avait été capitoul de Toulouse en 1600. Son grand-père paternel avait occupé une position brillante au barreau de Bordeaux de 1782 à 1810 et était devenu ensuite procureur du roi. Plusieurs de ses grands-oncles avaient été magistrats, notaires, avocats ou médecins. Lui-même avait montré dès son enfance un goût très marqué pour les sciences médicales. Après avoir fait d'excellentes études classiques, il se rendit à Paris où il ne tarda pas à remporter des succès. A vingt-trois ans, en 1847, il fut nommé interne des hôpitaux de Paris. Quatre ans plus tard, il conquit au concours le titre, très recherché par la jeunesse studieuse, d'aide d'anatomie de la Faculté de médecine.

En 1854, il soutint sa thèse de doctorat, sur les *luxations du coude*, thèse remarquable qui valut à son auteur un prix de la Société de Chirurgie.

Le jeune docteur pouvait dès lors compter sur un avenir assuré dans la capitale. Mais une grave maladie vint mettre ses jours en danger au moment où il se préparait à subir

les épreuves du concours de l'agrégation. Sa convalescence fut longue, pénible, et ses maîtres, inquiets, lui conseillèrent de s'éloigner du climat rigoureux de Paris. On était alors en 1855. Chaumet venait de mourir, laissant inoccupée la chaire de clinique chirurgicale de l'École secondaire de médecine et de pharmacie de Bordeaux. On offrit sa succession à Denucé qui l'accepta, et vint se fixer dans notre ville, où, par le fait des relations de sa famille, il comptait déjà de nombreux amis.

Dès son arrivée, ses brillantes qualités lui attirèrent l'estime de ses confrères et l'affection du public avec lequel sa profession le mettait en relations continuelles. En très peu de temps, il devint le chirurgien le plus consulté de la région. Alors commença pour lui cette vie de labeur assidu, dans laquelle il trouva moyen, à force d'activité et de dévouement, de satisfaire aux exigences d'une énorme clientèle, tout en consacrant une bonne partie de son temps à la préparation de son cours et à des recherches scientifiques d'un haut intérêt.

C'est de cette époque que datent ses Mémoires sur *l'Autoplastie, les Anévrismes des os, les Corps étrangers de la vessie, la Nature et le Traitement des Furoncles et de l'Anthrax*, etc., et ses premières études sur *l'Inversion utérine* dont il réunit plus tard les éléments dans un ouvrage d'ensemble auquel l'Académie de Médecine de Paris décerna un de ses prix annuels (prix Huguier, 1879).

Il fut récompensé de ces travaux par d'honorables distinctions : il fut nommé membre de la Société de Chirurgie (1863) et de la Société d'Anthropologie (1863), chevalier de la Légion d'honneur (1869), membre correspondant de l'Académie nationale de Médecine (1877).

Mais le moment approchait où il allait rendre de nouveaux services et mériter de nouvelles distinctions en

présidant à l'organisation de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

L'État, cédant à de pressantes et patriotiques sollicitations, s'était enfin décidé à entrer franchement dans la voie des réformes tendant à décentraliser la haute culture scientifique. Il avait résolu de créer dans quelques-unes des grandes villes de province, les plus riches et les plus peuplées, des foyers d'activité intellectuelle largement dotés de toutes les ressources nécessaires à leur bon fonctionnement.

La ville de Bordeaux était tout naturellement désignée par sa position géographique, par l'étendue de ses relations maritimes et commerciales, par sa fortune, par l'esprit éclairé et artistique de ses habitants, pour profiter de ces heureuses dispositions. De plus, elle avait connu autrefois les avantages de la vie universitaire. De 1441 à 1793, elle avait possédé une Université provinciale qui avait contribué pour sa part, pendant trois cent cinquante ans, à la prospérité matérielle et au prestige moral de la cité. Les vrais Bordelais n'avaient jamais oublié cette page de leur histoire et n'avaient jamais cessé de réclamer le retour à des traditions qui leur étaient chères. Mais quand leurs représentants portaient l'expression de leurs justes doléances devant les pouvoirs publics, on leur opposait des raisons politiques ou administratives et on passait outre. On leur avait bien accordé les Facultés des lettres et des sciences dont le besoin se faisait sentir pour assurer le service des examens du baccalauréat, mais on leur avait toujours refusé les Facultés de droit et de médecine. Le gouvernement de la République les leur restitua.

Il aura fallu ainsi près d'un siècle pour que le dommage causé à la ville de Bordeaux par la suppression de son Université soit réparé.

L'Académie, Messieurs, a subi des épreuves analogues. Dépouillée de son titre et de ses biens par le même décret qui supprimait les Universités provinciales, elle s'est péniblement reconstituée sous des noms d'emprunt jusqu'à ce qu'une ordonnance du roi Charles X, datée du 13 août 1828, lui rendit son existence légale et ses statuts.

Mais revenons à la Faculté de médecine. Créée par la loi du 8 décembre 1874, elle ne fut réellement ouverte que le 25 novembre 1878. Son premier doyen, Henri Gintrac, mourut le 1er décembre suivant, cinq jours seulement après son installation officielle. Denucé fut appelé à lui succéder. Nul n'était plus apte à remplir ces délicates fonctions. Il avait l'autorité morale que donne la supériorité incontestée du savoir et du talent. Il était ferme et bon, prudent et loyal, capable de toutes les initiatives et de tous les dévouements. Ces qualités étaient indispensables pour mener à bonne fin la tâche complexe et difficile de l'organisation de la nouvelle Faculté. Il fallait, en effet, assurer l'installation provisoire de nombreux services dans les locaux, rapidement restaurés, de la caserne Saint-Raphaël, donner à chaque laboratoire une disposition, une étendue et un outillage en rapport avec ses besoins et son importance relative; étudier les plans et surveiller l'exécution des bâtiments définitifs de la place d'Aquitaine. Il fallait former d'un groupe de professeurs individuellement très dévoués, mais manquant encore de traditions communes, un corps homogène, animé de l'esprit de solidarité sans lequel tous les efforts s'épuisent dans l'isolement ou se dépensent dans des luttes stériles. Il fallait enfin faire de la Faculté de médecine un grand atelier de la science, susceptible de participer efficacement à l'effort gigan-

tesque qui s'opère dans toutes les nations civilisées pour accroître le domaine des connaissances utiles à l'humanité et de tenir dignement sa place dans le groupe des institutions qui devait constituer bientôt l'Université bordelaise.

Car on ne doit pas s'y tromper, Messieurs, la création de nouvelles Facultés n'a pas été une simple mesure d'administration publique ayant pour but de faciliter à quelques jeunes gens l'accès aux carrières libérales. Les réformes qui se poursuivent depuis vingt ans dans l'enseignement supérieur ont une portée bien plus haute.

On raconte qu'après la campagne de 1807, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, vaincu par Napoléon Ier, songea, avant même de s'occuper de la reconstitution de son armée, à créer l'Université de Berlin, parce que, disait-il, « *il faut que l'État supplée par les forces intellectuelles aux forces physiques qu'il a perdues.* »

Après les désastres de l'Année terrible, la France comprit également que pour reconquérir le prestige et l'influence qu'elle avait perdus, elle ne devait pas seulement fondre des canons et bâtir des forteresses, mais aussi s'appliquer à tirer le meilleur parti possible de toutes les forces intellectuelles de la nation; car, en fin de compte, l'intelligence est et restera toujours la véritable souveraine des destinées du monde. Or, jusque dans ces dernières années, le rôle des Facultés françaises avait été surtout de conférer des grades et, par suite, celui des professeurs avait à peu près exclusivement consisté à préparer les étudiants aux examens qu'ils devaient subir. Les malheurs de la patrie et les exigences du progrès leur imposent de nouveaux devoirs. Pour s'élever au niveau de la mission sociale qu'elles ont à remplir, les Facultés nouvelles, sans négliger leurs fonc-

tions d'écoles professionnelles, doivent donner le haut enseignement, au sens absolu du mot. Leurs professeurs ne doivent plus être seulement des vulgarisateurs des connaissances acquises, mais aussi des initiateurs d'idées, s'affirmant par les travaux originaux et les découvertes; leurs élèves ne doivent plus être seulement des candidats à une carrière, mais aussi des curieux de la nature, de vrais apprentis de la science, initiés par leurs maîtres aux procédés techniques de la recherche et s'appliquant à travailler par eux-mêmes au lieu de charger simplement leur mémoire de notions théoriques ou doctrinales.

Denucé comprit parfaitement l'importance de cette orientation nouvelle de l'enseignement supérieur, et tous les actes de son administration décanale, de 1878 à 1885, tendirent à appliquer les principes qui viennent d'être brièvement exposés. Le succès répondit à ses efforts. Sous l'impulsion de son chef, la Faculté de médecine de Bordeaux devint rapidement une des plus prospères de la province. Le nombre de ses étudiants s'accrut dans des proportions inespérées. De ses laboratoires, habilement dirigés par des professeurs de premier ordre, sortirent des travaux excellents qui fixèrent sur elle l'attention du monde savant. Enfin, la valeur de l'instruction qui s'y donnait fut démontrée par le fait que plusieurs de ses élèves obtinrent les premières places dans les grands concours d'admission au Val-de-Grâce et dans ceux de l'externat et de l'internat des hôpitaux de Paris.

Aussi, le jour où le gouvernement de la République, comprenant la nécessité d'élever le niveau des études des médecins de nos armées de terre et de mer, songea à créer des écoles spéciales de médecine militaire et de médecine navale, la Faculté de Bordeaux se trouva-t-elle au premier rang pour réclamer l'honneur de posséder

une de ces écoles. Et si, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de discuter ici, Lyon devint le siège de l'École de santé militaire, c'est à Bordeaux que fut placée l'École principale du service de santé de la marine.

Dans le courant des sept années qu'il resta doyen, Denucé fut élu *associé national de l'Académie de Médecine de Paris* et *membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*. De plus, ses confrères lui rendirent un éclatant hommage d'estime et de respect en le nommant *président de l'Association générale des médecins de la Gironde.*

Frappé à l'improviste, en 1885, d'une affection grave qui diminuait son aptitude au travail, il se décida aussitôt à se retirer de la vie active. Il n'était pas de ceux qui conservent des fonctions dont ils se sentent incapables de remplir les charges. Sur sa demande, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé professeur et doyen honoraires de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux. Ses dernières années ne furent pas stériles : il les consacra à des recherches d'archéologie locale, notamment à une intéressante étude sur l'*Aqueduc romain de Burdigala,* dont il donna communication à l'Académie.

Il succomba le 18 mars 1889, après avoir vu venir la mort sans défaillance, entouré de l'estime et de l'affection de tous ceux qui le connaissaient.

Par son œuvre scientifique, par l'influence qu'il a exercée autour de lui, par le rôle qu'il a joué dans l'organisation de la Faculté de médecine et de pharmacie, il a mérité que son nom figurât honorablement à côté de celui des Gintrac, des Zévort, des Henri Ouvré, et de tous ceux qui ont dépensé leurs forces pour assurer à leur pays les avantages de la décentralisation intellectuelle et ont réussi, à force de

volonté et d'énergie, à fonder la jeune Université de Bordeaux.

Bien que la loi n'en ait pas encore sanctionné l'existence, cette Université est d'ores et déjà vivante et prospère. Elle se compose des quatre Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres. Grâce à l'intelligente initiative des administrations municipales qui se sont succédé depuis 1870, ces Facultés sont logées dans des monuments dignes de la ville qui les a construits et des sciences qui s'y cultivent. Pour leurs travaux, elles disposent de riches bibliothèques et de vastes laboratoires. Leur budget, qui était seulement de 118,160 fr. en 1870, s'élève aujourd'hui à 842,298 fr. Près de cent professeurs, agrégés, chargés de cours ou maîtres de conférences, y donnent le haut enseignement juridique, littéraire ou scientifique à 1,861 étudiants, dont 1,004 appartenant à la seule Faculté de médecine et de pharmacie (1).

La confiance qu'elles inspirent à la partie éclairée de la population se manifeste par des preuves irrécusables. De généreux donateurs ont fondé des prix annuels pour récompenser les élèves les plus studieux. Camille Godard, suivant les conseils de son ami Paul Denucé, a légué à la Faculté de médecine une somme de 100,000 francs pour la création d'un jardin botanique, et 3,000 francs de rente destinés à des prix de thèses. Enfin, nous avons vu se fonder tout récemment une *Société des Amis de l'Université de Bordeaux*, dont le but principal est de favoriser le développement de notre Université au moyen de dons, de subventions,

(1) D'après les chiffres officiels cités au Sénat par M. Bardoux, rapporteur du projet de loi sur les Universités, dans la séance du 14 mars 1892, la population scolaire des six villes de province possédant, comme la nôtre les quatre Facultés, se répartit de la façon suivante :

Bordeaux compte 1,861 étudiants; Lyon, 1,718; Toulouse, 1,287; Montpellier, 1,199; Lille, 916; Nancy, 665.

et de créations de chaires appropriées aux besoins locaux.

Comparée aux Universités allemandes, l'Université de Bordeaux est encore inférieure comme nombre de maîtres et d'élèves à celles de Berlin, de Leipzig et de Munich; mais elle est déjà égale ou supérieure à celles de Gœttingue, Bonn, Hall, Heidelberg, Iéna, Tubingue, Giessen, Münster, Rostock, etc. (1).

La vie universitaire y prend chaque jour, sous des formes variées, une intensité croissante. Les Facultés qui restaient jadis isolées commencent à se connaître et à s'entr'aider. Les étudiants de la Faculté de droit suivent en grand nombre les cours de médecine légale de la Faculté de médecine et s'habituent à traiter autrement qu'avec des théories préconçues les redoutables problèmes que soulève la pathologie mentale. Les étudiants en pharmacie assistent, avec profit, aux leçons de chimie et d'histoire naturelle qui se font à la Faculté des sciences, et ceux de nos étudiants en médecine qui se proposent de devenir des médecins militaires trouvent à la Faculté des lettres un enseignement des langues vivantes et de l'histoire moderne spécialement destiné à leur faciliter la préparation au concours d'admission à l'École de Lyon.

Les élèves de nos diverses Facultés ne sont plus comme autrefois étrangers ou antipathiques les uns aux autres. Ils ne forment plus de petites corporations, à esprit étroit, se jalousant réciproquement. Ils se sont groupés en une *Association générale* dans laquelle on sent déjà vibrer l'âme d'une grande et forte collectivité. Ils se voient, se fréquentent, s'apprécient mutuellement et

(1) La statistique du semestre d'été en 1891 donne les chiffres suivants : Berlin, groupe, 4,611 étudiants; Munich, 3,551; Leipzig, 3,442; Hall, 1,483; Tubingue, 1,198; Bonn, 1,386; Iéna, 645; Glossen, 353; Munster, 377; Rostock, 368, etc.

perdent peu à peu, dans l'intimité de rapports quotidiens, cette fausse rigueur de jugements qui nous rend si facilement injustes vis-à-vis de ceux de nos concitoyens qui ne pensent pas exactement comme nous sur des questions de métaphysique ou de sociologie dont nul ne peut se flatter de connaître la véritable solution. Tout en prenant en commun les plaisirs de leur âge, ils s'instruisent réciproquement et se préparent aux luttes de la vie réelle en dirigeant eux-mêmes leurs affaires, en élisant librement, à leurs risques et périls, les délégués chargés de la gestion de leurs intérêts, en se sentant individuellement et solidairement responsables de tous leurs actes.

L'Académie, Messieurs, ne saurait assister indifférente à cette transformation de nos mœurs universitaires. Elle a lutté avec énergie contre la centralisation qui a opprimé la France pendant près d'un siècle. Elle a maintenu en province le culte désintéressé des lettres, des sciences et des arts. Elle a encouragé par tous les moyens en son pouvoir l'indépendance de la pensée et l'initiative des travailleurs. Elle a toujours été animée de l'esprit de tolérance le plus large et le plus éclairé. Les doctrines qui triomphent aujourd'hui sont les siennes. Et si, comme j'en ai la ferme conviction, il se forme dans notre jeune Université des hommes à la fois mieux instruits et plus pondérés que leurs pères, plus imprégnés de l'esprit de progrès et de libre recherche, plus dévoués à la science et plus amoureux de la vérité démontrable; s'il en sort des citoyens moins attachés aux préjugés sur lesquels ont germé la plupart des ferments de nos discordes civiles, moins enclins aux entraînements des passions irraisonnées et, par conséquent, mieux préparés à user sagement de la liberté, l'Académie pourra

contempler avec une légitime satisfaction les résultats acquis, se glorifier d'en avoir été l'initiatrice et se féliciter d'avoir compté au nombre de ses membres les hommes qui, comme Paul Denucé, ont contribué à établir sur des bases solides les assises de l'Université bordelaise.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs,

C'est un vieil usage de notre Compagnie de présenter à l'élite de la société bordelaise les membres nouvellement reçus à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, et de lui faire connaître les titres qui leur ont valu nos suffrages. En nous invitant à soumettre nos choix à la ratification du public, nos prédécesseurs ont voulu nous mettre en garde contre la tentation à laquelle cèdent parfois les Académies, comme les particuliers : celle de se laisser guider par des considérations personnelles, sans se préoccuper du mérite des candidats. Grâce à cette utile précaution, l'Académie a pu, après une existence près de deux fois séculaire, et malgré la création autour d'elle d'un grand nombre de Sociétés particulières, conserver assez d'attraction pour que l'honneur de lui appartenir soit toujours très recherché. Nous venons d'en avoir des preuves répétées : les vides assez nombreux qui se sont produits à des intervalles rapprochés ont été aussitôt comblés; nous avons pu, en deux ans, procéder à huit élections et renouveler ainsi le cinquième des membres de l'Académie.

Parmi ceux qui ont brigué nos suffrages, il en est peu

qui eussent plus de titres que vous, Monsieur, à prendre rang au milieu de nous. Ce n'est pas, je le sais, votre avis; mais vous me permettrez, au moins sur ce point, de ne pas partager votre manière de voir. Je suis même persuadé qu'après vous avoir entendu tout à l'heure parler en termes aussi élevés de la mission sociale des Universités, dont les professeurs ne doivent plus être seulement « des vulgarisateurs des connaissances acquises, mais aussi des initiateurs d'idées, s'affirmant par des travaux originaux et par des découvertes », tout le monde ici a compris que, pour exprimer une opinion aussi réfléchie, vous deviez être le premier à donner l'exemple aux autres.

Lauréat de la Faculté de médecine de Paris et de l'Académie des Sciences, membre honoraire de la Société Anatomique et de la Société de Biologie de Paris, ancien président de la Société d'Anatomie et de Physiologie de Bordeaux, vos travaux ont reçu la consécration suprême, celle de l'Académie de Médecine, qui vous a conféré le titre de Membre correspondant.

S'il m'est facile d'énumérer les titres qui vous ont désigné au choix de notre Compagnie, je suis plus embarrassé pour en parler comme il conviendrait, et jamais je n'ai senti plus vivement qu'aujourd'hui la difficulté de la tâche confiée au président de l'Académie. Lorsqu'il a à présenter un littérateur ou un artiste, il peut les mettre en contact direct avec le public en lisant ou en décrivant une de leurs œuvres; ce sont eux qui plaident eux-mêmes leur cause, et, s'ils ont quelque chose du feu sacré dont parle le poète, ils la gagnent aisément, parce qu'ils ont le secret de nous émouvoir et de toucher notre cœur. Bien différente est notre situation vis-à-vis de l'homme de

science qui cherche uniquement à nous convaincre, qui s'adresse non plus à notre imagination, mais à notre raison. Pour en faire apprécier le mérite, il faudrait pouvoir reproduire les expériences qui servent de base à ses travaux; il faudrait aussi avoir une compétence qui me fait défaut, et je me serais volontiers récusé, si je n'avais compté, Messieurs, sur votre bienveillance habituelle.

Vous avez, d'ailleurs, Monsieur, trouvé le moyen de vous concilier toutes les sympathies en faisant, en des termes si heureux, l'éloge de notre regretté confrère, le Dr Paul Denucé. Bien qu'il soit entré à l'Académie à la fin seulement de sa carrière, et qu'il n'ait été des nôtres que pendant huit ans, il avait vite conquis parmi nous, avec l'estime de tous ses collègues, la place due à son talent et à sa réputation. Aussi ce fut pour nous une douloureuse nouvelle que celle d'une mort qu'on pouvait considérer comme prématurée.

En vous choisissant pour lui succéder, l'Académie savait qu'elle trouverait en vous un juste appréciateur de ses travaux. Denucé avait de bonne heure deviné dans le jeune collègue, professeur de clinique médicale, des qualités analogues à celles qu'on s'accordait à lui reconnaître à lui-même; et lorsqu'il songea à prendre sa retraite, c'est vous qui fûtes chargé de mener à bonne fin l'œuvre qu'il laissait inachevée. Je n'ai pas à dire avec quel succès vous vous êtes dévoué à cette tâche; mais ce que je sais, c'est qu'il y a quatre ans, lorsque le Président de la République, venant inaugurer les nouveaux bâtiments de la Faculté de médecine, vous remit les insignes de la Légion d'honneur, ce fut aux applaudissements unanimes de vos collègues et des étudiants de la Faculté.

Mais si le titre de doyen de la Faculté de médecine est celui auquel vous tenez le plus, si bien que vous n'avez

pas cru devoir en invoquer d'autres, laissez-moi vous dire qu'il n'est pas le seul que nous ayons pris en considération. Sans doute, l'Académie ne s'interdit pas d'appeler dans son sein des personnalités marquantes, dont la haute situation sociale reçoit par nos votes une sorte de consécration; mais c'est là une déviation par rapport au but de son institution. Aussi est-ce pour elle une bonne fortune lorsqu'elle trouve réunis chez un de ses élus les mérites du savant et les qualités de l'administrateur.

Je n'énumérerai pas les nombreux Mémoires que vous avez publiés. Il me suffira de dire qu'ils ont pour objet principal les affections nerveuses, et que parmi les spécialistes formés à l'École de la Salpêtrière, vous avez depuis longtemps conquis une place des plus enviées. Je n'en veux d'autre preuve que la lettre qui vous a été adressée par le chef de cette École, le Dr Charcot, et qui sert de préface à l'un de vos ouvrages.

Parmi tant d'œuvres distinguées, qui toutes ont apporté d'utiles contributions à la connaissance des maladies nerveuses, il en est deux qui ont particulièrement attiré mon attention : ce sont d'abord vos *Recherches sur les lésions du centre ovale des hémisphères cérébraux, étudiés au point de vue des localisations cérébrales;* ce sont ensuite vos *Leçons sur l'Hystérie et l'Hypnotisme.*

Il y a peu d'années, on considérait le cerveau humain comme un organe homogène dont chaque portion demeurée intacte pouvait remplir les fonctions des autres portions altérées par la maladie ou détruites expérimentalement. La fausseté de cette doctrine est aujourd'hui démontrée. On a reconnu que les diverses régions du cerveau ont des fonctions essentiellement distinctes et que

les parties restées intactes sont incapables de suppléer les parties détruites. Les hémisphères cérébraux en particulier prennent une part active à l'élaboration des mouvements volontaires et des perceptions sensitives. Si, par exemple, on excite par un courant électrique l'une des parties qui composent l'appareil moteur intra-cérébral, on provoque immédiatement des mouvements dans le côté opposé du corps. Si on le détruit, on paralyse les muscles, toujours du côté opposé du corps. Pareillement, si l'on détruit certaines régions de l'appareil sensitif intra-cérébral, on abolit soit les perceptions visuelles, soit les perceptions auditives. Il y a donc dans le cerveau des éléments qui font l'office de conducteurs chargés de transmettre les divers modes d'activité fonctionnelle des masses de substance grise auxquelles ils sont reliés. On les a comparés à un fil télégraphique qui transmet, sans les modifier directement, les actions électriques développées dans les appareils générateurs avec lesquels il est en relation. C'est à vous, Monsieur, que revient l'honneur d'avoir établi, en 1878, la topographie et la nomenclature des diverses régions du centre ovale. Vous avez obtenu ce résultat par un procédé très simple, qui consiste à diviser le cerveau en tranches verticales par une série de sections ou coupes, connues aujourd'hui dans la science sous le nom de *coupes de Pitres*.

Vos leçons sur l'hystérie et l'hypnotisme marquent une époque non moins importante dans la science médicale. C'est vous qui le premier avez étudié *ex cathedra* les suggestions hypnotiques à un moment où elles étaient encore très peu connues. C'est à Bordeaux même, à l'hôpital Saint-André, que cet enseignement a été donné, et l'on n'a certainement pas oublié le retentissement considérable qu'il a obtenu. Ici encore, la science vous doit

d'importantes observations, et spécialement la détermination des zones hypnogènes et hypnofrénatrices.

L'hystérie est une maladie dès longtemps connue, mais ce n'est que dans ces dernières années qu'elle a été étudiée d'une manière vraiment scientifique. Aux siècles passés, on la considérait comme une maladie d'origine surnaturelle, et surtout comme une marque de la possession diabolique. L'anesthésie de certaines parties du corps, qui en est une des conséquences le plus ordinaires, était regardée comme la marque des sorciers. Malheur à celui qui se laissait enfoncer une épingle dans la peau sans crier! Il n'en fallait pas davantage pour le convaincre du crime de sorcellerie. Aujourd'hui tout le monde reconnaît que l'hystérie est une maladie réelle, dépendant, comme toutes les autres, de conditions biologiques naturelles, et qui doit être étudiée suivant les préceptes de la méthode expérimentale.

Vos leçons sur les anesthésies, les tremblements hystériques, les spasmes rythmiques, les zones spasmogènes, les attaques de contracture, etc., « toutes ces leçons, a » dit un juge des plus compétents, le Dr Charcot, repré- » sentent autant de monographies excellentes et le plus » souvent parfaitement originales : elles sont dignes, au » premier chef, de provoquer les méditations des hommes » de science. » Me sera-t-il permis d'ajouter qu'elles n'intéressent pas seulement les médecins?

L'étude des affections nerveuses touche de près aux problèmes les plus délicats du monde moral. Si telle zone du cerveau est en relation directe avec une certaine partie du corps humain, si une lésion de cette zone paralyse l'effort de la volonté qui essaie de commander à l'un de nos membres, ne doit-on pas en conclure que

l'intelligence est une fonction du cerveau, et que l'étude des facultés intellectuelles de l'homme se réduit à la clinique du cerveau?

Si certains actes que l'on considérait autrefois comme émanant d'un pouvoir surnaturel s'expliquent par des causes naturelles, ne doit-on pas généraliser et conclure à l'inexistence de tout fait qui échappe à l'analyse ou au scalpel?

Enfin, si dans le sommeil provoqué on peut suggérer un acte délictueux ou criminel, la question de la responsabilité pénale n'est-elle pas singulièrement compliquée, puisqu'on pourra toujours soutenir que l'auteur apparent de l'acte coupable a cédé à une impulsion irrésistible, et, par suite, n'a pas été libre de ne pas le commettre?

Toutes ces questions sont l'objet d'une vive controverse. Il y a bientôt un demi-siècle, lorsque la généralisation des applications de la vapeur et de l'électricité eut changé les conditions de l'existence et prouvé aux plus incrédules que le règne de la science était arrivé, ce fut un enivrement général. On vit, d'une part, des philosophes étudier les sciences physiques et naturelles pour en tirer des arguments nouveaux en faveur de leurs doctrines; et, d'autre part, des physiciens, des chimistes, des médecins aborder les plus hauts problèmes de métaphysique. On ne tarda pas à affirmer que bientôt le monde serait sans mystère, et que la science serait en état de donner de toutes choses une explication positive et logique. Transformant leur cabinet en laboratoire, des psychologues prétendirent que le vice et la vertu, l'imbécillité ou le génie étaient une question d'hérédité; les passions les plus nobles ou les plus viles, des convulsions nerveuses ou des cas pathologiques.

Cette possibilité de tout expliquer rationnellement

deviendra-t-elle jamais une réalité? Il est permis d'en douter, et, en tout cas, il faut y renoncer dans l'état actuel de nos connaissances. Vous l'avez très bien dit dans votre étude sur l'*Encéphale :* « Les faits sur lesquels » repose la doctrine des localisations cérébrales sont, » croyons-nous, au-dessus de toute contestation. Néan- » moins, cette doctrine a soulevé des controverses, et elle » n'est pas acceptée par l'unanimité des physiologistes. » Cela tient surtout à ce que des questions théoriques ont » été mêlées aux discussions de fait. Au lieu de se borner » à la constatation des résultats précis fournis par l'expé- » rimentation physiologique, on s'est hâté de chercher des » interprétations doctrinales de la nature fonctionnelle » des réactions d'origine cérébrale. » Et vous concluez en disant : « Cette question ne saurait être abordée dès » aujourd'hui avec des éléments de discussion suffi- » sants (1). »

Je ne me permettrai pas de vous louer de cette réserve. Vous auriez le droit de me répondre que la science vraie consiste tout autant à avouer ce qu'on ignore qu'à affirmer ce que l'on sait. Vous avez fait plus encore, et, dans vos *Leçons sur l'Hynoptisme* (2), non seulement vous n'avez pas admis que l'individu soumis au sommeil provoqué fût absolument irresponsable, mais vous avez démontré qu'il lui restait une force de volonté suffisante pour résister à une suggestion qui contrarierait ses sentiments d'honnêteté : « Quand on ordonne à certains sujets, avez-vous » dit, d'exécuter après leur réveil un acte qui révolte leur » conscience ou qui leur est très désagréable, ils déclarent » formellement qu'ils ne veulent pas obéir à un pareil

(1) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. XXXIV, 1re s., p. 237.
(2) Tome II, p. 184 et 186.

» ordre, et qu'ils ne se laisseront pas réveiller tant qu'on ne » leur aura pas donné l'assurance qu'ils ne l'exécuteront » pas. Et, en effet, si on maintient cette injonction, il est » impossible de les réveiller... Ces faits prouvent, si je ne » me trompe, que l'irresponsabilité morale des sujets » hypnotisés n'est pas toujours absolue. Il est possible » que, dans certains cas, l'impulsion provoquée par la » suggestion soit tellement brusque, tellement violente » que les actes suggérés soient accomplis avant que la » conscience ait pu en apprécier la valeur et en mesurer » les conséquences. Cependant, il n'en est pas toujours » ainsi. La suggestion fait naître un désir plus ou moins » violent, une impulsion plus ou moins impérieuse; mais » l'obéissance au désir ou à l'impulsion suggérée n'est pas » fatale. Le sujet peut résister. »

Voilà une doctrine saine et réconfortante; car, au milieu des opinions contradictoires des demi-savants, les esprits faibles ou pervertis perdent la notion du devoir. Ils entendent mettre en question la liberté humaine et la responsabilité personnelle, et croient, dès lors, avoir le droit de tout faire impunément. S'il est une fatalité inéluctable qui préside à l'accomplissement de nos actes, il n'y a pas plus d'ignominie à être sur le banc des accusés que de mérite à être sur le siège du magistrat. C'est ainsi qu'on en vient à se faire juge et exécuteur dans sa propre cause : c'est la négation de l'ordre social.

Si j'ai insisté sur les liens étroits qui unissent vos études à la philosophie et au droit, c'est pour affirmer une fois de plus une idée que certains esprits se refusent encore aujourd'hui à admettre : c'est que, dans l'enseignement public, les diverses branches de la science se prêtent un mutuel appui, s'éclairent plus d'une fois les unes par les

autres, et que le fait de les cultiver dans des Facultés distinctes ne doit pas porter atteinte à l'unité de la vérité scientifique. C'est là l'idée fondamentale qui a inspiré le projet de loi soumis au Sénat et qui tend à la constitution en France d'un certain nombre d'Universités. Je n'ai pas à entrer dans la discussion à laquelle il a donné lieu et où des considérations d'intérêt local essaient de tenir en échec l'intérêt supérieur du pays. Il me suffira de rappeler ce qu'on semble souvent oublier : c'est que la juxtaposition de plusieurs Facultés n'équivaut pas à une Université. Les Facultés et les Universités ont, en effet, une fonction différente : les unes sont plutôt des écoles professionnelles, les autres des centres de haute culture intellectuelle poursuivant un but plus élevé, la recherche de la vérité scientifique. Les Facultés vivent isolées les unes des autres ; elles sont, par la force des choses, animées d'un esprit de particularisme égoïste, parfois hostile. Dans l'Université, au contraire, les sciences distinctes se sentent solidaires les unes des autres. Ce que vous avez si bien dit de la Faculté de médecine s'applique tout aussi exactement à l'ensemble des Facultés : il faudrait en former « un corps homogène, » animé de l'esprit de solidarité, sans lequel tous les efforts » s'épuisent dans l'isolement ou se dépensent en luttes » stériles. »

Cette solidarité commence à s'établir à Bordeaux entre plusieurs Facultés. Il y a huit ans déjà, attiré par la juste notoriété de votre enseignement, j'allai, avec un de mes collègues de la Faculté de droit, suivre vos leçons de clinique médicale à l'hôpital Saint-André, et je fus témoin du succès obtenu par le professeur et par le savant. Depuis lors, comme vous l'avez montré, cette solidarité s'est manifestée par l'empressement des étudiants en droit ou des étudiants en médecine à suivre certains cours de la

Faculté de médecine ou de la Faculté des sciences. Elle s'est manifestée surtout par les progrès de l'Association générale des étudiants. Elle est aussi, on peut le dire, dans les vœux de la population bordelaise; les adhésions nombreuses données à la Société des Amis de l'Université de Bordeaux en sont la meilleure preuve. Nous n'en sommes plus à l'époque où certains esprits soutenaient que l'enseignement primaire suffit à une démocratie comme la nôtre. On sent aujourd'hui de plus en plus la nécessité d'un enseignement supérieur fortement constitué, car c'est par lui que les idées justes et fécondes se répandent dans la masse de la nation, que les erreurs se dissipent et qu'on finit par déraciner les préjugés.

. . . .

S'il me fallait donner des exemples des services que nous devons à la science et de ceux qu'elle peut nous rendre encore, je n'aurais qu'à ouvrir vos *Leçons sur l'hystérie et l'hypnotisme*. Au siècle dernier, on croyait encore aux stigmates du diable, aux sorciers, aux somnambules. On est bien revenu aujourd'hui de la croyance aux stigmates, mais on trouverait peut-être encore dans quelque village arriéré des personnes qui n'ont pas perdu toute confiance dans le pouvoir des sorciers. Et quant aux somnambules, il reste, faut-il l'avouer? même dans de très grandes villes où l'enseignement à tous les degrés est largement distribué, des amis du merveilleux qui croient à leur pouvoir extralucide. Lisez la quatrième page de nos journaux, et vous y verrez des annonces multiples par lesquelles on cherche à attirer l'attention publique. Ne serait-il pas à désirer qu'on donnât la plus large publicité aux pages si décisives que vous avez écrites sur les consultations somnambuliques? Vous y avez établi que les idées absurdes vulgarisées par le marquis de Puységur et ses

disciples sont le résultat de l'interprétation erronée de faits réels dont l'étude scientifique de l'hypnotisme donne la véritable signification (1).

La double vue magnétique, ou, pour parler plus exactement, les faits qui ont donné lieu à l'illusion de la lucidité des somnambules, s'explique par le phénomène de l'hallucination suggérée. Il en est de même de l'intuition par laquelle les somnambules prétendent voir leurs organes internes et en discerner les lésions. Quant à la faculté qu'auraient les somnambules de prévoir les crises qui doivent se produire dans leurs maladies, elle tient à ce que les hystériques éprouvent souvent, longtemps avant l'explosion des accidents qui les menacent, des malaises prémonitoires auxquels ils ne se trompent guère. Parfois aussi, c'est le résultat de suggestions inconscientes; et c'est ainsi que s'explique comment les somnambules prédisent les crises qui se produisent dans les maladies des personnes qui les consultent : si ces personnes sont suffisamment suggestibles, la prédiction se réalisera. C'est enfin pour la même cause que des médicaments grotesques ont produit quelquefois des guérisons inespérées : ce n'est pas le remède qui opère ces cures, c'est la confiance qu'on a en lui.

Je pourrais multiplier les exemples : ceux que je viens de citer suffisent à démontrer les services que rendent les savants qui apprécient la science, non pour les jouissances qu'elle leur donne, mais pour le profit qu'en peut tirer l'humanité. C'est un des titres d'honneur de l'Académie de Bordeaux d'avoir eu, dès les premières années de son établissement, conscience de cette vérité. A l'instigation de Montesquieu, elle fut la première à

(1) Tome II, p. 383.

créer en province un cours public de physique (1); elle favorisa les progrès de la science médicale en fondant un prix d'anatomie; elle voulut enfin faire profiter le public des trésors qu'elle avait accumulés dans sa bibliothèque. L'un de nos confrères (2) a établi, en s'appuyant sur des documents authentiques, que la bibliothèque de l'Académie, qui est devenue aujourd'hui la bibliothèque municipale, a été ouverte au public par nos prédécesseurs, trois ans avant qu'une mesure analogue ait été prise à Paris pour la Bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque nationale.

Tous ces faits démontrent que, s'il est en France une ville qui ait, dès longtemps, compris l'importance majeure de la diffusion de l'enseignement supérieur, c'est la nôtre, et cela grâce aux efforts des membres de l'Académie, qui n'ont rien négligé pour développer parmi leurs concitoyens le goût des sciences, des lettres et des arts.

En vous conviant, Monsieur, à travailler à cette œuvre avec nous, nous sommes certains de répondre à votre secret désir, de même que, en vous appelant à siéger parmi nous, nous sommes certains d'être restés fidèles à la pensée qui a présidé à l'institution de notre Académie. Vous allez occuper un fauteuil où depuis un demi-siècle se sont assis des hommes qui ont tenu un rang des plus distingués dans le corps médical bordelais, les docteurs Bourges, Costes, Gintrac et Denucé. Si quelqu'un était digne de leur succéder, c'est assurément le savant qui

(1) C'est l'Académie de Bordeaux qui, la première en Europe, fonda, en 1713, un prix annuel de physique. A Paris, l'Académie des Sciences ne commença à décerner des prix qu'en 1721. La première récompense décernée par l'Académie de Bordeaux fut attribuée à J.-J. Dortous de Mairan, qui devint secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences après la mort de Fontenelle, et qui entra, en 1743, à l'Académie française.

(2) M. Raymond Céleste.

s'est plusieurs fois signalé par des découvertes utiles à ses semblables, et qui, j'en ai la conviction, nous en réserve d'autres encore. C'est aussi l'administrateur habile qui, continuant les traditions de deux de nos regrettés confrères, a su élever notre Faculté de médecine au premier rang parmi les Facultés provinciales. A ce titre, votre place était marquée d'avance à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, et il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter la bienvenue dans notre Compagnie.

A TRAVERS L'EUROPE

(FRAGMENT)

Louis BOUÉ.

LA GARONNE

Désertant ma source lointaine,
Je cours, entre deux verts rideaux,
Dans Toulouse baigner Athène,
Baigner Corinthe dans Bordeaux.

Parmi les rives que j'arrose,
Rayonnent des talents divers :
Montesquieu, fameux par sa prose,
Ausone, fameux par ses vers.

Chaude nature, humeur charmante,
Tel est le tableau jusqu'au bout...
Comme le raisin qui fermente,
La verve éclate et l'esprit bout.

O grappes d'or! Je me prosterne,
Serpent aux flexibles anneaux,
Près des blonds tertres de Sauterne
Qui met le soleil en tonneaux.

J'effleure aussi la rouge graine
D'où le Médoc fait, à son gré,
Jaillir sa liqueur souveraine,
Ce sang généreux et pourpré.

Mes frères s'enflent de colère,
Car je pourrais, — fleuve divin, —
Moi, méprisant leurs flots d'eau claire,
Ne rouler que des flots de vin.

LE RIGHI (Suisse).

Une alerte locomotive,
— Quand refleurissent les beaux mois —
Creusant en bas la perspective,
Monte aussi leste qu'un chamois.

Maints pics bossellent la pénombre,
D'autres zigzaguent au-dessus,
Amas de colosses sans nombre,
Noirs, décharnés, goîtreux, bossus.

L'aube embrase, au gré de l'artiste,
Ces pics de flamboîments subits...
Ils prennent, vêtus d'améthyste,
Un diadème de rubis.

Le lac n'est plus qu'une fontaine,
La forêt n'est plus qu'un hallier.
On voit les maisons par centaine,
On voit les routes par millier.

Annibal, là, s'ouvrit passage;
Là, vint César comme un torrent;
Là, vint Charlemagne le Sage;
Là, vint Napoléon le Grand.

Hommes et monts, quelle stature!
O cadre deux fois enchanté :
Près des géants de la nature,
Les géants de l'humanité!

LE DANUBE

A BUDAPEST.

C'est monsieur Strauss qui nous révèle
Le beau Danube bleu. Vraiment?
Note juste et fausse nouvelle!
Musique enivrante qui ment!

Croyez-vous, danseuse narquoise,
Que ce Danube, en maint repli,
Ne fasse valser que turquoise,
Valser que lapis-lazuli?

Tournez, sans qu'une inquiétude
Vienne ralentir votre pas.
Laissez à d'autres cette étude...
Glissez, glissez, n'appuyez pas.

Le Danube bleu! c'est étrange.
Il coule, à travers maint vallon,
Bleu ... comme le suc de l'orange,
Bleu ... comme le jus du houblon.

Quel sot préjugé l'environne!
Ce fleuve est bleu ... comme le flot
De notre jaunâtre Garonne,
Lorsque son lit reçoit le Lot.

Mes conclusions seront nettes:
Pour voir cet azur fabuleux,
Strauss a dû prendre des lunettes,
Des lunettes aux verres bleus!

LA CATHÉDRALE DE MILAN

(VUE EXTÉRIEURE.)

Il n'est point deux merveilles telles.
Quel art de la coupole au flanc!
O chaos de blanches dentelles,
Éruption de marbre blanc!

Partout, des flèches aiguisées
S'effilent, perçant la clarté,
Ces marmoréennes fusées
D'un feu d'artifice sculpté.

Parmi tant d'aiguilles pointues,
Les siècles ont mis leurs tributs :
Des multitudes de statues,
Des avalanches d'attributs.

Ce bloc, qu'un rayon diamante,
Semble être un amoncellement
De fine écume qui fermente
Et monte. — Un éblouissement!

Le soir, la lueur sidérale
Y verse un bleu reflet d'acier...
On dirait une cathédrale
Taillée au cristal d'un glacier.

Qu'ici l'incrédule se rende!
A répéter on se surprend,
Non pas : « Que cette église est grande! »
Mais : « Mon Dieu, que vous êtes grand! »

VENISE

Qui donc devant toi ne s'incline?
Ton nom est sonore et riant
Comme un accord de mandoline
Et comme un parfum d'Orient.

Merveilles que l'approche gâte,
Tu fais briller dans le lointain
Des conques de nacre et d'agate,
Des casques de jaspe et d'étain.

De près, ta lagune a des crabes;
Tes palais sont noirs ou tombés;
Mornes sont tes balcons arabes
Aux grands trèfles quadrilobés.

Ton temple, — trésors disparates
Dont le hasard tira parti, —
M'étonne, rêve de pirates,
Vœu de calife converti.

Mais que tu me séduis d'emblée,
Quand le soir vient discrètement,
Effaçant la ride et la plaie,
Rajeunir le vieux monument!

Le mystère te divinise...
O coquette, l'éclat te nuit.
La lune est ton soleil, — Venise! —
Le vrai jour pour toi, c'est la nuit!

LES PIGEONS DE SAINT-MARC

Aux succès de la république,
Ils ont fourni de sûrs moyens;
Et, depuis lors, elle s'applique
A les traiter en citoyens.

J'accours... déjà maint œil s'allume.
Je sens mes gestes épiés...
Un frisson soulève la plume
Et le vol s'abat à mes pieds.

La masse grouillante, ameutée,
M'assaille de bonds, de plongeons;
Et je suis, humble Prométhée,
Livré tout entier aux... pigeons.

Un tas m'escalade et picore,
Gorges aux reflets de vitrail...
Sur les grains d'or, encore, encore,
S'acharnent les becs de corail.

Puis, soudain, vers quelque corniche,
Moulure à multiples biseaux,
Ces gourmands regagnent leur niche.
Hélas! plus de grains, plus d'oiseaux.

Ainsi, l'homme fuit la détresse.
L'abondance a seule un attrait.
Ouvrez la main, chacun s'empresse;
Fermez-la, chacun disparaît!

LA TOUR DE PISE

Qu'ils ont une éloquence austère,
Sous leur granitique manteau,
Ces monuments : le Baptistère,
Le Dôme et le *Campo-Santo !*

Que chacun d'eux a d'importance !
L'un au nouveau-né fait accueil,
L'autre est l'appui de l'existence,
La troisième attend le cercueil.

Et, dans le fond, le Campanile,
Aux six étages reluisants,
Semble, comme un grand corps sénile,
Tout courbé par le poids des ans.

Toujours se penche ce gros tube,
— Juste sujet d'étonnement, —
Géant aviné qui titube
Et trébuche éternellement...

Pour voir cette tour inclinée,
On vient des bouts de l'univers.
Sa gloire, étrange destinée,
Sa gloire est d'être de travers.

Souvent un défaut rend service;
Certains en tirent vanité...
Combien de gens, avec un vice,
Se font une célébrité !

NICE ET LA BATAILLE DES FLEURS

Nice! la colline déclive
Étreint tes frileux habitants.
Ses forêts, où mûrit l'olive,
Font, de ton hiver, un printemps.

Chez toi — car tu te ravitailles
Grâce à tes jardins, frais berceaux, —
Mars n'est pas le dieu des batailles :
Flore dirige les assauts.

Tes chars, joyeuse artillerie,
Sont tes arsenaux élégants,
Tout pleins de mitraille fleurie
Que projettent de jolis gants.

On est loin des forces brutales
Entraînant les lâches abus...
Des envolements de pétales
Forment les seuls éclats d'obus.

L'Europe reste en équilibre
Et nul ne compte de défunts,
Quand les bouquets de gros calibre
Bombardent à coups de parfums.

Ainsi, tes guerriers peu moroses
N'ont — fiers de triomphes complets —
Qu'à baigner leurs mains dans les roses,
Afin de cueillir leurs boulets!

CARCASSONNE

Aussi bourré qu'un mannequin,
Tel que Tartarin en personne,
Vais-je au Congo? vais-je au Tonkin?
— Bien mieux! Je vais voir Carcassonne.

Béni soit l'instant du départ!
Le train s'arrête... Je frissonne,
Quand je songe que ce rempart
Est le rempart de Carcassonne!

Enfin, je suis là, te voyant,
O ville que Nadaud chansonne,
Mais que redoutait l'assaillant,
Vieille et farouche Carcassonne!

Quels murs solidement fermés!
Quelle cuirasse! Je soupçonne
La Chine de n'être jamais
Bouclée autant que Carcassonne.

Nous bâtissons des Casinos...
Seul, le moyen âge façonne
Ces grosses tours, ces lourds créneaux,
Dont s'enorgueillit Carcassonne.

Et maintenant, je vous le dis,
Je ne suis plus, si l'heure sonne,
Pressé de voir le Paradis,
Puisque j'ai pu voir Carcassonne!

LES FRANÇAISES

Dieu donne aux femmes des Castilles
Des cheveux d'ébène si longs
Que, sous le tissu des mantilles,
Ils ruissellent jusqu'aux talons.

Ton âme — Italienne! — éclate
Dans ton regard audacieux
Où reluit l'aigrette écarlate
Du Vésuve embrasant les cieux.

La Turque du destin se joue,
Indolente sur son coussin.
L'Anglaise, de feu, teint sa joue,
Et, d'aurore, farde son sein.

Il semble que le ciel permette
A l'Allemande, aux belles dents,
De se coiffer d'une comète
Dont elle tord les crins ardents.

La Russe, voisine du Pôle,
Y prend sa noble majesté
Et les neiges de son épaule...
— Aux Françaises qu'est-il resté?

Charmer est surtout leur devise.
Cœur de braise et chair de granit...
Les attraits qu'ailleurs il divise,
En elles Dieu les réunit!

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

POUR L'ANNÉE 1891

Par M. Gaston DAVID

Secrétaire général.

Lu dans la séance publique du 2 juin 1892.

Mesdames,

Messieurs,

Je commence, et, rassurez-vous, je finis. Vous venez d'applaudir les poésies de mon spirituel confrère, dont les croquis rapides, d'une pointe élégante et fine, vous ont présenté l'Europe en miniature. Permettez-moi de vous présenter à mon tour un rapport en miniature.

Non qu'il soit, comme le vers de M. Boué, un objet d'art, un bijou rare, coquet et ciselé. Mon rapport en miniature n'est qu'un rapport en raccourci, un rapport à la vapeur, un rapport express, télégraphique, téléphonique, un rapport tout à fait fin de siècle.

A mon prédécesseur, non à moi, incombait le soin de l'écrire. Jusqu'au dernier moment, M. Vivie nous avait assuré que nous aurions, cette année encore, le plaisir de l'entendre. Vous regretterez certainement que, contre notre attente, il se soit inopinément condamné au silence. Condamné moi-même à le suppléer à l'improviste, je m'excuse de ne vous apporter qu'un abrégé de rapport.

Le seul moyen de me faire écouter — et pardonner — serait de ne pas parler, ou, puisque le silence m'est interdit, de parler si peu, si peu, que vous ayez à peine le temps de vous apercevoir que j'aie parlé.

L'année 1891 s'est ouverte et close pour l'Académie sous des voiles de deuil.

En janvier notre Compagnie était frappée à la tête et au cœur en la personne de M. Charles Durand, foudroyé par la mort, en pleine vigueur intellectuelle et physique, au moment même où commençait sa présidence. Je n'ai pas à vous rappeler le mérite d'un collègue que j'eus à peine le temps d'entrevoir. Ses œuvres remarquables perpétueront son souvenir au milieu de la ville de Bordeaux, comme ses qualités privées lui ont valu les regrets unanimes de notre Compagnie.

En décembre, la mort nous enlevait le doyen de l'Académie, Mgr Cirot de La Ville. Depuis longtemps séparé de nous par son grand âge, il était devenu à peu près un membre honoraire : peu d'entre vous l'ont vu prendre part à nos séances. Sa vie s'est éteinte, comme elle s'était écoulée, à l'ombre de la basilique de Saint-Seurin dont il fut l'historien, et où il a voulu que sa dépouille mortelle attende l'heure de la résurrection, dans la paix silencieuse de cette crypte vénérable, contemporaine des premiers apôtres du christianisme. Jusqu'à sa dernière minute Mgr Cirot de La Ville a partagé ses soins entre les devoirs du prêtre et les travaux de l'érudit ou du théologien. Il laisse dans sa paroisse des souvenirs qui ne s'effaceront pas, à l'Académie des sympathies affectueuses, et dans le sillon de la vie cette semence des œuvres chrétiennes qui est le germe des moissons éternelles.

Aux absents que le temps nous enlève, deux élections nouvelles ont donné des successeurs dignes d'eux. M. Fernand Samazeuilh et M. Adrien Sourget nous apportent : l'un, sa profonde connaissance des questions d'enseignement et d'économie sociale et politique, l'autre, son goût éclairé et délicat pour tous les arts. Enfin, l'Académie a été heureuse de désigner comme membres correspondants : M. Guadet, un historien qui porte un nom historique; M. Ollivier-Beauregard, un érudit de la meilleure marque; M. le vicomte de Borelli, un poète de haute race :

Le cœur d'un vrai soldat, l'âme d'un vrai poète;
Sa plume — et son épée — ont les mêmes éclairs;
Son œuvre — avec sa vie — à l'unisson répète :
Les belles actions sont les sœurs des beaux vers.

J'arrive à l'exposé de nos travaux durant l'année écoulée. Le titre que porte l'Académie n'est pas un vain titre : Sciences, Lettres et Arts se sont partagé nos soirées. Je me borne à énumérer :

Pour les Sciences, les communications de M. le docteur Azam, *Entre la raison et la folie;* M. Hautreux, *Étude sur Cordouan;* M. Brutails, *les Origines du Droit roussillonnais* et *Études critiques sur les origines de la question d'Andorre;* M. Gustave Brunet, *les Livres dont on ne connaît qu'un exemplaire;* M. Edouard Cuq, *De la valeur morale de l'ancien Droit romain.*

Pour les Lettres : M. l'abbé Ferrand, *le Sermon du Curé d'Artiguevieille* et *une Soirée à Maillane chez le poète Mistral;* M. Berchon, *Pages détachées d'un livre de famille;* M. Vivie, *les Audaces de l'amour,* proverbe en vers; M. de Mégret de Belligny, *la Charmeuse,* poème lyrique en cinq chants; M. Gaston David, *les Fables et*

Chansons patoises du poète limousin Foucaud; une *Étude sur Mme la marquise de Blocqueville,* et *le Nid,* poésie.

Pour les Arts : M. Vivie, *Mazois père,* de l'Académie de Bordeaux; M. Charles Marionneau, *les Peintres officiels du vieux Bordeaux.*

En dehors de ces communications lues en séance, l'Académie a reçu de deux de ses membres, qui sont des maîtres dans leur science respective, l'hommage de deux ouvrages de premier ordre : M. Pitres, notre nouveau et éminent collègue, nous a offert ses *Leçons cliniques sur l'Hystérie et l'Hypnotisme,* faites à l'hôpital Saint-André, et M. Edouard Cuq, notre très distingué président de l'an dernier, ses *Institutions juridiques des Romains envisagées dans leurs rapports avec l'état social et avec les progrès de la jurisprudence,* œuvre d'une valeur capitale qui a renouvelé la méthode d'enseignement du droit romain dans les Facultés françaises.

En outre, l'Académie a reçu du plus illustre de ses anciens présidents, par l'entremise de celui qui porte aujourd'hui si dignement un nom qui est une des gloires de la France, M. le baron de Montesquieu, *Deux opuscules inédits* de l'auteur de l'*Esprit des Lois,* préface de la grande publication préparée avec un soin si consciencieux et une érudition si sûre par notre savant bibliothécaire, M. Raymond Céleste.

Une autre célébrité de l'Aquitaine est venue aussi nous apporter une collaboration inattendue. Aucun de vous n'a oublié cette séance du 14 mai 1891 où celui de nos collègues qui représente le mieux l'érudition française, dans sa grâce et sa fleur, M. Reinhold Dezeimeris, nous a révélé cette merveilleuse découverte de cent soixante notes inédites et absolument authentiques de Michel Montaigne. Si de pareilles bonnes fortunes sont réservées

par la Providence à ceux qui les méritent, nul n'en était plus digne que M. Dezeimeris. Le jour où nous entendrons ce charmant et vif esprit commenter les remarques de l'auteur des *Essais* sur les *Annales et Chroniques de France,* de Nicolas Gilles, sera vraiment un jour de fête littéraire, *albo notanda lapillo.*

Enfin, les ouvrages envoyés au concours ont procuré à l'Académie le plaisir d'entendre d'intéressants rapports. Laissant de côté les travaux qui n'ont pu être couronnés et souhaitant à leurs auteurs un sort meilleur dans l'avenir, je dois me contenter d'enregistrer les résultats du concours de 1891.

Le prix de la fondation Fauré n'a pas été décerné et la question mise au concours est maintenue pour 1892.

La fondation du marquis de La Grange, affectée à un travail sur la langue gasconne, la numismatique ou l'archéologie locale, n'a inspiré personne, et ces différents prix, qui grossissent chaque année, attendent toujours un titulaire.

Le prix de la fondation Brives-Cazes ne sera décerné qu'en 1894.

Le prix d'éloquence, institué par la ville de Bordeaux, n'a pas été attribué bien que deux travaux eussent été envoyés sur le sujet proposé : *l'Éloge de Tourny.* L'un de ces mémoires pouvait mériter le prix. Mais l'auteur, n'ayant pu l'achever dans le délai voulu, ne nous avait soumis qu'une première partie. L'Académie, espérant que le travail sera terminé cette année en temps utile, a maintenu le même sujet au concours pour 1892, ainsi que l'*Éloge de Gratiolet.*

Il me reste à vous faire connaître les récompenses accordées, sur l'avis des diverses Commissions des Concours, aux principaux ouvrages qui nous ont été adressés.

Je prie les aûteurs de m'excuser si le peu de temps qui m'a été donné pour préparer le rapport, et le peu d'instants dont je dispose ici ce soir, à cette heure avancée, ne me permettent pas de louer leurs travaux comme il conviendrait. La distinction qui leur est accordée par l'Académie est d'ailleurs le meilleur éloge que je puisse présenter de leurs ouvrages, remarquables à des titres divers.

HISTOIRE. — Une médaille d'argent à M. Eugène Dufourcet, président de la Société de Borda, à Dax, pour un ouvrage considérable par l'étendue et la variété des recherches, intitulé : *Histoire des Landes et des Landais.*

HISTOIRE NATURELLE, PHYSIOLOGIE, MÉDECINE. — Une médaille d'argent à M. le Dr Tissié, bibliothécaire à la Faculté de médecine de Bordeaux, pour son volume, plein d'observations pénétrantes et de faits curieux, publié sous ce titre : *Les Rêves, physiologie et pathologie.*

SCIENCES PHILOSOPHIQUES. — Une mention honorable à M. H.-M. de Braud, pour une étude psychologique, très vivante et très suggestive, où est traité le difficile problème de l'union et de la distinction de l'âme et du corps, sous ce titre : *L'Homme véritable.*

POÉSIE. — Ici vous n'en voudrez pas à un rapporteur qui eut toujours pour la poésie un faible qu'il n'a pas su tenir assez secret, s'il traite avec quelque partialité les poètes ses frères. Je vous demande donc la permission de donner quelques détails rapides sur l'œuvre des concurrents couronnés. Si je ne parle pas des autres, ce n'est pas qu'ils soient tous sans mérite, et plusieurs seront sans doute plus heureux dans l'avenir. On a tort de prétendre qu'il n'y a plus de poètes; tout concours académique a chaque année sa légion de poètes, comme chaque printemps a ses gerbes de roses et ses vols d'hi-

rondelles. L'Académie a distingué sept lauréats parmi de nombreux rivaux.

M. Gaston Boudias, médaille d'argent, pour un poème : *Vercingétorix*. Il y a dans cet écrivain de la vigueur et de l'étrangeté. M. Boudias se défie avec raison de la poésie mièvre et facile; peut-être ne se préoccupe-t-il pas assez d'éviter les défauts contraires, et a-t-il une tendance regrettable à prendre la brutalité de l'expression pour la force de la pensée. Il est inégal et heurté; il se grise parfois de mots à effets. Mais ce qu'il sent, il l'exprime fortement, avec une note bien personnelle. Après une vive discussion, l'Académie a écarté son recueil ***A travers songes***, mais elle a voulu récompenser dans ***Vercingétorix*** une œuvre, remarquable par les sentiments et par la forme, où l'auteur fait preuve de talent et de patriotisme.

M. Maurice Graterolle, rappel de médaille d'argent, pour son volume ***Rêves et Réalités***. M. Graterolle n'est pas un inconnu pour l'Académie, qui a décerné une médaille d'argent à son premier recueil, ***Clairons et Musettes***. Elle n'a pas hésité à accorder un rappel de cette médaille à une œuvre digne de son aînée. Nous eussions souhaité qu'une note plus vibrante, plus de mordant dans le style, nous permissent de passer de la réalité, qui est d'argent, au rêve, qui, sans doute, est d'or, et d'accorder à un poète que nous apprécions beaucoup notre plus haute récompense. Nous espérons qu'un prochain effort portera M. Graterolle jusqu'à la médaille d'or. Un peu d'uniformité dans les images, quelques négligences d'expressions n'empêchent pas ses vers de se distinguer par des qualités aimables, des pensées saines, exprimées dans une langue gracieuse.

M. Émile Cayrel, médaille de bronze, ***A tort et à tra-***

vers, œuvre d'un Fantasio inconstant à qui l'inspiration ne manque pas, mais qui semble par insouciance fantasque se dérober lui-même volontairement à l'inspiration. Trop de fragments inachevés. Toutefois les meilleurs révèlent incontestablement un esprit bien doué, un talent fin et original. Beaucoup de jolis vers, venus tout seuls et très bien venus, mais sans suite. *Pendent opera interrupta.*

Mlle Élizabeth Ploux : médaille de bronze, pour un recueil manuscrit, *les Pervenches.* Charmantes poésies d'une grâce et d'une distinction bien féminines. Œuvre souriante, délicate et pure, qui repose l'esprit, rafraîchit le cœur, égaie la vue, comme une matinée de printemps ou un doux visage de jeune fille.

M. Edmond Magnier : mention honorable pour une ode à *Pallas-Athéné.* M. Edmond Magnier est moins heureux que l'an dernier en nous envoyant une pièce qui ne nous était pas primitivement destinée et qui a dû figurer au concours de l'Académie française. Tout en saluant de belles images, des pensées élevées et quelques vers bien frappés, nous estimons que l'ensemble reste un peu froid et n'est pas tout à fait à la hauteur du sujet.

M. Leo Lambert : mention honorable, pour un recueil de *Poésies diverses.* La pensée est sage, l'expression soutenue, et l'inspiration puisée aux sources des sentiments les plus généreux, les plus dignes d'être encouragés.

M. Albin Troly : mention honorable, pour ses *Scènes populaires.* On a reproché à la muse de M. Troly d'être un peu trop *musa pedestris,* de s'envelopper trop volontiers du manteau gris de la prose plutôt que du vêtement de pourpre de la poésie. Mais il y a dans ces petits tableaux, dans ces instantanés photographiques, si l'on veut, toujours pris sur le vif, une observation très vraie et une

bonhomie très attrayante. Sous la simplicité voulue de la forme perce un sentiment ému et touchant. M. Troly n'est certes point le premier venu. J'appliquerai volontiers à son genre de talent, pour en bien marquer le caractère, ce joli vers si expressif, du poète Lemierre, le seul (1) qui ait surnagé de son œuvre et sauvé son nom du naufrage de l'oubli :

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, j'ai fini, vraiment fini. Je n'ajoute qu'un mot, un seul, le mot de la fin bien dû à votre indulgente attention. Je vous dis cordialement merci, et je termine. Un point, c'est tout.

(1) Ceci n'est pas tout à fait exact. Un de mes doctes confrères me fait observer que la même fortune est échue à cet autre vers de Lemierre :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Ne retirons pas à Lemierre la seconde aile qui porte son nom à la postérité.

SÉANCE PUBLIQUE

du 2 juin 1892.

1re PARTIE

RÉSULTATS DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1891.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants, soit pour les Concours ouverts en 1891, soit pour l'obtention des récompenses accordées en vertu de l'article 48 de son Règlement, soit enfin à titre d'hommage [1].

1° Histoire et Archéologie.

* 1° *La Crypte de Saint-Girons à Hagetmau,* par M. Émile Taillebois.

* 2° *Les Vestiges gallo-romains dans le département des Landes,* par le même.

* 3° *Les Mosaïques gallo-romaines du Gleyzia à Saint-Sever-sur-l'Adour,* par M. le Dr Louis Sentex.

* 4° *Récits du neuvième pèlerinage national en Terre-Sainte,* par M. le colonel Prévot.

5° *Histoire populaire des Landes et des Landais,* par M. Eugène Dufourcet.

6° *A travers le vieux Bordeaux,* par M. Ernest Laroche.

[1] Ces derniers ouvrages sont marqués par un astérisque (*).

* 7° *La Grande Muraille de Chine,* par M. l'abbé Larrieu, curé de Montbardon (Gers).

* 8° ***Les Institutions juridiques des Romains envisagées dans leurs rapports avec l'état social et avec les progrès de la jurisprudence,*** par M. Édouard Cuq.

* 9° *Éloge de M. Brives-Cazes,* par M. Gaston David.

* 10° *Explication de l'époque quaternaire,* par M. Hermitte.

* 11° *De l'ancienne Organisation de la propriété territoriale dans le midi de la France,* par M. Auguste Brutails.

* 12° *Les Origines du droit roussillonnais,* par le même.

* 13° *Numismatique de la France,* par M. Anatole de Barthélemy.

* 14° *Saint Amable : sa vie, son église, son culte,* par M. L. Bernet-Rollande.

15° *Le Vieux Bordeaux,* par M. Maurice Graterolle.

* 16° *Mazois père, de l'Académie de Bordeaux (1751-1828),* par M. Aurélien Vivie.

* 17° *Note sur des chandeliers en terre cuite,* par M. le comte de Chasteigner.

* 18° *Estampage et moulage,* etc., par le même.

* 19° *Livres dont on ne connaît qu'un exemplaire,* par M. G. Brunet.

* 20° *Lettre de Lacour fils sur la statue de M. de Tourny,* communiquée par M. Ch. Marionneau.

* 21° *Diverses brochures* de M. Ch. Grellet-Balguerie.

* 22° *Notice sur M. Antoine Puiggari,* par M. Auguste Brutails.

* 23° *Notes sur les églises d'Espira-de-l'Agly et de Taxo-d'Avail (Pyrénées-Orientales),* par le même.

24° *Recherches historiques et archéologiques sur la ville de La Montjoie (Lot-et-Garonne),* par M. Bénac.

* 25° *Chartes du prieuré de Saint-Nicolas de Royan,* par M. A. Dupré.

26° *Relation inédite d'excès commis en 1622, dans le Bas-Médoc, par les Huguenots,* par le même.

* 27° *Projet de ligue catholique à Bordeaux en 1562 et 1563,* par le même.

* 28° *Le Livre des miracles et autres documents inédits sur Verdelais,* par le même.

* 29° *Étude critique sur les origines de la question d'Andorre,* par M. Aug. Brutails.

* 30° *Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier,* par M. l'abbé Gaurel.

* 31° *Les communes en Limousin du douzième au quinzième siècle,* par M. Louis Guibert.

* 32° *Le général de Pelleport (1773-1855),* par M. Aurélien Vivie.

2° Économie politique et Commerce maritime.

1° *Le Propulseur hydraulique,* par M. Bourgail.

* 2° *Loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés : Notice et notes,* par M. Léon Lallemand.

* 3° *Un péril social : L'introduction de la charité légale en France,* par le même.

3° Histoire naturelle, Physiologie et Médecine.

* 1° *Entre la raison et la folie,* par M. le Dr Azam.

* 2° *Un peu de statistique médicale,* par M. Gaspard Bellin (de Lyon).

3° *Nouvelle Méthode d'observation des urines pathologiques,* par M. Crouzel.

4° *A propos d'un remède contre la rage,* par le même.

5° *Essai de la farine de moutarde par le dosage de l'huile essentielle de moutarde au sulfocyanate d'allye,* par le même.

6° *Levure sulfhydrogène,* par le même.

7° *La Pomme de terre en présence de la gangrène sèche et de la gangrène humide,* par le même.

* 8° *Leçons cliniques sur l'hystérie et l'hypnotisme, faites à l'hôpital Saint-André de Bordeaux,* par M. le professeur Pitres.

9° *Les Rêves : physiologie et pathologie,* par M. le Dr Tissié.

4° Agriculture.

1° *Mémoire sur le fouet mécanique à force centrifuge pour le collage des vins, bières, etc.,* par M. l'abbé Gabriel.

* 2° *Le Régime économique et l'Agriculture française,* par M. R. Dezeimeris.

* 3° *Les dunes de Gascogne, le bassin d'Arcachon et le baron de Charlevoix-Villiers,* par M. Dulignon-Desgranges.

4° *A propos d'une cause de la présence de la cuscute dans les prairies naturelles et artificielles,* par M. Crouzel.

5° *De l'Emploi de la tige de roseau à balai comme nourriture d'hiver de l'espèce bovine,* par le même.

* 6° *Éléments de viticulture,* par M. J. Daurel.

7° *Tables de comparaison entre les anciennes mesures agraires du Médoc et les mesures métriques, et entre les mesures métriques et les anciennes mesures agraires du Médoc,* par M. Jean de Merlaqueyte.

8° *L'Art de faire du vin sans raisin,* par Mme Chauvin.

9° *Culture intensive par l'emploi de l'acide carbonique en solution dans l'eau,* par M. Crouzel.

* 10° *Du Déboisement considéré comme cause de la détérioration des climats,* par M. le Dr Jeannel.

5° Sciences.

* 1° *Cordouan, Cordoan, Cordan,* par M. A. Hautreux.

* 2° *Formation des roches nummulitiques par la manière animale,* par M. le marquis de Folin.

3° *Concentration de la chaleur solaire à la surface de la terre,* par M. Villedary.

4° *Cause principale du refroidissement de la température,* par le même.

5° *L'Homme véritable, etc.,* par M. H.-M. de Braud.

6° Littérature et Beaux-Arts.

* 1° *Deux opuscules de Montesquieu,* publiés par M. le baron de Montesquieu.

* 2° *Étude sur le poète limousin Foucaud,* par M. Gaston David.

* 3° *Les Peintres officiels du vieux Bordeaux,* par M. Ch. Marionneau.

* 4° *La Charmeuse,* drame lyrique, par M. de Mégret de Belligny.

* 5° *Étude sur Mme de Blocqueville,* par M. Gaston David.

* 6° *Une soirée chez le poète Mistral,* par M. l'abbé Ferrand.

7° Poésies.

* 1° *Chanson d'un merle fin de siècle,* par M. de Mégret de Belligny.

2° *A François Arago.*

Science, Progrès, Génie.

* 3° *Le Sermon du curé d'Artiguevieille,* par M. l'abbé Ferrand.

4° *L'Odyssée du crime,* poésie.

5° *Fleurs d'idéal,* poésies.

6° *Rêves et Réalités,* recueil de vers, par M. Maurice Graterolle.

* 7° *Page détachée d'un livre de famille,* poésie par M. le Dr Berchon.

8° *Scènes populaires,* recueil de poésies.

Ut pictura poesis.

9° *Essais poétiques.*

Vita sine litteris mors est.

10° *Un Cloître du moyen âge.*

Salut, antique monastère,
Témoin des âges du passé.
J'aime ton cloître orné de lierre
Où tant de moines ont passé.

* 11° *Le Nid,* poésie, par M. Gaston David.

* 12° *Les Audaces de l'amour,* proverbe en 1 acte, en vers, par M. Aurélien Vivie.

13° *A travers songes,* poésie, par M. Gaston Boudias.

14° *Vercingétorix,* par le même.

15° *Mélanges inédits,* recueil de poésies.

16° *Pour la Patrie!* pièce en 2 actes, en vers.

17° *La Science,* poésie.

18° *Les Pervenches,* poésies.

Pour moi le rêve est une vie
Plus sereine que le Printemps.

19° *Poésies diverses.*

Lorsque la coupe verse un breuvage qui tue,
Que m'importe après tout que la coupe soit d'or!
LOUIS BOUÉ.

20° *Pallas-Athéné,* poésie, par M. Maguier.

21° *A tort et à travers,* recueil de poésies.

Après avoir entendu les rapports spéciaux qui lui ont été présentés sur les ouvrages envoyés au concours, et après avoir pris l'avis de la Commission générale

des Concours, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

FONDATION FAURÉ

Ce prix n'a pas été décerné en 1891. Le concours est maintenu pour 1892.

FONDATION DE LA GRANGE

1° Langue gasconne.

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

2° Numismatique.

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

3° Archéologie locale.

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

FONDATION BRIVES-CAZES

Ce prix ne sera décerné qu'en 1894.

PRIX D'ÉLOQUENCE

Fondé par la Ville de Bordeaux

(Éloge de M. de Tourny.)

Ce prix n'a pas été décerné en 1891 et l'*Éloge de M. de Tourny* est maintenu au concours pour 1892.

PRIX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Eugène Dufourcet, président de la Société de Borda, à Dax, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des Landes et des Landais.*

2° Histoire naturelle, Physiologie et Médecine.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. le Dr Tissié, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Bordeaux, pour son volume intitulé : *Les Rêves : physiologie et pathologie.*

3° Sciences.

Une MENTION HONORABLE à M. H.-M. de Braud, pour son volume intitulé : *L'Homme véritable.*

4° Poésies.

1° MÉDAILLE D'ARGENT à M. Gaston Boudias, pour un poème imprimé intitulé : *Vercingétorix.*

2° Un rappel de MÉDAILLE D'ARGENT à M. Maurice Graterolle, pour un recueil imprimé de poésies intitulé : *Rêves et Réalités.*

3° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Émile Cayrel, pour un recueil manuscrit de poésies intitulé : *A tort et à travers.*

4° Une MÉDAILLE DE BRONZE à Mlle Élisabeth Ploux, pour un recueil manuscrit de poésies intitulé : *Les Pervenches.*

5° Une MENTION HONORABLE à M. Edmond Maguier, pour la pièce intitulée : *Pallas-Athéné.*

6° Une MENTION HONORABLE à M. Léo Lambert, pour un recueil intitulé : *Poésies diverses.*

7° Une MENTION HONORABLE à M. Albin Troly, pour un recueil de poésies intitulé : *Scènes populaires.*

IIe PARTIE

CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1892

ET ANNÉES SUIVANTES

FONDATION FAURÉ

Un des membres les plus regrettés de l'Académie, M. Fauré, voulant donner un dernier témoignage de l'intérêt qu'il avait toujours porté à ses travaux, a, par son testament en date du 30 mars 1868, fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de » Bordeaux, à laquelle je m'honore d'appartenir, un coupon de 50 fr. de » rente 3 0/0, pour fonder un prix de 300 fr. à décerner tous les six ans au » meilleur Mémoire sur une question posée par l'Académie, intéressant le » bien-être de la population peu aisée de notre ville. L'Académie sera seule » appelée à juger de la valeur de ces Mémoires. »

L'Académie, qui dispose d'une somme de 300 fr., met au concours, pour 1892, la rédaction d'un mémoire sur les meilleurs moyens de procurer à la population peu aisée de Bordeaux des boissons alcooliques saines, et de remédier aux difficultés qu'elle trouve à cet égard dans les circonstances actuelles.

Elle décernera un prix de 300 fr. au meilleur mémoire présenté sur ce sujet.

FONDATION DE LA GRANGE [1]

M. le marquis Lelièvre de La Grange et de Fourille, membre de l'Académie, par testament olographe du

[1] Dans sa séance du 15 mars 1888, l'Académie a pris la délibération suivante :

« Article premier. — Les sujets des concours ouverts pour les prix de la

14 août 1871, visé par décret du 20 octobre 1880, a légué à la Compagnie :

Une rente de *six cents francs* « destinée à fonder un prix annuel, sous le » nom de *Prix de M. le marquis de La Grange*, qui sera décerné alternati- » vement à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue gasconne » dans ses phases diverses, ses poésies, sa prose, et à l'auteur du meilleur » livre ou mémoire sur la numismatique de nos provinces méridionales. »

L'Académie qui dispose, pour 1891 et 1892, d'une somme de 1,200 fr., décernera les prix suivants :

Langue gasconne.

L'Académie recommande spécialement le sujet suivant pour 1892 ou 1893 :

« Étude grammaticale de la langue gasconne, d'après » les documents imprimés soit dans la collection des

fondation La Grange seront choisis chaque année par l'Académie sur la proposition du Conseil, dans la première Assemblée générale du mois de juin.

» Art. 2. — Le Secrétaire général de l'Académie est invité à donner à l'annonce des prix la plus large publicité, en faisant appel au bienveillant concours des directeurs des journaux de la région et des revues scientifiques consacrées à la linguistique, à la numismatique et à l'archéologie.

» Art. 3. — Le délai accordé aux concurrents pour traiter les sujets désignés par l'Académie est de deux années. Les mémoires devront être déposés, à peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 juillet au plus tard.

» Art. 4. — Les ouvrages imprimés dont les auteurs désirent prendre part au concours de la fondation La Grange devront pareillement être déposés, sous peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 juillet au plus tard.

» Art. 5. — Si aucun des mémoires ou livres déposés n'est jugé digne du prix et que cependant l'un d'eux ait une valeur suffisante pour mériter une récompense, l'Académie pourra, à titre d'encouragement, lui attribuer une portion du prix total.

» Art. 6. — Les sommes restées sans emploi seront mises en réserve pour accroître l'année suivante la valeur ou le nombre des prix décernés par l'Académie au nom de M. le marquis de La Grange.

» Art. 7. — Les articles 45, 46 et 47 du Règlement général de l'Académie s'appliquent aux prix de la fondation La Grange. »

» *Archives municipales de Bordeaux,* soit dans celle des
» *Archives historiques de la Gironde,* etc., etc. »

Un prix de 400 fr. sera décerné au meilleur livre ou mémoire sur ce sujet. Il pourra l'être dès 1891, si des mémoires sont envoyés à l'Académie.

Numismatique.

L'Académie décernera un prix de 400 fr. au meilleur livre ou mémoire sur la numismatique des provinces méridionales.

Archéologie locale.

L'Académie, s'inspirant de la pensée du Fondateur, décernera un prix de 400 fr. au meilleur livre ou mémoire d'archéologie locale.

Elle accueillera de préférence :

1° « Des monographies d'un des anciens monuments de
» la Guyenne, — églises, monastères, châteaux, etc. »
2° « Des monographies, au point de vue archéologique,
» des villes ou communes de l'ancienne province de
» Guyenne. »

FONDATION CARDOZE

M. Cardoze (Salomon-Antoine-Amédée) a, dans son testament du 2 janvier 1880, inséré une disposition ainsi conçue :

« En outre des legs qui viennent d'être énoncés, il sera remis à l'Académie
« de Bordeaux un titre de rente au capital de 10,000 fr., pour la fondation
» de deux prix comme il est dit ci-après :
» 1° Un prix quinquennal de la valeur des intérêts accumulés de la somme
» de 6,000 fr., pour être décerné à l'auteur d'actes jugés les plus méritoires,

» soit d'ordre moral ou matériel, et accomplis dans l'arrondissement de » Bordeaux.

» 2° Avec les intérêts du surplus de la somme léguée, soit 4,000 fr., tous » les trois ans, l'Académie fera un choix de bons livres qu'elle offrira à » l'instituteur primaire le plus méritant du département. — Partie de ces » livres lui sera donnée en toute propriété; l'autre moitié restera à l'école. »

L'Académie a été autorisée, par décret de M. le Président de la République en date du 12 mars 1888, à accepter le legs de M. Cardoze.

Le premier de ces prix ne sera décerné qu'en 1894, et le deuxième qu'en 1892.

FONDATION BRIVES-CAZES

M. Brives-Cazes (Joseph-Émile), conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux et membre de l'Académie, par un testament du 14 janvier 1877 et par un codicille du 31 octobre 1882, a fait la disposition suivante :

« Je lègue à l'Académie le capital d'une rente de 250 fr. sur l'État. Cette » rente est destinée à fonder un prix de 500 fr. qui sera donné tous les deux » ans au meilleur travail présenté à l'Académie, pendant la période bisannuelle » précédente, sur un sujet relatif à l'histoire de la région du Sud-Ouest » (ancienne Aquitaine), et plus particulièrement de Bordeaux. Mes trois » médailles d'or serviront à faire les frais d'un coin spécial gravé pour cette » fondation. »

L'Académie a été autorisée, par décret du 18 mai 1889, à accepter le legs de M. Brives-Cazes.

Ce prix sera décerné en 1894.

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

Prix d'éloquence.

« Le Conseil municipal de Bordeaux a délibéré, le 20 fé- » vrier 1885, qu'une somme de 500 francs était allouée à » l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux » pour le rétablissement du prix d'éloquence, lequel prix sera

» exclusivement affecté à l'éloge des illustrations bordelaises » dont le choix est réservé à ladite Académie. »

En conséquence, l'Académie propose pour sujet, en 1892, l'éloge de M. de Tourny, et maintient au concours pour cette même année l'éloge de Gratiolet.

PRIX DE L'ACADÉMIE

Histoire.

L'Académie remet au Concours les sujets suivants :

1° « Notices biographiques sur les hommes remarquables qui ont appartenu à cette province. »

2° « Étude sur les serfs questaux dans la province de » Guyenne. »

3° « Établir, par des documents authentiques, à quelle » époque remonte la première idée de l'ensemencement » des dunes, et quel est celui qui l'a le premier conçue. »

4° « Faire l'histoire de l'administration de l'intendant » Dupré de Saint-Maur, en Guyenne. »

5° « Étudier la question de savoir si Molière est venu » à Bordeaux, et indiquer ce qu'on sait de positif au » sujet du séjour du grand comique dans cette ville. »

6° « Histoire de l'amirauté de Guyenne. »

Agriculture.

L'Académie laisse le Concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier les inondations et leurs causes; rechercher les » moyens d'y remédier; application spéciale au bassin de » la Garonne. »

Physiologie.

L'Académie laisse le concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier l'action toxique du cuivre et de ses composés; » examiner en particulier le *cuprisme chronique* et la » question de l'emploi des préparations de cuivre dans » l'industrie des conserves alimentaires. »

Physique.

L'Académie laisse le concours ouvert sur le sujet suivant :

« Faire l'historique des progrès de l'éclairage électrique; » état actuel de la question, particulièrement au point de » vue économique. »

Beaux-Arts.

L'Académie laisse le concours ouvert sur les sujets suivants :

1° « Comparer les tendances des écoles Française et » Hollandaise au XVIIe siècle, au point de vue de l'étude » de la nature. »

2° « Étudier les origines et les évolutions du paysage » contemporain en France. »

3° « Examiner si, d'après des fragments importants » conservés au Musée des antiques de Bordeaux, il serait » possible de reconstituer un monument romain (arc de » triomphe probablement) qui aurait existé dans cette » ville. »

L'Académie récompensera, en outre, les meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

Poésie.

L'Académie décernera des récompenses aux auteurs des pièces de poésie qui lui paraîtront dignes d'une distinction.

CONDITIONS DE CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin.

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue des Trois-Conils, 53, avant le 1er novembre 1892, irrévocablement.

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées :

1° les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement (art. 48 du règlement) et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes; 2° les livres envoyés aux concours ouverts pour la ***Fondation de La Grange***.

Sont admis à concourir : les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question ([1]), et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés

([1]) Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une commission chargée de l'examen » d'un travail envoyé au concours conclut à une récompense, le Président » consulte l'assemblée générale sur le seul point de savoir *si elle prend ces* » *conclusions en considération*.

» S'il y a vote affirmatif, le Président renvoie l'examen de ces conclusions » à une Commission spéciale, composée des membres du Conseil et de tous » les rapporteurs des concours; en cas d'empêchement de l'un d'eux, il sera » remplacé par un membre de la majorité de la Commission.

» Cette Commission spéciale, après que la clôture des concours a été » prononcée en assemblée générale, procède au classement des travaux » proposés pour une récompense, en tenant compte de leur valeur relative. » Elle dresse en conséquence, après avoir consulté le trésorier, un état des » récompenses à proposer à l'assemblée générale.

» Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la » Commission, la liste des travaux récompensés. »

et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé, néanmoins, que ces travaux leur appartiennent.

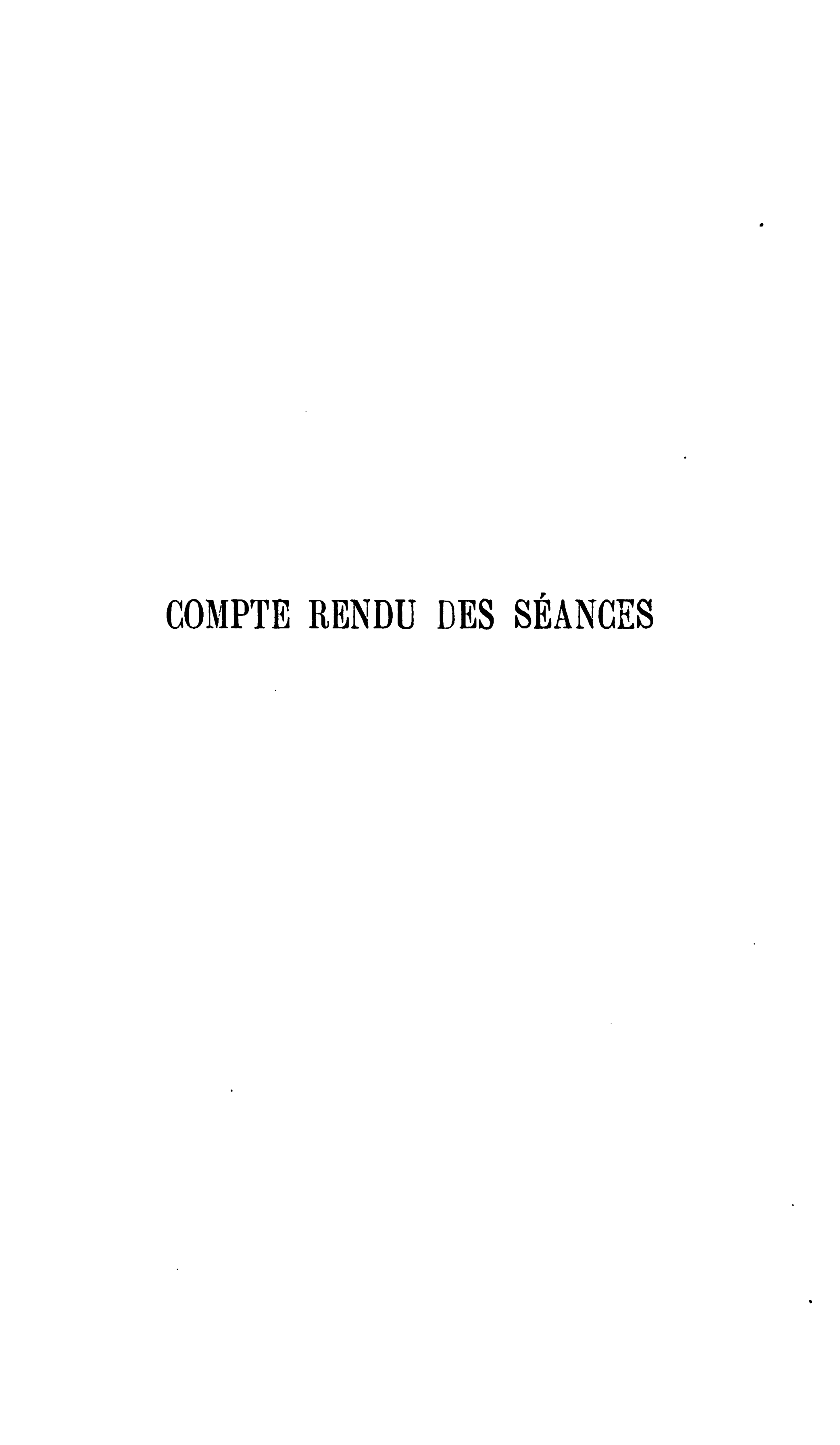
ART. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

ART. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie, par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 2 juin 1892.

Le Secrétaire général,
GASTON DAVID.

Le Président,
CHARLES MARIONNEAU



COMPTE RENDU DES SÉANCES

COMPTE RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1891

SÉANCE DU 8 JANVIER 1891.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 1890 est lu et adopté.

En l'absence de M. le Secrétaire général, M. l'abbé Ferrand, secrétaire adjoint, dépouille la correspondance :

M. Émile Taillebois fait hommage à l'Académie de deux brochures intitulées : 1° *La Crypte de Saint-Girons à Hagetmau;* 2° *Les Vestiges gallo-romains dans le département des Landes.* Des remerciements seront adressés à l'auteur de ces deux ouvrages.

M. le Directeur des Beaux-Arts informe l'Académie que la 15e session des *Sociétés des Beaux-Arts des départements* coïncidera, en 1891, avec la réunion des Sociétés savantes, et que les susdites Sociétés tiendront leurs séances, comme l'an dernier, à l'École nationale des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés à Paris

avant le 15 mars, et la liste des délégués de l'Académie devra être envoyée avant le 1er du même mois.

M. le marquis de Coligny, membre correspondant de l'Académie, envoie un exemplaire de cinq lettres publiées par ses confrères de l'Académie royale de Belgique, et demande qu'on les joigne à son ouvrage intitulé : *Recherches théoriques et expérimentales sur les oscillations de l'eau et les machines hydrauliques,* ouvrage précédemment adressé à l'Académie. Il demande, en outre, dans le cas où une exposition internationale se tiendrait à Bordeaux en 1891, s'il serait possible d'y faire figurer son ouvrage.

On passe à l'ordre du jour.

M. l'abbé Ferrand, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. de Tréverret, de Mégret et Louis Boué, donne lecture du rapport sur le concours de poésie de 1890. Les conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur, 1890.
Bulletin du Comité des travaux historiques, 1890.
Mémoires de la Société Historique du Cher, 1889-1890.
Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, 1889.
Mémoires de la Société Académique de l'Aube, 1889.
Amor Carmen elegiacum, 1890.
Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 1890.
Société d'Agriculture de France, 1890.
Société agricole des Pyrénées-Orientales, 1890.
Société industrielle de Saint-Quentin, 1890.
Société des Sciences de Bayonne, 1890
Académie de Rouen, 1890.

Société Dunkerquoise, 1887-1888.
Société d'Agriculture de la Loire, 1890.
Annales de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro, 1889.
Société d'Émulation de l'Allier, 1887-88-89.
Catalogue du Musée de Moulins, 1885.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1890.
Académie de Tarn-et-Garonne, 1889.
Revue britannique, par J. Drapier, 1881
Mémoires de l'Académie d'Aix, 1890.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, Édouard Cuq, Charles Marionneau, Leo Drouyn, de Mégret, A. Loquin, A.-R. Céleste, A. Ferrand, Lanelongue, E. Prévot, Gaston David, G. Lespiault, de Tréverret, Dr Azam, A. Pitres.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Vice-Président.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

La Société de Borda, à Dax, donne avis de la mort de M. Henry du Boucher, l'un de ses présidents d'honneur.

Un *Mémoire sur le fouet mécanique à force centrifuge pour le collage des vins, bières, etc.*, par M. l'abbé Gabriel, desservant d'Eynesse, est renvoyé à la Commission d'Agriculture.

L'Académie de Modène demande l'envoi de nos *Actes;* il lui sera répondu qu'elle va recevoir le dernier volume publié par la Compagnie.

M. le D[r] Louis Sentex fait hommage à l'Académie d'un travail intitulé : *Les Mosaïques gallo-romaines du Gleyzia à Saint-Sever-sur-l'Adour*. Des remerciements lui seront adressés.

On passe à l'ordre du jour.

Au nom du Bureau de l'Académie, le Président donne lecture du rapport suivant, préparé par M. de Mégret de Belligny :

Messieurs,

Une des prérogatives dont l'Académie s'est toujours montrée jalouse, est celle que lui confère son règlement de récompenser par un témoignage public ceux qui, par une œuvre utile, se sont signalés à l'attention de leurs concitoyens.

M. Gustave Gounouilhou a donné un élan remarquable à l'art typographique dans notre Sud-Ouest; il suffit, pour le prouver, de citer la magnifique collection des *Archives municipales*, et les nombreuses publications faites pour les Sociétés savantes de notre ville, qui lui ont valu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889.

En outre, il s'est montré un généreux ami des Lettres en entreprenant sa belle Collection bordelaise, où l'on remarque de véritables chefs-d'œuvre typographiques, tels que les œuvres de Pierre de Brach, la *Moselle* d'Ausone, La Boëtie, le *Livre de Vie,* etc., etc. Nous lui devons de voir publier à Bordeaux les œuvres inédites de Montesquieu, dont il a entrepris l'impression avec le plus grand désintéressement.

Mais ce qui doit surtout retenir l'attention de l'Académie, c'est que si l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis, le Portugal ont eu leur Livingstone, leur Cameron, leur Stanley, leur Serpa Pinto, qui ont promené leurs drapeaux dans l'Afrique australe, la France doit à M. Gustave Gounouilhou de pouvoir ajouter à cette glorieuse liste le nom d'un Français : celui du vaillant capitaine Trivier qui, déployant les trois couleurs à

Loango, sur l'Atlantique, marchant vers Tanganika, les a fait flotter à travers le continent noir, *pacifiquement,* au milieu des plus grands périls, jusqu'à Quilimane, sur l'océan Indien.

Votre Bureau, en vous proposant de décerner une médaille d'or à M. Gounouilhou, a cru qu'il appartenait à l'Académie d'honorer, par ce témoignage public, non seulement l'imprimeur, mais le généreux citoyen qui, en dehors de tout intérêt personnel, ne reculant devant aucun sacrifice pour permettre au capitaine Trivier d'effectuer son périlleux voyage, n'a eu qu'un but : la grandeur de son pays.

Le Secrétaire général, en rappelant que M. G. Gounouilhou a déjà obtenu, en 1858, pour ses travaux en typographie, une médaille d'argent, propose de lui accorder aujourd'hui le titre de *membre honoraire de l'Académie,* distinction qui lui semble devoir récompenser, mieux qu'une médaille d'or, les services nouveaux et si importants rendus par notre honorable concitoyen, soit comme imprimeur, soit comme ami des lettres, soit comme le promoteur généreux du voyage du capitaine Trivier à travers le continent noir. Une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 et la croix de la Légion d'honneur ont été décernées à M. G. Gounouilhou; le titre de membre honoraire de notre Compagnie viendrait s'ajouter à la série des récompenses obtenues et en formerait comme le complément naturel.

MM. de Mégret de Belligny et Lespiault maintiennent les conclusions du rapport présenté au nom du Bureau. On vote sur ces conclusions, qui sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des Concours.

M. Ch. Marionneau, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Leo Drouyn et Cirot de La Ville, présente un rapport sur la demande de membre correspondant formée par M. le marquis de Croizier. Les conclusions,

tendant au rejet de la demande faute de titres suffisants, sont mises aux voix et adoptées.

Le Président offre à l'Académie, au nom de M. le baron de Montesquieu, un volume intitulé : *Deux opuscules de Montesquieu*, avec une eau-forte de M. Leo Drouyn ; il se réjouit de la résolution prise par la famille de notre illustre confrère de publier les manuscrits inédits conservés au château de La Brède. Des remerciements seront adressés à M. le baron de Montesquieu, et le Président est heureux de féliciter M. Leo Drouyn pour l'eau-forte qui est en tête du volume.

L'Académie, sur la proposition de M. Ch. Marionneau, délègue M. le professeur Azam pour la représenter au Congrès de l'Association Pyrénéenne qui doit se réunir à Bordeaux le 25 mai prochain.

Le Président lit un rapport favorable présenté par une Commission composée de MM. Dezeimeris, Berchon et Hautreux, sur la candidature de M. Ollivier Beauregard au titre de membre correspondant. Les conclusions sont mises aux voix et adoptées.

M. le Dr Azam termine la lecture de son travail intitulé : *Entre la raison et la folie.*

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société d'Agriculture de la Sarthe, 1890.
Bureau of education circular, of information, 1889-90.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, février 1891.
Publicaçao mensel do Observatorio do Rio de Janeiro, 1891.
Revue de l'histoire des religions, 1890.
Bollettino delle publicazioni italiane, 1891.

Bulletin de la propriété industrielle et commerciale, 1890.
Société d'Agriculture d'Angers, 1891.
Bulletin de l'Académie du Var, 1890.
Société de Statistique de Marseille, 1890.
Société académique de Poitiers, 1890.
Société d'Agriculture de France, 1890.
Proceedings of the royal Society, 1890.
Les Hétéens, par A.-H. Sayce, 1891.
Journal of the Asiatic Society of Bengal, vol. LVIII et LVIX, 1890.
Academie of natural Sciences of Philadelphia, 1890.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1891.
Transactions of the Connecticut Academy of Sciences, vol. VIII, 1890.

Étaient présents :

MM. Édouard Cuq, de Mégret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, Dr Azam, V. L.-Bordenave, de Tréverret, A. Ferrand, Brutails, A.-R. Céleste, Dr Paul Dupuy, Gaston David, E. Prévot, Ch. Marionneau, Hautreux, G. Lespiault.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Programme des concours de la Société batave de Philosophie expérimentale de Rotterdam.

Programme des concours de la Société dunkerquoise pour 1891.

L'Institut canadien de Toronto demande à échanger ses publications avec les nôtres. Renvoyé au Conseil.

Avis de l'ouverture d'une Exposition universelle des Beaux-Arts à Barcelone, le 29 mars prochain.

Lettre de M. Bourgail soumettant à l'Académie un mémoire manuscrit intitulé : *Le propulseur hydraulique.* M. Th. Labat est chargé de présenter un rapport.

L'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique fait part de la mort de son Secrétaire perpétuel, M. le lieutenant-général Liagre.

Lettre de M. Crouzel, pharmacien à La Réole.

Lettre de M. le chanoine Potié transmettant les condoléances de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne à l'occasion de la mort de M. Charles Durand.

M. le président Cuq donne lecture, suivant l'usage, du discours qu'il a prononcé sur la tombe si inopinément ouverte du regretté confrère qui avait pris, le 1er janvier, le fauteuil de la présidence :

Au nom de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, je viens rendre le suprême hommage à notre regretté collègue, Charles Durand.

Né à Bordeaux en 1824, il était le petit-fils de Gabriel Durand, le petit-neveu d'Alexandre Durand, les deux collaborateurs de Louis dans la construction de notre Grand-Théâtre. Son père fut lui-même un architecte habile et, pendant trente-deux ans, l'un des membres les plus actifs et les plus laborieux de notre Compagnie. Est-il besoin de dire qu'avec les exemples qu'il avait sous les yeux, Charles Durand sentit lui aussi qu'il avait la vocation de l'architecture? Élève de son père, il se fit connaître de bonne heure par d'heureuses restaurations de monuments historiques de notre département, sans parler des édifices dont il donna les plans et dirigea la construction, comme celui *des Œufs,* à Cauterets.

Charles Durand fut un architecte dans la plus haute acception du mot. Au talent professionnel, il joignait le goût de l'artiste et la science de l'archéologue. L'un des premiers il comprit l'utilité qu'il y avait à fonder à Bordeaux, à

l'exemple de la Société centrale de France, une Société d'architectes où l'on n'était admis qu'en fournissant des garanties sérieuses de savoir et de probité.

Les qualités éminentes de notre collègue, les services qu'il avait rendus, soit comme membre fondateur de la Société des Architectes, soit comme membre de la Commission des monuments historiques de la Gironde, non moins que les souvenirs si honorables laissés par son père, lui ouvrirent, en 1870, les portes de l'Académie.

La vie académique de Charles Durand a été particulièrement bien remplie. Homme de devoir, observateur scrupuleux des règlements et des traditions qui font la force des Sociétés comme la nôtre, il montra dans toutes les charges que lui valut la confiance de ses collègues, une intelligence très vive des affaires, un zèle qu'aucun détail ne parvenait à lasser. Pendant six ans, de 1873 à 1878, il remplit, à la satisfaction de tous, les délicates fonctions de secrétaire général. Je trouve dans nos *Actes* un témoignage bien précieux pour sa mémoire, et que je me plais à rappeler en ce jour de deuil. En 1879, l'un de nos présidents les plus respectés rendait justice à l'infatigable dévouement de Charles Durand, dont la sollicitude toujours présente, disait-il, « ne pourra jamais être assez reconnue ».

Élu membre du Conseil en 1879, vice-président en 1882, il fut appelé en 1883 à l'honneur de présider notre Académie. On n'a pas oublié le discours qu'il prononça, en séance publique, sur « la corporation des maîtres maçons architectes de la ville et faubourgs de Bordeaux, il y a cent ans ».

Les dix dernières années de sa vie ont été l'une des périodes les plus fécondes de sa carrière. C'est aussi dans cette période qu'il a reçu la récompense de son talent et de ses services. Architecte des bâtiments communaux, son œuvre vient d'être appréciée, avec une compétence qui me fait défaut, par M. le Maire de Bordeaux. Il me suffira de rappeler que Charles Durand a procédé avec un art consommé à la restauration de l'un des monuments les plus remarquables du vieux Bordeaux, *la Porte du Palais*. En même temps il dirigeait la construction du magnifique hôtel que la Ville a offert à l'État pour les Facultés des lettres et des sciences,

et qui restera le témoignage du zèle éclairé de la municipalité bordelaise pour les intérêts de l'enseignement supérieur. Le gouvernement, juste appréciateur des travaux de Charles Durand, lui fit remettre, le jour de l'inauguration, la croix de la Légion d'honneur. Deux ans après, la Société centrale des Architectes de France lui décernait sa grande médaille. L'an dernier, enfin, il recevait la consécration suprême de son talent: il était élu par l'Académie des Beaux-Arts *Correspondant de l'Institut.*

Charles Durand était alors, il était encore il y a quelques jours, en pleine possession de ses forces, et surveillait les derniers détails de la construction de la Bibliothèque de la Ville. Notre Académie venait, pour la seconde fois, de l'élire vice-président, et, cette année même, il allait, honneur bien rare, occuper pour la seconde fois le fauteuil de la présidence. Rien ne faisait prévoir qu'un mal subit allait terrasser cette nature vigoureuse, et que j'aurais aujourd'hui le triste devoir de venir, sur cette tombe trop tôt ouverte, adresser à notre cher et regretté collègue un dernier et solennel adieu.

Le Président, en rappelant le discours très remarqué prononcé dans la même circonstance par M. le Maire de Bordeaux, propose à l'Académie de l'autoriser à demander son discours à ce magistrat, et à décider son insertion dans notre *compte rendu*, comme elle l'a fait en d'autres circonstances, le Maire étant d'ailleurs membre honoraire de la Compagnie.

Cette proposition est adoptée.

Discours prononcé par M. le Maire de Bordeaux sur la tombe de M. Charles Durand, architecte, le 25 janvier 1891.

MESSIEURS,

C'est avec une bien vive et cruelle émotion que j'ai reçu la nouvelle de la perte si imprévue que nous venons de faire. Il y a bien peu de jours, la dernière fois que j'ai vu Charles Durand, j'étais heureux, me rappelant les craintes qu'il nous

avait déjà données une fois, de le voir si bien revenu à la santé. Que j'étais loin de penser que je ne le reverrais plus!

Il y a douze ans bientôt que Charles Durand a été chargé des travaux de la Ville, comme architecte des constructions municipales. Les beaux travaux exécutés par lui à Cauterets et à Bordeaux l'avaient désigné au choix de l'Administration. Je le connaissais déjà à cette époque pour avoir eu recours à ses conseils comme Président de la Société des Architectes.

Mais combien j'ai mieux apprécié, par une collaboration journalière, son caractère franc et loyal, sa capacité professionnelle, ses talents artistiques et son érudition archéologique.

C'est à lui que nous avons dû, d'abord, la reconstruction de la Porte du Palais, le plus remarquable peut-être des vieux monuments de Bordeaux, qui en compte pourtant un si grand nombre. Avec une science spéciale et une patience de bénédictin, il a étudié le monument pierre à pierre et compulsé les vieux comptes des travaux qu'il a pu découvrir.

Sur la demande de l'Administration, il a retracé, dans une monographie qui restera comme un des plus précieux documents de l'archéologie bordelaise, toute l'histoire de la construction et des modifications successives qu'a subies cet antique fragment des fortifications du moyen âge; il a pu retrouver sa destination et sa décoration primitives, découvrir la cause des graves dégradations qu'il a souffertes, y porter remède et restituer enfin complètement la vraie physionomie de ce remarquable fleuron de la couronne archéologique de Bordeaux.

Le nom de Charles Durand restera attaché à cette œuvre, comme aussi à cette autre œuvre capitale : la construction de la Faculté des lettres et des sciences.

Exécuté au milieu de difficultés spéciales, sur un terrain bouleversé par les anciens fossés de la ville, ce vaste établissement répond largement à tous les besoins de l'enseignement supérieur; sa magnifique salle des Pas-Perdus, sa bibliothèque admirablement agencée, lui donnent le droit d'être placé au premier rang parmi tous les établissements similaires. Aussi est-ce avec une satisfaction unanime qu'a

été accueillie la distinction si bien méritée qu'il a value à son auteur.

Bien d'autres travaux rappellent le nom de Charles Durand. On peut citer, parmi les plus importants, plusieurs beaux bâtiments scolaires, la grille monumentale du Parc-Bordelais, l'élégant marché des Douves, les vastes écuries si bien agencées du service du nettoiement.

C'est à lui que nous devons la solution de ce difficile problème : mettre en harmonie les besoins de la vie moderne avec les exigences des splendides façades monumentales des quais et des allées de Tourny, sans altérer ce caractère décoratif qui fait l'honneur de notre cité.

C'est également à lui que le Consistoire israélite a demandé les plans du temple nouveau, pour lequel Charles Durand a créé un style original rappelant, en les mariant avec harmonie, les différentes architectures des contrées diverses habitées par le peuple hébreu.

Ce monument est certainement un de ceux qui attirent le plus l'attention des artistes qui visitent Bordeaux.

Charles Durand laisse enfin deux grands travaux incomplètement achevés : la nouvelle Bibliothèque, où il a si bien réussi à installer largement et commodément nos trésors littéraires dans un édifice d'un autre âge, tout en dotant la ville d'un monument nouveau, et la restauration des ruines du Palais-Gallien, où il a appliqué cette puissance d'investigation et de reconstitution du passé qu'il avait déjà déployées pour la Porte du Palais.

Quand un homme laisse derrière lui des œuvres semblables, on peut dire que son existence a été bien remplie ; et si nous, ses amis, devons pleurer l'homme droit et affectueux qu'on ne pouvait s'empêcher d'aimer, la Ville doit payer à son architecte un tribut de reconnaissance et conserver précieusement le nom de l'un de ses plus illustres enfants, l'un de ceux qui ont le plus contribué à la décoration de notre cité et qui ont laissé les plus remarquables souvenirs de leur passage dans cette vie.

On passe à l'ordre du jour.

M. le Président procède à l'installation du Bureau pour l'année 1891 et prononce le discours suivant :

C'est un vieil usage à l'Académie que le Président sortant procède à l'installation de son successeur. Le dernier acte du pouvoir qui lui est conféré pour un an consiste à donner l'investiture à celui que les suffrages de ses collègues ont appelé aux fonctions de Vice-Président. Vous savez par suite de quel douloureux événement cet usage ne pourra être observé cette année. Le Président de 1890, notre sympathique collègue, M. le D[r] Berchon, est retenu loin de nous, depuis plusieurs semaines, par une maladie grave, et son successeur désigné nous a été enlevé par une mort subite, le jour même de notre dernière assemblée générale.

Je suis certain d'être l'interprète de l'Académie en envoyant à notre ami et président, le D[r] Berchon, un cordial souvenir qui sera un soulagement pour les souffrances qu'il endure avec tant de courage, et en rendant un dernier hommage à la mémoire de celui qui devait être notre Président en 1891, à notre regretté collègue, Charles Durand.

Appelé par votre bienveillance à exercer les fonctions de vice-président en 1891, et par nos statuts à prendre la place du président que nous avons perdu, je sens aujourd'hui, plus que jamais, tous les dangers d'un honneur que je n'ai pas recherché. Si j'ai longtemps hésité l'an dernier à accepter une charge que vous aviez bien voulu conférer à l'un des membres les plus jeunes de votre Compagnie, et que tant d'autres auraient pu remplir avec plus d'éclat et d'autorité, j'ai hésité bien plus encore, ces jours derniers, lorsque je me suis vu appeler, sans préparation, à une fonction bien autrement délicate, celle de présider à vos délibérations. J'ai dû céder devant l'affectueuse insistance des membres de votre Conseil d'administration, mais je ne me dissimule pas que pour mener à bonne fin la tâche qui m'est confiée, j'ai besoin du concours de tous et en particulier de ceux que l'Académie m'a donnés pour collaborateurs.

Laissez-moi vous dire que, de mon côté, je ferai tous mes efforts pour n'être pas trop indigne de l'honneur que vous m'avez fait et dont je vous remercie.

Je souhaite que la présente année ne soit pas attristée par les *deuils* comme celle qui vient de s'écouler, et qu'au lieu d'éloges funèbres, votre président n'ait à prononcer que des compliments de bienvenue aux nouveaux collègues qui viendront compléter les rangs de notre Compagnie.

Je déclare le Bureau pour 1891 installé.

M. Gayon, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Lespiault, Dezeimeris et Millardet, fait, sur les travaux envoyés au concours par M. Crouzel, pharmacien à La Réole, un rapport duquel il résulte que s'il convient d'encourager l'auteur dans ses essais scientifiques, l'Académie ne saurait, quant à présent, lui décerner une récompense. Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des Concours.

M. Hautreux, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Rayet et Lespiault, lit un rapport sur la communication faite par la Société royale du Canada séant à Ottawa, relativement à l'adoption d'un nom international pour désigner l'unité de temps. Les conclusions en sont adoptées.

M. Céleste, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Jullian et Cuq, lit sur les travaux historiques envoyés par M. A. Dupré, un rapport concluant à ce que des remerciements soient adressés à l'auteur. Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des Concours.

On s'occupe ensuite de la fixation de la date de la séance publique pour la distribution des récompenses. L'Académie choisit le jeudi 19 mars, et charge le Conseil d'arrêter le programme de la séance.

Il est procédé à un scrutin pour l'élection d'un vice-

président en remplacement de M. Cuq, appelé, en vertu de nos statuts, à prendre le fauteuil de la présidence par suite du décès de M. Charles Durand. M. Ch. Marionneau, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé vice-président pour 1892; il exprime ses remerciements à la Compagnie.

M. Gaston David offre à l'Académie, au nom de M. le colonel Prévôt, un volume intitulé : *Récits du neuvième pèlerinage national de Terre-Sainte en 1890.* Le Président remercie M. le colonel Prévôt.

M. Gaston David fait ensuite une communication sur un poète limousin nommé Foucaud, et lit une *Chanson nouvelle pour le beau jour du Mardi gras,* extraite des œuvres de Foucaud, et qu'il a traduite du patois limousin en vers français. L'Académie décide l'insertion dans ses *Actes* de cette communication.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue historique et archéologique du Maine, 1890.
Journal des Savants, 1891.
Report of the superintendent of the U. S. coast and geodetic survey, 1888.
Revista argentina de historia natural, 1891.
Bulletin des bibliothèques et des archives, 1889.
Revue des sciences naturelles de l'Ouest, 1891.
Memoirs and Proceedings of the Manchester litterary and philosophical, 1890-91.
Ministero della publica istruzione, 1891.
Société nationale d'Agriculture de France, 1890.
Proceedings of the Royal Society, 1891.
Feuille des Jeunes Naturalistes de Mulhouse, 1890.
Revue de l'histoire des religions, 1891.
Bulletin du Comité des travaux historiques, 1890.

Revue économique de Bordeaux, 1891.
Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Bayonne, 1890.
Annales de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, 1890.

Étaient présents :

MM. Édouard Cuq, de Mégret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, V. L.-Bordenave, A.-R. Céleste, Brutails, Gaston David, A. Ferrand, Gayon, Hautreux, R. Dezeimeris, Dr Azam, G. Lespiault, E. Gaussens, Charles Marionneau, E. Prévot, Dr Paul Dupuy.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

MM. Berchon et Auguin et Mgr Cirot de La Ville s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Dr Bouillet (de Béziers), sollicite le titre de membre correspondant : une Commission, composée de MM. Pitres, Lanelongue et Paul Dupuy, est chargée de présenter un rapport sur cette candidature.

M. Gaston David fait hommage à l'Académie, au nom de M. Léon Lallemand, de deux brochures intitulées, la première : *Loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés. Notice et notes;* la deuxième : *Un péril social. L'introduction de la charité légale en France.* Le Président formule les remerciements de la Compagnie et charge M. G. David d'en transmettre l'expression à M. Lallemand.

Un manuscrit intitulé : *Histoire populaire des Landes et des Landais,* est renvoyé à la Commission du Concours d'histoire pour 1891.

M. Ernest Laroche soumet au concours pour 1891 son volume intitulé : *A travers le vieux Bordeaux*. Renvoyé à la Commission d'histoire.

Lettre de l'Académie royale de Bruxelles relative au cinquantième anniversaire de M. Stas comme membre de cette Académie. Le Conseil est chargé d'examiner cette communication.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique relative à la quinzième réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts, qui doit avoir lieu à Paris le 19 mai prochain.

Mgr Cirot de La Ville offre à l'Académie, au nom de M. l'abbé Larrieu, curé de Montbardon (Gers), une brochure intitulée : *La Grande Muraille de Chine,* etc. Des remerciements seront adressés.

M. Gaspard Bellin, de Lyon, membre correspondant, envoie un numéro du journal *l'Express,* contenant un article de lui intitulé : *Un peu de statistique médicale.*

La Société historique Oneida, d'Utique (États-Unis), demande l'indication des Bibles des plus rares pouvant exister à Bordeaux, pour aider à une publication faite par M. W. Darling, membre de cette Société. Renvoyé à M. Céleste.

On passe à l'ordre du jour.

M. de Mégret lit, au nom de M. Loquin, un rapport approuvé par MM. Auguin et Prévot, et concluant à ce qu'une médaille d'or soit accordée à Mlle Ruwdel pour son livre intitulé : *Méthode nouvelle de transposition pratique,*

facile et progressive à l'usage du pianiste compositeur. Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des Concours.

M. Ch. Marionneau est désigné pour remplacer à la Commission d'impression des *Actes* de l'Académie M. Ch. Durand, décédé. Cette Commission est composée MM. de Tréverret, Labraque-Bordenave et Marionneau.

M. Hautreux fait une communication intitulée : *Cordouan, Cordoan, Cordan.* Le Président remercie M. Hautreux.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bollettino delle publicazioni italiane, 1891.

L'Introduction de la charité légale en France, par Léon Lallemand, 1891.

Observations pluviométriques et thermométriques, par M. G. Rayet, 1890.

Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1891.

Loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités, par Léon Lallemand, 1890.

Rad Jugoslavenske Akademije znanosti i Unyetnosti, 1890.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1890.

Annal report of the Curator of the Museum of american Archeology, 1890.

Société académique de Nantes, 1890.

Société d'Agriculture de la Loire, 1890.

Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1891.

Jugoslavenska Akademije agrebu, 1890.

Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1891.

Bulletin de la Propriété industrielle, 1891.

Bulletin de la Société archéologique de Vervins, 1887-88.

Société de Borda, à Dax, 1891.

Étaient présents :

MM. Édouard Cuq, de Mégret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, A. Ferrand, V. L.-Bordenave, Brutails, A.-R. Céleste, Gaston David, Charles Marionneau, Hautreux, Dr Paul Dupuy.

SÉANCE DU 12 MARS 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 26 février dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre relative au cinquième congrès géologique international qui doit avoir lieu à Washington le 26 août prochain.

Le Président donne lecture :

1° D'une lettre par laquelle M. F. Samazeuilh pose sa candidature à l'un des fauteuils vacants. Une Commission composée de MM. Gaston David, Labat et de Tréverret, est chargée d'examiner les titres du candidat.

2° D'une autre lettre par laquelle M. A. Sourget pose aussi sa candidature. Une Commission, composée de MM. de Mégret, Loquin et Leo Drouyn, est chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Saisie par le Président des propositions de la Commission générale des Concours qui a été d'avis de décerner pour 1890 deux médailles d'or, six médailles d'argent, une médaille de bronze et deux mentions honorables, l'Académie arrête ainsi qu'il suit les prix décernés, après avoir ouvert les plis cachetés afférents aux fondations spéciales et au concours de poésie :

FONDATION FAURÉ

Ce prix n'a pas été décerné en 1890. Le concours est maintenu pour 1891.

FONDATION DE LA GRANGE.

1° Langue gasconne.

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

2° Numismatique.

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

3° Archéologie locale.

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

FONDATION BRIVES-CAZES.

Le prix de 500 francs de la fondation Brives-Cazes, à M. Houques-Fourcade (Maurice), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, pour son volume intitulé : *Histoire du dixième et du cinquantième; leur application dans la généralité de Guyenne.*

PRIX D'ÉLOQUENCE

(FONDÉ PAR LA VILLE DE BORDEAUX.)

(Éloge de Lacour père et fils.)

Ce prix n'a pas été décerné en 1891, et l'*Éloge de Lacour père et fils* est retiré.

PRIX DE L'ACADÉMIE.

1° Histoire.

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Adrien Cornié, pour son volume intitulé : *Étude sur l'institution nationale des Sourdes-Muettes de Bordeaux, 1786-1889.*

2° Littérature et Beaux-Arts.

1° Une Médaille d'or à M. Gustave Gounouilhou père, imprimeur à Bordeaux, pour ses sacrifices généreux et désintéressés à l'occasion du voyage du capitaine Trivier à travers l'Afrique, pour son amour des lettres et les chefs-d'œuvre typographiques sortis de ses presses.

2° Une Médaille d'or à M[lle] Gabrielle Ruwdel, pour son volume intitulé : *Méthode nouvelle de transposition pratique, facile et progressive, à l'usage du pianiste accompagnateur.*

3° Une Médaille d'argent à M[me] Soulhié, née Courtaud d'Iverneresse, pour son volume intitulé : *Mère et Institutrice.*

3° Poésies.

1° Une Médaille d'argent à M. Edmond Maguier, demeurant au château de Thénac (Charente-Inférieure), pour son recueil intitulé : *Dix Sonnets.*

2° Une Médaille d'argent à M. E. Lacoute, notaire à Ancenis (Loire-Inférieure), pour une pièce intitulée : *Le Travail.*

3° Une Médaille d'argent à M. André Chadourne, pour un recueil intitulé : *Bronzes et marbres.*

4° Une Médaille d'argent à M. le D[r] Garat, médecin à Bordeaux, pour son recueil imprimé, intitulé : *Vieux Péchés.*

5° Une Médaille d'argent à M. Arthur Poydenot, pour un recueil intitulé : *Quaouques Gascouneries.*

6° Une Mention honorable à M. Albin Troly, demeurant à Bordeaux, pour sa pièce intitulée : *Alsace.*

7° Une Mention honorable à M. Ernest Gondar, demeurant à Nantes (Loire-Inférieure), pour un recueil manuscrit intitulé : *Esquisses et Souvenirs.*

M. Th. Labat présente sur le travail de M. Bourgail, intitulé : ***Le propulseur hydraulique,*** un rapport duquel il résulte que de très nombreux inventeurs ont eu la même idée que M. Bourgail et l'ont appliquée en petit et en grand; que le résultat n'a pas été négatif, mais que l'utilisation de ce mode de propulsion est très faible relativement à la force dépensée, et que tous les inventeurs qui ont fait des essais comparatifs ont bientôt reconnu que la propulsion au moyen d'un jet d'eau était de beaucoup inférieure à la propulsion au moyen des autres propulseurs connus, tels que les aubes ou l'hélice.

M. Édouard Cuq fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé : ***Les Institutions juridiques des Romains envisagées dans leurs rapports avec l'état social et avec les progrès de la jurisprudence.*** Sur la proposition du Secrétaire général, des remerciements sont adressés à M. Cuq.

M. Ch. Marionneau donne lecture d'un travail intitulé : ***Les Peintres officiels du vieux Bordeaux.***

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue historique et archéologique du Maine, 1890.
Journal des Savants, 1891.
Rapport of the superintendant of the U. S. coast and geodetic survey, 1888.
Revista argentina de historia natural, 1891.
Proceedings of the asiatic Society of Bengal, 1891.
Bulletin des bibliothèques et des archives, 1889.
Revue des sciences naturelles de l'Ouest, 1891.
Memoirs and Proceedings of the Manchester litterary and Philosophical, 1890-91.
Société nationale d'Agriculture de France, 1890.
Proceedings of the Royal Society, 1891.
Annuaire des bibliothèques et des archives, 1891.

Giornale di Scienze naturali ed economiche, 1890.
Atti della Accademia Gioenia di Scienze naturali in Catania, 1890.
Feuille des Jeunes Naturalistes de Mulhouse, 1890.
Revue de l'histoire des religions.
Bulletin du Comité des travaux historiques.

Étaient présents :

MM. Édouard Cuq, de Mégret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, V. L.-Bordenave, A. Ferrand, de Tréverret, Ch. Marionneau, comte Alexis de Chasteigner, A.-R. Céleste, Gaston David, Labat, Ch. Prévot, Brutails.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 MARS 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

L'élite de la société bordelaise et le monde des lettres remplissent le vaste amphithéâtre de l'Athénée, où l'Académie doit procéder à la distribution solennelle de ses récompenses à la suite des concours de l'année 1890.

Aux places d'honneur on remarque : M. le Premier Président Delcurrou ; Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux ; M. le général Ferron, commandant du 18e corps d'armée ; M. le Procureur général Alphandéry ; M. le général Campionnet ; M. Calmon, président du Tribunal civil ; M. l'abbé Tourreau, vicaire général, et beaucoup d'autres notabilités. Un certain nombre de personnages officiels se sont excusés de ne pouvoir répondre à l'invitation de la Compagnie.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. Berniquet, préfet de la Gironde, et M. Bayssellance, maire de Bordeaux, membres honoraires de l'Académie, occupent des fauteuils à la droite et à la gauche de M. le

Président, ainsi que M. Daney, ancien maire de Bordeaux et membre honoraire de l'Académie.

Le Bureau ayant pris place, le Président donne la parole à M. Gaston David.

L'orateur prononce l'éloge de M. Brives-Cazes, son prédécesseur, éloge fréquemment interrompu par les applaudissements de l'auditoire.

M. le président Édouard Cuq répond à M. Gaston David et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Académie.

Un deuil de famille n'ayant pas permis à M. de Mégret de Belligny d'assister à la séance, M. de Tréverret s'est fait son interprète et a lu une pièce de vers intitulée : *Chanson d'un merle fin de siècle.*

Le Secrétaire général lit ensuite son compte rendu sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1890, et fait l'appel des lauréats. Ceux-ci reçoivent, au bruit des applaudissements et après quelques paroles flatteuses du Président, les récompenses qui leur ont été décernées.

M. Édouard Cuq remercie les autorités civiles, militaires et religieuses qui ont bien voulu assister à la séance, ainsi que l'auditoire bienveillant et gracieux dont la présence a contribué à donner un éclat particulier à la fête littéraire organisée par l'Académie.

La séance est levée à onze heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue économique de Bordeaux.
Société d'Agriculture de France.
Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Bayonne.
Bulletin de numismatique, 1891.
Annales de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Mémorial des fêtes d'Alais, 1889.

Bollettino delle publicazioni italiane, 1891.

L'Introduction de la charité légale en France, par Leo Lallemand, 1891.

Observations pluviométriques et thermométriques, par M. G. Rayet, 1890.

Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1891.

Loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités, par Leo Lallemand, 1890.

Rad Jugoslavenske Akademije znanosti i Unyetnosti, 1890.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1890.

Annnal report of the curator of the Museum of american Archeology, 1890.

Société académique de Nantes, 1890.

Société d'Agriculture de la Loire, 1890.

Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1891.

Jugoslavenska Akademije a zagrebu, 1890.

Étaient présents :

MM. Delcurrou, Mgr Lecot, le général Ferron, Alphandéry, le général Campionnet, Calmon, Alfred Daney; Berniquet, préfet de la Gironde; Bayssellance, maire de Bordeaux; Édouard Cuq, Aurélien Vivie, E. Gaussens, Gaston David, A. Ferrand, Ch. Lanelongue, Gayon, Charles Marionneau, comte Alexis de Chasteigner, Hautreux, Prévot, Louis Boué, de Tréverret, Labat, A.-R. Céleste, Brutails, V.-L. Bordenave.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Les procès-verbaux des séances des 12 et 19 mars sont lus et adoptés.

Le Président est chargé de transmettre à la famille de Montesquieu les félicitations qui ont été exprimées dans la séance publique du 19 mars, à l'occasion de la publi-

cation des œuvres inédites du président de Montesquieu existant au château de La Brède.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Remerciements de Mlle Ruwdel pour la médaille d'or qui lui a été décernée.

Lettre de part de la mort de M. Gaspard Bellin, de Lyon, membre correspondant de l'Académie, ancien magistrat et auteur de nombreuses publications de droit, d'économie sociale, d'histoire, de littérature et d'études orientales. La Compagnie s'associe au deuil de sa famille et lui envoie ses plus sympathiques condoléances.

Lettre de l'imprimeur faisant connaître que les premier et deuxième fascicules du volume des *Actes* de 1889 nous seront envoyés le 21 de ce mois, et que les troisième et quatrième fascicules suivront à bref délai. L'Académie prend acte de ces indications et demande que l'impression du volume de l'année 1890 soit commencée et menée avec la plus grande activité.

Lettre de M. Gustave Brunet, membre honoraire, demandant s'il peut être admis à lire ou faire lire une notice concernant les livres dont on ne connaît qu'un exemplaire. La Compagnie charge le Secrétaire général de dire à M. Gustave Brunet qu'elle sera heureuse de toutes les communications qu'il voudra bien nous faire, et que sa lecture sera mise à l'ordre du jour.

Lettre de la Société des Amis de l'Université demandant pour le *Bulletin* qu'elle va publier une note sur les travaux des membres de l'Académie pendant le premier trimestre de cette année. Le Secrétaire général est chargé de répondre.

Lettre du Musée pratique d'histoire naturelle appliquée envoyant un volume intitulé : ***Les Mammifères de la France considérés au point de vue utilitaire.***

Lettre de M. Ollivier-Beauregard exprimant sa gratitude pour son élection en qualité de membre correspondant.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts relative au vingt-neuvième congrès des Sociétés savantes, qui doit s'ouvrir à Paris le 19 mai prochain.

Une pièce de vers intitulée : ***A François Arago,*** avec la devise : ***Science, Progrès, Génie,*** est renvoyée à la Commission de poésie pour 1891.

Lettre du maire de La Brède demandant à l'Académie d'organiser à Bordeaux un Comité actif de souscription pour la statue que cette commune a été autorisée, par décret du 21 janvier 1881, à élever à l'auteur de l'***Esprit des Lois.*** Après une discussion à laquelle prennent part MM. Lespiault, Dezeimeris, Marionneau et de Verneilh, l'Académie, tout en se déclarant favorable, en principe, au projet de la commune de La Brède, décide qu'elle ne saurait intervenir tant qu'il n'aura pas été procédé à un concours entre les artistes, afin d'obtenir une œuvre digne de l'homme illustre qu'on veut honorer, et charge son Président de répondre dans ce sens à M. le Maire de La Brède.

Le Président communique une lettre par laquelle M. Fourcade, propriétaire à Saint-Médard-en-Jalle, fait connaître qu'en procédant à un nivellement dans son domaine du Thil, les ouvriers ont trouvé une soixantaine de sépultures et des poteries, des armes, éperons et monnaies, et que si l'Académie veut nommer une Com-

mission, il se mettra à sa disposition pour tous les renseignements utiles. Après les observations présentées par divers membres, et considérant que les découvertes signalées sont connues depuis 1837; qu'elles ont été déjà étudiées par MM. Durand et Leo Drouyn, l'Académie estime qu'il n'y a, quant à présent, aucune suite à donner à la lettre de M. Fourcade, mais charge néanmoins le Secrétaire général de le remercier.

Le Président annonce que M[lle] Emma Durand offre à l'Académie, en souvenir de son frère, notre éminent et regretté collègue, la collection de nos *Actes* depuis 1819, collection qui a successivement appartenu à son père et à son frère. La Compagnie accepte le don qui lui est offert, et charge son Président d'adresser des remerciements à M[lle] Durand.

M. de Tréverret s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

A l'occasion du décès du général Bordas, l'Académie s'associe à son Président pour exprimer ses sentiments de condoléance à M. de Mégret de Belligny, beau-frère du général, et à toute sa famille.

M. de Mégret, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Leo Drouyn et Loquin, lit un rapport favorable sur les titres de M. Adrien Sourget, qui sollicite le titre de membre résidant. Les conclusions sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

Le rapport sur la candidature de M. Samazeuilh est renvoyé à la prochaine séance.

M. l'abbé Ferrand lit une poésie intitulée : ***Le Sermon du curé d'Artiguevieille.***

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1891.
Bulletin de la Propriété industrielle, 1891.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1891.
Bulletin de la Société archéologique de Vervins, 1887-88.
Société de Borda, à Dax, 1891.
Revue des travaux scientifiques, nos 9 et 10, 1889.
Mémoires de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, 1890-91.
Explication de l'époque quaternaire, par M. Hermitte, 1891.
Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution, 1890.
The Transactions of the royal Irish Academy, 1891.
Revue générale des Sciences pures et appliquées, 1891.
Publicaçao mensal do Observatorio do Rio de Janeiro, 1891.
Bulletin du Comité historique de Saint-Pétersbourg, 1890.
Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1891.
Exploración arqueológica de la provincia de Catamarca, por E. P. Moreno, 1890.

Étaient présents :

MM. Édouard Cuq, de Mégret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, E. Lespiault, A. Ferrand, Charles Marionneau, comte Alexis de Chasteigner, Gaston David, V. L.-Bordenave, R. Dezeimeris, Dr Azam, Hautreux, R. Céleste, Dr Paul Dupuy, baron de Verneilh, A. Pitres, Lanelongue, C. Prévot, Labat.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

Programmes, pour 1891 à 1894, des concours littéraires et artistiques de l'Ardèche, à Annonay.

Programme du concours de poésie de l'Académie royale néerlandaise pour 1892.

Le marquis de Folin, membre correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée: ***Formation des roches nummulitiques par la manière animale.*** Remerciements.

M. Aug. Brutails offre à l'Académie une brochure extraite de la ***Revue des Pyrénées*** et intitulée : ***De l'ancienne organisation de la propriété territoriale dans le Midi de la France.*** Le Président le remercie au nom de la Compagnie.

On passe à l'ordre du jour.

M. le comte de Chasteigner donne lecture de la notice suivante sur notre confrère, M. Durand, publiée par M. Pascal dans le journal *l'Architecture,* et dont l'insertion a été décidée dans le compte rendu de la présente séance :

Il y a quelques semaines, à l'heure même où notre Société donnait à un de ses membres les plus respectés une nouvelle marque d'estime en l'adjoignant à la Commission des concours publics à titre de membre provincial, une congestion cérébrale terrassait, en pleine possession de ses facultés morales et physiques, notre ami Charles Durand.

Tous ceux qui l'ont pratiqué témoigneraient de la sûreté de ses relations, de la droiture de son caractère, de l'honneur qui présidait à sa vie; ceux qui ont eu la bonne fortune d'entrer plus avant dans son intimité savent à quelle joie de rendre service s'alliait la hauteur d'allures qui lui était naturelle comme le signe extérieur de sa dignité même, à quelle bienveillance pour les humbles s'associait son air de com-

mandement, et ce qu'il y avait de bonne grâce sous cette fierté défensive dont il s'armait volontiers dans les débats, sans crainte du nombre ou de l'influence des adversaires.

Dans la pratique de notre art, il portait quelque chose de ce qui est particulier aux gens qui sont nés, suivant l'expression dont la valeur aristocratique avait autrefois un sens plus vrai qu'aujourd'hui; il y prenait tout au sérieux, plus que je n'ai vu faire à aucun des plus convaincus parmi nous; il ne manifestait nul scepticisme à l'endroit d'une profession qu'il respectait.

Voyez d'ailleurs la curieuse succession qui avait influé en manière d'atavisme sur la direction de sa vie. Un de ses bons amis me communique un extrait de la *Statistique du département de la Gironde:*

« Au siècle dernier, deux frères, *Alexandre* et *Gabriel Durand,* nés à *Mathieu-sur-la-Côte,* diocèse de Bayeux, sont appelés à Paris par Louis, qui leur confie la construction du Grand-Théâtre de Bordeaux, et en 1782, Gabriel Durand retourne dans la capitale pendant quatre années pour suivre les travaux du Palais-Royal pendant qu'Alexandre Durand, toujours sous la même haute direction, construit l'hôtel Choiseul à Paris et l'église de Dunkerque.

» Le fils de l'un d'eux (*Gabriel-Joseph Durand*), né à Bordeaux en 1792, fort estimé dans cette ville, devenu membre et président de son Académie, auteur de notices sur les sujets les plus variés, sur des monuments antiques et modernes, sur l'ancienne église de Blanquefort, sur les ducs d'Épernon, sur l'assainissement des habitations de la Gironde, sur la pisciculture, est ingénieur hydraulicien de la ville, de 1824 à 1840, et devient son architecte de 1840 à 1849. La municipalité lui achète, en 1859, une belle collection d'armes anciennes. On lui doit la Galerie Bordelaise et l'Abattoir. »

C'est sous sa direction que *Pierre-Charles Durand,* son fils, né à Bordeaux le 30 mai 1824, s'engage dans l'étude de l'architecture, tout imbu des honorables exemples qu'il avait sous les yeux, de la tradition de famille, du souvenir de cette grande figure de Louis, qui a semé beaucoup de ses œuvres dans le Sud-Ouest, et dont notre ami avait même conservé des dessins.

Le père avait laissé de vivants souvenirs d'activité, d'ardeur, de dévouement professionnel qui ont été rappelés aux obsèques de notre regretté confrère; dès ses commencements ce fils respectueux s'en imprègne et n'y manque pas plus, jusqu'à la fin de sa carrière, qu'aux obligations et affections de la famille. Il vivait avec une aimable sœur qui le couvait d'attentions quasi maternelles.

Consciencieux et chercheur, un peu enfermé lors de ses études, il tâtonne avant de trouver sa voie, subissant d'abord, pendant un cout séjour à Paris, le charme et l'influence d'un maître puissant, Viollet-le-Duc, pour retourner, assagi, aux traditions familiales, en même temps qu'épris de nouveauté il s'efforce de se tenir au niveau des théories des féconds novateurs qui ont préparé cette école actuelle, maintenant bien plus pourvue d'unité, de continuité, de tradition, que les nuances de divergence et nos querelles bruyantes ne le feraient croire.

C'est sous ces diverses influences qu'on le voit pousser dans différents sens, débutant vers 1848 à Bordeaux par quelques travaux communaux, par la restauration d'anciens monuments où ses aptitudes d'archéologue commencent à se révéler, s'essayant à des restitutions d'églises de village, puis à un travail plus important et fort précieux : la restauration de *Notre-Dame de la Fin-des-Terres à Soulac,* à celle de l'église paroissiale de Coutras, dont le clocher est très remarquable, puis aux églises de *Saint-Loubès,* de *Sauveterre,* d'*Étauliers,* etc.

Dans ces œuvres, comme dans les constructions privées qu'il élève pour ses compatriotes, il fait montre des qualités les plus sérieuses de constructeur; il inspire la confiance et prélude ainsi à la haute autorité que le respect de ses collègues lui accorde en toutes circonstances dans son pays.

La restauration de châteaux historiques de la Gironde, les fonctions d'architecte de la Maison pénitentiaire de *Cadillac,* en lui fournissant l'occasion de belles études d'archéologie, témoignent du cas que fait de lui le grand service des Monuments historiques. Il est hors de pair à cet égard, et on le trouvera, plus tard, consciencieux et fidèle dans cette restitution exécutée et publiée de la vieille *Porte du Palais,* pour

la sauvegarde de laquelle il déploya autant de souplesse, de diplomatie et de fermeté que de sagacité et d'ingéniosité professionnelles.

Mais, depuis longtemps, cette passion de la première heure ne tenait plus que la seconde place dans son intelligence d'artiste. C'est à ses compositions surtout qu'il aimait qu'on le jugeât, et l'une de ses premières œuvres, exécutée au milieu de difficultés sans nombre : un pays en formation, avec des routes peu praticables pendant des saisons et des accidents terribles de température (le grand *Établissement des Œufs* et les *Néothermes de Cauterets*), qui prit plus de douze ans de sa vie, de 1866 à 1878, compterait dans le bagage des plus méritants d'entre nous. Malgré la comparaison de grands établissements exécutés postérieurement avec le visible désir de dépasser leur modèle, cette œuvre garde encore une supériorité tout à fait saisissante, même pour les touristes et les simples baigneurs.

Durand avait fondé la Société des Architectes de la région, avait été membre et était devenu président de la Commission des monuments historiques de la Gironde ; il appartenait à l'Académie de Bordeaux qu'il avait aussi présidée, car il était né président : tout le désignait pour les importantes fonctions qu'en 1878 la municipalité, guidée pour ainsi dire par l'opinion publique, lui confia en en faisant l'architecte des constructions municipales. C'est la période la plus productrice de sa carrière de constructeur, celle où l'archéologie est définitivement reléguée au second plan.

Des établissements scolaires fort importants fournissent naturellement, comme à tous les architectes de ce temps, un important contingent à son activité passionnée.

Il construit successivement la *nouvelle Synagogue,* dans un style personnel, assurément discutable, car rien n'est, je crois, plus difficile que de chercher à traduire vaguement ce que pouvaient être les formules architecturales de l'art hébraïque, soit à son origine, soit quand il était obligé de se dissimuler discrètement pour ne pas attirer outre mesure l'attention. Ce qui est à louer sans réserve dans cette œuvre, c'est la convenance, la proportion de la grande nef et de ses galeries traditionnelles, l'adaptation aux exigences du culte

et le caractère particulier d'un édifice pour lequel il n'y a guère de modèles classiques.

En 1886, il termine les *nouvelles Facultés des sciences et des lettres,* édifice qui lui vaut la croix de la Légion d'honneur quand l'État en prend possession.

L'élégant *marché des Douves,* les *vastes écuries du nettoiement,* la *grille monumentale du Parc-Bordelais* comptent au nombre des œuvres importantes dont il a doté sa ville natale.

La mort l'a surpris pendant qu'il dirigeait encore un grand travail, une reconstruction pour la Bibliothèque de la Ville, édifice déjà fort avancé, en même temps qu'il poursuivait avec un zèle persévérant la restauration du célèbre *Palais-Gallien,* construction romaine où il avait fait preuve d'autant de sagacité, de recherche et d'ingéniosité que dans ses travaux archéologiques sur des œuvres du moyen âge.

Ses nombreuses constructions privées, au nombre desquelles il faut noter l'*hôtel de Paty*, place Pey-Berland, l'avaient désigné pour la grande médaille d'or pour l'architecture privée de la Société centrale des Architectes.

Ce sont là, pour l'avenir, les témoins extérieurs de l'activité abondante d'une vie entièrement consacrée à notre art; ce sont les titres qui l'ont conduit à être jugé par l'Académie des Beaux-Arts digne du titre de membre correspondant.

En outre de ses innombrables rapports, de notices archéologiques et surtout de l'importante publication à laquelle nous avons déjà fait allusion sur la Porte moyen âge du Palais, un des plus curieux monuments de Bordeaux, il avait publié une série de lettres de Victor Louis, en 1870, et poursuivait un long travail sur les anciens architectes de Bordeaux qui sera, nous le souhaitons, bientôt mis au jour.

Au nombre des hautes qualités qui lui constituaient une autorité en dehors même de son milieu, il faut noter, avec une grande aisance de parole, doublée d'une mémoire et d'une possession de soi-même, dons précieux dans les commissions et réunions dont il ne cessait de faire partie, une forme littéraire qui en faisait un rapporteur écouté, — puis une clarté dans l'exposition et, par-dessus tout, une passion, un dévouement, une activité inépuisables.

C'était le sentiment du devoir qui présidait à toutes les actions de sa vie.

La loyauté conduisait son crayon ; elle dirigeait sa plume ; elle dominait sa parole. Cette rectitude en toutes choses lui avait valu une estime et un respect auxquels le maire de Bordeaux a rendu un public hommage sur sa tombe, se faisant, avec notre confrère, M. Beaudin, au nom de la Société des Architectes de la ville, et avec M. Cuq, au nom de l'Académie de Bordeaux, l'interprète des sentiments unanimes d'une population reconnaissante envers un de ses enfants les plus éminents.

Ses confrères et ses amis trouveront dans cette courte notice le souvenir ému d'un caractère bienveillant, courtois et affable, et du plus parfait galant homme qui ait exercé la profession d'architecte.

J.-L. Pascal.

9 mars 1891.

M. Brutails lit un travail intitulé : *Les Origines du droit roussillonnais*. Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt, et M. le Président remercie M. Brutails.

M. de Tréverret, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Labat et G. David, fait un rapport favorable sur la candidature de M. Fernand Samazeuilh au titre de membre résidant, en remplacement de M. Saugeon, décédé. Les conclusions sont prises en considération et renvoyées au Conseil, conformément aux statuts.

Le même membre, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. l'abbé Gaussens et Dezeimeris, fait un rapport sur la candidature de M. Guadet fils au titre de membre correspondant. Les conclusions favorables de ce rapport sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Numismatique de la France, par Anatole de Barthélemy, 1891.
Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1890.
Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, 1890.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1891.
Bollettino delle publicazioni italiane, 1891.
Revue de la Société des Études historiques, 1890.
Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1891.
Mémoires de l'Académie d'Arras, 1890.
Memoirs and Proceedings of the Manchester literary and Philosophical Society, 1890-91.
La Morale du Boudhisme, par de Rosny, 1891.
Excursion de la Société archéologique de Montauban dans la Gironde, 1891.
Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord, 1890.
Société de Saint-Quentin et de l'Aisne.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1891.
Proceedings of the asiatic Society of Bengal, 1891.
Société académique de Poitiers, 1891.
Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Bordeaux, 1891.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux.

Étaient présents :

MM. Édouard Cuq, de Mégret, Aurélien Vivie, R. Dezeimeris, Leo Drouyn, V. L.-Bordenave, Ch. Marionneau, comte Alexis de Chasseigner, Labat, Gaston David, Brutails, A. Ferrand, Dr Paul Dupuy, A.-R. Céleste, baron de Verneilh, Ch. Lanelongue.

SÉANCE DU 14 MAI 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

La *Revue des sciences naturelles de l'Ouest* demande à faire échange avec les *Actes* de l'Académie. Renvoyé au Conseil.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts fait don à la Compagnie de vingt-deux planches en couleurs (vases panathénaïques). Des remerciements seront adressés.

Un spécimen d'une œuvre lyrique, intitulée : *L'Odyssée du Crime*, est renvoyée à la Commission de poésie.

Lettre du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts annonçant que la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, qui devait avoir lieu le 19 mai, est remise au 22 du même mois.

Lettre de M. le Maire de Bordeaux demandant le nombre des Membres de l'Académie et celui des membres du Bureau. Ce renseignement a été fourni par le Secrétaire général.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Maire de Bordeaux demande, pour une monographie générale de cette ville, en préparation et qui doit être publiée sous les auspices du Conseil municipal, une histoire de l'Académie. Une Commission, composée de MM. Dezeimeris, Leo Drouyn, Marionneau et Céleste, es chargée de préparer ce travail.

M. Dezeimeris fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Le Régime économique et l'Agriculture française*. Le Président lui adresse des remerciements.

Le Président annonce que M. le baron de Montesquieu a offert à l'Académie le beau médaillon installé dans a salle de nos séances par les soins de M. Céleste, et qui

est la reproduction de celui fait en 1759 par le sculpteur Lemoyne, d'après la médaille de Dassier, pour le peintre qui devait exécuter le portrait de notre illustre confrère, le président de Montesquieu. La Compagnie est très touchée de cet hommage, et charge son Président de remercier M. le baron de Montesquieu.

On passe à l'ordre du jour.

Il est procédé au scrutin sur la candidature de M. Adrien Sourget comme membre résidant, en remplacement de M. Combes.

M. Sourget, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre résidant.

Il est procédé au scrutin sur la candidature de M. Fernand Samazeuilh comme membre résidant, en remplacement de M. Saugeon.

M. Samazeuilh, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre résidant.

Il est procédé au scrutin sur la candidature de M. H.-A. Guadet comme membre correspondant.

M. Guadet, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre correspondant.

M. Dezeimeris fait part d'une bonne fortune qui lui est advenue. Ayant acheté un exemplaire en 2 volumes in-folio recouverts en parchemin, des *Annales et Chroniques de France*, de Nicolas Gilles, publiées au XVe siècle, il a constaté que cet exemplaire était revêtu de notes marginales manuscrites, au nombre de plus de 160; après un examen attentif, il a cru pouvoir attribuer ces annotations, malgré leur orthographe toute particulière, à Michel Montaigne. Cette attribution a été reconnue exacte,

la signature de l'illustre auteur des ***Essais*** ayant été découverte par M. Dezeimeris sur le titre même de l'ou-. vrage, où elle avait disparu sous des bandelettes de papier destinées à fortifier la page. Malheureusement, un certain nombre de feuillets du deuxième volume ont été lacérés et enlevés. Les annotations de Montaigne sont précieuses à tous les titres, et M. Dezeimeris annonce qu'il se propose de les publier, en recherchant les rapports existant entre ces annotations et certaines parties des ***Essais***.

Le Président remercie M. Dezeimeris de son intéressante communication et le félicite sur cette heureuse trouvaille, qui ne pouvait échoir en de meilleures mains.

M. de Mégret de Belligny lit le premier acte d'une œuvre lyrique intitulée : ***La Charmeuse.***

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société archéologique de Beaune, 1890.
Bulletin de la Société de Médecine de Bordeaux, 1890.
Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1891.
Bulletin of the agricultural experiment station of Nebraska, vol. IV, 1891.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, mai 1891.
Académie des Jeux floraux, 1891.
Bulletin de la Société d'Agriculture de France, 1890.
Journal des Savants, mars et avril 1891.
Revista do Observatorio do Rio de Janeiro, 1891.
Bulletin de la Propriété industrielle, mai 1891.
Société des Beaux-Arts de Caen, 1890.
Feuille de Jeunes Naturalistes de Mulhouse, 1891.
Société philomatique vosgienne, 1890-1891.
Société impériale des Naturalistes de Moscou, 1891.

Publications de la Société havraise d'études, 1890.
Bollettino delle publicazioni italiane, 1891.
Société d'Horticulture de Beauvais, 1891.

Étaient présents :

MM. Éd. Cuq, de Mégret, Aurélien Vivie, Dr Azam, G. Lespiault, R. Dezeimeris, comte Alexis de Chasteigner, A. Loquin, Goujon, A. Ferrand, Millardet, V. Labraque-Bordenave, Dr Paul Dupuy, Gaston David, Louis Boué, Ch. Lanelongue, A.-R. Céleste, L.-A. Auguin, baron de Verneilh, Leo Drouyn, C. Prévot, Ch. Marionneau, Camille Jullian, Henry Brochon, Hautreux, Pitres, Labat.

SÉANCE DU 28 MAI 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

M. Bénac, de Lamontjoie, demande un programme de nos concours; ce document lui sera envoyé.

M. Guadet exprime sa gratitude à l'Académie pour sa nomination au titre de membre correspondant.

L'Association française pour l'avancement des sciences fait connaître que son vingtième Congrès sera tenu à Marseille du 17 au 24 septembre 1891.

La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne invite le Président à assister, les 23 et 24 juin prochain, à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. La Compagnie délègue M. l'abbé Ferrand pour la représenter dans cette circonstance.

On passe à l'ordre du jour.

Il est procédé à la réception de M. Adrien Sourget, élu membre résidant en remplacement de M. Combes.

M. Adrien Sourget est introduit par MM. Leo Drouyn et de Mégret, et prononce le discours suivant :

Monsieur le Président,
Messieurs,

En m'inclinant pour la première fois devant l'illustre Compagnie qui veut bien me faire l'insigne honneur de m'admettre dans son sein, le sentiment involontaire qui s'ajoute chez moi à la reconnaissance est, qu'il me soit permis de le dire sans fausse modestie, celui d'un insurmontable étonnement. Serai-je seul à l'éprouver, et n'entendez-vous pas déjà cette voix inquiétante de l'opinion publique, s'enquérant des motifs qui ont bien pu me valoir la faveur si enviée de m'asseoir au milieu de vous? Pour ambitionner le titre de membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux; pour prétendre à ce fauteuil qu'occupait avec tant de distinction le regretté François Combes, cet érudit remarquable pour qui la poésie n'avait pas plus de secrets que l'histoire, est-ce donc un savant, un penseur, un poète ou un artiste? se demandera-t-on.

Hélas! la réponse à chacune de ces questions est aisée à trouver et il serait moins facile de déterminer, parmi les classes de votre institut bordelais, celle où vous pourriez ranger sans hésitation votre nouveau confrère.

Permettez-lui donc de vous faire part en toute sincérité de la pensée qui s'est offerte à son esprit lorsqu'il a pu se convaincre enfin de votre si parfaite bienveillance à son égard.

En se voyant, lui, simple dilettante des arts qui charment et consolent l'humanité; ami autant qu'admirateur passionné de ces êtres privilégiés qui ont reçu du ciel la noble et douce mission de traduire par le pinceau la poésie de la nature, ou

de nous enlever, sur les ailes de l'harmonie, dans les régions sereines où notre âme ravie se souvient et pressent; en voyant, dis-je, une Compagnie telle que la vôtre sembler lui tenir compte, comme d'une chose méritoire, des jouissances si profondes qu'a prodiguées à sa vie le culte du beau dans ses manifestations élevées, il lui a bien fallu se dire que la noble Académie de Bordeaux, voulant rendre un hommage de plus à la puissance divine, de qui émane toute félicité, comme toute grandeur, avait éprouvé sans doute le besoin d'ajouter une catégorie nouvelle à celles qui jusqu'ici l'ont faite « croître et briller », et qu'obéissant à un mobile humain autant que généreux, il lui a plu de recevoir parmi tant d'*immortels* tout simplement *un heureux mortel!...*

Tenons-nous-en, si vous le voulez bien, à cette explication qui rassurera tout le monde, et laissez-moi, pour achever de vous peindre l'état de mon âme dans un moment si mémorable pour moi, vous citer le mot (disons le *mot de la fin,* puisque aussi bien il s'agit ici d'un couplet) prononcé par une personne qui me tient de très près, en une circonstance moins solennelle assurément que celle-ci, mais où l'élément académique, comme vous l'allez voir, n'était pas étranger.

Vous n'êtes pas, Messieurs, sans avoir entendu parler d'une certaine réunion de gens d'esprit et de goût (je le dis sans malice) qui, sous le nom d'Académie des Six, exista pendant bien des années à Bordeaux et tenait volontiers ses assises autour d'une table bien servie. On pouvait, sans être l'un des Six, se trouver invité à prendre part à ces aimables agapes et à déguster, avec les vins exquis de la Gironde, l'esprit non moins raffiné des amphitryons.

Les élus de ces fêtes, encore plus intellectuelles que gastronomiques, ne sauraient avoir perdu le souvenir des choses charmantes qui rehaussaient *inter pocula* la saveur du menu. Seulement, pour être admis aux dîners de l'Académie, on était tenu d'y apporter le tribut personnel d'un toast, poétique ou non, voire même d'une chanson de dessert.

L'ami que je vous cite, et qui, je le répète, ne m'en voudra nullement de faire usage de ses paroles sans plus de façons, mis un jour en demeure de payer ainsi son écot, prit le

parti, tout naturel pour lui, de se tirer d'affaire au moyen d'une chanson.

Des trois couplets de rigueur, les deux premiers, après une vaine tentative faite par leur auteur de se montrer digne, soit en paroles, soit par des actes, de son aimable auditoire, se terminaient invariablement par un soupir de découragement. Vous voyez cela d'ici, n'est-il pas vrai? mais vous serez peut-être moins tentés d'en sourire en apprenant que parmi ceux à qui s'adressait notre pauvre chanteur se trouvaient notamment : Brochon père, Gout-Desmartres, Imbert de Bourdillon, tous anciens présidents de votre Compagnie.

Enfin, à bout d'efforts, le convive, contraint de reconnaître qu'au sein du cénacle, où il se voyait momentanément admis, il n'était *parole si charmante qu'on n'eût déjà dite avant lui!..*, il n'était *au monde chose excellente qu'on n'eût déjà faite avant lui!...* se retranchait, en terminant, derrière cette déclaration que, toute révérence gardée, je ferais mienne aujourd'hui si, excusant l'indigence de sa forme, vous vouliez bien n'en retenir que la sincérité :

Puisqu'il n'est chose aimable ou bonne,
Tout en suivant vos douces lois,
Que parmi vous, amis, personne
N'ait dite ou n'ait faite cent fois,
Observons un sage silence,
Du cœur seul écoutons la voi :
Vous aimer! Ah! voilà, je pense,
Ce qu'on ne peut faire sans moi!

M. le Président répond en ces termes à M. Sourget :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Vous aviez raison de reconnaître, dans votre compliment à l'Académie des Six, qu'il n'est si bonne chose qui n'ait déjà été dite. C'est la réflexion que je faisais moi-même lorsque tout à l'heure vous exprimiez votre étonnement d'avoir été admis dans notre Compagnie, et que vous sembliez vous demander quels titres avaient pu vous valoir une

faveur aussi enviée. Le début de votre discours me rappelait les paroles prononcées dans une circonstance analogue par un de vos prédécesseurs. « S'il suffisait, disait-il, pour obtenir cette faveur, d'en connaître parfaitement le prix, je pourrais me flatter d'en être digne. » Et il ajoutait : « Je me comparerais à ce Troyen qui mérita la faveur d'une déesse, seulement parce qu'il la trouva belle. » Cet académicien qui abusait comme vous de la modestie, c'était Montesquieu.

Ne soyez donc pas étonné, Monsieur, que l'Académie ne s'en rapporte pas à votre jugement, et qu'elle se plaise à vous reconnaître des titres que vous êtes seul à ignorer. J'en ai pour garant le rapport signé par trois de nos collègues ([1]) qui se sont faits les patrons de votre candidature et qui nous ont affirmé, avec l'autorité qui leur appartient, que vous étiez digne d'être des nôtres comme musicien, comme archéologue, comme littérateur.

Leur tâche, j'ai hâte de le dire, a été facile. Qui donc ignore à Bordeaux avec quelle haute compétence, avec quel sens artistique vous présidez depuis tant d'années la Société Sainte-Cécile? Qui ne sait les services rendus par cette Société qui va, dans deux ans, célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation? Créée tout d'abord dans un but philanthropique, elle fut, au bout de peu de temps, transformée en une école gratuite de musique; elle est devenue enfin officiellement, il y a trois ans, ce qu'elle était en fait depuis longtemps, un Conservatoire.

Vous m'en voudriez, j'en suis sûr, de ne pas associer à votre nom celui d'un de nos anciens collègues qui, pendant vingt-cinq ans, présida avec tant d'éclat la Société Sainte-Cécile, et dont le fils, un des nôtres, porte avec tant de distinction un nom si justement honoré. Doué d'un goût aussi vif qu'éclairé pour les arts, réunissant les qualités les plus opposées et les plus rares, orateur éloquent, administrateur hors de pair, excellent musicien, Guillaume-Henry Brochon réussit à faire de la Société Sainte-Cécile une des institutions les plus remarquables de notre cité. Il me suffira de dire, pour attester le mérite de celui que l'Académie est

([1]) MM. Leo Drouyn, Loquin et de Mégret de Belligny, rapporteur.

heureuse d'accueillir aujourd'hui dans ses rangs, que, lorsque après la mort de Brochon, il fallut pourvoir à son remplacement, c'est vous qui avez été désigné par les votes unanimes des sociétaires. Succéder dans de telles conditions à un homme tel que Brochon, c'est le plus bel éloge que je puisse faire de vous. Il n'est que juste d'ajouter que vous avez amplement justifié la confiance de vos collègues depuis dix-sept ans que vous présidez, avec un succès toujours croissant, aux destinées de cette Société.

L'œuvre à laquelle vous avez consacré une grande partie de votre vie présente un double caractère à la fois artistique et social. Elle a pour but, d'une part, d'élever le niveau de l'art musical à Bordeaux par une étude raisonnée et approfondie de la musique; de fournir à des jeunes gens peu fortunés le moyen de reconnaître et d'utiliser leurs aptitudes musicales D'autre part, grâce à l'institution des concerts populaires dont vous avez eu l'initiative, vous cherchez à développer les goûts artistiques chez tous nos concitoyens, riches et pauvres, à ouvrir leur cœur aux émotions profondes de l'idéal, à les arracher pendant quelques heures aux préoccupations des affaires et de la vie matérielle.

A ce double point de vue, et par l'heureuse impulsion que vous avez su donner à la Société, vous avez fait une œuvre académique; vous avez satisfait à l'esprit de notre règlement. La musique a de tout temps, et plus particulièrement au siècle dernier, tenu une place importante dans les travaux de l'Académie. L'article 13 des statuts signés par Louis XIV contenait un article ainsi conçu : « La Compagnie s'assemblera deux fois la semaine au moins, l'une pour les sciences et les belles-lettres, l'autre pour la musique et les arts. »

Si j'ai tenu à rechercher cette disposition de nos anciens statuts, c'est que vous m'y avez en quelque sorte invité lorsque, dans la lettre où vous avez posé votre candidature, vous vous êtes recommandé du nom d'un des fondateurs de l'Académie, votre trisaïeul maternel. J'ai cru voir dans l'évocation de ce souvenir une promesse, celle de continuer parmi nous une tradition que le président de Gasq avait inaugurée et que nos prédécesseurs ont peut-être eu le tort d'abandonner. Comme vous passionné pour la musique, le

président de Gasq avait à cœur d'en répandre le goût parmi ses concitoyens. C'est à lui sans doute que l'on doit l'usage qui, m'a-t-on dit, existait autrefois de terminer nos séances publiques par un concert. Il vous appartiendra, Monsieur, d'examiner si l'on pourrait rétablir cet usage, qui fournirait un attrait de plus à nos séances solennelles. Vous êtes mieux en mesure que personne de résoudre cette question, et je suis persuadé que votre goût personnel, joint au désir de vous montrer le digne continuateur du président de Gasq, vous fera trouver le moyen le plus pratique d'arriver à une solution.

J'en ai assez dit pour prouver que nous n'aurons aucune hésitation à vous ranger dans notre section des beaux-arts. Vous y trouverez un des hommes qui, par ses publications, par ses études approfondies sur les théories de la musique, a le plus largement contribué à relever le sens musical à Bordeaux (1). Vous y trouverez aussi les maîtres bordelais de la peinture et de la sculpture, et à leur tête l'un des doyens de notre Compagnie, notre vénéré et sympathique collègue Leo Drouyn, qui ont appris à vous apprécier depuis douze années que vous présidez la Société des Amis des Arts; quelques-uns même, ceux qui joignent à l'étude des arts du dessin celle de l'archéologie, vous connaissaient déjà comme président de la Société Archéologique.

Je pourrais allonger la série des titres qui vous ont recommandé à nos suffrages; je n'ajouterai qu'un mot : Si quelque chose pouvait nous consoler de la perte de l'homme aimable, au cœur chaud, de l'érudit historien dont vous allez occuper le fauteuil (2), ce serait de le voir remplacé par un collègue qui compte déjà tant de sympathies parmi nous, et à qui je suis heureux d'adresser, au nom de l'Académie, le souhait de bienvenue.

Ces discours sont applaudis, et M. Adrien Sourget est invité, selon l'usage, à prendre place à la gauche du Président pour la durée de la séance.

(1) M. A. Loquin.
(2) M. Combes.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le baron de Montesquieu à qui il avait adressé les félicitations de l'Académie pour la publication des œuvres inédites du Président de Montesquieu, et ses remerciements pour le moulage du médaillon du sculpteur Lemoyne. La Compagnie décide que cette lettre sera insérée dans le compte rendu de la séance.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 14 de ce mois, par laquelle vous m'informez que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, a bien voulu accepter le moulage du médaillon de mon aïeul (le Président de Montesquieu), par Lemoyne, moulage que je lui ai fait parvenir par l'intermédiaire de l'un de ses membres, M. Céleste, également Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, qui s'occupe tout particulièrement de la publication des œuvres inédites du Président de Montesquieu.

Je suis très touché, Monsieur le Président, des sentiments si bienveillants et en même temps si flatteurs pour ma famille que vous voulez bien me témoigner en votre nom personnel et au nom de tous vos collègues de l'Académie, auprès desquels je vous demanderai de vouloir bien être mon interprète pour leur exprimer combien tous les miens et moi leur en sommes reconnaissants.

Je vous remercie tout particulièrement, Monsieur le Président, de m'avoir envoyé l'extrait du discours que vous avez prononcé à l'Académie dans la séance publique du 19 mars dernier, séance à laquelle je n'ai pu assister, ce que j'ai bien vivement regretté.

Ce document, écrit de votre main, n'en sera pas un des moins précieux des archives de La Brède, où il trouvera tout naturellement sa place avec et auprès de ceux de mon aïeul.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et les plus distingués.

Baron DE MONTESQUIEU.

La Brède, 20 mars 1891.

M. le Président présente les excuses de M. Gaston David, qui ne peut assister à la séance.

M. de Mégret de Belligny termine la lecture de l'opéra *la Charmeuse*.

Le Président lui adresse des remerciements.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Proceedings of the Royal Society, 1891.
Archives du Musée Teyler, 1890.
Legislative Assembly New South Wales, 1890.
Revue des Sciences naturelles de l'Ouest, 1891.
Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, 1890.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1890.
Rad Jugoslavenske Akademije znanosti i unyetnosti, 1891.
Saint Amable. Sa vie, son église, son culte, par L. Bernet-Rollande, 1891.
Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, 1890.
Bollettino mensile della Accademia gioenia di Scienze naturali in Catania, 1891.
Smithsonian Miscellaneous Collections, 1890.
The toner Lectures Smithsonian Miscellaneous Collections, 1889.
Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 1890.
Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne, 1890.
Bulletin de la Propriété industrielle, mai 1891.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1891.
Symboles, emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites, par G. Dumontier.
The Academy of Sciences of Saint-Louis, 1890.
Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1890.

Étaient présents :

MM. Éd. Cuq, de Mégret, Aurélien Vivie, R. Dezeimeris, Leo Drouyn, A. Ferrand, comte Alexis de Chasteigner, Labat, Brutails, Gayon, V.-L. Bordenave, E. Gaussens, baron de Verneilh, A. Loquin, A.-R. Céleste, A. Sourget, Henry Brochon, Dr Paul Dupuy, de Tréverret, Hautreux, E. Prévot, A. Pitres.

SÉANCE DU 11 JUIN 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de M. le Dr Hameau sollicitant le titre de membre correspondant. Une Commission, composée de MM. Azam, Dupuy et Gayon, est chargée d'examiner les titres du candidat et d'en faire rapport à l'Académie.

Lettre de la Société française d'Archéologie, contenant le programme du Congrès archéologique qui sera tenu dans le Jura et le Doubs du 16 au 26 juillet 1891.

Lettre de notification de l'élection de M. Edmond Marchal en qualité de Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique. Il sera donné acte de cette notification.

M. Azam offre à l'Académie un exemplaire imprimé de son étude : *Entre la raison et la folie; les Toqués.* Le Président le remercie.

M. Camille Ducor envoie pour les concours un recueil de vers intitulé : *Fleurs d'idéal.* Renvoyé à la Commission de poésie.

M. Maurice Graterolle envoie pour les concours deux volumes imprimés intitulés : 1° *Rêves et Réalités,* recueil de vers, et 2° *Le Vieux Bordeaux,* souvenirs et légendes. Le premier est renvoyé à la Commission de poésie, et le second à la Commission d'histoire.

On passe à l'ordre du jour.

Il est procédé à la réception de M. Fernand Samazeuilh, élu membre résidant en remplacement de M. Saugeon.

M. Samazeuilh est introduit par MM. Th. Labat et Gaston David, et prononce le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Quand mon ami M. G. David me parla de poser ma candidature à l'Académie de Bordeaux, ma première impression fut de m'étonner d'une offre aussi flatteuse, et de décliner un pareil honneur : « Qu'irais-je faire, lui dis-je, moi, simple négociant, au milieu d'une réunion composée surtout de savants ou de littérateurs de profession? Je ne suis, en somme, qu'un homme d'affaires consacrant ses heures de loisir à étudier les questions de science ou d'art qui l'intéressent, et je n'ai que de faibles titres pour prendre place dans une assemblée aussi imposante par sa tradition séculaire que l'Académie de Bordeaux. »

M. G. David, qui est aussi habile diplomate que poète distingué, ne se tint pas pour battu et entreprit le siège de mes hésitations : « Mais vous êtes, au contraire, un candidat tout désigné pour l'Académie, car celle-ci recherche particulièrement les indigènes, les Bordelais de naissance qui ont commencé et achèveront sans doute leur carrière dans leur ville natale. Et puis, n'éprouvez-vous pas le désir de représenter à l'Académie ces études pédagogiques et sociales dont vous vous occupez depuis longtemps, et qui vous offrent tant d'attrait? » C'était me prendre par mon côté sensible, et notre collègue avait trop bien su découvrir le point faible de la résistance pour que la place ne se rendît pas sans conditions.

Voilà comment, Messieurs, je suis appelé ce soir à prendre séance au milieu de vous. Laissez-moi exprimer tout d'abord ma sincère gratitude à l'Académie de Bordeaux, qui a bien voulu m'offrir dans son sein une cordiale hospitalité,

et, par une délicate attention, m'attribuer le fauteuil de votre regretté collègue M. Saugeon, auquel me rattache la similitude de nos goûts pour les questions d'enseignement. Je suis d'autant plus reconnaissant de cet honneur que, je le devine, quelques membres de l'Académie ont dû faire violence à des sentiments, à des convictions respectables pour admettre un nouveau collègue dont les opinions, en matière pédagogique et sociale, pouvaient paraître entachées d'une certaine couleur révolutionnaire. J'espère, Messieurs, que, quand vous me connaîtrez mieux, vous vous apercevrez que rien ne répugne plus à ma nature et à mon caractère que l'esprit révolutionnaire. Toutefois, je ne me dissimule point que mes deux principaux ouvrages rompent nettement en visière, je ne dirai pas aux préjugés, car il ne faut froisser personne, mais aux instincts secrets, aux préférences traditionnelles et intimes de la plupart des Français, et probablement aussi des académiciens bordelais.

J'ai osé ne pas porter d'encens sur l'autel de deux divinités nationales; j'ai refusé de grossir les rangs de ceux qui professent le culte, j'allais dire la superstition, des études classiques et des principes de 1789. Ne croyez pas cependant, Messieurs, que cette attitude m'ait été suggérée par un simple goût pour le paradoxe. Mon livre sur les principes de 1789, à l'heure où il voyait le jour, pouvait avoir l'air d'une protestation bruyante contre le sentiment public; mais ce n'était là que l'apparence. Je n'ai point quêté de faciles applaudissements en essayant de braver l'enthousiasme populaire qui voulait célébrer le fameux centenaire, pas plus que quand j'ai publié, quelques années plus tôt, mon ouvrage sur l'enseignement, je n'ai recherché un succès de librairie en m'associant à un mouvement général de réaction contre le monopole des études classiques.

Ce qui m'a amené à écrire ces deux ouvrages, c'est la conviction lentement acquise et mûrie par mon expérience personnelle qu'il y avait lieu de reviser le procès des études classiques et des principes de 1789; que cette double religion ne saurait échapper aux investigations de la critique scientifique, et que, si l'on voulait en maintenir les éléments encore sains et vivaces, il importait d'y opérer ce travail

d'élagage et de rénovation qui s'impose à toute doctrine éprouvée par le temps.

Mais, dira-t-on, il vous appartenait moins qu'à personne d'instruire le procès de l'enseignement classique, vous qui êtes un produit direct et authentique de cet ordre d'enseignement. Comment! vous avez suivi la filière complète des études classiques; vous leur devez le meilleur de ce que vous savez; vous n'auriez certainement pas pu, sans leur secours, mener à bonne fin les ouvrages que vous avez entrepris, et aujourd'hui vous n'hésitez pas à vous retourner contre le sein qui vous a nourri! Quelle étrange anomalie! quel exemple d'ingratitude!

Cette objection devait naturellement se présenter à l'esprit de certains membres de l'Académie, et il me faut y répondre, d'autant plus que l'ingratitude est un très vilain défaut dont je voudrais écarter même le soupçon. Eh bien! Messieurs, je vous avouerai en toute franchise que ma conscience ne ressent aucun remords à l'égard des études classiques. Je leur garde une profonde reconnaissance pour le goût des belles-lettres et des beaux-arts qu'elles m'ont inculqué, pour le souci de la forme écrite qu'elles m'ont appris à ne pas dédaigner; mais j'ai en même temps le sentiment très vif des lacunes qu'elles ont laissées dans l'éducation de mon esprit, et des efforts persistants que j'ai dû faire ensuite pour essayer de les combler.

Car le goût des belles-lettres et des beaux-arts n'est pas la chose capitale dans la vie. Le premier devoir qui s'impose à chacun de nous, c'est de remplir dignement sa tâche d'homme et de citoyen, de se rendre utile à son pays et à ses semblables dans la fonction sociale que nous ont impartie nos aptitudes et nos capacités. Or, j'ai eu la bonne fortune, grâce aux avantages d'une situation acquise et d'une profession depuis longtemps établie, de compléter par des études spéciales mon instruction secondaire, et de greffer, pour ainsi dire, une éducation nouvelle sur celle que j'avais reçue dans l'enseignement classique; j'ai pu ainsi consacrer les loisirs que me laissaient les affaires à me familiariser avec les langues et les littératures étrangères, avec les sciences économiques et sociales. Mais combien d'autres,

moins favorisés que moi, et immédiatement débordés par leurs occupations professionnelles, n'ont pas trouvé le temps d'acquérir ce supplément indispensable de connaissances, et ont dû aborder la vie pratique sans pouvoir combler les lacunes de l'éducation classique!

Il ne faudrait pas cependant se méprendre sur la portée de mon opposition à l'organisation actuelle de l'enseignement secondaire. Je serais loin d'être un adversaire des études classiques, si elles occupaient leur véritable place dans un plan rationnel et normal de l'éducation secondaire; je proposerais même de les renforcer et de rétablir tous les exercices qui leur appartiennent naturellement, à la condition expresse de circonscrire le nombre des élèves auxquels elles s'adressent, et d'en réserver le privilège à une minorité d'élite. Ce que je reproche surtout au système actuel, c'est de vouloir imposer au plus grand nombre les études classiques qui ne conviennent qu'à une catégorie restreinte d'aptitudes et de vocations professionnelles; c'est de prétendre élever la majorité des fils de nos classes moyennes comme s'ils devaient tous être professeurs, littérateurs, publicistes, quand la plupart sont destinés aux carrières industrielles et commerciales qui réclament un genre d'instruction et un entraînement intellectuel tout différents.

En un mot, je désirerais avec un académicien, avec un de nos plus fins lettrés dont aucun de vous, Messieurs, ne récusera le témoignage, M. Gaston Boissier, que la proportion fût renversée entre le chiffre des élèves qui fréquentent aujourd'hui l'enseignement classique et l'enseignement moderne; que le premier, qui compte aujourd'hui, dans les lycées, 34,000 élèves, n'en contînt plus que 10,000, et *vice versa.*

L'organisation de nos études secondaires répondrait alors à la structure sociale et professionnelle de notre pays : alors on pourrait avoir un enseignement classique sérieux et fortement constitué, puisqu'il ne s'appliquerait plus qu'à ceux que leurs facultés et leur vocation spéciale rendent aptes à en tirer parti.

Dans mon ouvrage sur l'enseignement public en France,

j'ai essayé de déterminer les conditions d'une réforme méthodique de notre éducation secondaire et de formuler un plan général d'études où les trois principaux courants de la vie professionnelle moderne, les carrières littéraires, les carrières scientifiques, les carrières industrielles et commerciales obtiendraient l'égale satisfaction à laquelle ils ont droit. Mon système a soulevé de vives discussions dans l'Université, mais il a fait peu à peu son chemin, et j'ai eu le plaisir de le voir récemment adopté par une puissante association, la Société pour la réforme de l'enseignement secondaire, constituée dans le but de propager une doctrine dont le jour viendra certainement, parce qu'elle répond seule aux besoins économiques et sociaux de notre époque.

Ma critique des principes de 1789 n'a pas eu d'autre origine ni d'autre portée que mon opposition à l'organisation actuelle de l'enseignement secondaire. Je ne suis pas plus un adversaire intransigeant des principes de 1789 que des études classiques; mais, comme l'observation des faits m'a conduit à signaler l'enseignement défectueux de nos études secondaires, ainsi elle m'a permis de constater la déperdition de force nationale qui résulte d'une interprétation erronée et exclusive des idées de la Révolution. Ce qui m'a surtout frappé dans ce que j'appellerai le faux esprit de 1789, c'est sa tendance à relâcher les liens de la solidarité sociale en nous isolant de notre passé, en interceptant les communications entre l'ancienne et la nouvelle France, en représentant le mouvement de 1789 comme une sorte de révélation surnaturelle subitement éclose dans le cerveau du législateur et promulguée sur un autre Sinaï.

Je ne connais pas de conception plus antihistorique et plus antiscientifique; car, pour saisir le vrai sens de la Révolution, il faut, avant tout, la replacer dans son milieu historique, la ramener à ses causes naturelles et pour ainsi dire organiques, la rattacher à la chaîne continue de la tradition. Les juristes et les politiques s'imaginent souvent que la liberté individuelle a surgi tout d'une pièce dans la France de 1789, et, qu'antérieurement à la Déclaration des Droits de l'homme, les sociétés humaines ne portaient pas trace du droit. Or, les institutions juridiques reculent dans un passé

autrement lointain que l'époque de 1789, et le droit, pour revêtir à l'origine un caractère collectif, pour se réaliser surtout dans les groupes primitifs de la famille, du clan, de la phratrie grecque ou de la *gens* romaine, de la tribu germanique ou de la cité du moyen âge, n'en était pas moins le droit bien avant que les législateurs de la Révolution eussent songé à inscrire dans un statut constitutionnel les prérogatives inaliénables et imprescriptibles de la personne humaine.

S'il se produisit en 1789 une poussée plus intense et plus énergique d'individualisme qu'aux autres moments de l'histoire, c'est parce que les changements survenus dans la structure et les fonctions de la société française, et même des sociétés européennes, exigeaient alors une plus large émancipation de l'individu longtemps comprimé par les cadres trop rigides et trop étroits de l'ancien régime : la famille, la corporation, l'État; mais l'élimination totale et définitive de ces cadres ne résultait pas du tout de ce qu'ils se brisaient momentanément sous la pression de l'individu.

Mirabeau se montrait un disciple fidèle des principes de 1789 en proscrivant l'existence de groupes intermédiaires entre l'individu et l'État. « Des sociétés particulières, disait-il, placées dans la société générale, rompent l'unité de ses principes et l'équilibre de ses forces... » Un peu plus tard, Chapelier renchérissait encore sur les idées de Mirabeau dans son rapport sur le projet de loi des coalitions. « Il doit sans doute être permis à tous les citoyens de s'assembler, mais il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs. Il n'y a plus de corporations dans l'État; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. »

La pratique d'une pareille doctrine ne pouvait qu'engendrer les abus de l'individualisme, qui se sont traduits dans notre état social par le relâchement des liens familiaux et corporatifs, par l'exubérance d'une liberté personnelle trop aisément soustraite au frein des mœurs et du droit. Aussi assistons-nous aujourd'hui à une véritable réaction contre ce

débordement d'individualisme; aussi voyons-nous se dessiner partout ces tentatives de reconstitution des groupements sociaux et économiques où l'individu trouverait un point d'appui, un auxiliaire de ses efforts isolés.

Ce mouvement général en faveur des syndicats professionnels, des unions, des associations de tout ordre et de toute nature, qui est loin d'avoir dit son dernier mot, n'a pas d'autre sens ni d'autre but que la réintégration nécessaire de l'individu dans des cadres adaptés aux conditions nouvelles de l'organisme social et politique. Nous commençons déjà à entrevoir les linéaments d'un état de société dont l'idéal ne serait plus l'émancipation absolue de l'individu dans toutes les directions, comme l'avaient rêvé les hommes de 1789, mais la solidarité des membres de la famille, de l'atelier, de la fabrique, de la cité, de l'État, de plus en plus assujettis par la loi de la division du travail aux règles de l'action commune et de la coopération pour le succès de l'œuvre collective à laquelle les rattache la diversité même de leurs fonctions.

Cet état de société, qui semble devoir se réaliser dans un avenir plus ou moins prochain, ne s'établira pas sur l'omnipotence exclusive de l'individu et de l'État, telle qu'elle est contenue en germe, soit dans la Déclaration des Droits de l'homme, soit dans le jacobinisme centralisateur de la Convention, mais sur l'équilibre respectif et le concours des trois éléments essentiels de nos sociétés modernes : les individus, les associations, l'État. On a trop longtemps opposé l'État à l'individu. Une certaine école de penseurs et d'économistes, à la suite de Spencer et de Taine, tente d'opposer l'individu à l'État; ce sont là des antinomies purement factices et contraires à la réalité des choses.

Dans nos sociétés modernes, l'État aura toujours une large place et une sphère d'action considérable, parce que la loi de l'évolution historique le comporte ainsi; parce que, dans les sociétés anciennes, la liberté individuelle s'est peu à peu dégagée de la contrainte collective sous l'égide de l'autorité sociale; parce que, de nos jours, malgré l'élargissement de l'initiative individuelle, il reste toujours des fins communes à poursuivre, des intérêts généraux à gérer, des

aspirations nationales à satisfaire, qui ressortissent nécessairement aux organes de la puissance et de la volonté centrales, c'est-à-dire à l'État.

J'ai essayé de montrer, dans mon ouvrage sur les principes de 1789, comment on devait reprendre en sous-œuvre les idées de la Révolution et les refondre dans un moule plus large, mieux approprié aux besoins de la société moderne, si l'on veut résoudre ces problèmes sociaux qui frappent à la porte des Parlements comme des Académies, qui s'imposent à l'attention des autorités les plus élevées, des chefs d'Église comme des chefs d'État, et qui ne comportent d'autre solution pratique qu'un meilleur ajustement des fonctions sociales, des rapports entre les diverses classes, en d'autres termes que le perfectionnement de nos institutions juridiques et morales.

Pour accomplir cette mission ardue et complexe, les individus, les associations, l'État devront se diviser la tâche, et en prendre chacun la part qui convient le mieux à leur rôle et à leurs facultés. Les nations qui auront réussi à associer dans une action harmonique et solidaire ces trois grands moteurs de la vie sociale, seront amplement récompensées de leurs efforts, car elles s'assureront ainsi le bénéfice de la paix publique, et elles écarteront la perspective redoutable de ces luttes de classes, de ces conflits entre le travail et le capital, dans lesquels menace de sombrer tout l'éclat de la civilisation moderne.

Ce sont là, Messieurs, de graves questions que l'Académie de Bordeaux jugera peut-être étrangères au cadre de ses travaux; mais j'estime qu'aujourd'hui, les corps constitués, quels qu'ils soient, ne sauraient, sans affaiblir leur crédit, se désintéresser du mouvement général des idées et des faits sociaux contemporains. Quant à moi, je remercie encore une fois l'Académie de Bordeaux d'avoir bien voulu m'accueillir dans son sein pour y représenter, avec des collègues plus anciens et plus autorisés, un ordre d'études qui intéresse à la fois la spéculation et la pratique, la science et l'art, et auquel je promets de consacrer toute mon activité, tout mon zèle académique.

M. le Président répond en ces termes à M. Samazeuilh :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Les études pédagogiques et sociales ont de tout temps été en honneur à l'Académie. Sans remonter bien haut dans nos annales où nous trouverions des noms entourés d'une juste notoriété, la présence à vos côtés des deux collègues qui viennent de vous introduire au milieu de nous en est le meilleur témoignage (1). En vous accueillant dans les rangs de notre Compagnie, nous continuons une tradition déjà ancienne, à laquelle était particulièrement attaché le regretté collègue qui occupa, pendant quarante-deux ans, le fauteuil qui vous est destiné (2).

Mais si une communauté de goûts vous a conduit à l'examen des questions chères à votre prédécesseur, vous y avez apporté des idées nouvelles, un esprit tout différent. Les résultats de vos recherches et de vos réflexions sont consignés dans deux volumes publiés sous le pseudonyme de Ferneuil et dont vous venez de revendiquer la paternité. Si quelques-unes des questions que vous traitez touchent de près à la politique et doivent, par suite, être exclues de nos délibérations, il en est d'autres, et non des moins importantes, qui rentrent directement dans le cercle de nos travaux. Les chapitres relatifs au but de l'éducation, au principe du droit, au fondement de la souveraineté, au but des sociétés civiles, appartiennent à cette catégorie.

Dans votre premier ouvrage qui a pour titre : *La réforme de l'enseignement public en France*, vous émettez l'avis que « l'instruction secondaire doit fournir à chacun de nous les instruments nécessaires pour se faire sa place au soleil ». Vous proposez, en conséquence, de déplacer le pivot des études classiques et de substituer à l'enseignement du latin et du grec celui des sciences et des langues vivantes. A votre sens, cet enseignement classique, dont on caractérisait autrefois l'objet par ce mot si expressif : *les humanités*, ne doit être

(1) MM. Labat et David.
(2) M. Saugeon.

conservé que comme un article de luxe et doit céder la place, pour la grande majorité des écoliers, à un enseignement nouveau « qui préparerait aux fonctions si diverses de la vie pratique ».

Dans votre second ouvrage sur les *Les principes de 1789 et la science sociale,* vous avez abordé une question qui depuis longtemps divise les esprits, celle des rapports de l'individu et de l'État. Cette question, qui semblait avoir été définitivement résolue dans le sens de la liberté individuelle par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, votée par la Constituante le 2 octobre 1789, a été reprise dans ces dernières années, et elle n'est pas restée dans le domaine de la spéculation. La tradition libérale a été attaquée de divers côtés, particulièrement par l'école positiviste. Avec Auguste Comte et les partisans du socialisme positif, vous préconisez une politique nouvelle qui subordonne l'individu à la société; et vous pensez que la liberté et la prospérité collectives doivent être le seul objectif du législateur.

Ce n'est pas ici le moment de discuter des questions aussi délicates et aussi complexes. Mais, parlant au nom d'une Académie qui a toujours tenu les lettres en haute estime, vous ne m'en voudrez pas de faire quelques réserves sur la réforme de l'enseignement secondaire que vous avez proposée. Vous me permettrez de penser que l'éducation doit être autre chose qu'un moyen d'arriver à une carrière, et qu'il ne faut pas en réserver le bénéfice à une minorité d'élite, composée des privilégiés de la fortune. Dans son livre sur le *Devoir,* M. Jules Simon a écrit sur ce sujet une page qui n'a rien perdu de sa justesse [1]. « Il semble, disait-il, que la nature nous ait chargés de faire un ingénieur ou un négociant; nous oublions qu'elle nous a chargés de faire un homme ». Et il concluait en disant « qu'on ne doit pas traiter l'éducation comme une affaire, et compter pour perdu le temps que nos enfants ne passent pas à se préparer à un métier ».

Vous ne vous étonnerez pas non plus que beaucoup d'entre nous aient encore le respect de ces principes qui ont été

[1] Page 408 de la 7e édition. Cf. l'article que M. Gaston Boissier vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes* (juillet 1891).

formulés, mais non découverts par les hommes de 89, et qui ont eu dans le monde un retentissement général, parce qu'ils répondaient aux aspirations de tous les peuples ayant atteint le même degré de civilisation. L'Académie de Bordeaux, moins que toute autre, n'a pas le droit d'oublier que c'est à l'un de ses membres, à Montesquieu, que revient l'honneur d'avoir préparé l'œuvre de réforme sociale accomplie par la Constituante. Liberté civile, liberté religieuse, liberté politique, égalité devant la loi, toutes ces idées étaient dans les esprits depuis le livre de Bodin sur *la République* et l'*Essai sur le gouvernement civil,* de Locke. En les transformant en théories raisonnées, l'auteur de l'*Esprit des Lois* a hâté le moment de leur réalisation.

Ce culte des idées libérales n'est pas chez nous, comme vous le croyez, le résultat d'une superstition; c'est une conviction fondée sur une étude attentive de l'histoire du droit. C'est l'histoire qui nous a appris ce que deviennent les peuples qui consentent à subir l'ingérence de l'État dans le règlement des rapports sociaux. En faisant de l'État l'agent principal de la destinée sociale, nous serions sur une pente qui nous conduirait progressivement à une situation analogue à celle de la Grèce aux temps antiques. Là aussi l'État avait pour mission de veiller au bien-être et même à la perfection morale des membres de la cité; là aussi l'État était considéré comme pasteur des hommes, chargé de les acheminer à la vertu. Le résultat est bien connu; l'État devint inquisiteur; il pénétra dans les maisons pour y régler les moindres détails de la vie privée. C'en était fait de la liberté.

Je me garderai d'insister sur ces dissidences que vous avez été le premier à reconnaître. J'ai voulu seulement montrer qu'en élisant un collègue dont les idées s'écartent de celles de plusieurs d'entre nous, l'Académie a prouvé qu'elle n'est pas une coterie, et que les représentants de toutes les opinions peuvent acquérir chez elle le droit de cité lorsqu'ils se recommandent, comme vous, par leur talent et par leur savoir.

La divergence de vues qui nous sépare porte d'ailleurs plutôt sur les moyens à employer que sur le but à atteindre en ce qui touche les rapports de l'individu et de l'État. Per-

sonne ne conteste les abus de l'individualisme, mais les uns comptent pour y obvier sur l'initiative privée, les autres souhaitent l'intervention de l'État, c'est-à-dire un appel à la force publique. Le côté faible du système individualiste, c'est de briser le lien naturel qui unit l'individu à la famille et de faire abstraction de ce rouage nécessaire de l'organisme social. C'est à nous de faire nos efforts par l'exemple, par la propagande pour fortifier la famille, cette école du respect et de la moralité. N'est-ce pas là l'un des premiers articles du programme des « Unions de la paix sociale » que l'un de nos collègues (1) vient d'établir à Bordeaux avec tant de succès? Le côté faible du système individualiste, c'est aussi de conduire à l'isolement, à l'égoïsme. Ici encore ne nous hâtons pas de solliciter l'intervention de l'État. Je m'en rapporte sur ce point à un bon juge en matière économique, l'un de mes prédécesseurs au fauteuil présidentiel (2). « Soyons persuadés, nous disait-il à propos de votre ouvrage, soyons persuadés que la liberté travaillera mieux que l'État et que l'harmonie s'établira d'elle-même entre des intérêts qui, par leur nature, sont essentiellement solidaires. »

Toutes ces questions méritent un examen approfondi et pourront être étudiées ici. Le rôle d'une Académie, digne de ce nom, est d'éclairer l'opinion publique en lui soumettant les résultats des réflexions des hommes qui, par leur expérience et par leurs travaux antérieurs, offrent les garanties les plus solides de science et d'impartialité. Je serais heureux que votre entrée à l'Académie nous fournît l'occasion de donner à nos réunions un attrait de plus en substituant, de temps à autre, à des lectures qui ne sont qu'un monologue, des discussions que suivraient avec attention tous ceux, et le nombre en est grand parmi nous, qui s'intéressent aux questions sociales. Il me suffira de rappeler le succès obtenu par un de nos collègues, l'un des hommes les plus compétents à Bordeaux en ces matières. Vous avez tous conservé le souvenir des communications si instructives qu'il a bien voulu nous faire. Elles seront plus fructueuses encore aujourd'hui que nous pourrons entendre, à côté d'un repré-

(1) M. Gaston David.
(2) M. Labat.

sentant des idées libérales, à côté aussi du propagateur, dans notre région, des doctrines de Le Play, un partisan du socialisme positif. Je suis persuadé que tout en partant de points de vue différents, la communauté de méthode, — la méthode d'observation, — un égal désir de faire le bien et de rendre service à vos concitoyens, vous conduiront à formuler des propositions qui seront à l'honneur de notre Compagnie.

Vous avez cru, Monsieur, devoir vous excuser d'être un simple négociant. Croyez bien qu'il est toujours agréable à l'Académie de voir un négociant trouver, au milieu des soucis d'une grande administration, l'énergie nécessaire pour se livrer à des études aussi ardues que celles que vous avez entreprises. C'est l'honneur du haut commerce bordelais de ne pas se laisser absorber par les affaires et de réserver une partie de son temps à la culture des choses de l'esprit. Dans notre dernière assemblée générale, je souhaitais la bienvenue à un de nos nouveaux collègues, négociant comme vous, et qui a consacré une partie de sa vie au culte des beaux-arts et en particulier de la musique. Je n'ai qu'à regarder autour de moi pour m'assurer que vous n'êtes pas les seuls. L'Académie sait rendre justice au mérite partout où il se trouve, et c'est une bonne fortune pour elle de compter en ce moment dans son sein trois membres de la Chambre de commerce. Je suis heureux, pour ma part, d'avoir eu à consacrer, ce soir, une fois de plus, l'union du commerce et de l'industrie avec les sciences, les lettres et les arts.

Des applaudissements saluent ces discours, et M. Samazeuilh est invité, suivant l'usage, à prendre place à la gauche de M. le Président pour la durée de la séance.

Le Secrétaire général donne lecture, pour le Dr Berchon, d'une pièce de vers intitulée : *Page détachée d'un livre de famille.*

Il lit ensuite, pour son compte personnel, un travail intitulé : *Mazois père, de l'Académie de Bordeaux (1751-1828).*

Le Président remercie M. Vivie de ces deux lectures.

M. Azam, au nom de la Commission nommée au début de la séance, présente un rapport favorable sur la candidature de M. le Dr Hameau comme membre correspondant. Les conclusions sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

L'Académie déclare la vacance du fauteuil de M. Ch. Durand.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Royal Irish Academy, n° 6, novembre 1890.
Proceedings of the royal Irish Academy, vol. I, n° 5, juin 1891.
Procédés et Machines pour lesquels des brevets ont été pris, t. LXIV, 1re et 2e parties, et t. LXV, nouvelle série, 1891.
The Transactions of the royal Irish Academy, 1891.
Mémoires du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, vol. IV, n° 2; vol. V, nos 1 et 5; vol. VIII, n° 2; vol. IX, nos 7 et 8; vol. X, n° 1, 1890.
Revue des Travaux scientifiques, n° 11, 1890.
Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, 1887-1888.
Revista argentina de Historia natural, 1891.
Feuilles des Jeunes Naturalistes, 1891.
Bollettino delle publicazioni italiane, 1891.
Société de Borda, 1891.
Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1891.
Les Dunes de Gascogne, le Bassin d'Arcachon et le baron de Charlevoix-Villiers, par Duliguon-Desgranges, 1890.
Revue de Saintonge et d'Aunis, XIe vol., 1891.

Étaient présents :

MM. Éd. Cuq, de Mégret, Aurélien Vivie, de Tréverret, A. Loquin, A. Ferrand, Dr Azam, Brutails, Leo Drouyn, comte Alexis de Chasteigner, E. Gaussens, marquis de Castelnau, G. Lespiault, Gayon, A.-R. Céleste, Ch. Marionneau, Hautreux, Dr Paul Dupuy, V.-L. Bordenave, F. Samazeuilh, baron de Verneilh, Gaston David, A. Sourget, Th. Labat, A. Pitres.

SÉANCE DU 25 JUIN 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

M. Crouzel, pharmacien à La Réole, envoie pour les concours de 1891 des travaux portant les titres suivants : 1° *Nouvelle méthode d'observation des urines pathologiques, etc.*; 2° *A propos d'un remède contre la rage*; 3° *Essai de la farine de moutarde par le dosage de l'huile essentielle de moutarde au sulfocyanate d'allyle*; 4° *Levure sulfhydrogène*; 5° *La pomme de terre en présence de la gangrène sèche et de la gangrène humide*; 6° *A propos d'une cause de la présence de la cuscute dans les prairies naturelles et artificielles*; et 7° *De l'emploi de la tige de roseau à balai comme nourriture d'hiver de l'espèce bovine.* — Renvoyé aux Commissions compétentes.

Un recueil de poésies intitulé : *Scènes populaires,* avec la devise *Ut pictura poesis,* est renvoyé à la Commission de poésie.

M. Dulignon-Desgranges offre à l'Académie un exemplaire imprimé du travail : *Les Dunes de Gascogne*, etc., qui lui a valu l'année dernière une médaille d'argent. Il est remercié.

M. le comte de Chasteigner fait hommage de deux brochures intitulées : la première, *Note sur des chandeliers en terre cuite*, et la deuxième, *Estampage et moulage,* etc. Le Président lui adresse des remerciements.

M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre de M. Vivarez, membre du Conseil général d'Alger, qui demande l'envoi du fascicule de nos *Actes* contenant le travail de M. Dezeimeris sur le dépérissement de la vigne. L'Académie renvoie cette lettre à M. Dezeimeris.

2° D'une lettre par laquelle M. le vicomte de Borrelli sollicite le titre de membre correspondant. Une Commission, composée de MM. Brochon, Boué et Gaston David, est chargée d'examiner les titres du candidat et d'en faire rapport à la Compagnie.

M. le Président annonce que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur le rapport de la Commission de concours des antiquités de la France, vient d'accorder une 1re médaille à notre collègue M. C. Jullian, pour son recueil des ***Inscriptions romaines de Bordeaux***. Il lui envoie des félicitations pour cette haute récompense si justement méritée, et dont l'éclat ne peut que rejaillir sur la Compagnie.

Il fait connaître que M. Adrien Sourget demande l'autorisation de faire copier le portrait du Président de Gascq, qui figure dans la salle de nos séances; le Conseil n'a pas vu d'inconvénient à ce que cette demande soit accueillie, mais il a exprimé le désir qu'il intervienne une décision de l'Académie. Après discussion, il est décidé que l'autorisation sollicitée par M. Sourget est accordée aux conditions suivantes : 1° que la copie sera faite pendant les vacances, et 2° qu'un récépissé sera remis à l'archiviste le jour où le peintre fera provisoirement enlever le tableau à copier.

M. le Président lit ensuite une lettre par laquelle M. Léon Drouyn, architecte, demande le titre de membre résidant

en remplacement de M. Ch. Durand, décédé. Une Commission, composée de MM. Marionneau, Prévot et marquis de Castelnau d'Essenault, est chargée d'examiner les titres du candidat et d'en faire rapport à l'Académie.

On passe à l'ordre du jour.

Il est procédé au vote sur la candidature de M. le Dr Hameau au titre de membre correspondant.

M, le Dr Hameau, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre correspondant.

M. Gaston David lit une *Étude sur Madame de Blocqueville*. Le Président le remercie de son intéressante communication.

M. H. Brochon, au nom de la Commission nommée au cours de la présente séance, donne lecture d'un rapport favorable à la candidature de M. le vicomte de Borrelli.

Il est immédiatement procédé au vote, et M. le vicomte de Borrelli, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre correspondant.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue économique de Bordeaux, 1891.

Procédés pratiques pour reproduire par le moulage ou l'estampage, par M. le comte Alexis de Chasteigner, 1890.

Saint-Jacques de Compostelle au commencement du XVIIIe siècle, par le comte Alexis de Chasteigner, 1890.

Les impressions d'un voyage du passage à Bordeaux d'un pèlerin Picard allant à Saint-Jacques de Compostelle, au commencement du XVIIIe siècle, par M. le comte Alexis de Chasteigner, 1890.

Mittheilungen der naturforschenden Gesellschaft in Bern aus den Jahre 1890.

Société helvétique des Sciences naturelles de Genève, 1890.
Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 1890.
Mémoires de l'Académie de Metz, 1890.
Verhandlungen der Schweizrischen naturforschenden Gesellschaft.
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1891.

Étaient présents :

MM. Éd. Cuq, de Mégret, Aurélien Vivie, A.-R. Céleste, Leo Drouyn, A. Loquin, V.-L. Bordenave, Gaston David, Dr Azam, comte Alexis de Chasteigner, G. Lespiault, E. Gaussens, Ch. Marionneau, Dr Paul Dupuy, Louis Boué, Henry Brochon, Lanelongue, de Tréverret, Prévot, A. Pitres.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin est lu et adopté.

A l'occasion du procès-verbal, M. Adrien Sourget remercie l'Académie de l'autorisation qu'elle a bien voulu lui accorder de faire faire une copie du portrait de M. de Gascq.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Programme des concours de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire de Perpignan pour l'année 1891.

Lettres de remerciements de M. le Dr Hameau et de M. le vicomte de Borrelli, nommés membres correspondants.

Un recueil manuscrit intitulé : *Essais poétiques,* avec la devise : *Vita sine litteris mors est,* et une pièce de vers intitulée : *Un cloître du moyen âge,* sont renvoyés à la Commission de poésie.

M. J. Daurel fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé: *Éléments de viticulture*. Des remerciements lui seront adressés.

M. l'abbé Ferrand, délégué de l'Académie, rend compte des fêtes organisées à Montauban par la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne pour son vingt-cinquième anniversaire. De nombreux délégués des Sociétés savantes du Midi assistaient à ces fêtes, qui ont été présidées par M. Robert de Lasteyrie, délégué de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Toutes les autorités montalbanaises y assistaient, et notamment le Préfet, M. Dumoulin, un Girondin, qui a fait, ainsi que la Société Archéologique, l'accueil le plus aimable et le plus charmant au délégué de l'Académie de Bordeaux. M. Ferrand donne lecture d'un toast qu'il a porté aux organisateurs des fêtes de Montauban, toast chaleureusement accueilli et qu'il a dû répéter dans deux ou trois banquets.

M. Hautreux confirme le récit de M. Ferrand et dit combien notre délégué a été acclamé et fêté.

L'Académie décide l'insertion du toast dans ses *Actes* et prie M. Ferrand de le faire précéder du récit qu'il a bien voulu faire ce soir à la Compagnie.

On passe à l'ordre du jour.

M. Gaston David lit une poésie intitulée : *Le Nid.*

Le Secrétaire général donne ensuite lecture, pour M. Gustave Brunet, membre honoraire, d'un travail ayant pour titre : *Études bibliographiques : Livres dont on ne connaît qu'un exemplaire.*

Ces deux communications sont applaudies et le Président remercie M. Gaston David et charge le Secrétaire

général de transmettre à M. G. Brunet les remerciements de l'Académie.

La séance est levée à dix heures un quart.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Propriété industrielle, 1890.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, juin 1891.
The total Eclipse of the sunday january 1 1889.
United States coast and geodetic Survey, 1891.
Revista do Observatorio do Rio de Janeiro, 1891.
Esboco de una Climatologia do Brazil, par H. Morèze, 1891.
Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, 1891.
Mémoires de la Société médicale de Bordeaux, 1890.
Société de Saint-Quentin et de l'Aisne, 1891.
Revue des Travaux scientifiques, 1890.
Académie des Sciences de Rouen, 1891.
Société d'Agriculture de la Loire, 1891.
Éléments de Viticulture, par Joseph Daurel.
Proceedings of the Royal Society, 1891.
Bollettino delle publicazioni italiane, 1891.

Étaient présents :

MM. Éd. Cuq, Aurélien Vivie, Ch. Marionneau, Leo Drouyn. A. Loquin, Brutails, A.-R. Céleste, E. Gaussens, Gaston David, Hautreux, Lespiault, A. Sourget, A. Pitres.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Envoi, pour le concours, de la première partie de l'éloge du marquis de Tourny, avec la devise : ***Sursum corda,*** l'auteur désirant bénéficier de la date du 31 juillet.

La Société Antonio Alzate, de Mexico, demande l'envoi de nos publications parues avant la date où fut établi l'échange entre elle et l'Académie. Renvoyé à l'archiviste.

Programme des questions de la Société d'émulation de Cambrai pour les concours de 1892.

Envoi par Mlle Emma Durand d'une biographie avec portrait de notre regretté collègue, M. Ch. Durand. Des remerciements sont votés.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie fixe au 1er août le commencement de ses vacances.

M. le comte de Chasteigner, après avoir rappelé l'incendie désastreux qui a eu lieu dernièrement à Bayonne et qui a détruit la bibliothèque et les collections artistiques de cette ville, propose à l'Académie de décider qu'elle donnera à cette bibliothèque les volumes des *Actes* dont nous pouvons disposer ; il fait en même temps un appel pressant et personnel à tous les membres de la Compagnie pour l'envoi des œuvres dont ils auraient la libre disposition.

La proposition de M. de Chasteigner est renvoyée au Conseil, qui prendra une décision après avis de M. Céleste, archiviste.

On passe à l'ordre du jour.

M. Ch. Marionneau donne lecture, en l'accompagnant de commentaires et d'explications, d'une lettre très intéressante et très curieuse de M. Lacour fils, adressée sous

la Restauration au préfet de la Gironde, et relative à la statue de l'intendant Tourny, due au ciseau de Joseph Marin, statuaire, mort professeur de sculpture à Lyon, en 1864.

Après avoir remercié M. Marionneau de sa communication, M. le Président donne lecture de quelques pages imprimées qui sont la conclusion d'un travail sur l'ancien Droit romain, dont le premier fascicule a été offert par lui à l'Académie.

M. Aurélien Vivie lit ensuite un proverbe en un acte et en vers intitulé : *Les Audaces de l'amour.*

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 59e année, 3e série, t. XVII et XVIII, 1889; 60e année, 3e série, t. XIX et XX, 1890; 61e année, 3e série, t. XXI, 1891.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1890 et 1891.

Report of the superintendent of the U. S. coast and geodetic Survey. June 1889, part I, text; part II, sketches.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 1888-1889.

Société de Borda, 1891.

Revue de l'histoire des religions, 1891.

Feuille des Jeunes Naturalistes, 1891.

Bulletin du Comité des travaux historiques, année 1891, nos 2 et 3.

Étaient présents :

MM. Édouard Cuq, de Mégret de Belligny, Aurélien Vivie, Charles Marionneau, V. L.-Bordenave, Leo Drouyn, comte Alexis de Chasteigner, A. Ferrand, E. Prévot, A.-R. Céleste, A. Pitres, Gaston David, Dr Paul Dupuy, A. Sourget, Hautreux,

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1891.

Présidence de M. de MÉGRET de BELLIGNY, Vice-Président.

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 1891 est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

L'Association générale des étudiants de Bordeaux fait hommage à l'Académie de son annuaire pour 1891-1892. Remerciements votés.

Lettre de M. Duverdier, faisant connaître la situation d'impression de nos *Actes;* les volumes de 1889 et 1890 ont été remis à l'Académie, et les premier et deuxième fascicules de 1891 seront prochainement terminés.

Lettre de M. le Maire de Bordeaux, envoyant des exemplaires d'ouvrages qui lui ont été adressés, à titre de don, pour notre bibliothèque, par M. Ch. Grellet-Balguerie, membre correspondant.

La *Revue des Sciences naturelles de l'Ouest* demande l'échange avec nos publications. Renvoyé au Conseil.

L'auteur d'un éloge du marquis de Tourny, dont la première partie a été envoyée à l'Académie, annonce que l'abondance des notes qu'il a recueillies ne lui a pas permis de terminer son travail, mais que si l'Académie maintient le concours, il sera heureux de venir prendre rang parmi les concurrents de l'année 1892.

M. Champion, libraire à Paris, propose, *en son nom*

personnel, l'échange du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* avec les *Actes de l'Académie.* Renvoyé au Conseil.

Programme des concours de l'Académie de Reims pour 1892 et 1893.

Lettre de M. le Préfet, faisant connaître que, sur sa proposition, le Conseil général a voté la subvention annuellement accordée par le Département à la Compagnie. Des remerciements ont été adressés à M. le Préfet.

Un volume, intitulé : *L'Homme véritable,* par M. H.-M. de Braud, est envoyé pour les concours de 1892. Une Commission, composée de MM. Gaussens, de Tréverret et Brutails, est chargée d'examiner ce travail et d'en faire un rapport à l'Académie.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, contenant le programme des questions soumises aux délégués des Sociétés savantes, en vue du Congrès de 1892.

Invitation de Mgr l'Archevêque à la cérémonie de la translation des restes du cardinal Donnet dans le monument élevé à sa mémoire.

M. de Mégret, vice-président, présente les excuses de M. Ed. Cuq, retenu à Paris par un service public.

Il adresse des félicitations aux divers membres de l'Académie qui ont été appelés à faire partie du Comité organisé par les soins de M. le Consul d'Espagne à Bordeaux pour l'Exposition de Madrid et la célébration du quatrième anniversaire de la découverte de l'Amérique. Ces choix ne peuvent que faire honneur à l'Académie.

Le Vice-Président a constaté que, lors du voyage de M. Jules Simon à Bordeaux, la Société des Ambulances

urbaines, qui avait réclamé, pour le succès de son œuvre, le concours de l'éminent philosophe, avait *oublié* de convoquer l'Académie aux réunions qui ont eu lieu et pour lesquelles de nombreuses invitations avaient été envoyées de toutes parts; il exprime son regret d'un pareil oubli, que l'Académie n'a pas mérité, car elle s'est toujours montrée pleine de courtoisie pour les Sociétés existant à Bordeaux.

Il donne ensuite communication d'une lettre annonçant le vote, pour la garantie aux États-Unis de tous les droits des auteurs, d'une loi sur la propriété artistique et littéraire, en date du 4 mars 1891, dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 1er juillet 1891. C'est là une mesure excellente pour les auteurs et qu'il est heureux de signaler. Il ajoute que M. de Kératry a organisé à Paris une Société ayant des représentants à New-York, et qui se chargera des formalités à remplir pour la défense des intérêts des auteurs français. Il dépose sur le bureau deux imprimés donnant tous les renseignements nécessaires sur la loi nouvelle et sur la Société qui s'est chargée de surveiller les droits des auteurs.

M. Aug. Brutails fait hommage à l'Académie de deux brochures, intitulées : 1° *Notice sur M. Antoine Puiggari*, et 2° *Notes sur les églises d'Espira-de-l'Agly* et *de Taxo-d'Avail (Pyrénées-Orientales)*. Le Président le remercie au nom de la Compagnie.

On passe à l'ordre du jour.

M. Drouyn dit qu'il a un rapport prêt, mais que M. Ed. Cuq, l'un des membres de la Commission, n'ayant pu l'approuver, par suite de son absence, il demande le renvoi de la lecture à une prochaine séance. Adopté.

Les Commissions de concours pour 1892 sont constituées de la manière suivante :

FONDATION FAURÉ.

MM. Lespiault, Dupuy, Th. Labat, Millardet, Gayon.

FONDATION LA GRANGE.

Linguistique.

MM. Dezeimeris, de Tréverret, Jullian.

Numismatique.

MM. Marionneau, Dezeimeris, comte de Chasteigner.

Archéologie.

MM. Leo Drouyn, marquis de Castelnau, baron de Verneilh, Ed. Cuq, Brochon.

FONDATION CARDOZE.

MM. de Mégret de Belligny, Dezeimeris, de Tréverret.

FONDATION BRIVES-CAZES.

MM. Leo Drouyn, Gaussens, Jullian, Brutails.

COMMISSION D'HISTOIRE.

MM. Ed. Cuq, Jullian, Céleste, Brutails.

COMMISSION D'HISTOIRE NATURELLE, PHYSIOLOGIE ET MÉDECINE.

MM. Berchon, Brochon, Azam, Lanelongue, Millardet, Pitres.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Lespiault, Dezeimeris, Gayon, Millardet.

COMMISSION DU COMMERCE MARITIME ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

MM. V. L.-Bordenave, Th. Labat, Hautreux, Samazeuilh.

COMMISSION DES BEAUX-ARTS.

MM. Auguin, Prévot, Loquin, Azam, Brochon, Sourget.

COMMISSION DES SCIENCES.

MM. Rayet, Lespiault, Gayon, Th. Labat, Pitres.

COMMISSION DE LA POÉSIE.

MM. de Mégret de Belligny, Louis Boué, de Tréverret, Ferrand, Gaston David.

COMMISSION DU PRIX D'ÉLOQUENCE.

1892 : MM. de Tréverret, Pitres, Lanelongue, Dupuy.

M. Brutails et M. le Dr Berchon demandent l'insertion au programme des questions mises au concours par l'Académie en 1892 de la question suivante : Recueillir les actes, récits, traditions, etc., relatifs aux voyages des Européens, et notamment des pêcheurs basques en Amérique, antérieurement à 1492. Cette proposition est adoptée en principe.

M. de Mégret informe l'Académie qu'il lui est impossible d'accepter la vice-présidence qui lui a été conférée ; il le regrette vivement, mais des raisons d'ordre personnel et privé ne lui permettraient pas de remplir assidûment son mandat ; il donne en conséquence sa démission — qui est acceptée — et demande que l'élection d'un vice-président soit mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Adopté.

M. Lespiault remet deux notes manuscrites de M. Villedary, commis aux Chemins de fer du Midi, relatives : l'une à la *Concentration de la chaleur solaire à la surface de la*

terre, et l'autre à la *Cause principale du refroidissement de la température,* et propose d'en accuser réception à l'auteur. Adopté.

M. l'abbé Ferrand lit un travail intitulé : *Une Soirée chez le poète Mistral.* Le Président le remercie de son intéressante communication.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue des Sciences naturelles de l'Ouest, 1891.
Société d'Agriculture, des Sciences et Arts du Nord, 1888-1889.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1891.
Maria Virgo in Monte Calvarial, 1891.
Verslagen en Medederlingen der Koninklijke Akademie van Witenschappen, 1891.
Journal et Proceedings of the Royal Society, 1890.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, novembre 1891.
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1891.
Bollettino delle Pubblicazioni Italiane, 1891.
Experiments in œrod y nanios, by S.-P. Langley, 1891.
Précis de l'art arabe, par J. Bourgoni, 1891.
Journal des Savants, octobre et novembre 1891.
Publicaçao mensal do Observatorio do Rio de Janeiro, 1891.
Société Archéologique de Béziers, 1890-1891.
Travaux et mémoires des Facultés de Lille, t. I, nos 4 et 5, et t. II, n° 6, 1891.
Proceedings of the Boston Society of Natural History, vol. XXV, 1891.
Mémoires de la Société d'Agriculture du département du Nord, 1890.
Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, juillet et oct. 1891.
Travaux de la Société d'Agriculture d'Agen, 1891.

Étaient présents :

MM. de Mégret de Belligny, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, A. Sourget, A.-R. Céleste, G. Lespiault, Gaston David, A. Ferrand, Brutails, Gayon.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

En l'absence de MM. Vivie, secrétaire général, et Ferrand, secrétaire adjoint, qui se sont excusés, par lettre, de ne pouvoir assister à la séance, M. le Président prie M. le marquis de Castelnau de remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre est lu et adopté.

A propos de ce procès-verbal, M. le Président informe l'Académie que le Conseil d'administration, à l'appréciation duquel avaient été renvoyées les demandes d'échange contre nos *Actes* faites par la *Revue des Sciences naturelles de l'Ouest* pour ses publications, et par M. Champion, libraire, à Paris, en son nom personnel, pour le *Bulletin de l'Histoire de Paris,* a favorablement accueilli ces demandes et consenti aux échanges proposés.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

Une note de notre confrère M. le Dr Berchon informe l'Académie de la mort récente de M. Aymard, membre correspondant au Puy. « C'était, ajoute M. Berchon, un » savant très âgé, qui avait publié de nombreux ouvrages » et créé un musée fort remarquable au Puy. » L'Académie prend une vive part à la perte de M. Aymard, dont mention sera faite au procès-verbal.

Une lettre du ministère de l'instruction publique et

des beaux-arts informe M. le Président que M. le Ministre met à la disposition de la bibliothèque de l'Académie les *Chroniques d'Amardi et de Stramboldi.* Aussitôt la réception de ces ouvrages, des remerciements seront adressés à M. le Ministre.

Au nom de son gouvernement, M. le Consul d'Espagne à Bordeaux, à l'occasion de la célébration prochaine du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, et en vue de la grande Exposition artistique qui aura lieu à Madrid en septembre 1892, adresse à M. le Président une lettre d'invitation à une réunion préliminaire à Bordeaux, ayant pour but la constitution d'un Comité chargé d'apporter son concours à cette Exposition. Dans une seconde lettre, jointe à la première, M. le Consul d'Espagne informe M. le Président que, dans la réunion préliminaire ci-dessus indiquée, M. le Président a été élu membre honoraire de ce Comité. Il sera adressé à ce sujet des remerciements à M. le Consul d'Espagne.

Au nom de l'auteur, M. le Président fait hommage à l'Académie d'un ouvrage en deux volumes de notre honoré confrère M. le Dr Pitres, intitulé : *Leçons cliniques sur l'hystérie et l'hypnotisme, faites à l'hôpital Saint-André de Bordeaux.* Remerciements.

M. le Président, en son nom personnel, fait hommage à la Compagnie de l'ouvrage suivant, dont il est l'auteur : *Institutions juridiques des Romains, envisagées dans leurs rapports avec l'état social et les progrès de la jurisprudence.* Remerciements.

M. Jean de Merlaqueyte, auteur d'un travail manuscrit ayant pour titre : *Tables de comparaison entre les anciennes mesures agraires du Médoc et les mesures métriques, et entre*

les mesures métriques et les anciennes mesures agraires du Médoc, adresse ce travail à l'Académie, avec une lettre sans date ni indication de demeure, et dans laquelle il prie la Compagnie de vouloir bien examiner son œuvre et lui faire connaître le résultat de son appréciation.

M. le marquis de Castelnau est chargé de l'examen de ce travail.

L'ordre du jour appelle l'élection des officiers de l'Académie pour l'année 1892.

De l'avis du Conseil, et en présence de la démission qu'a maintenue M. de Mégret de Belligny des fonctions de vice-président, M. le Président propose de conférer à M. Marionneau, déjà élu vice-président, l'exercice des fonctions de vice-président jusqu'à la fin de l'année courante 1891, pour remplir les fonctions de président pendant le cours de l'année 1892.

Cette proposition est adoptée.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire général en remplacement de M. Vivie, qui a demandé d'être relevé de ces fonctions, par lui remplies depuis six ans.

Au dépouillement du scrutin, ouvert et clos en conformité des prescriptions du règlement, M. Gaston David est élu secrétaire général, et MM. Sourget et Samazeuilh, en qualité de membres le plus récemment admis, sont nommés secrétaires adjoints.

Sont réélus de nouveau : M. Leo Drouyn, comme trésorier de la Compagnie, et M. Raymond Céleste comme archiviste.

MM. de Castelnau, Cuq et de Mégret sont élus comme membres du Conseil, en remplacement, aux termes du

règlement, de MM. Berchon, Azam et Marionneau, dont la durée des fonctions est expirée.

Au nom de la Commission d'Archéologie, composée, avec lui, de MM. de Castelnau, de Verneilh et Cuq, M. Leo Drouyn donne lecture de son rapport sur un travail de M. Bénac, présenté à l'Académie pour concourir au prix de la fondation Lagrange, et intitulé : *Recherches historiques et archéologiques sur la ville de La Montjoye (Lot-et-Garonne)*. Les conclusions de ce rapport sont que le travail de M. Bénac ne remplissant pas les conditions requises par le programme du concours, il n'y a pas lieu de lui accorder une récompense, et qu'on doit se borner à en faire le dépôt aux archives.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

M. Lespiault, au nom de M. Gayon, rapporteur de la Commission d'Agriculture, donne lecture de deux rapports : le premier, sur un ouvrage de Mme Chauvin relatif à l'*Art de faire du vin sans raisin*, et le second sur un travail de M. Crouzel, de La Réole, ayant trait à l'agriculture. Les conclusions de ces deux rapports sont qu'aucun des travaux précités ne remplit les conditions voulues pour mériter une récompense, et ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées par l'Académie.

M. Marionneau, au nom d'une Commission dont font partie, avec lui, MM. de Castelnau et Prévot, lit son rapport sur la candidature de M. Léon Drouyn au titre de membre résidant, et propose l'admission de ce candidat. Cette proposition est prise en considération par l'Académie et renvoyée, d'après le règlement, à l'appréciation du Conseil.

Sur la proposition que fait un des membres de la

Compagnie de nommer une Commission chargée de préparer le programme des prix pour l'année 1892, MM. Gaston David, Sourget et Samazeuilh sont désignés pour rédiger un rapport général sur les questions qui leur seraient soumises dans ce but.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Nort American Fauna, 1891.

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, 1890-1891.

Extrait des travaux de la Société Centrale d'Agriculture de la Seine, 1891.

Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze, 1891.

Revue Économique de Bordeaux, 1891.

Bulletin de la Propriété Industrielle, octobre et novembre 1891.

Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, nov. et déc. 1891.

Les Institutions juridiques des Romains, par M. Édouard Cuq, 1891.

Leçons cliniques sur l'hystérie et l'hypnotisme, par M. A. Pitres, 1891.

Mémoires de la Société Nationale des Sciences Naturelles de Cherbourg, 1891.

Revue de l'Histoire des Religions, 1891.

Société des Sciences Naturelles de Rouen, 1891.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 1891.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 1891.

Société Nationale d'Agriculture de France, 1891.

Expéditions scientifiques du « Travailleur » et du « Talisman », par A. Milne-Edwards, 1891.

Étaient présents :

MM. Cuq, Marionneau, marquis de Castelnau, Leo Drouyn, Céleste, de Tréverret, Dupuy, de Mégret de Belligny, Lespiault, Sourget, Samazeuilh, Gaston David, Brutails, Prévot.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

M. le marquis de Castelnau-d'Essenault donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 novembre dernier, qui est adopté. Le Président lui adresse des remerciements.

A l'occasion du procès-verbal, M. Sourget s'excuse de n'avoir pu assister à la dernière séance du Conseil.

Selon les usages de l'Académie, M. le Président donne lecture du discours suivant, qu'il a prononcé le 4 décembre aux obsèques de notre vénéré collègue, Mgr Cirot de La Ville :

MESSIEURS,

Pour la seconde fois depuis le commencement de cette année, la mort est venue frapper l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Au mois de janvier, c'était notre président, Charles Durand; aujourd'hui, c'est le doyen d'âge de notre Compagnie, à qui j'ai le douloureux devoir d'adresser un dernier adieu.

Né en Italie en 1811, d'une famille française, Jean-Pierre-Albert Cirot de La Ville vint de bonne heure à Bordeaux qu'il ne devait plus quitter. Il ne m'appartient pas de retracer ici sa carrière dans les ordres ecclésiastiques, où il entra en 1834 : il me suffira de dire que, malgré les occupations absorbantes de son ministère, il sut trouver des loisirs pour publier, en 1844, une *Histoire de l'antique abbaye de la Grande-Sauve*, dont Monseigneur Donnet venait de relever les ruines. En même temps il poursuivait les études théologiques qu'il avait commencées au grand séminaire, et en 1849 il se voyait appelé à la chaire d'Écriture sainte à la Faculté de théologie de Bordeaux. C'est ce titre qui lui valut d'être

admis, l'année suivante, dans les rangs de notre Compagnie.

La vie académique de Monseigneur Cirot de La Ville nous reporte à une époque déjà lointaine, que nous ne connaissons guère que par le souvenir qui en a été conservé dans nos archives. L'impression qu'on en retire, c'est que, professeur de théologie ou académicien, l'unité de sa vie a été de chercher dans les textes sacrés, dans les actes qui appartiennent à l'histoire et jusque dans les menus faits de la vie locale, des arguments pouvant servir à la glorification de l'Église, glorification à laquelle son âme de prêtre s'intéressait comme à une cause personnelle.

Le jour de sa réception à l'Académie, analysant le discours de Montesquieu sur la grandeur et la décadence des Romains, ce qu'il goûte particulièrement dans cette œuvre, c'est qu'elle présente la religion comme la première source des vertus et des grandeurs romaines, c'est qu'elle montre la puissance romaine « revivant sous le sceptre du Christ ».

Président de l'Académie en 1858, il eut l'honneur de porter la parole en son nom lors de l'inauguration sur la place des Quinconces des statues de Montaigne et de Montesquieu. Il rappelle, dans son discours, que les anciens plaçaient les statues de leurs grands hommes au péristyle des temples « pour annoncer les dieux et préparer à leurs mystères : » c'était la gloire conduisant les hommes à la piété. » Il souhaite qu'aux statues nouvelles soit réservée « cette grande » et noble destination ».

Quelques mois plus tard, répondant au marquis de La Grange qui, lors de sa réception à l'Académie, avait critiqué l'état de la littérature et la prédominance des études scientifiques, il affirme que « pour cultiver l'individu, polir l'homme social, » préparer l'homme surnaturel », les lettres sont insuffisantes, et qu'on doit appeler la religion à leur aide. Il exprime le vœu que « la sève littéraire, le souffle chrétien, toutes les » branches de la vérité soient ramenées par une vaste syn» thèse à une même souche et reliées entre elles par un » enseignement commun. »

Cette synthèse, l'abbé Cirot de La Ville a tenté de la présenter dans son *Essai de philosophie de l'Écriture sainte,* où il a résumé ses leçons à la Faculté de théologie, et où il passe

en revue Dieu, l'homme et la société. L'idée fondamentale qu'il a cherché à développer est ainsi formulée en tête de son troisième volume : « L'homme se définit et s'explique » par l'Homme-Dieu ; la société se définit et s'explique par » l'Église. » Cet ouvrage, le plus important de ceux qu'il a publiés, lui valut, en 1875, l'honneur d'être nommé doyen de la Faculté de théologie.

Sans être systématiquement hostile aux idées modernes et aux sciences positives, l'abbé Cirot de La Ville croyait que les Livres saints suffisaient à résoudre les questions qui agitent notre société contemporaine. Sa piété profonde ne comprenait pas les doutes des consciences inquiètes et troublées par les découvertes de la science. L'étude exclusive des textes sacrés avait imprimé à son esprit une certaine raideur, à ses affirmations un caractère absolu et qui ne souffrait guère qu'on les discutât.

La vie tout entière de Monseigneur Cirot de La Ville s'est écoulée dans cette paroisse de Saint-Seurin dont il fut vicaire dès 1834. Il s'y était attaché d'une façon particulière et y conserva toujours son habitation. Il écrivit un jour l'histoire de la basilique où nous sommes réunis et où il a demandé, comme une faveur dernière, d'être inhumé.

Il nous laisse l'exemple d'une vie laborieuse, de la vie d'un prêtre adonné à l'étude, aux devoirs de son ministère qu'il a remplis avec exactitude presque jusqu'à son dernier jour, zélé surtout pour les œuvres de propagande catholique, zèle dont il fut récompensé en 1886 par le titre auquel il attachait un si grand prix, celui d'évêque de Notre-Dame de Lorrette.

C'est à ces travaux et à ces œuvres qu'il a consacré les dernières années de sa vie. Depuis longtemps déjà il n'assistait plus à nos assemblées, et bon nombre de nos confrères ne le connaissaient que pour avoir vu figurer son nom sur la liste des membres de l'Académie. Nous n'en n'avons pas moins été empressés à le saluer d'un dernier hommage et à accompagner ses dépouilles mortelles dans cette basilique, où il va reposer, comme un chrétien des premiers âges, près des saints autels où il est venu, pendant tant d'années, chercher des inspirations et offrir des prières.

Le Président annonce ensuite qu'ayant appris l'accident arrivé à la campagne à notre collègue et ancien président Dezeimeries, il s'est empressé de lui adresser des condoléances au nom de la Compagnie. M. Dezeimeries a remercié M. le Président de cette marque de sympathie, tout en ajoutant que le repos forcé qu'il est obligé de subir lui permet de mettre la dernière main à son travail sur les notes de Montaigne, et qu'il espère pouvoir en donner prochainement lecture à l'Académie. Il regrette d'ailleurs que son état de santé l'empêche d'assister momentanément à nos séances et d'y déposer un vote favorable à la candidature de M. Léon Drouyn.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

Un recueil de vers, intitulé : *Carte de visite à l'Académie*, avec la devise : *Sol lucet omnibus*, est renvoyé à la Commission de poésie du concours de 1892.

L'Université de Lille demande l'échange de ses publications avec nos *Actes* et offre à l'Académie un exemplaire des *Travaux et mémoires des Facultés de Lille*. Renvoyé au Conseil.

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire, à Tours, fait une communication relative à son ancien président, M. G. Duclaud. Renvoyé au Conseil.

M. Louis Boué fait connaître qu'il s'occupe du rapport sur le concours de poésie pour 1891.

M. A. Dupré fait hommage à l'Académie de quatre brochures, intitulées : 1° *Chartes du prieuré de Saint-Nicolas de Royan;* 2° *Relation inédite d'excès commis en 1622 dans le Bas-Médoc par les Huguenots;* 3° *Projet*

de ligue catholique à Bordeaux en 1562 et 1563; 4° *Le Livre des miracles et autres documents inédits sur Verdelais.* Des remerciements sont votés.

On passe à l'ordre du jour.

M. le marquis de Castelnau-d'Essenault lit son rapport sur un travail manuscrit signé « Jean de Merlaqueyte » et intitulé : *Tables de comparaison entre les anciennes mesures agraires du Médoc et les mesures métriques, et entre les mesures métriques et les anciennes mesures agraires du Médoc.* Il rappelle qu'un travail semblable et bien plus complet a été publié au commencement de ce siècle par un ancien membre de notre Compagnie, M. Lescau, et il propose d'accuser simplement réception de son œuvre à M. Jean de Merlaqueyte et d'en faire le dépôt dans nos archives. Ces conclusions sont adoptées.

Le Secrétaire général lit, pour M. le professeur Lanelongue, au nom d'une Commission composée, avec lui, de MM. Berchon, Brochon, Azam et Millardet, un rapport sur les envois de M. Crouzel, pharmacien à La Réole, et sur le livre de M. le Dr Tissié, intitulé : *Les Rêves, physiologie et pathologie.* Ce rapport, dont les conclusions sont prises en considération et renvoyées au Conseil, estime que les articles publiés par M. Crouzel dans un journal de pharmacie ne semblent pas dignes d'une récompense académique, et propose d'accorder une médaille d'argent à M. le Dr Tissié pour son travail solide et intéressant : *Les Rêves.*

M. Auguste Brutails lit une *Étude critique sur les origines de la question d'Andorre.* Le Président le remercie de cette communication.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques, t. II, 1re et 2e livraisons 1891.

Chroniques d'Amadi et de Strambaldi, 1re partie, 1891.

Tableau des membres (section des Lettres) de l'Académie de Montpellier, 1891.

Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier, par l'abbé Saurel, 1891.

Observations actinométriques faites à l'Observatoire de Montpellier pendant l'année 1887, note de M. A. Crova, 1891.

Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1891.

Revue des Sciences naturelles de l'Ouest, 1891.

L'Apicoltore periodica dell Associazione Centrale d'Incoraggiaments, 1891.

Société Industrielle de Saint-Quentin, 1891.

Proceedings of the Boston Society of Natural History, 1891.

Proceedings of the American Association for the advancement of Sciences, july 1891.

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France, 1891.

Proceedings of the Academy of Natural Sciences of Philadelphia, 1891.

Bulletin de la Propriété Industrielle et Commerciale, décembre 1891.

Étaient présents :

MM. E. Cuq, Ch. Marionneau, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, marquis de Castelnau, E. Prévot, A.-R. Céleste, Dr Azam, de Tréverret, Gaston David, A. Ferrand, Brutails, A. Sourget, G. Lespiault, F. Samazeuilh, Goujon.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1891.

Présidence de M. Éd. CUQ, Président.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre est lu et adopté.

M. Gaston David présente les excuses de M. l'abbé Ferrand, qui ne peut assister à la séance de ce soir.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, relative à la 16e réunion annuelle des Sociétés des beaux-arts des départements, qui doit avoir lieu à Paris en 1892.

M. Louis Guibert fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Les Communes en Limousin du XIIe au XVe siècle.* Des remerciements sont votés.

Le Président annonce que dans sa dernière séance publique annuelle, l'Académie des Sciences de Paris a décerné à M. G. Rayet, notre collègue, l'une des plus hautes récompenses attribuées aux travaux astronomiques : le prix Janssen. Il adresse à M. Rayet les plus sincères félicitations de la Compagnie.

M. Émile Cartailhac, directeur du journal *l'Anthropologie,* demande la recherche dans les archives de l'Académie de la *Relation d'un voyage souterrain dans la caverne de Rochetaille, en Périgord, lue le 25 février 1764 par le R. P. François, religieux recollet,* relation qu'il aurait l'intention de publier dans la *Revue des Pyrénées* et de la *France Méridionale.* Renvoyé à M. l'Archiviste.

Une communication en langue allemande, ayant un caractère scientifique, datée de Debreczen, le 3 décembre, est renvoyée à M. Lespiault, avec prière de l'examiner et de vouloir bien en faire un rapport à la Compagnie.

Lettre de M. Boué, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

On passe à l'ordre du jour.

M. le Président rend compte des démarches qu'il avait été chargé de faire au sujet du coin à frapper pour la médaille devant accompagner le prix de la fondation Brives-Cazes, et des recherches auxquelles il s'est livré en ce qui concerne le coin de la médaille de Montesquieu, du graveur Dassier. Il donne lecture : 1° d'une lettre de M. le Directeur de la Monnaie de Paris sur les dépenses, montant à 1,800 francs environ, qu'occasionnerait la fabrication d'un coin spécial, et 2° d'une autre lettre, par laquelle M. Blanchet, l'un des lauréats de l'Académie, fait connaître que le coin de la médaille de Montesquieu existe, avec d'autres œuvres de Dassier, au musée de la ville de Genève, d'où cet artiste était originaire, et qu'il faudrait s'adresser au Conseil de cette ville pour en obtenir la communication. Sur la proposition du Président, M. Ch. Marionneau est chargé par la Compagnie de recueillir auprès d'un de ses amis qui a des relations à Genève, des renseignements complémentaires, de façon à ce qu'une demande ne soit formulée, suivant les modes en usage, qu'autant qu'on aurait acquis la certitude qu'elle pourrait recevoir une suite favorable.

L'Académie adresse ensuite des remerciements à M. Blanchet pour l'empressement qu'il a mis à nous aider dans des recherches, d'ailleurs couronnées de succès, puisque l'on sait maintenant, grâce à lui, où se trouve le coin de la célèbre médaille de Dassier.

M. Aurélien Vivie lit une étude biographique, intitulée : *Le général de Pelleport (1773-1855).* Le Président le remercie de cette communication.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Discours de M. Bourgeois, prononcé au Congrès des Sociétés savantes le 27 mai 1891.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1891.

Catalogue des livres de l'Académie Royale de Belgique, 1891.

Du déboisement considéré comme cause de la détérioration des climats, par le Dr Jeannel, 1891.

Proceedings of the Royal Irish Academy, 1891.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 1891.

Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, 1891.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 1891.

Annales de la Société Académique de Nantes, 1891.

Travaux du Conseil d'hygiène publique du département de la Gironde, 1891.

Biblioteca Nazionale Centrale de Firenze, nos 138-139, 1891.

Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1891.

Bulletin de la propriété industrielle, septembre et octobre 1891.

Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, 1890.

Journal of the College of Sciences Imperial University, Japon, 1891.

Bibliographie générale de l'Agenais, par Jules Andrieu, 1891.

Feuille des Jeunes Naturalistes de Mulhouse, 1891.

Étaient présents :

MM. Ed. Cuq, Ch. Marionneau, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, de Tréverret, A.-R. Céleste, Lanelongue, Paul Dupuy, Gaston David, Pitres.

Table du Compte rendu

(1891)

ERRATUM

Page 13, quinzième ligne, ***au lieu de :*** **notre ami et président,** ***lisez :*** **notre ancien président.**

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1891.

Messieurs

Edouard CUQ, ✿ I., *Président.*
De MÉGRET DE BELLIGNY, *Vice-Président.*
Aurélien VIVIE, *Secrétaire général.*

Abbé FERRAND, LANELONGUE, } *Secrétaires adjoints.*

DROUYN (Leo) ✻, *Trésorier.*
CÉLESTE, ✿ A., *Archiviste.*

LESPIAULT ✻, DE MÉGRET DE BELLIGNY, AZAM ✻, BERCHON ✻. } *Membres du Conseil d'administration.*

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1892.

—

MESSIEURS

MARIONNEAU, ✪ A., *Président.*
DUPUY, *Vice-Président.*
GASTON DAVID, *Secrétaire général.*

SOURGET ✻, SAMAZEUILH, } *Secrétaires adjoints.*

DROUYN (LEO) ✻, *Trésorier.*
CÉLESTE, ✪ A., *Archiviste.*

LESPIAULT ✻, DE MÉGRET DE BELLIGNY, CASTELNAU D'ESSENAULT, ED. CUQ, ✪ I., } *Membres du Conseil d'administration.*

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

arrêté au 31 décembre 1891.

Membres Honoraires :

MM.

LE PRÉFET DE LA GIRONDE.

LE MAIRE DE BORDEAUX.

ABRIA, doyen honoraire de la Faculté des Sciencs.

PASTEUR (Louis), G. C. ✻, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences.

BOUGUEREAU (W.), C. ✻ peintre, membre de l'Institut.

BRUNET (Gustave), homme de lettres.

DANEY (Alfred), O. ✻, ancien maire de Bordeaux.

Membres Résidants :

MM.

1850. DROUYN (Leo) ✻, peintre et graveur, r. Desfourniel, 30.

1854. GAUSSENS, curé de St-Seurin, ch. hon., rue Rodrigues Pereire, 38.

1854. MINIER (Hte), rue Pélegrin, 39-41.

1862. LESPIAULT ✻, doyen de la Faculté des Sciences, rue Michel-Montaigne, 3.

1863. DEZEIMERIS (Reinhold) ✻, correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11.

1864. DUPUY (Paul), professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, allées de Tourny, 8.

1865. DE MÉGRET DE BELLIGNY, négociant, à Talence.
1869. LOQUIN (Anat.), homme de lettres, cours St-Jean, 39.
1875. VERNEILH-PUYRAZEAU (baron de), rue Montbazon, 19.
1875. AZAM ✱, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue Vital-Carles, 14.
1876. CASTELNAU D'ESSENAULT (marquis de), à Paillet.
1877. LABRAQUE-BORDENAVE, juge de paix, r. des Ayres, 40.
1878. AUGUIN, peintre paysagiste, rue de la Course, 67.
1879. BROCHON (Henri), avocat à la Cour d'appel, rue Vital-Carles, 22.
1880. TRÉVERRET (de) ✱, professeur à la Faculté des lettres, rue de Pessac, 170
1880. RAYET ✱, professeur à la Faculté des Sciences, directeur de l'Observatoire de Floirac, rue Millière, 8.
1882. BOUÉ (Louis), avocat, place Rohan, 6.
1882. COURAUD ✱, doyen de la Faculté de Droit, place de la Bourse, 2.
1882. MARIONNEAU, corresp. de l'Institut, r. Turenne, 71.
1884. GAYON ✱, I., professeur à la Faculté des Sciences, rue Permentade, 41.
1884. CÉLESTE, A., bibliothécaire de la ville, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1884. VIVIE (Aurélien) ✱, rue Fondaudège, 81.
1885. CUQ (E.), I., professeur à la Faculté de droit, rue Émile-Fourcand, 36 *bis*.
1885. LABAT (Th.) ✱, ingénieur, rue Blanc-Dutrouilh, 15.
1885. BERCHON ✱, docteur-médecin, cours du Jardin-Public, 96.
1887. HAUTREUX ✱, A., rue Mondenard, 29.
1887. CHASTEIGNER (Cte Alexis de), rue de Grassi, 7.
1887. JULLIAN (Camille), I., professeur à la Faculté des lettres, cours Tournon, 1.
1888. PRÉVOT (E.), statuaire, rue du Tondu, 88.
1888. MILLARDET ✱, I., professeur à la Faculté des sciences, rue Bertrand-de-Goth, 152.

1888. Abbé FERRAND, curé de Baurech, rue Saint-James, 8.
1890. DAVID (GASTON), rue de Caudéran, 33.
1890. Dr PITRES ✻, doyen de la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, cours d'Alsace-et-Lorraine, 119.
1890. LANELONGUE, professeur à la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, rue du Temple, 24.
1890. BRUTAILS (AUGUSTE), archiviste du département, rue d'Aviau.
1891. SOURGET (ADRIEN), ✻, A., cours de Gourgues, 8.
1891. SAMAZEUILH (FERNAND), cours du Jardin-Public, 6.

Membres associés non résidants :

MM.

GEFFROY, O. ✻, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, rue du Bac, 32, à Paris.
JACQUOT, O. ✻, inspecteur général des mines, rue Monceaux, 83, à Paris.
LINDER (OSCAR), O. ✻, inspecteur général des mines, rue du Luxembourg, à Paris.
SAINT-VIDAL (FRANCIS DE), sculpteur, rue Bayen, 27 *bis*, à Paris.
FROMENT, ancien directeur de l'école de Sainte-Barbe.
COLLIGNON, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
IZOARD, O. ✻, ancien premier président de la Cour d'appel de Bordeaux, à Pau.
MICÉ ✻, recteur de l'Académie, à Clermont-Ferrand.
FARGUE, O. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.
RAULIN ✻, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Bordeaux, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse).

Membres Correspondants :

MM.

1851. GRAGNON-LACOSTE, homme de lettres, à Bordeaux.
1851. MAGEN, pharmacien-chimiste, à Agen.
1852. MAURY (ALFRED), O. ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
1852. GRELLET-BALGUERIE, ancien magistrat, à Londres.
1853. GAUDRY (ALBERT) ✱, docteur ès-sciences naturelles, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.
1853. MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), ancien consul.
1853. RENAN (E.), G.O. ✱, membre de l'Institut, à Paris.
1854. SAINT-ANGE (MARTIN), docteur en médecine, à Paris.
1855. LIAIS (EMMANUEL), ancien maire de Cherbourg.
1857. RÉSAL, O. ✱, membre de l'Institut, à Paris.
1858. MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collège de Harrow on the Hill, près de Londres.
1858. PIOGEY, avocat, à Paris.
1862. GRIMAUD (ÉMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée,* à Nantes.
1863. SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
1863. TAMIZEY DE LARROQUE ✱, correspondant de l'Institut, à Gontaud.
1863. DEBEAUX, pharmacien princ. des hôpitaux militaires.
1863. ENGEL, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy.
1864. BLADÉ, correspondant de l'Institut, à Agen.
1864. LE JOLIS, docteur médecin, à Cherbourg.
1865. CALIGNY (MARQUIS DE), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.
1865. HAILLECOURT, inspecteur d'Académie honoraire, à Périgueux.
1866. GOUX, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

1866. LESPINASSE ✻, président honoraire à la Cour d'appel de Pau.

1866. CUYPER (DE), directeur de la *Revue universelle de Liége,* à Liége (Belgique).

1867. ROSNY (LÉON DE), Président de la Société d'Ethnographie, professeur de langues orientales, à Paris.

1868. MILLIEN (ACHILLE), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

1872. RÊVOIL, O. ✻, architecte, à Nîmes (Gard).

1874. MALVEZIN (TH.), avocat, à Bordeaux.

1874. PARROCEL, homme de lettres, à Marseille.

1874. TOURTOULON (DE), à Montpellier.

1875. PÉRIER, maire de Pauillac.

1875. CHERVIN aîné, avenue Victor-Hugo, à Paris.

1876. BONNETON, président du Tribunal, à Gannat.

1877. CAFFARÉNA, avocat à Toulon.

1878. FOLIN (MARQUIS DE), anc. officier de marine, à Biarritz.

1883. LIVET (CH.), médecin-inspecteur, à Vichy.

1886. TESTUT (LÉO), professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

1887. ANDRIEU (JULES), à Agen.

1890. FUSTER (CH.), homme de lettres, à Paris.

1891. HAMEAU ✻, docteur en médecine, à Arcachon.

1891. BEAUREGARD (OLLIVIER), à Paris.

1891. GUADET (J.-B.), boulevard Saint-Michel, 141, à Paris.

1891. BORELLI (VICOMTE DE), à Paris.

LISTE DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES

L'ACADÉMIE DE BORDEAUX ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Académies de France.

Académie d'Aix.
— d'Amiens.
— d'Angers.
— de Besançon.
— de Caen.
— de Clermont-Ferrand.
— Delphinale, de Grenoble.
— de Dijon.
— du Gard.
— de Grenoble.
— des Jeux floraux, à Toulouse.
— de Lyon.
— de Mâcon.
— de Montpellier.
— de Nancy.
— Stanislas, à Nancy.
— de La Rochelle.
— de Reims.
— de Rouen.
— de la Savoie, à Chambéry.
— de Toulouse.

Sociétés françaises.

Société Académique de Brest.
— Académique de Cherbourg.
— Académique de Maine-et-Loire.
— Académique du Puy.
— Agricole et Scientifique de la Haute-Loire, au Puy.

Société Académique de Saint-Quentin.
— d'Agriculture d'Agen.
— d'Agriculture d'Angers.
— d'Agriculture d'Angoulême.
— d'Agriculture de Boulogne-sur-mer.
— d'Agriculture de Caen.
— d'Agriculture de Douai.
— d'Agriculture de Lille.
— d'Agriculture de la Marne.
— d'Agriculture de Rochefort.
— d'Agriculture de La Rochelle.
— d'Agriculture de Rouen.
— d'Agriculture de la Sarthe, au Mans.
— d'Agriculture de Saint-Étienne.
— d'Agriculture de Tours.
— d'Agriculture de Valenciennes.
— d'Agriculture de Vaucluse.
— Archéologique de Béziers.
— Archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Archives historiques (des) de la Saintonge.
— Antiquaires (des) de France.
— Beaux-Arts (des). à Caen.
— Borda, à Dax.
— Centrale d'Agriculture, à Paris.
Conservatoire du Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
Conservatoire des Arts-et-Métiers, à Paris.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque.
— d'Émulation d'Abbeville.
— d'Émulation de Cambrai.
— d'Émulation d'Épinal.
— d'Émulation du Jura.
— d'Émulation de Moulins.
— d'Émulation de Rouen.
— d'Études historiques, à Paris.
— d'Études, à Draguignan.
— Havraise d'Études diverses, au Havre.

Société d'Histoire de Châlon-sur-Saône.
— Historique et Archéologique du Maine
— d'Horticulture, à Caen.
— Industrielle d'Angers.
— Industrielle de Saint-Quentin.
— Musée (du) Guimet, à Lyon.
— Philomathique du Mans.
— Philomathique vosgienne.
— Sciences (des) d'Arras.
— Sciences (des) de l'Aube.
— Sciences (des) de l'Aveyron.
— Sciences et Arts (des), à Bayonne.
— Sciences (des) de l'Eure.
— Sciences naturelles (des), à Cherbourg.
— Sciences naturelles (des), à Rouen.
— Sciences (des) de Perpignan.
— Sciences morales (des) de Versailles.
— Sciences (des) de l'Yonne.
— Scientifique d'Alais.
— Scientifique d'Arcachon.
— Statistique (de) de Marseille.
— Statistique (de) de Vaucluse.
Feuille des Jeunes Naturalistes de Paris.

Académies étrangères.

Académie royale des Sciences d'Amsterdam.
— royale de Belgique.
— américaine des Sciences de Boston.
— des Sciences de Californie, à San-Francisco.
— des Sciences de Chicago.
— du Connecticut.
— nationale des Sciences de la République Argentine, à Cordova.
— de Davemport (Iowa).
— royale d'Irlande.
— Dei Lincei, à Rome.

Académie Leopoldino-Carolina des Naturalistes, à Halle-s.-Saal.
— Leyde (de) (Hollande).
— Metz (de).
— Modène (de).
— Péabody (Salem).
— Sciences (des) de St-Louis, à Washington (États-Unis)
— Sciences (des) du Wisconsin, à Madison.
— Sciences et Arts (des) de Zagrabia (Croatie).

Sociétés étrangères.

Antiquaires du Nord (des), à Copenhague.
Asiatic du Bengale, à Calcutta.
Basse-Alsace (de la), à Strasbourg.
Bibliothèque de Metz.
Bureau d'éducation, à Washington.
Collège des Sciences de l'Université impériale de Tokio (Japon).
Comité de géologie de la Russie, à Saint-Péterbourg.
Essex Institut, à Salem.
Helvétique des Sciences, à Berne.
Histoire naturelle (d'), à Boston.
Impériale technique de Russie, à Moscou.
Industrielle de Mulhouse.
Institut canadien français, à Ottawa.
Institut Smithsonien, à Washington.
Malacologique de Belgique.
Musée Teyler, à Harlem.
Museum national de Rio-de-Janeiro.
Naturalistes de la Nouvelle-Russie (des), à Odessa.
Observatoire de Bruxelles.
Observatoire de Madrid.
Philosophique de Philadelphie.
Sciences (des) de Liège.
Sciences naturelles (des), à Philadelphie.
Sciences physiques (des), à Kœnigsberg (Prusse).
United States geological Survey, à Washington.
Société des Naturalistes de Kieff (Russie).

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUANTIÈME VOLUME (1891)

